48e ANNÉE

TOME XLV

FASCICULE CLXIX (1er TRIM.)

MARS 1925

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

48e ANNÉE
TOME XLV
FASCICULE CLXIX (1er TRIM.)

MARS 1925

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN
—
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

Cheques Postaux ALGER 49-93

SOCIÉTÉ
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE
DE
LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

TOME XLV. — 1925

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

—

1925

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1924-1925

MM. Abadie (docteur).
Banton (Chanoine).
Barbié.
Brunie.
Charléty.
Destremx.
Doumergue.
Dupuy Charles.
Engel.
Fabre (chanoine).
Fabre la Maurelle.
Fischer.

MM. Flahault.
Kehl.
Kriéger.
Lemoisson.
Maillet.
Malmejac.
Méziat.
Pellecat.
Pellet.
Pérez.
Stéphanopoli.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Doumergue.
1er Vice-Président :	Pellet.
2e Vice-Président :	Tournier.
Secrétaire général :	Maillet.
Trésorier :	Pellecat.
Bibliothécaire-archiviste :	Méziat.
Secrétaire pour la Section géographique :	Lemoisson.
Secrétaire-adjoint id.	Fabre La Maurelle
Secrétaire pour la Section archéologique :	Chanoine Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	Engel.
Trésorier honoraire :	Pock.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Doumergue.
Pellet.
Tournier.

MM. Maillet.
Lemoisson.
Chanoine Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Barbié.
Fischer.

M. Kriéger.

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 2 Mars 1925

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.

G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9e).

Le maréchal Lyautey, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.

Le Général commandant la Division d'Oran.

Le Consul Général Chef de la Région Civile d'Oudjda (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Recteur de l'Académie d'Alger.

Le Sénateur du département d'Oran.

Les Députés du département d'Oran.

Le Président du Conseil Général d'Oran.

Le Maire d'Oran.

René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 3, rue Mazarine, Paris, VIe.

Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

Louis Gentil, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, Sorbonne, 38 bis. rue Denfert-Rochereau, Paris, Ve.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Monteil. id.

MM. Nansen, explorateur
Rallier du Baty, explr.
Trivier, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS [1]

MM. Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Le P. Delattre, correspondant de l'Institut, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

Doutté Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

Flotte de Roquevaire (R. de) chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 12, rue de la Liberté, Alger.

Gsell St, professeur au Collège de France, 92, rue de La Tour, Paris (XVIe).

Mesplé A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

DONATEUR

1925 Fabre Sylvain, don de 1.000 francs pour fondation du « Prix Fabre Ernest ».

Les arrérages de ce don devront être employés, au moins tous les quatre ans, à récompenser l'auteur de l'ouvrage couronné à l'occasion des concours ouverts par la Société ou, à défaut, celui des membres de la Société qui, pendant la période de non attribution, aura publié au Bulletin la meilleure étude sur un sujet de Géographie, d'Archéologie ou d'Histoire. Le prix portera les mentions :

« Prix Fabre Ernest », « Donation Fabre Sylvain son père ».

MEMBRES BIENFAITEURS

ayant effectué un versement de 300 à 500 francs

Le Gouvernement Général de l'Algérie.

Le Conseil Général du département d'Oran.

Le Protectorat du Maroc.

La Chambre de Commerce d'Oran.

La Commune d'Oran.

1925 M. Vollhard Georges, directeur du *Bureau Veritas*, **Oran.**

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES A VIE [1]

rachetant leurs cotisations annuelles par un versement unique de 200 fr.

MM.

(2)

1900 Azan Paul, colonel, commandant le 6e Régiment de Tirailleurs algériens, Tlemcen.

1925 Arnoux Auguste, propriétaire-viticulteur, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1902 Bonnard, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).

1897 Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).

1898 Goyt, topographe principal en retraite, à Tullins (Isère).

1917 Joleaud Léonce, maître de conférences à la Sorbonne, Faculté des Sciences, 143, Bd Saint-Michel, Paris (Ve).

1909 Massenet, ingénieur civil, 6, rue Aubert, Paris (IXe).

1915 Noël (A. H.), Commandant, Commissaire du gouvernement près le Conseil de Guerre, 28, rue Marcel de Serres à Montpellier.

1905 Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran.**

1902 Pastorino, notaire, 29. boulevard Séguin, **Oran.**

1900 Sarton du Jonchay, général de division commandant la cavalerie du 19e corps, Alger.

1906 Thorin, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.

1915 Vassas Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

MEMBRES TITULAIRES [1]

payant une cotisation annuelle de 16 francs [3]

Droit d'entrée : 2 fr. 50

MM.

1920 Abadie, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran.**

1923 Abeilhé, vétérinaire, délégué financier, Tlemcen.

1923 Abou Bekr Abdeslem ben Choaïb, professeur à la Médersa, Tlemcen.

1915 Agostini, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran.**

1924 Agostino Emile, professeur au Lycée de Garçons, 65, rue d'Arzew, **Oran**.

---

1 Voir renvois 1 et 2, page 5.
2 Année de l'entrée dans la Société.
3 Tout postulant doit être présenté par deux Sociétaires et admis par le Comité. La demande d'admission peut en être faite directement, ou par écrit, au Président.

MM.

1925 Albertini Eugène, professeur à la Faculté des Lettres, Directeur des Antiquités de l'Algérie, 36, r. de Lyon, Alger.
1925 Alfsen Alf, consul de Norvège, 9, Boulevard des Chasseurs, **Oran.**
1925 Ali Hamza, président de la *Cultuelle Musulmane*, secrétaire des Prud'hommes, **Oran.**
1925 Allanic Jean, docteur en médecine, boulevard National, maison Maraval, **Oran.**
1910 Amillac, Albin fils, chirurgien dentiste, 12, rue du Cercle Militaire, **Oran.**
1898 Amoros Thomas, propriétaire, Gambetta, **Oran.**
1923 Anduze Gaston, avocat, 67, rue de Mostaganem, **Oran.**
1911 Anduze Jean, agent de la Compagnie Transatlantique, 17, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1904 Anglard Jean, chef de section aux chemins de fer algériens de l'État, 7, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1909 Aracil (abbé) curé d'Aïn-Tédélès.
1910 Arambourg Camille, professeur à l'Institut agricole de Maison-Carrée, rue Bois-la-Reine, villa des Glycines, Alger.
1925 Arnaud, médecin-oculiste, 9, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1908 Auzas, professeur au Lycée d'Oran, rue Charles-Gounod, **Oran.**

1922 Babeau Paul, officier d'administration de 1re classe du service de l'État-Major, au Château-Neuf, **Oran.**
1925 Baldous Jean, interne à l'Hôpital Civil, boulevard du Lycée, **Oran.**
1908 Ballongue, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran.**
1916 Barber, consul d'Angleterre, pl. de la République, **Oran.**
1925 Balsa, négociant, président du Tribunal de Commerce, 47, rue de Mostaganem, **Oran.**
1920 Banton (chanoine), aumônier du Lycée de garçons, **Oran.**
1921 Barbeau, conservateur de la bibliothèque Souk el Attérine à Tunis.
1923 Barbeyrac de Saint-Maurice, chef de bataillon à l'Etat-Major général de l'Armée, Ministère de la Guerre, 3e bureau, Paris (VIIe).
1914 Barbié, receveur municipal, 29, rue d'Arzew, **Oran.**
1904 Barbin, directeur d'école à Marnia.
1925 Basset Louis propriétaire, 5, boulevard du Lycée, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1923 Bastos Adolphe, propriétaire, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

1921 Bastos Alfred, propriétaire, villa Bastos, Eckmuhl, **Oran.**

1920 Bayle, commis d'économat au Lycée de Garçons, **Oran.**

1925 Beaud André, géomètre, 16, rue de Stora, **Oran.**

1907 Beaudoin, propriétaire, 4, boul. Charlemagne, **Oran.**

1907 Beaupuy, président honoraire de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran.**

1925 Bédoas Maurice, avocat, 6, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**

1906 Ben Danou César, vétérinaire sanitaire à Miliana (Alger).

1913 Ben Daoud, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**

1917 Ben Daoud ben Daoud, interprète militaire à Tiznirt par Agadir (Maroc).

1924 Bendeddouche Ahmed, cadi, Grande Mosquée, rue Philippe, **Oran.**

1924 Mlle Benhamou, professeur au Lycée de Jeunes Filles, **Oran.**

1925 Bentayou Paul, avocat, 1, boulevard Lescure, **Oran.**

1923 Ben Zecri, médecin-oculiste, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1908 Bernard, chef d'escadron, major au 9e dragons, Epernay (Marne).

1925 Bernardin Albert, officier supérieur en retraite, 12, rue Bruix, **Oran.**

1924 Mme Vve Joseph Bernauer, rentière, 47, r. d'Arzew, **Oran.**

1913 Bernauer Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran.**

1925 M. Bertouy Paul, négociant en vins, conseiller général boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

1906 Bertrand, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte par Mostaganem.

1925 Beuchot Paul, inspecteur principal de la Cie P. L. M., Service de l'Exploitation, gare, **Oran.**

1910 Beugnot, lieutenant-colonel au 19e dragons, secteur postal 96.

1920 Beylier Marius, ingénieur, villa Soleil à Arbesville, Saint-Eugène, **Oran.**

1913 Bibliothèque communale de la Ville de Tlemcen.

1902 Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran.**

1913 Bibliothèque de l'Université de Harvard, Cambridge, Etats-Unis.

1908 Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou, à Parakou (Dahomey).

1920 Bidorff Maurice, conseiller de Préfecture, rue Potin, Saint-Eugène, **Oran.**

1925 Billiard (Les Etablissements Louis), machines agricoles, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1925 Blanc, architecte, 1, rue d'Igli, **Oran.**

1903 Blanchet Louis, propriétaire, trésorier de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran.**

1925 Blondin Arthur, capitaine en retraite, 6, rue Adjudant Gabay, **Oran.**

1925 Bodin Marcel, rentier, villa Albertine, chemin Pouyanne, Alger.

1922 Boggio Jean, propriétaire, à Miramar, villa Jacques, **Oran.**

1912 Bolelli, inspecteur primiare, 41, boul. Sébastopol, **Oran.**

1905 Bonifay Paul, propriétaire, juge au Tribunal de Commerce, 30, boulevard Séguin, **Oran.**

1925 Bonnefoy J. Marc, ingénieur agricole (E. a. n.), 68, rue de Mostaganem, **Oran.**

1923 Bonnet Ernest, licencié en droit, Président des Mutuelles d'Assurances Agricoles à El-Kalâa par Tlemcen.

1925 Bontoux, inspecteur principal des Douanes, **Oran.**

1909 Bories Auguste, propriétaire, 1, place de la République, Mostaganem.

1908 Borne François, ingénieur principal des travaux publics, Résidence générale, Rabat (Maroc).

1919 Bouchet Georges, négociant en vins, président de la Chambre de Commerce, faubourg Delmonte, **Oran.**

1922 Boucourt Georges, géomètre du service topographique, 20, rue Béranger, **Oran.**

1921 Bouffier Albert, inspecteur du travail, rue Say, **Oran.**

1920 Boulinier, professeur au Lycée de garçons, 2, rue du Lieutenant Dahan, **Oran.**

1925 Boussard Marcel, négociant en vins, juge au Tribunal de Commerce, 4, square Garbé, **Oran.**

1910 Bouty Joseph, pharmacien à Tlemcen.

1923 Bouzar Mohammed, interprète judiciaire, Saint-Denis-du-Sig.

1922 Boyer, négociant en bois, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1912 Brégeat Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 5, rue Lamartine, **Oran.**

1925 Brière Henri, président du Syndicat Agricole et de la Caisse Régionale, 3, rue des Pommiers, **Oran.**

1925 Brigol, ingénieur des Ponts et Chaussées, route du Port, **Oran.**

1884 Brunel Camille, géomètre principal en retraite, Maison Blanche, près Maison-Carrée (Alger).

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1901 BRUNIE Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran.**

1905 BRUSTLEIN Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran.**

1921 BUSSON Charles, géomètre principal du service topographique, 2, rue Pasteur, **Oran.**

1921 CADI, lieutenant-colonel d'artillerie, Château-Neuf, **Oran.**

1922 CALZARONI, directeur de l'Ecole du Nord, Tlemcen.

1912 CAMALLONGA, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur (Oran).

1910 CAMARA OFFICIAL DE COMMERCIO, INDUSTRIA Y NAVEGACION DE MELILLA.

1920 CAMPARDOU, chef des travaux pratiques de chimie à la Faculté des Sciences, 46, Allées Saint-Étienne, Toulouse.

1920 CAMPILLO, avocat, 4, rue Beauprêtre, **Oran.**

1882 CANAL J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

1925 CAPISANO, avocat, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1921 CARÉ Robert, secrétaire général de la Préfecture d'Oran (Affaires Indigènes), **Oran.**

1906 CARDONNE, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, 15, rue de la Paix, Tlemcen.

1913 CARLES Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran.**

1903 CARTEAUX Octave, officier d'administration en retraite, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1921 CAZENAVE Jean, professeur au Lycée de Garçons, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

1921 CAZES Alfred, secrétaire général de la Chambre de Commerce, 9, place de la République, **Oran.**

1922 CERCLE DE L'ESCRIME, 2, rue Général Joubert, **Oran.**

1921 CERCLE DES OFFICIERS, Oudjda (Maroc).

1921 CHABERT, notaire, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 CHALON Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1922 CHAMBON Etienne, entrepreneur de menuiserie, 108, rue d'Arzew, **Oran.**

1925 CHAMBONNET François, receveur des Domaines, 9, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1925 CHAMPENDAL Marc, courtier en vins, 8, boulevard Joseph Andrieu, **Oran.**

1919 CHAMPENOIS L., docteur en médecine, 12, rue de la Liberté, Alger.

1904 CHANDELIER Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1910 Chanson (abbé), curé de Trézel.

1921 Chanson Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

1925 Chapuis Balthazar, propriétaire-viticulteur à Arlal (De Malherbe).

1908 Chareix Jacques, interprète militaire de 1re classe, section spéciale du recrutement indigène, Alger.

1922 Charléty Charles, sous-directeur des Douanes en retraite, 2, place des Quinconces, **Oran.**

1925 Charlot, directeur de la Société Lebon et Cie (Gaz et électricité), 9, boulevard National, **Oran.**

1925 Charriaud Bernard, négociant en futailles, 12, rue Beauprêtre, **Oran.**

1923 Chassin, médecin-major de 1re classe, directeur du Centre de réforme, 14, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**

1925 Chauvain J. B., négociant. boul. Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

1925 Chauvin, professeur au Lycée de garçons, 9, rue Dufour, **Oran.**

1919 Cholet Alfred, ingénieur en chef de la voie, P.-L.-M., 7, rue Charras, Alger.

1913 Christaud Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran.**

1922 Mme Cohadon, directrice de l'école maternelle de Saint-Eugène (Villa Verdun), **Oran.**

1925 Cohen Charles, répétiteur au Lycée de Garçons, **Oran.**

1923 Cohen Félix, directeur de l'Ecole de Commerce, 3, rue Cavaignac, **Oran.**

1905 Cohen Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1892 Cohen Solal E., professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1912 Coignard Paul, ingénieur E. C. P., rue Say (villa Delmar), **Oran.**

1925 Colin Léon, directeur des Etablissements Borgeaud, Président de l'*Union des Mutilés*, 22, rue Louis Blanc, **Oran.**

1912 Dr Colombani Jules, sous-directeur du Service de l'Hygiène et de la Santé publiques du Protectorat, Rabat (Maroc).

1925 Combe, directeur des P.T.T. du département, Hôtel des Postes, **Oran.**

1925 Comment, professeur au Lycée de Garçons, villa Adrienne, chemin de ceinture, Eckmühl, **Oran.**

1913 Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Commune d'Oued-Imbert (Oran).

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1879 COMMUNE de Perrégaux (Oran).
1890 COMMUNE de Relizane (Oran).
1879 COMMUNE de Saint-Denis-du-Sig (Oran).
1879 COMMUNE de Sidi-Bel-Abbès (Oran).
1918 COMPAGNIE des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran**.
1917 CONSULAT d'Espagne, 4, rue Lahitte, **Oran**.
1923 CONTRÉRAS Antoine, instituteur à Marnia.
1925 CORDIER Emile, pharmacien, 26, boul. de Mascara, **Oran**.
1923 CORE Paul, ingénieur civil des Mines, 9, rue Daumas, **Oran**.
1922 CORRIÉRAS, directeur de l'Ecole Magnan, village Boulanger, **Oran**.
1924 COSSET, directeur du Crédit Foncier et Agricole, boulevard du Lycée, **Oran**.
1921 COSTANTINI Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la République, **Oran**.
1906 COUR, directeur de la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.
1906 COURCELLE Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.
1898 COURRECH Paul, directeur d'école à Eckmühl, **Oran**.
1920 CUISIN, directeur de la Société Marseillaise (succursale d'Oran), 53, rue d'Arzew, **Oran**.
1925 CUREL Paul, notaire, 1, rue de la Paix, **Oran**.
1925 CUVELLIER Louis, directeur de la Société Algérienne des Engrais et Produits chimiques, boul. Magenta, **Oran**.

1907 DALBÉRA Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran**.
1923 DALLONI, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, 15 ter, rue Daguerre, Alger.
1925 DANTHON Henri, avocat, maire d'Aïn-Témouchent, conseiller général, 5, rue Schneider, **Oran**.
1922 DANTZER, inspecteur d'Académie, préfecture, **Oran**.
1900 DARMON Moïse de Guénoun, négociant, 3, place d'Armes, **Oran**.
1925 DECLERCK, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, 5, rue du Général Joubert, **Oran**.
1903 DÉCRION Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.
1913 DELABY Numa, chef du Service topographique du département de Constantine, 8, rue Sassy, Constantine.
1921 DELAFON Jacques, ingénieur sanitaire, Les Charmettes à Samoreau-sur-Seine par Valaines (Seine et Marne).
1910 DELAGE, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, 48, rue Blatin, Clermont-Ferrand.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 DELMAS Victor, commis à l'Inspection Académique, 15, rue de l'Abricotier, **Oran.**

1923 DELOBEL, proviseur du Lycée de Garçons, **Oran.**

1920 DEROS Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 15, rue Jean Kraft, Miramar supérieur, **Oran.**

1907 DERRIEN Louis, ingénieur chimiste, villa Coquette, 5, rue de Reims, Eckmühl, **Oran.**

1915 DERVIEUX Henri, agent dépositaire, 3, rue des Arènes, **Oran.**

1923 DESAGE Rodolphe, docteur en médecine, 28, boulevard Lescure, **Oran.**

1922 DES AUBRYS, lieutenant au Service Géographique du Maroc, Salé.

1907 DESCOURS, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.

1921 DE SOLLIERS Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran.**

1913 DESSEAUX Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran.**

1920 DESTREMX Gustave, Président de la Chambre d'Agriculture, 42, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**

1921 DIDIER, ingénieur E. C. P., 74bis, avenue de Saint-Mandé, Paris (12e).

1923 DILLENSÉGER Edouard, sous-ingénieur de la voie P.-L.-M. 100, rue de Mostaganem, **Oran.**

1923 DISSARD Philippe, ingénieur, 4, boulevard du Nord, **Oran.**

1907 DOBRENN, chirurgien-dentiste, 7, Bd Seguin, **Oran.**

1922 DOMAS Jules, directeur du Crédit Lyonnais, boulevard Seguin, **Oran.**

1924 DOSTE Edmond, propriétaire-viticulteur à la Providence, Sidi-Chami.

1920 DOUILLET Édouard, industriel, 71, rue de Mostaganem, **Oran.**

1898 DOUMERGUE, professeur honoraire, 4, rue Manégat, **Oran.**

1923 DRÉVETON Maurice, propriétaire, Frenda.

1925 DUBOIS Marius, instituteur, 7, rue Edgard Weber, **Oran.**

1925 DUCUING, architecte, 17, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 DUFFAU, docteur en médecine, boulevard National, maison Maraval, **Oran.**

1923 DUPEUX (Abbé), supérieur du Grand Séminaire, Eckmühl, **Oran.**

1895 DUPUY Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1925 DURANTET André, capitaine de cavalerie en retraite, 4, Place Karguentah, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 Edelein Lucien, pharmacien, rue El-Gsa, Rabat (Maroc).

1925 Eisenchteter Jules, chef de bataillon de réserve, 14, boulevard Magenta, **Oran.**

1905 Elghozi Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran.**

1878 Emerat Albin, négociant, 8, place d'Orléans, **Oran.**

1900 Engel, ingénieur E.C.P., 45, r. Michel Ange, Paris XVIe.

1907 Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte de Saint-Lucien.

1924 Estève Alfred, professeur honoraire, 3, rue Schneider, **Oran.**

1889 Évêché d'Oran, 3, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1920 Fabre Albert, pharmacien, 13, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1895 Fabre, chanoine, curé de la paroisse Saint-Louis, 3, rue de l'Église, **Oran.**

1903 Fabre la Maurelle, chef de bureau à la direction des chemins de fer de l'Etat, 77, rue de Mostaganem, **Oran.**

1924 Mlle Faudon, institutrice, 5, rue Fustel de Coulanges, **Oran.**

1885 Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

1920 Ferrandiz (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran.**

1920 Fischer, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran.**

1886 Flahault, ingénieur E.C.P., 35, r. de Mostaganem, **Oran.**

1913 Fleureau Georges, avocat, 66, rue des Mathurins, Paris (VIIIe).

1921 Fleuret R., lieutenant, chef de bureau du Service des Renseignements aux Ould Zidoul Tadla (Maroc).

1925 Fondère Marcel, négociant en vins, 116, rue de Mostaganem, **Oran.**

1925 Fouilloux Jean, propriétaire-viticulteur, 12, rue Floréal-Mathieu, **Oran.**

1913 Fouque Léon, imprimeur, juge au Tribunal de Commerce, 4, rue Thuillier, **Oran.**

1909 Fournier P., commandant le territoire, Touggourt (Constantine).

1925 Fredouille, inspecteur des Contributions Diverses, 1, place de la République, **Oran.**

1922 Frichet de Falloy, capitaine commandant la Compagnie du Génie du 1er Etranger à Tlemcen.

1924 Fromental Baptiste, propriétaire, 7, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1924 Fromental Pierre, propriétaire, 72, rue d'Arzew, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1904 Gabriel Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

1909 Galan (chanoine), curé de Saint-Eugène, **Oran.**

1922 Gallet, commandant le Parc d'aviation de la Sénia, 8, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

1905 Game Louis, juge de paix, Arzew.

1925 Gantès Maurice, ingénieur du Service des Eaux, 1, place de la République, **Oran.**

1925 Garchon Henri, directeur des Etablissements Vinson, rue Jalras, **Oran.**

1917 Mlle Garnier, professeur à l'École Normale de jeunes filles, Eckmühl, **Oran.**

1914 Garrouste Charles, inspecteur des Contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran.**

1907 Gasquet Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Gaudin, chef d'escadron en retraite, 23. b. Fulton, **Oran.**

1924 Gaussen, docteur en médecine, 3, place de la République, **Oran.**

1921 Gautard Jean, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Gay Léon, juge au Tribunal de Commerce, route d'Arcole, Gambetta, **Oran.**

1924 Gènevois, professeur au Lycée de Garçons, 1, place Hippolyte Giraud, **Oran.**

1906 Gérard E., propriétaire, conseiller général, Palikao.

1900 Gibou Émile, propriétaire, Saïda.

1907 Giraud Amédée, villa Fanny, 8, avenue de Sidi-Chami, Delmonte, **Oran.**

1920 Giraud Casimir fils, banquier, 3, pl. de la Bastille, **Oran.**

1884 Giraud Edmond, avoué près la cour, délégué financier, 2, rue Dumont d'Urville, Alger.

1909 Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1923 Gonnard, propriétaire, 9, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1925 Goudeau Auguste, représentant des Etablissements Schneider (Creusot), 2, rue de Marseille, **Oran.**

1920 Goudon Adolphe, chef de district aux chemins de fer P.-L.-M., 7, rue Berthezène, Alger.

1920 Goupil de la Picquelière, chef de groupe aux chemins de fer algériens de l'Etat, 22 boul. Sébastopol, **Oran.**

1910 Gout Louis, receveur de l'Enregistrement en retraite. Sidi-Bel-Abbès.

1921 Gradvohl, directeur d'assurances, 29, r. El-Moungar, **Oran.**

1923 Graftieaux Edmond, directeur de la Société Générale, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1920 Grand Hôtel (Le), place de la Bastille, **Oran.**
1896 Grandjean, directeur de l'École Jean-Macé, rue Mirauchaux, **Oran.**
1914 Grapinet, chef de bataillon, Section spéciale du Recrutement indigène, bureaux de la Division, Alger.
1908 Griguer Jules, chef de bureau du Service des Domaines à la Résidence générale à Rabat (Maroc).
1907 Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh (Oran).
1915 Griguer René, négociant, rue Bugeaud, Tiaret.
1925 Gros J., contrôleur des P.T.T., 5, boul. du Lycée, **Oran.**
1921 Grosrenaud, préparateur de physique au Lycée de garçons, 4, rue Lamoricière, **Oran.**
1909 Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran.**
1925 Guérin Georges, receveur des Contributions Diverses, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1925 Guérin Paul, notaire, 6, rue de la Paix, **Oran.**
1920 Guilhaume Émile, inspecteur des chemins de fer algériens de l'État, **Oran.**
1920 Guionie, négociant, 11, rue Thiers, **Oran.**
1923 Guittard, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce, 53, rue d'Arzew **Oran.**
1919 Gullon, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.

1925 Hadj Hacène Abdelkader, officier en retraite, 5, impasse Léoben, **Oran.**
1923 Hadj Hacène Bachterzi Ben Aouda, conseiller municipal, 67, rue de Wagram, **Oran.**
1925 Hadj Hacène Bachterzi Mohamed, Bach Hazzab, de la Grande Mosquée d'Oran, 31, rue de l'Aqueduc, **Oran.**
1925 Hadj Hacène Bachterzi Mustapha, propriétaire, président de la *Mouloudia Hamidia*, 67, rue de Wagram, **Oran.**
1921 Hadj Hacène Brahim, khodja à la Préfecture, **Oran.**
1905 Harburger Jules, avocat, 2, rue Belleville, **Oran.**
1923 Havard Léon, président du Syndicat agricole, délégué financier, allée des Ormeaux, villa Yvonne, Tlemcen.
1914 Heiblig Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, Mostaganem.
1921 Heilbronner, inspecteur de la Société Marseillaise de Crédit, Marseille.
1900 Hérelle Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran.**
1923 Hernandez, président du Syndicat commercial et industriel, conseiller général, membre de la Chambre de Commerce, 1, rue de Coulmiers, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 HERNANDEZ Joseph, commis des P.T.T., 10, r. Lahitte, **Oran.**
1923 HERTOGH Eugène Fils, propriétaire à El-Ançor.
1914 HOUDOU Albert, propriétaire, 6, rue Arago, **Oran.**
1925 HUC Louis, docteur en médecine, négociant en vins, carrefour de l'Ecole Normale, Eckmühl, **Oran.**
1898 HUERTAS Raphaël (chanoine), aumônier des sœurs Trinitaires, 7, rue de Berlin, **Oran.**
1925 HUERTAS Raymond, avocat, 40, boulevard Séguin, **Oran.**

1909 ISAAC Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue Belleville, **Oran.**
1913 IVARA Albert, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture de Mascara.

1923 Mme Vve JACQUOT, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**
1913 JARSAILLON Edouard, propriétaire, 35, boul. Séguin, **Oran.**
1903 JARSAILLON Louis, docteur en médecine, 20, rue El Moungar, **Oran.**
1907 JASSERON Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran.**
1922 JAUFFRET Jean, avocat, 8, boulevard Charlemagne, **Oran.**
1913 JAUFFRET, avoué, 10, rue Ampère, **Oran.**
1925 Dr JAUME F., médecin-oculiste, 20, boul. Séguin, **Oran.**
1914 JEANNEL, docteur, professeur à l'Institutul de Spéologie Universitatea din Cluj (România Câsuta Postalâ n° 158. n° 158.
1902 JOLIET, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 11, rue Ledru-Rollin, **Oran.**
1921 JULIAN Georges, armateur, rue Paixhans, **Oran.**
1912 JULIEN André, professeur au Lycée de Beauvais, 1, rue J.-J.-Rousseau, Malakoff, Seine.
1925 JULIEN Louis, courtier en vins, 12, rue de la Paix, **Oran.**

1925 Mlle KALFON, pharmacien, 43, rue des Jardins, **Oran.**
1907 KALFON Pimienta, négociant, 8, rue Saint-Félix, **Oran.**
1905 KARSENTY Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Séguin, **Oran.**
1925 KARSENTY Armand, avocat, 10, rue de la Paix, **Oran.**
1920 KEHL, avocat, 8, rue Saint-Denis, **Oran.**
1914 KEIME Emile, chef de bureau de la Mairie en retraite, place de France, Arbesville, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1924 KIDDER (Homer Huntington), membre de l'*Association américaine d'Anthropologie*, Boston (Etats-Unis).

1920 KIENER, ancien juge, président du Syndicat d'Initiative, village Brunie, Eckmuhl, **Oran.**

1906 KLEIN, directeur de l'usine à huile de Delmonte, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**

1906 KŒBEL, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**

1906 KRIEGER Edouard, contrôleur principal des Contributions directes, 3, rue de Toulouse (Miramar), **Oran.**

1925 KRUGER-NISSOLE et Cie (Maison), vins en gros, rue Degas, **Oran.**

1921 LABADIÉ, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran.**

1925 LABORBE Paul, constructeur de machines agricoles, 9, boulevard Lescure, **Oran.**

1925 LACOMBE Pierre, avocat, 4, rue Général Joubert, **Oran.**

1925 DE LACOSTE, professeur au Lycée de Garçons, 20, rue de Nancy, Miramar, **Oran.**

1921 LACRETELLE, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1921 LAUGÉ Marius, propriétaire, 51, rue Pégoud, **Oran.**

1925 LAUGÉ, docteur en médecine, 79, rue d'Arzew, **Oran.**

1921 LAULAGNET Hippolyte, propriétaire, 18, rue Paixhans, **Oran.**

1901 LAURET François, pharmacien, place Karguentah, **Oran.**

1924 LAVERGNE Gaston, instituteur, 5, boulevard Hippolyte Giraud, **Oran.**

1925 LAVIE Aimé, directeur du pensionnat Saint-Louis, rue Ménerville, **Oran.**

1925 LEBHAR Henri, avocat, 4, rue de la Paix, **Oran.**

1925 LEBRUN Marcel, ingénieur, directeur de la Compagnie des T. O. B. H., 60, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1905 LECAMUS Pierre, architecte, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1909 LECOCQ, avocat. 10, rue Bel-Abbès, Tlemcen.

1923 LEDOUX H., maire de Saint-Leu.

1923 LEFRANC, contrôleur technique du Service de la voie P.-L.-M., 9, boulevard Fulton, **Oran.**

1925 LEGAGNEUR Paul. courtier en vins, 11, boul. Séguin, **Oran.**

1923 LÉGER, vétérinaire major, 12, rue de la Paix, **Oran.**

1925 LEMAÎTRE, conservateur des Hypothèques, 1, place des Quinconces, **Oran.**

1906 LEMOISSON, professeur au Lycée, 7, rue Dutertre, **Oran.**

1922 LÉOUFFRE Albert, répétiteur au Lycée de garçons, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1910 Levain Paul, ingénieur à Lardy (Seine-et-Oise).
1900 Levé, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VIe).
1924 Levent Louis, directeur de l'école de La Sénia.
1923 Lévy Joseph, adjoint spécial de la commune mixte de Marnia.
1925 L'Huillier (Chanoine), curé de la Cathédrale, 18, boul. Magenta, **Oran**.
1906 L'Huillier Maurice, négociant, 2, rue Degas, **Oran**.
1910 Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.
1878 Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran**.
1921 Lott, commis principal des Contributions diverses, 40, avenue Saint-Eugène, **Oran**.
1909 Loubiès G., officier d'administration de 1re classe, Oudjda (Maroc).
1920 Loye, professeur au Lycée de garçons, 2, rue d'Igli, **Oran**.

1925 Maenhaut Marcel, gérant de la Maison Savournin, 4, rue de la Paix, **Oran**.
1914 Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVIe).
1920 Maigron, professeur au Lycée de Garçons, 1, rue du Lieutenant Dahan, **Oran**.
1921 Maillet, command^t en retraite, 41, r. de l'Arsenal, **Oran**.
1921 Malméjac, pharmacien major de 1re classe en retraite, 17, boulevard Charlemagne, **Oran**.
1914 Manquené, professeur de la chaire d'agriculture, Mostaganem.
1905 Maraval, médecin oculiste, 2, rue de Vienne, **Oran**.
1925 Marcenac Philippe, receveur des Contributions Diverses, 8, rue Saint-Denis, **Oran**.
1921 Marcilhac (abbé), dignitaire, curé de Saint-Leu (Oran).
1923 Maréchal A., avoué, 10, rue de la Paix, **Oran**.
1924 Marégiano Paul, pharmacien, 24, boul. Séguin, **Oran**.
1921 Maria Emile, chef des Services agricoles et commerciaux de la Compagnie P.-L.-M., 3, rue Dumont d'Urville, Alger.
1920 Mariani Noël, enseigne de vaisseau, aviation, Toulon.
1924 Mme Vve Martin, rentière, 14, rue Gradvolh, **Oran**.
1908 Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, **Oran**.
1922 Martin Fernand, propriétaire-agriculteur, 18, rue Marguerite, **Oran**.
1912 Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, rue Dampierre, villa Carton, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 Mas Georges, ingénieur E. C. P., 4, rue du Marché, **Oran.**

1923 Mascard Lucien, agent-voyer en chef du département, 14, boulevard Lescure, **Oran.**

1912 Masson, contrôleur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran.**

1922 Maucarré E., architecte, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

1879 Mayaudon, notaire honoraire, aux Planteurs, **Oran.**

1925 Mlle Mazard, professeur au Lycée de Garçons, 3, rue des Flandres, Eckmühl, **Oran.**

1925 Mazel Adrien, industriel, juge au Tribunal de Commerce, 47, rue Dutertre, **Oran.**

1925 Mazo, directeur des Contributions Diverses, 1, place de la République, **Oran.**

1925 Mégias, représentant de commerce, conseiller général, 13, boulevard Charlemagne, **Oran.**

1913 Mellet Pierre, agent-voyer d'arrondissement, 4, rue d'Alger, Mostaganem.

1923 Mercier, professeur en retraite, agriculteur, Tlemcen.

1910 Metz (de), colonel, commandant le 106e Régiment d'Infanterie, Châlons-sur-Marne (Marne).

1912 Méziat, négociant en vins, 11, rue de la Paix, **Oran.**

1910 Mical, négociant en vins, avenue Saint-Charles, **Oran.**

1925 Michel, ingénieur électricien, 12, rue de la Paix, **Oran.**

1913 Milhe-Poutingon, maire de Rio-Salado, 108, rue de Mostaganem, **Oran.**

1904 Molle, docteur en médecine, maire d'Oran, 2, rue Edgar-Weber, **Oran.**

1917 Mollet Charles, ingénieur civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).

1925 Montcabrié (le comte Henri de), 27, rue de la Commission, Tunis.

1920 Montchovet, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran.**

1925 de Montrond, commandant en retraite, 4, rue des Arènes, **Oran.**

1925 Morazzani Henri, ingénieur E. C. P., à la Société du Gaz Lebon, 9, boulevard National, **Oran.**

1922 Morel, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs, Colomb-Béchar.

1919 Mornet Gonzague, négociant en vins, 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1893 Moteley Albert, propriétaire, 4, rue Gambetta, Saint-Charles, **Oran.**

1925 Moutte Emile, constructeur de machines agricoles, juge au Tribunal de Commerce, 9, boulevard Lescure, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1907 NAVARRE Honoré, négociant, 2, rue de Tlemcen, **Oran.**
1924 Mlle NÉMO, professeur au Lycée de Jeunes Filles, **Oran.**
1885 NESSLER, consul du Pérou, boul. de l'Industrie, **Oran.**
1905 NICOLAS Jacques, docteur en médecine, Mercier-Lacombe.
1924 NICOLAZZO, sous-intendant militaire de réserve, Saïda.
1925 NOUGUIER (Maison), location de futailles, 49, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**
1923 NOVELLA, administrateur de l'Inscription Maritime, **Oran.**

1914 OLIVIER Pierre, propriétaire, Aïn-Mouzoudj, par Bou-Tlélis.
1919 ORSERO François, géomètre du Service topographique, 45, rue de Mostaganem, **Oran.**

1905 PAGÈS Jean, armateur, juge au Tribunal de Commerce, 6, rue de la Paix, **Oran.**
1884 PALLU de LESSERT, avocat, 23, rue de Vaugirard, Paris (VIe).
1920 PAOLI, instituteur, Ecole Edgar-Quinet, St-Eugène, **Oran.**
1920 Mlle PARDES, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.
1924 PARÈS, avocat, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**
1923 PARIENTÉ Auguste, docteur en médecine, 3, rue Floréal Mathieu, **Oran.**
1905 PARIENTÉ Maurice, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1913 PASCALIN Charles, directeur d'assurances, 30, boulevard Séguin, **Oran.**
1905 PASSERON A., ingénieur des Travaux Publics, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**
1925 PAYRI A., propriétaire, maire de Mercier-Lacombe.
1911 PÉDOUSSEAU, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.
1918 PELLECAT G., commandant de gendarmerie en retraite, adjoint au Maire, villa des Rosiers, Saint-Eugène, **Oran.**
1887 PELLET, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**
1923 Dr PÉLOQUIN, médecin chef de l'hôpital militaire, Oudjda.
1923 PERCEVAL Charles, 7, rue Dutertre, **Oran.**
1905 PÉREZ Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, 3, rue de Lyon, **Oran.**
1905 PÉREZ Henri, banquier, pl. Garbé, maison Ribeton, **Oran.**
1914 PERROT Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 Personnier Ernest, propriétaire, villa des Glycines, Gambetta, **Oran**.
1906 Petit Claude, député, Mascara.
1921 Petit Oranais (Le), 4, rue du Général Joubert, **Oran**.
1925 Petit Victor, sous-chef de bureau à la Préfecture, Sainte-Clotilde près d'**Oran**.
1904 Pierart Alexandre, administrateur-adjoint de la commune-mixte des Eulma, Saint-Arnaud (Constantine).
1913 Pinel Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.
1925 Pistre Louis, courtier en vins, 6, rue du Général Cérez, **Oran**.
1295 Pitollet, notaire honoraire, conseiller général, 23, rue de Nancy, Miramar, **Oran**.
1925 Plaît Georges, avocat, 1, rue Jasseron, **Oran**.
1895 Pock, caissier de la succursale de la « Caisse Nationale d'Épargne », poste centrale, **Oran**.
1925 Poggi, inspecteur principal des Douanes, 24, boulevard Fulton, **Oran**.
1923 Pomiès Ernest, maire d'Eugène-Etienne (Hennaya).
1913 Pommiés Jules (abbé), curé à Montgolfier.
1907 Pontet, directeur des Contributions directes en retraite, 67, rue d'Arzew, **Oran**.
1910 Porthé Raymond, propriétaire, Frenda
1923 Poujouly, receveur des Domaines, 53, rue d'Arzew, **Oran**.
1923 Pradel père, propriétaire, 20, rue de l'Abricotier, **Oran**.
1898 Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.
1913 Prat Clément, négociant, boulevard Séguin, **Oran**.
1921 Prinet Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran**.
1921 Prinet Paul, architecte, 3, rue de Colmar, **Oran**.
1925 Proux Roger, conducteur des Travaux communaux, 6, rue de la Paix, **Oran**.
1923 Puech, inspecteur primaire, Tlemcen.
1920 Puverel Louis, agent maritime, 4, place de la République, **Oran**.

1886 Quiévreux Clément (capitaine), ancien maire, Le Télagh.

1925 Mlle Raepsaet, rentière, 11, rue Corneille, **Oran**.
1911 Rahal ben Mohammed ben M'Hamed, délégué financier, conseiller général de Nédroma.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM

1902 Ramier, conseiller général, 29, rue El-Moungar, **Oran.**
1921 Raoux Albert, propriétaire, 9, boulevard du Lycée, **Oran.**
1922 Raskine A., docteur en médecine, Mers-el-Kébir.
1921 Réalé Auguste, négociant, 7, rue Jalras, **Oran.**
1910 Recoing Maurice, Service Topographique, 28, Boulevard Fulton, **Oran.**
1921 Région Civile d'Oudjda (Maroc).
1908 Renaud A., propriétaire, conseiller général, Sidi-Bel-Abbès.
1921 Renauld, représentant de commerce, 7, rue Schneider, **Oran.**
1902 Réunion des Officiers (Cercle militaire), **Oran.**
1924 Rey Georges, architecte, 23, rue de Létang, **Oran.**
1923 Rey Louis, agent maritime, juge au Tribunal de Commerce, 1, place de la République, **Oran.**
1923 Reygasse Maurice, administrateur de la commune mixte de Tébessa (Constantine).
1923 Riccio, lieutenant au 2e Régiment Etranger à Meknès, Ville nouvelle (Maroc).
1924 Richermo H., propriétaire, adjoint spécial, Ouillis (Oran).
1904 Rognon, Préfet honoraire, 2, rue Le Pelletier, **Oran.**
1921 Rolland, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1924 Romand, professeur au Lycée de Garçons, 84, rue de la Vieille Mosquée, **Oran.**
1908 Rousset, inspecteur de l'Enregistrement, 1, rue Thierry, **Oran.**
1912 Rousset Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**
1899 Roux-Freissineng, député, 14, rue José Maria de Hérédia, Paris (7e).
1922 Roy Laurent, représentant de commerce, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1923 Sabot, secrétaire général de la Mairie, **Oran.**
1920 Saillard Henri, propriétaire à Saint-Maur.
1920 Saint-Jean Louis, docteur en médecine, 10, rue Pélissier, **Oran.**
1920 Sainton, pharmacien, place d'Armes, **Oran.**
1896 Saintpierre Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran.**
1925 Sanchez Pascal, clerc d'avoué, 36, boul. Marceau, **Oran.**
1925 Sandras Lucien, avocat, boulevard des Chasseurs (maison Jouty), **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 SANSON Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran**.

1925 DE SANTOCILDES Gonzalo Alonzo, commandante de infanteria, 42, rue d'Arzew, **Oran**.

1922 SARDA, inspecteur des Contributions diverses, 25, boul. des Chasseurs, **Oran**.

1925 SARRAILH Maurice, avocat, 14, boulevard Séguin, **Oran**.

1907 SAUREL Jules, avoué, conseiller général, 1, rue Belleville, **Oran**.

1923 SAYOUS, propriétaire, 9, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.

1914 SCHLOTTERBECK Frédéric, ingénieur, maison Brustlein, 70, rue d'Arzew, **Oran**.

1902 SCHOENBERG, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.

1906 SCOTTI, armateur, 3, rue de Lyon, **Oran**.

1925 SEBBAGH Mustapha, officier en retraite, rue de l'Intendance, **Oran**.

1909 SECRÉTAN, professeur honoraire, 1, rue du Lieutenant Dahan, **Oran**.

1922 SEGAUD, professeur au Lycée de garçons, 3, rue de Strasbourg, **Oran**.

1924 SEGOND Henri, receveur des Contributions Diverses en retraite, 17, rue Pélissier, **Oran**.

1914 SÉGUI François, inspecteur des Contributions diverses, 18, rue Bruat, **Oran**.

1921 SELLIÉ, ingénieur E.C.P., 11, boul. des Chasseurs, **Oran**.

1907 SÉNAC Antonin, négociant en bois, villa Sénac, quartier Saint-Pierre, **Oran**.

1920 SÉPULCRE, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran**.

1925 SÉRIGNAT (abbé), curé de la paroisse Saint-André, 25, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

1919 SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE, 140, rue de Grenelle, Paris (7e).

1924 SICARD, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, 30, rue Dumanoir, **Oran**.

1906 SMADJA Gaston, négociant, 11, rue Saint-Félix, **Oran**.

1921 SOCIÉTÉ (la) des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.

1924 SOLÈRES Paul, agent d'assurances, 13, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.

1915 SOLIGNAC Marcel, villa Rêvée, rue d'Isly prolongée, Tunis.

1924 SOUBIRAN Henri, vérificateur principal des Contributions Diverses, 15, rue Lamoricière, **Oran**.

1920 SOUFFLOT André, propriétaire, délégué financier, 11, avenue Loubet, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 Soulé-Tholy François, instituteur détaché au Collège, Tlemcen (Oran).
1907 Soulier, docteur en pharmacie, 41, boul. Séguin, **Oran**.
1925 Stehr A., ingénieur, villa Robert, Gambetta, **Oran**.
1885 Stéfanopoli, vice-président du Conseil de préfecture en retraite, 69, rue d'Arzew, **Oran**.
1905 Storto, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran**.

1919 Territoires du Sud (M. le Directeur des), au Gouvernement général (Service agricole), 26, boulevard Carnot, Alger.
1920 Théus Joseph, négociant, 106, rue de Mostaganem, **Oran**.
1925 Thirion Auguste, propriétaire, 38, boul. Séguin, **Oran**.
1925 Thirion Georges, ingénieur électricien, rue Jacques, **Oran**.
1922 Tikhonravov Victor, capitaine au 1er régiment Etranger à Sidi-Bel-Abbès (Oran).
1912 Tolédano Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran**.
1913 Tordjman Maklouf, notaire, Perrégaux.
1902 Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.
1899 Tournier, agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, 1, 6, place de la République, **Oran**.
1919 Trottman, rentier, place de France, villa Pierrot, Arbesville, **Oran**.

1923 Ugnon Louis (abbé), curé d'Arzew.

1908 Valérian Louis, architecte, 6, place de la République, **Oran**.
1923 Valès René, notaire, Sidi-Bel-Abbès.
1910 Valette, syndic de faillites, 19, boul. Charlemagne, **Oran**.
1920 Valéro Jacques, propriétaire, 13, rue de la Paix, **Oran**.
1925 Valière Aimé, négociant, vice-président de la Chambre de Commerce, 15, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.
1923 Valleur Albert, avocat, conseiller général, Tlemcen.
1912 Varnier Abel, administrateur-adjoint de la commune mixte de Palikao.
1925 Veaux Raymond, professeur au Lycée, 73, r. d'Arzew, **Oran**.
1920 Vel Auguste, directeur de l'Hôpital civil de Bougie (Constantine).
1909 Vergnieaud, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue Degas, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1923 Viala, propriétaire, Bou Hanifia.

1925 Vialle Marius, avoué, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1921 Vic, ingénieur E. C. P., 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Videau, professeur au Lycée, 35, r. Alsace-Lorraine, **Oran.**

1922 Vignon, censeur des études au Lycée de garçons, **Oran.**

1921 Villata Félix, directeur de la Compagnie Algérienne, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Virazels Elie, négociant, membre de la Chambre de Commerce d'Oran, 9, rue Prudon, Sidi-Bel-Abbès.

1921 Vissac, négociant en vins, 9, rue de Mostaganem, maison Billiard, **Oran.**

1908 Voinot Louis, chef d'escadron d'artillerie, commandant le cercle de Marrakech (banlieue), Marrakech (Maroc).

1925 Vollhard Georges, directeur du *Bureau Véritas*, avenue de Gambetta, faubourg Gambetta, **Oran.**

1925 Wéber Louis, fondé de pouvoirs de la maison Louis Huc, vins, Eckmühl, 16, boulevard Sébastopol, **Oran.**

1923 Zannettacci-Stéphanopoli René, administrateur-adjoint de la commune mixte de Marnia.

1921 Zurbac, professeur au Lycée d'Oran, villa Battestini, cité Barthélemy, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France, Algérie et Maroc :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Casablanca.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.
Tours.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucuresti.
Budapest.
Buenos-Ayres.
Cracovie.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Mexico.
Neufchâtel.
New-York.
Queensland.
Rio de Janeiro
Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques (*Bulletin de Géographie historique et descriptive.* — *Bulletin archéologique.* — *Bulletin des Sciences économiques et sociales.* — *Bulletin historique et philologique.* — *Congrès des Sociétés savantes*). — Société nationale des Antiquaires de France. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Office du Protectorat de la République française au Maroc. — Réunion d'Etudes algériennes. — Ministère des Colonies (*Revue Coloniale*). — Société des Etudes coloniales et maritimes. — Académie des Sciences Coloniales.

Alger. — Faculté des Lettres. — Bibliothèque de l'Université. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie. — Bulletin de la station de recherches forestières. — Service météorologique de l'Algérie. — Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente
Autun. — Société Éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Constantine. — Société Archéologique.
Dakar. — Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française : *Service des publications*. — Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Travaux du Laboratoire de Géologie.
Lyon. — Section d'Anthropologie de la Société Linnéenne.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rabat. — Institut des Hautes études marocaines.
— Société des Sciences naturelles du Maroc.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse — Société Archéologique.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage. — Direction des Antiquités et Arts du Gouvernement Tunisien. — Direction générale des Travaux publics du Gouvernement Tunisien.

Étranger :

Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.
Helsingfors. — Fennia. — Meddelanden. — Julkaïsuja.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencas.
Damas. — Académie arabe.
Firenze(Florence. — Instituto géografico militare : *L'Universo*.
Liège — Société d'études et d'expansion.
Lima — Sociedad del Cuerpo de Ingeniores de Minas. — Archivos de la Asociacion Péruana para el Progreso de la Ciencia. — Museo arqueologica de la Universidad Major de San Marco. (*Inca*).
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geológico : *Bolletin*, *Annales*.
Milano . — Istituto di Economia dell'Università Bocconi.
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — Ecole française. — Academia dei Lincei.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Toronto — The Canadian Institute.
Turin. — Société piémontaise d'Archéologia e Belle Arti.
Upsala. — Bibliothèque de l'Université.

LIAISON AÉRIENNE
Oran-Afrique Occidentale Française

RAPPORT

du Chef de Bataillon GALLET, sur le voyage accompli par deux équipages sur le parcours Oran-Gao (aller-retour) du 22 Janvier au 10 Février 1925

Depuis 1921, le 2[e] Groupe d'Aviation d'Afrique détache, chaque hiver, dans le Sud-Oranais, une escadrille avec mission : d'établir progressivement la liaison Algérie-Afrique Occidentale Française, de rechercher le meilleur itinéraire, de créer les terrains d'atterrissage, d'organiser les installations et ravitaillements sur le parcours.

En 1921-1922, l'escadrille atteint Colomb-Béchar.
En 1922-1923 id. Beni-Abbès.
En 1923-1924 id. Adrar.
En 1924-1925 id. Ouallen.

Vingt-cinq terrains d'atterrissage sont créés sur tout le parcours.

1 hangar est monté à Aïn-Sefra.
1 hangar double à Colomb-Béchar.
1 hangar à Beni-Abbès.
2 alvéoles à Adrar.
1 alvéole à Taourirt.

Les ravitaillements sont échelonnés jusqu'à Ouallen et, dès novembre 1924, tous les équipages circulent régulièrement sur tout le parcours Oran-Ouallen, soit, déjà, sur 1.600 kilomètres.

De nombreuses photographies (plus de 4.000 clichés, représentant 40.000 kilomètres carrés de terrain) ont été livrées au Service topographique ; elles ont permis non seulement d'établir des cartes exactes, mais aussi de se

rendre compte de la facilité avec laquelle on pouvait ouvrir, à peu de frais, une piste automobile sur cet itinéraire, si bien que les différentes missions : Hardt-Ardoin-Dubreuil-Gradis-Citroën, etc., abandonnent définitivement le trajet Alger-In Salah et empruntent désormais l'itinéraire Oran-Béchar-Ouallen.

Dès novembre 1924, l'escadrille demande l'autorisation d'assurer la liaison avec l'A.O.F. par Tessalit et Gao.

La Maison Citroën vient d'organiser son circuit transsaharien. Les autos circulent régulièrement sur tout le trajet. Deux postes de T.S.F. doivent être montés à Ouallen et Tessalit.

Toutes les mesures de sécurité sont ainsi assurées et l'escadrille est prête à escorter jusqu'au Niger le Roi des Belges et le Maréchal Pétain qui doivent prendre part au voyage d'inauguration Citroën.

Brusquement, le 3 janvier, on apprend l'ajournement du voyage. La déception est grande parmi le personnel de l'escadrille, mais on se ressaisit vite, le voyage sera plus dangereux, il n'en est pas moins possible.

L'Aviation de l'A.O.F. a, de son côté, organisé de nombreux terrains sur le parcours Dakar-Gao-Tessalit et ravitaillé Gao et Tessalit.

Le 8 novembre 1924, le Gouverneur de l'A.O.F. propose d'assurer la liaison aérienne des deux grandes possessions françaises par la jonction à Tessalit ou à Ouallen, des aviations algérienne et africaine (A.O.F.).

Le 24 décembre le Ministre accorde son autorisation, mais les délais de transmission ont ajourné le départ et, le 19 janvier, on apprend que trois avions de l'A.O.F. ont atteint Adrar et, le 20 janvier, que deux de ces avions ont atterri, à Béchar.

Ainsi tous les efforts de l'Aviation algérienne auront permis, aux avions de l'A.O.F. seulement, de traverser le Sahara.

Le Commandant de corps d'Armée comprend notre déception et il autorise, le 23 janvier, 2 avions du 2e Groupe à reconduire au Niger les avions de l'A.O.F.

Le 22 janvier ces 2 avions ont quitté Oran et attendent à Béchar l'autorisation tant souhaitée. Le départ est prévu pour le 24 janvier, 7 heures. Les avions de l'A.O.F. n'ont pu attendre et sont repartis la veille.

Le voyage avait été prévu depuis longtemps pour 3 avions et le chargement des pièces de rechange, des

vivres, de l'eau, des armes, des munitions, des fusées, réparti sur 3 appareils.

Il est donc décidé de partir avec 3 avions, au moins jusqu'à Ouallen ; notre approvisionnement en combustible nous le permet.

Si nous pouvons rejoindre le lieutenant-colonel TULASNE nous insisterons pour qu'il assure à Tessalit et Gao le ravitaillement du 3e avion.

Le 24 janvier, à 8 h. 30, les 3 avions quittent Béchar.

Les équipages sont ainsi composés :

1er avion : lieutenant PAOLACCI, pilote ; commandant GALLET, navigateur.

2e avion : lieutenant BOUSQUET, pilote ; sergent ALGRÉ, mécanicien breveté ; sergent VINCENT, mécanicien breveté.

3e avion : sergent BERGÈS, pilote ; sergent PETITJEAN, mécanicien mitrailleur.

Les avions Bréguet, moteur Renault 300 C.V. sont chargés à l'extrême limite.

Les sergents Algré et Vincent ont été choisis en raison de leurs aptitudes, de leur dévouement et de leur poids. A eux deux, ils pèsent 100 kilogs.

Tout le personnel de l'escadrille était, bien entendu, volontaire et aurait, avec joie, accompli le voyage.

Tous comprennent aussi qu'il faut s'incliner devant les nécessités du ravitaillement en A.O.F. et, s'ils regrettent de n'avoir pas été choisis, ils n'en forment pas moins les souhaits les plus sincères pour notre succès.

Dans quelques jours du reste, ils escorteront la mission de Goys jusqu'à Ouallen où ils nous attendront.

A 12 h. 15 les 3 avions atterrissent à Adrar après un voyage de 3 h. 45 par temps normal.

Nous y retrouvons les avions de l'A.O.F. et sur nos instances le lieutenant-colonel Tulasne nous promet de ravitailler 3 avions à Tessalit. Nous sommes enchantés et pleins d'espoir.

Le lieutenant JEORGENSKY, chef de poste d'Adrar est l'obligeance même et nous facilite notre ravitaillement. Nous apprécions comme il convient son accueillante hospitalité.

Le 25 janvier, à 9 h. 30, nous quittons Adrar. Les avions

du lieutenant-colonel Tulasne nous ont précédés ; nous ne les retrouverons qu'à Gao.

A 11 heures, après avoir dépassé Taourirt, un radiateur nous cause quelques inquiétudes et nous devons revenir à Taourirt où nous atterrissons à 11 h. 50. La discipline de vol est parfaite. Les 2 autres avions suivent et atterrissent aussitôt à côté du premier.

La réparation est terminée trop tard pour repartir le jour même. Nous couchons à Taourirt chez le caïd des Zaouïat Regan ou, plutôt, dans la chambre des voyageurs de passage. Des murs en toubs, un toit lézardé, le sable pour tapis en constituent tout le confortable.

Le 26 janvier, à 4 heures, nous sommes debout. A 5 heures nous retrouvons les avions. De 5 à 6 heures nous faisons chauffer l'eau des radiateurs car la nuit a été froide et nous aurions des difficultés de mise en marche. Au soleil levant nous décollons mais, à moins de 20 mètres, un moteur faiblit brusquement et l'avion regagne péniblement le terrain. Les deux autres atterrissent aussitôt à côté. Nous réparons et repartons à 8 heures pour atterrir à Ouallen à 10 h. 30.

Les avions de l'A.O.F. viennent de partir, mais un mot du lieutenant-colonel Tulasne me prévient qu'il n'est décidément pas certain de pouvoir ravitailler nos 3 avions à Tessalit.

Il faudra donc traverser à 2 avions. La soirée se passe à répartir notre chargement sur les deux appareils choisis. Nous sommes forcés de laisser quantité de choses qui nous paraissaient hier encore indispensables.

Les sergents Bergès et Petitjean qui nous attendront ici pleurent silencieusement comme des enfants mais ne travaillent pas moins courageusement sur nos avions.

Le 27 janvier, à 8 heures, nous quittons Ouallen. La visibilité est assez bonne. Nous avons pour nous guider la carte au 1/1.000.000^{e}, la boussole, la piste. Il faut avec cela trouver le terrain de Tessalit à 520 kilomètres au Sud. Tout va bien pendant trois heures, nous suivons assez facilement la piste que nous apercevons parfois jusqu'à 20 kilomètres en avant de nous. Nous coupons de petites dunes larges de quelques kilomètres à peine, en laissons quelques autres à l'Est et à l'Ouest. Ce sont nos seuls points de repère.

Brusquement la piste disparaît, nous sommes au-dessus de l'erg Egatalis. Nous comprenons que la piste, toute

droite jusque là, doit serpenter au milieu de ces sables. Nous la recherchons en vain mais sans quitter la direction que nous donne la boussole. Nous marchons ainsi pendant une heure et apercevons enfin le massif de Tessalit, qui a 100 kilomètres de largeur Est-Ouest. Rapidement les montagnes deviennent plus visibles, enfin nous les survolons, la piste réapparaît, le fil est retrouvé.

Quelques minutes plus tard nous apercevons une fumée. C'est le signal du terrain d'atterrissage. La boussole ne nous a pas trompés. Et cependant comme il y a loin des compas des avions ultra modernes, des dérivomètres, etc., à nos modestes boussoles ?

Pendant tout le parcours j'ai vu en tout une antilope. C'est vraiment le désert.

A midi nous atterrissons et apprenons que nos camarades de l'A.O.F. ont eux-mêmes atterri la veille et sont repartis le matin.

Le caporal de garde a rassemblé ses six hommes qui présentent les armes. Nous nous regardons un peu étonnés. Pauvres tirailleurs soudanais, vous avez un soulier pour sept, quelques haillons, mais vous vous drapez dignement dans vos couvertures déchirées et gardez de bonnes figures réjouies ; votre immobilité est magnifique.

Le caporal parle « bien » français, il a fait la campagne d'Orient, a monté la garde sur le Rhin, garnisonné en France ; il est fier de pouvoir nous expliquer tout cela et ses hommes l'admirent.

Il va nous procurer de l'eau, faire avertir le chef de poste de Tessalit, à 7 kilomètres de là, lorsque brusquement il s'écrie : « Y en a sauvages ! » et il nous montre, à 2 kilomètres, une dizaine de méharistes qui se dirigent sur nous à grande allure.

Il fait placer ses hommes, charger les fusils et nous prévient de nous armer nous-mêmes car, lorsqu'il a quitté Tessalit, il n'y avait pas de chameaux au poste.

Je le calme et lui prescris de ne pas faire tirer avant mon commandement. Les méharistes se rapprochent. Dès qu'ils sont à 800 mètres, je tire quelques coups de révolver en l'air. Ils conservent la même allure et s'avancent toujours en ligne. Décidément ils ne sauraient avoir de mauvaises intentions.

Enfin, à 500 mètres, nous reconnaissons les uniformes des méharistes algériens. Nous rassurons le caporal.

Les méharas s'agenouillent et les superbes Chambaas se présentent magnifiquement.

Ce sont de vieilles connaissances, ils étaient à Ouallen lors du passage du Maréchal Franchet d'Espérey et manifestent leur joie de retrouver les lieutenants Paolacci et Bousquet qu'ils ont vus à ce moment près du Maréchal.

Ils sont remarqublement équipés et d'une propreté impeccable. On ne peut croire qu'ils viennent d'In-Salah par le Hoggar. Leur ordre de service le prouve cependant

Ils nous offrent leurs chameaux pour aller jusqu'au poste. Nous acceptons. C'est mon premier contact avec une selle de méhari et je crains bien de paraître un peu ridicule.

Enfin çà va, mais je ne pousse pas la témérité jusqu'à faire prendre le trot à ma monture bien que les lieutenants me le conseillent.

Le poste de Tessalit, vrai nid d'aigle, est juché sur un piton du massif. Il domine le lit de l'Oued et la palmeraie et peut bien abriter une trentaine d'hommes. Nous avons la joie d'y trouver des bouteilles d'eau d'Evian et de Perrier, épaves du voyage Citroën.

Nous rejoignons le terrain. Les mécaniciens ont fait le plein des réservoirs et revisé les moteurs. Tout est prêt pour le lendemain.

Le recensement de l'essence nous permet de constater que, nos pleins faits, il reste 1.900 litres. Le 3e avion aurait pu suivre. Le lieutenant-colonel Tulasne a été bien peu optimiste dans ses calculs ! ! !

Nous dégustons un gigot de gazelle qu'un méhariste a tuée à quelques mètres du terrain. Enfin nous nous couchons sous nos ailes, sur des nattes que le chef de poste l'adjudant Bord nous a envoyées.

Je recommande au caporal de m'éveiller à deux heures. Je veux voir la Croix du Sud qu'hier encore à Ouallen j'ai vue imparfaitement.

La nuit est splendide et, à l'extrémité de la voie lactée, plus blanchâtre encore vers le Sud, je vois enfin cette magnifique constellation.

Le 28 janvier, à 7 heures, nous décollons de Tessalit et suivons sans peine la piste pendant une heure ; puis, nous la perdons dans des dunes mais restons sans inquiétude. Quelques troupeaux aperçus nous prouvent que la région n'est plus complètement déserte.

A Tabankort, vers 9 heures, nous retrouvons la piste qui devient de plus en plus visible et que nous suivons facilement.

Je consulte ma montre et la carte. Avant une heure nous verrons enfin le Niger.

Hélas ! il ne faut rien affirmer en aviation, à 10 h. 10, alors que le moteur ronfle joyeusement et que nous sommes à 80 kilomètres du Niger, des claquements et les bruits trop connus d'une bielle cassée, nous glacent.

Que faire ? Atterrir, c'est l'avis du pilote. Ce serait prudent car le feu peut se déclarer d'une seconde à l'autre. Oui, mais alors il ne faut pas compter repartir et pourrons-nous remplacer un moteur à cette distance du fleuve ?

La bielle tout en martelant le cylindre, semble adopter un rythme régulier. Continuons donc.

Nous sommes à 1.500 mètres d'altitude, à 1.200 mètres environ au-dessus de la piste. Tout en perdant de la hauteur nous progressons. Enfin, voilà le Niger !... Mais j'avoue que nos oreilles sont beaucoup plus préoccupées que nos yeux.

Nous apercevons Bouren, nous savons qu'il y existe un terrain, nous le voyons et décidons d'y atterrir. Il était temps. Nous ne sommes plus qu'à 200 mètres au-dessus de Bouren. Deux fusées que je lance nous donnent la direction du vent et nous atterrissons à 10 h. 55.

Le deuxième avion atterrit 3 minutes après.

Nous sommes navrés. Trouverons-nous un moteur ? Pourrons-nous le faire transporter ici ?

On décide d'examiner soigneusement le moteur dans la soirée. Rien à faire, c'est une bielle maîtresse qui est cassée. Elle a heureusement bloqué le piston au haut de sa course évitant ainsi l'incendie. Il faut trouver un moteur de rechange si nous voulons rentrer.

Le lendemain, 29 janvier, à 9 heures, je pars pour Gao avec le lieutenant Bousquet sur l'avion disponible. Nous atterrissons à 9 h. 50 après avoir survolé le Niger pendant 90 kilomètres.

C'est en ce moment un magnifique fleuve de 10 kilomètres de large, j'aperçois (nous sommes à moins de 500 mètres) des hippopotames et d'innombrables bandes

de canards, oies sauvages, etc... ; Quelques pirogues suivent les rives.

Nous retrouvons à Gao les avions de l'A.O.F. et le lieutenant-colonel Tulasne. Je lui demande un moteur. Il m'offre gracieusement « un moteur usagé qui vient de faire la traversée du Sahara sur un de ses avions » et qui a déjà 60 heures de vols. Il faut bien accepter.

Au même moment, j'entends tourner trois superbes moteurs neufs, revus spécialement chez Renault et qui ont remplacé les trois moteurs fatigués sur les avions de l'A.O.F. Leurs ronflements me paraissent quelque peu ironiques. Mais... charité bien ordonnée...

Il faut faire transporter le moteur à Bourem. On le charge sur une pirogue et les laptots, surveillés par un garde, ont l'ordre de faire diligence. La pirogue transporte en même temps des roniers (troncs d'arbres destinés à faire une chèvre) et un palan.

Les laptots arrivent en effet le 30 janvier, à 18 heures, à Bourem, mais ils se gardent bien d'avertir de leur arrivée et, le 31 janvier, le lieutenant Paolacci qui surveille le fleuve a la stupéfaction de trouver la pirogue abandonnée, complètement submergée. Le moteur est dans l'eau jusqu'au vilebrequin. Les accessoires : magnétos, carburateurs, etc..., emballés soigneusement à part, sont entièrement sous l'eau.

Charmant pays !

Il faut transporter le moteur au terrain à 4 kilomètres du fleuve. Heureusement il reste à Bourem quelques voitures Citroën qui sont mises gracieusement à la disposition du lieutenant Paolacci. Il faut néanmoins toute la journée du 31 janvier pour retirer de l'eau le moteur et le transporter au terrain.

Les 1er et 2 février on procède au montage du moteur et, le 2 février, à 17 heures, le lieutenant Paolacci peut rejoindre Gao où nous achèverons la mise au point.

Le lieutenant-colonel Tulasne m'a prévenu charitablement que le moteur est « encore très bon » mais que je ferais bien de changer les magnétos, les carburateurs, les arbres à cames, des durites, de roder les soupapes, de dégrouper, etc., etc...

Evidemment je me doute que la meilleure partie du moteur est le carter, mais il faudrait 15 jours pour tout ce travail et la saison du vent de sable arrive.

Dès notre arrivée à Bourem, j'ai eu soin d'aviser télégraphiquement : le Gouverneur Général de l'A.O.F.

Le Gouverneur Général de l'Algérie.

Le Commandant du 19e Corps d'Armée.

Le Colonel commandant l'Aviation d'Algérie. Nous avons la satisfaction de recevoir les télégrammes suivants :

DAKAR

COMMANDANT GALLET, BOUREM OU GAO,

Vous adresse ainsi qu'à votre personnel vives félicitations pour liaison aérienne Algérie A.O.F. que venez de réaliser avec complet succès. CARDE.

ALGER

GÉNÉRAL COMMANDANT 19e CORPS D'ARMÉE A COMMANDANT GALLET, COMMANDANT ESCADRILLE ALGÉRIENNE.

Général commandant 19e Corps d'Armée adresse vives félicitations équipages Escadrille Algérienne qui viennent assurer liaison Algérienne Afrique Occidentale Française.

Les 3 et 4 février nos mécaniciens travaillent avec acharnement à la mise au point des moteurs et des avions, bien secondés par quelques mécaniciens de l'A.O.F.

Le 4, à 18 heures, tout est prêt et nous décidons de partir le 5 au lever du soleil.

Nous prenons congé de M. Martin, administrateur du Cercle de Gao, de Mme Martin, de M. Lalaurette, administrateur-adjoint, qui ont été pour nous des hôtes aimables et qui se sont ingéniés à nous faire les honneurs de Gao. Grâce à eux notre séjour a été délicieux et reposant.

Le lieutenant-colonel Tulasne est reparti pour Niamey depuis le 1er février.

Le 5, à 7 heures, nos moteurs tournent et nous décollons. Malgré toutes mes recommandations, les colis sont plus nombreux qu'au départ. Il faut bien, en effet, rapporter quelques souvenirs de l'A.O.F. et sabres touaregs, couvertures touaregs, œufs d'autruches, sont arrimés tant bien que mal. Mais le clou c'est un singe qu'on ne me montrera du reste qu'à Tessalit, sachant bien que je ne l'aurais pas toléré au départ. Je suis alors bien forcé de l'adopter, mais sous la réserve que si nous manquons de vivres dans le Tanezrouf, nous commencerons par

manger le singe avant de manger le plus gras d'entre nous.

Nous suivons le fleuve jusqu'en vue de Bourem et reprenons la piste. A 8 h. 15, des claquements dans le « très bon moteur » de l'A.O.F. nous obligent à atterrir. Les terrains sont heureusement nombreux. Les 2 avions atterrissent à 2 minutes d'intervalle.

Les bougies seulement sont encrassées. Nous nettoyons et repartons à 11 h. 25. La visibilité est bonne. Nous ne perdons la piste que peu de temps. Du reste nous avons pris à l'aller quelques repères et sommes sans inquiétude.

A 14 h. 10, nous atterrissons à Tessalit où nous apprenons que les avions de la mission de Goys se sont ravitaillés la veille et sont repartis le matin même pour Gao. Trois voitures Citroën (dites normandes), leur ont apporté, de Ouallen, de l'essence et s'apprêtent à remonter. Elles sont conduites par M. Malleterre, fils du Général, ex-lieutenant pilote que j'ai eu sous mes ordres pendant la guerre. Je le prie de reporter son départ au lendemain. Notre sécurité sera ainsi complètement assurée. M. Malleterre y consent volontiers et c'est pour nous un précieux réconfort que de savoir que nous pourrons être secourus en cas de panne irréparable.

Dans la nuit le vent s'est levé et, le 6 février, à 5 heures, le sable commence à bouger au ras du sol. Je décide cependant de faire une tentative et je pars avec le lieutenant Paolacci. Il est entendu que si nous rentrons survoler le terrain sans atterrir, le deuxième avion suivra. Nous montons à 1.000 mètres, la visibilité est de plus en plus mauvaise, la piste est invisible, le vent augmente de violence, le sable monte. Il faut rentrer et atterrir.

Mais le vent, de plus en plus fort et irrégulier, nous plaque durement au sol. Une roue est crevée, l'essieu faussé, l'aile droite a labouré le sol, le longeron inférieur droit est cassé, la toile déchirée, le fuselage est tordu. Décidément la guigne nous poursuit.

Pendant un quart d'heure nous tournons autour de l'appareil, consternés. L'avion nous paraît irréparable.

Un examen plus attentif nous permet cependant de nous rendre compte que nous pourrons « peut-être » le réparer. Nous commençons aussitôt.

Le vent est tellement violent, et le sable si gênant, qu'il faut faire tenir des nattes par les tirailleurs soudanais pour

nous protéger pendant le travail, car tout le monde va travailler.

Presque tout nous fait défaut. Comme par hasard, tout ce qui nous serait indispensable a été laissé sur le troisième avion à Ouallen.

Il nous faudrait une scie à bois pour renforcer le longeron, nous n'avons qu'une scie à métaux. Ce sera plus long, tant pis. Nous n'avons pas d'aiguille pour recoudre la toile, pas de ficelle, pas d'émaillite. Avec une clef de boîte à sardines, nous faisons une aiguille. Autour de nos paquets et colis nous trouvons de la ficelle. L'hermetic remplacera l'émaillite.

La gaieté renaît. Toutes les difficultés sont surmontées. On déclare que l'avion sera beaucoup plus solide qu'auparavant, et, finalement, nul n'en doute.

A 22 heures, tout est prêt. Les phares des voitures Citroën nous ont éclairés pendant le travail. Nous mangeons et prenons un repos bien gagné.

Le vent a soufflé avec violence pendant toute la journée, mais il a tourné du Sud au Nord. C'est bon signe. Il diminue pendant la nuit et est très faible le lendemain matin 7 février.

L'avion réparé est essayé, à l'atterrissage tous se précipitent pour voir « si tout a tenu ». Oui « tout tient » rien ne nous paraît plus impossible et, pleins de confiance, nous prenons le départ. Les voitures doivent partir aussitôt après nous.

A 8 heures, nous décollons, la visibilité est bonne, la piste bien apparente, nous redoublons d'attention dans la région où nous l'avons perdue à l'aller et pouvons la suivre sans trop de peine.

A 11 h. 30, le massif de Ouallen est visible mais des claquements nous obligent encore à atterrir. Cela ne nous inquiète plus, le Tanesrouft n'est, d'ailleurs, qu'un vaste terrain d'atterrissage.

Nous nettoyons les bougies et repartons à midi 30 pour atterrir à Ouallen à 13 h. 40.

Les avions de l'escadrille qui y ont accompagné les avions de la mission de Goys en sont malheureusement repartis le matin même ; ils nous attendent à Adrar.

Dans la nuit, à 4 heures, M. Malleterre rejoint Ouallen avec ses voitures. Il a battu tous les records sur le parcours

Tessalit-Ouallen, il n'a mis, en effet, que 19 heures pour faire 600 kilomètres.

Le lendemain, 8 février, nous sommes prêts au lever du soleil mais le vent s'est levé et un goumier du poste nous montre au loin la « barrière de sable » ; quelques minutes après, le sable est sur nous et nous entoure.

Les voitures repartant à 8 heures, je demande une place à M. Malleterre car j'ai hâte d'atteindre la T.S.F. d'Adrar. Il est entendu, si le vent diminue, que les avions partiront et atterriront devant les voitures.

A 15 heures ils atterrissent devant nous à 100 kilomètres au Sud de Taourirt, mais ils ne peuvent aller plus loin, le sable les gêne et paraît plus épais encore vers le Nord.

Je continue en voiture mais nous sommes également gênés par le sable et perdons la piste. Il nous faut plus d'une heure pour la retrouver. Enfin à 20 heures nous arrivons à Taourirt.

Les phares des voitures ne fonctionnent plus. Nous comptons sur la lune qui vient de se lever. Mais c'est la nuit de l'éclipse et au passage le plus difficile (sables de Taourirt et montée du plateau d'Adrar), nous sommes horriblement gênés. Enfin, à 4 heures, le 9 février, nous atteignons Adrar et j'ai la satisfaction de pouvoir me déshabiller et me laver, ce que je n'ai pas fait depuis le 5 au matin.

A 7 heures, dès que la T.S.F. peut fonctionner, je préviens le commandement de notre retour.

A 10 h. 30 les avions atterrissent. Il fait très beau et nous décidons de repartir à midi. Toute l'escadrille est rassemblée à Adrar. Il est entendu que le départ aura lieu en deux échelons. Nous prenons les avions disponibles et partons à midi 30 avec quatre avions. Nos avions fatigués seront soigneusement revus et rejoindront dès que possible à petites étapes par Beni-Abbès.

Jamais nous n'avons eu visibilité semblable. De Beni-Abbès nous apercevons tout l'erg oriental et le grand Atlas marocain. La piste La Gardette et la piste de la Saoura se déroulent admirablement sous nos yeux.

A 16 heures nous atterrissons à Béchar.

Mais partis d'Oran nous tenons à rentrer à Oran. Il faut établir la liaison de la côte méditéranéenne au Niger. Le lendemain, 10 février ,à 8 h. 50, nous quittons Béchar, survolons Aïn-Sefra, Méchéria, Bossuet, Bel-Abbès et, à

midi 30, atterrissons à La Sénia où nos camarades nous attendent et nous apportent, avec les leurs, les félicitations de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, du Général comandant le 19ᵉ Corps d'Armée, du Général Inspecteur de l'Aéronautique, du Colonel commandant l'Aviation d'Algérie, du Général commandant la Division d'Oran.

Nous sommes heureux d'avoir réussi et surtout d'avoir surmonté toutes les difficultés que nous avons rencontrées. Nous avons parcouru 5.400 kilomètres, en 42 heures 20 de vols avec 18 atterrissages.

Mais il faut reconnaître qu'il est encore imprudent de voyager sur cet itinéraire sans avoir :

1° La T.S.F. à bord des avions.
2° La T.S.F. à Ouallen et Tessalit.
3° Des voitures de dépannage échelonnées.
4° Une piste jalonnée.

A ce moment seulement le trajet Oran-Gao pourra être exécuté facilement en 21 heures, c'est-à-dire si les relais sont convenablement préparés ; en moins de deux jours, en volant le jour seulement.

La conduite du personnel a été au-dessus de tout éloge. Chacun, selon son caractère, s'est dépensé sans compter.

Le lieutenant Paolacci, nerveux, bouillant, impatient, voyait tout, était partout, dormait à peine.

Le lieutenant Bousquet, froid, calme, pince sans rire, avait toujours le mot de circonstance qui détendait les nerfs.

Les sergents mécaniciens Algre et Vincent ont fourni un effort colossal et semblaient vouloir faire passer leurs volontés dans leur moteur et tout cela avec bonne humeur, avec le sourire, à la française ! Ils ne se reposaient que pendant les vols et je crois bien que leur confiance en leurs officiers était telle que la plupart du temps ils dormaient en l'air. Ils n'étaient cependant pas très confortablement installés à deux dans une carlingue de Bréguet.

Le rapport de fin de séjour de l'escadrille dans le Sud Oranais fera mieux ressortir le travail fourni en 1924-1925, environ 650 heures de vols sur le parcours Béchar-Ouallen, soit 100.000 kilomètres parcourus en région désertique ; 2.000 clichés photographiques ; 10 terrains nouveaux reconnus et créés, le centre d'Adrar approvisionné, etc. Enfin 10 équipages prêts à accomplir dans le Sud toutes les missions qui peuvent leur être confiées.

Le Commandant de la Moricière

lors du désastre de la Macta

Pour écrire une biographie aussi exacte que possible de l'*Emir Abd el Kader*, j'ai recueilli depuis des années un si grand nombre de documents, que je n'ai pu utiliser beaucoup d'entre eux que partiellement ou même pas du tout. Ces documents m'ont du moins permis de me faire une opinion sur les événements de la conquête française et de rectifier certaines erreurs que les historiens se transmettaient invariablement.

Des détails qui ne peuvent trouver place dans une œuvre de dimensions limitées, destinée au grand public, me paraissent par contre présenter un réel intérêt dans la province algérienne à laquelle ils se rapportent. Tels sont ceux relatifs à la mission que remplit à Oran le jeune commandant de La Moricière, au moment où le général Trézel subissait à la Macta le désastre qui eut en France tant de retentissement.

*
* *

Le traité Desmichels avait, en février 1834, reconnu à Abd el Kader une puissance qu'il n'avait jamais eue auparavant. D'après ses clauses, le Commandeur des Croyants avait des représentants (le texte arabe disait des «consuls») auprès des Français. Celui d'Oran, Ben Ikrou, dénonçait à l'Emir la conduite des Douairs et des Smela qui avaient offert au général Trézel, commandant à Oran, de constituer son Makhzen.

Abd el Kader, qui s'indignait depuis longtemps du commerce que les Douairs et Smela faisaient avec les Chrétiens, chargea son agha, El Mezari, d'arrêter un cheïkh des Douairs, Ismaël ould Cadi, coupable d'avoir vendu un cheval à un Français d'Oran. Les Douairs, avec l'assentiment et même l'appui effectif de Trézel, avaient délivré Ismaël, qu'on conduisait à Mascara garrotté sur une mule, se mettant ainsi en révolte contre Abd el Kader.

C'est alors que Trézel, ne voulant pas abandonner Douairs et Smela à la vengeance de l'Emir, s'était porté au camp du Figuier, et avait signé avec eux, le 16 juin 1835, la convention dite « convention du Figuier », qui était un véritable traité d'alliance offensive et défensive.

Abd el Kader envoya au Gouverneur général Drouët d'Erlon, par son agent à Alger le fameux Judas Ben Duran, deux lettres où il se plaignait de cette attitude.

Drouët d'Erlon répondit à Abd el Kader par une lettre dans laquelle il ne désavouait pas son subordonné [1], quoique Trézel eût contrevenu à ses instructions. Mais deux jours plus tard, répondant à Trézel qui lui avait annoncé les mêmes événements, Drouët d'Erlon lui fit remarquer, en des termes assez vifs, sa désobéissance intempestive aux ordres du Ministre et aux siens [2]. A l'un et à l'autre il annonça qu'il envoyait un officier chargé de rétablir les bonnes relations entre eux. Cet officier était le commandant de La Moricière, qui devait d'abord se présenter à Trézel, puis se rendre auprès de l'Emir et remplacer éventuellement dans ses fonctions de consul de France le commandant Abdallah d'Asbonne. Judas Ben Duran devait accompagner La Moricière à Mascara.

Cette intervention se produisait trop tard, puisque déjà Trézel était aux prises avec Abd el Kader. L'aventure se termina le 28 juin 1835 par le désastre de la Macta, à la suite duquel la colonne française regagna Arzew dans un désordre inexprimable.

La Moricière était parti d'Alger par mer le 29 juin, espérant encore arrêter les hostilités. Le capitaine Desnoyer écrivait le lendemain, 30 juin, à Duvivier : « Le « Gouverneur aurait voulu la paix à tout prix. La Moricière « a cependant fini par lui faire comprendre que l'Emir « était un lionceau auquel il fallait couper les ongles étant « jeune ; de manière que l'on tâchera de ramener la paix, « mais en faisant sentir à l'Emir qu'il doit recevoir des « ordres du Gouverneur [3]. » C'était au contraire « le lionceau » qui avait fait sentir ses griffes !

---

(1) Pièce n° 1.
(2) Pièce n° 2.
(3) Lettre écrite d'Alger, 30 juin. (*Archives historiques* du Ministère de la Guerre).

Le lieutenant de vaisseau Dupont, commandant *la Comète*, avait assisté à l'arrivée lamentable de l'armée et avait aussitôt offert ses services à Trézel. Celui-ci avait décidé de ramener ses troupes à Oran par mer, tant leur démoralisation était grande ! Le 29 juin, à midi, un officier d'ordonnance était parti pour Oran, sur le grand canot de *la Comète*, afin de donner l'ordre à tous les bâtiments de guerre et de commerce disponibles de venir à Arzew.

La Moricière rencontra dans la journée du 30 juin la flotille qui se dirigeait d'Oran sur Arzew, et qui fit signe au vapeur qui le portait de rallier. Il arriva dans la nuit en rade, avec la *Lionne*, le *Loiret*, le *Brasier* et un grand nombre de bâtiments de commerce. Ce qu'il vit, il le raconta dans une lettre qu'il écrivit quelques jours plus tard à Duvivier (1).

Sur la demande de Trézel, La Moricière repartit aussitôt par mer pour Oran, afin d'y obtenir l'appui des Douairs et des Smela. Il décida 300 de leurs cavaliers à monter à cheval, et il partit à leur tête pour Arzew le 3 juillet, de grand matin, avec les capitaines Cavaignac et de Montauban, et le caïd Ibrahim. Il atteignit Arzew à 14 heures sans avoir rencontré personne.

L'arrivée de cette petite troupe rendit courage aux troupes françaises, et décida Trézel à suspendre l'embarquement de la cavalerie, à débarquer les chevaux déjà à bord, et à prendre la route d'Oran avec les débris du 2e chasseurs d'Afrique, escortés par La Moricière et ses 300 cavaliers.

A peine revenu à Alger La Moricière envoya à Duvivier, le 11 juillet, un récit de l'affaire de la Macta, en y joignant un croquis de sa main. Il y ajouta un précis des événements qui s'étaient déroulés à Oran depuis 1831, que lui avait remis un officier de ses amis, Maligny. Ce précis, écrit par un homme très au courant de la politique suivie à Alger, donne des détails intéressants qu'on chercherait en vain dans des documents officiels (2). Il décrit fort bien le Juif Ben Duran, qu'on appelait M. Durand, lance quelques flèches contre le « lieutenant-colonel Marey, affublé

(1) Pièce n° 3.
(2) Pièce n° 4.

du titre d'agha des Arabes », raconte l'affaire de la Macta, et analyse l'attitude du gouverneur Drouët d'Erlon et la politique ambitieuse d'Abd el Kader.

Si l'on veut avoir une idée plus complète des événements, il faut lire la lettre que Drouët d'Erlon écrivit le 12 juillet au Ministre de la Guerre, tant sur l'affaire de la Macta que sur le rôle de la Moricière (1). Enfin, une lettre de La Moricière à Duvivier, écrite peu après son retour d'Oran à Alger, reprend les événements à partir du traité Desmichels, et donne nombre de détails nouveaux (2).

*
* *

C'est au moyen de documents de ce genre, se complétant et s'éclairant mutuellement, que l'on peut arriver à reconstituer la physionomie d'un homme ou l'allure d'un événement. Mais parfois quand, de cinquante pages de sources patiemment recueillies, on tire à peine quatre lignes de texte, on regrette de ne pouvoir donner aux lecteurs les détails pittoresques d'un épisode ou les raisons d'un jugement porté. C'est un de ces regrets que j'apaise en publiant des documents que j'ai copiés autrefois dans les précieuses Archives du Ministère de la Guerre.

*
* *

Pièce N° 1

Le Gouverneur général comte d'Erlon à l'Emir Abd el Kader

Alger, 25 Juin 1835.

Vos deux dernières dépêches, apportées à Alger par vos cavaliers, m'ont été remises par votre oukil Durand.

Vous vous plaignez de ce que le général Trézel, commandant la Division à Oran, s'est porté en avant avec ses troupes. Il y a été appelé par les chefs des tribus des Douairs et des Smela, pour les protéger contre un acte de violence que voulait commettre votre agha Mezari à leur égard. Ces chefs lui déclarèrent qu'il voulait les contraindre à quitter le lieu qu'ils cultivent en

(1) Pièce n° 5.
(2) Pièce n° 6.

paix depuis longtemps, pour aller habiter les uns à Mleta (1) et les autres à Mascara. Le général Trézel leur ayant dit qu'ils étaient libres de partir s'ils le voulaient, ils ont répondu qu'ils préféraient rester et vivre sous la protection de la France, pour éviter tous les excès de pouvoir qu'on voulait commettre à leur égard.

Ces tribus n'ont par aucun acte troublé la tranquillité du pays ; aucun crime ne s'y est commis ; elles entretiennent avec Oran des relations de commerce et de bon voisinage qui nous sont utiles et avantageuses ; ma protection doit donc leur être accordée.

Je sais que vous êtes fidèle à votre parole et que vous aimez la justice ; ainsi je ne pense donc pas que vous pouvez envisager cette affaire comme un manque de foi au traité conclu entre nous, aucun des articles ne s'expliquant à cet égard.

Ma ferme volonté est de maintenir la bonne amitié qui existe entre nous ; mais je veux et je dois aussi accorder ma protection aux tribus qui, placées dans notre voisinage, vivent en paix, se montrent soumises aux lois du pays et à la justice et qui veulent contracter des liens d'amitié avec nous.

J'espère du reste que les communications du général Trézel avec vous auront déjà aplani toutes les difficultés et que vous sentirez la force de mes observations. Au reste, je vais envoyer au général Trézel un officier ; il se rendra ensuite auprès de vous et vous convaincra que je n'ai rien tant à cœur que de continuer les bonnes relations qui sont établies entre nous.

Pièce N° 2

Le Gouverneur général comte d'Erlon au général Trézel

Alger, 27 Juin 1835.

Général,

J'ai reçu tout à la fois, le 21 du courant, vos lettres des 14 et 16 de ce mois, qui m'annoncent votre sortie d'Oran avec le régiment de Chasseurs et un bataillon de la Légion étrangère, votre marche sur Misserghin pour vous opposer aux violences que Mezari venait d'exercer contre les Douairs et les Smela, ainsi que la pointe de votre aide-de-camp sur Bridia (2) qui a favorisé la délivrance d'Ismaël.

Bien qu'il n'y ait eu jusque là aucune hostilité entre vos troupes et les Arabes, je n'en ai pas moins été peiné d'apprendre ce mouvement offensif. Après les recommandations que je vous

(1) La plaine de Mleta, au Sud de la Grande Sebkha (Lac Salé), d'Oran.
(2) Aïn-Bridia, au S. O. d'Oran, sur la rive Nord de la Sebkha.

avais faites d'éviter tout ce qui pourrait troubler la paix, qui nous est recommandée par le Ministre, je ne comprends pas que vous ayez saisi avec tant d'empressement la première occasion pour intervenir à main armée dans les démêlés d'Abd el Kader avec des tribus que le Gouvernement du Roi a reconnues, par un traité, être sous sa dépendance.

Votre intervention dans cette circonstance est non seulement une violation de notre contrat avec Abd el Kader ; mais vous reconnaitrez vous-même, par les ordres que vous allez recevoir directement du Ministre pour le départ de deux bataillons de la Légion étrangère, qui fait partie de la division d'Oran, combien une rupture avec l'Emir est intempestive et contraire aux vues du Gouvernement. En effet, le Ministre m'écrit, sous la date du 16 courant, de prescrire les dispositions nécessaires pour l'embarquement de tous les bataillons de la Légion étrangère, aussitôt l'arrivée des bâtiments qui sont expédiés de Toulon (1).

Le bateau à vapeur *Le Brazier* m'a apporté hier vos dépêches des 18, 20, 21 et 23 courant. J'y vois que vous vous êtes porté à la position du Figuier, puis sur le Tlélat avec trois bataillons, les Chasseurs, et sept pièces d'artillerie. J'apprends avec chagrin que déjà les hostilités ont commencé entre vos troupes et les Gharaba ; comment, en présence de l'ennemi, des soldats se sont-ils trouvés surpris sans armes en dehors de votre camp ? J'aime à croire que vous aurez prescrit des dispositions pour qu'une pareille négligence ne fasse plus de nouvelles victimes.

Il ne sera pas nécessaire de rappeler le chef d'escadrons Abdallah (2), à moins qu'Abd el Kader n'exige le retour de son oukil ben Hiko (3).

Les offres qui vous ont été adressées par Mustapha ben Ismaël, au nom des Koulouglis de Tlemcen, seront très avantageuses si nous sommes forcés absolument d'en venir à une rupture avec l'Emir. J'approuve donc la réponse que vous aurez faite à ces propositions. J'attendrai toutefois l'issue des négociations que je charge le chef de bataillon de La Moricière d'entamer en mon nom avec l'Emir, pour me décider à donner mon assentiment à la convention que vous me proposez de passer avec les Douairs et les Kouloughs de Tlemcen. M. de La Moricière s'entendra avec vous, Général, pour les mesures à prendre dans la circonstance vis-à-vis d'Abd el Kader ; je l'autorise à cet effet à se rendre auprès de l'Emir pour lui faire connaître mes inten-

(1) La Légion étrangère avait été cédée par la France à l'Espagne, à la suite du traité de la Quadruple Alliance conclu le 22 avril 1834 entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, pour soutenir le trône d'Isabelle II et les principes constitutionnels en Espagne. Voir : *La Légion étrangère en Espagne*, par Paul AZAN, Paris, Lavauzelle, 1907.

(2) Abdallah d'Asbonne, ancien mameluk de Napoléon 1er, d'origine syrienne, devenu chef d'escadrons, puis retraité, s'était fait nommer, en 1830, interprète dans l'Armée d'Afrique et était Consul de France à Mascara.

(3) Mohammed ben Ikrou, consul d'Abd el Kader à Oran.

tions et tâcher d'obtenir de lui le désistement de ses projets sur les tribus des environs d'Oran.

M. de la Moricière remplacera provisoirement à Mascara le chef d'escadrons Abdallah, si déjà il a été changé. Il communiquera avec vous et m'adressera directement ses rapports quand il sera question d'affaires majeures et d'un intérêt général pour la colonie.

Si, contre mon attente, tout moyen de conciliation devenait impossible, je préfère que vous attaquiez promptement l'ennemi et le forciez à entrer en arrangements, que de rester dans un camp éloigné d'Oran, d'où vos communications seraient bientôt interceptées. Je vous envoie, comme vous le désirez, le caïd Ibrahim et Allegro ; le S[r] Durand, l'agent d'Abd el Kader, accompagnera le commandant de La Moricière à Mascara.

Vous trouverez ci-joint copie de mes lettres à Abd el Kader ; vous y verrez que je n'ai pas voulu désavouer vos démarches à l'égard des tribus des Douairs et des Smela.

Agréez, Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Gouverneur Général,
Comte D'ERLON.

Pièce N° 3 (1)

Le commandant de La Moricière (2)
au lieutenant-colonel Duvivier (3)

Alger, samedi 11 juillet 1835.

Mon cher Colonel,

Mon oncle et ma mère n'étant plus à Paris, c'est à vous que je vais adresser directement les détails des funestes événements qui viennent de se passer dans l'Ouest de la Régence. Leur suite peut être fatale au sort de la colonie et, puisque vous paraissez ne pas nous avoir tout-à-fait oubliés, je pense que serez bien aise de savoir à quoi vous en tenir.

---

(1) J'ai pris copie de cette lettre en 1903 dans les Archives historiques du Ministère de la Guerre, Algérie, correspondance de juillet 1835, province d'Oran, sur l'original écrit par la Moricière. En février 1925, voulant vérifier ce passage, j'ai demandé à M. Tuetey de vouloir bien le rapprocher du document ; le distingué conservateur des Archives n'a pas retrouvé ce document qui, à une époque indéterminée, aurait donc été égaré ou mal reclassé. Ma copie a d'autant plus d'intérêt à être publiée.

(2) La Moricière, né en 1806, était chef de bataillon depuis le 2 novembre 1833 ; il avait appartenu au 2[e] bataillon de Zouaves, commandé par Duvivier, et servait toujours au corps des Zouaves.

(3) Duvivier avait commandé le 2[e] bataillon de Zouaves ; lieutenant-colonel depuis le 27 mars 1834, il avait été nommé commandant supérieur de la place de Bougie le 5 avril 1834, et était en congé.

Vous verrez dans les journaux des articles envoyés d'ici et qui rendent assez bien compte des faits. Le récit le plus complet est adressé au *National* par un capitaine que vous connaissez (1). Comme je pense que la longueur de ce document pourrait bien l'empêcher d'être inséré dans un journal, je l'ai fait copier pour vous l'adresser directement ; le métier que j'ai fait depuis huit jours ne me laisse pas un moment pour vous écrire moi-même en détail sur cette affaire. Je joins à cela un précis historique de ce qui s'est passé à Oran depuis la fin de 1835 ; ce précis qui m'a été donné par Maligny (2), est fort exact et vous servira à l'intelligence des faits.

Arrivé à Arzew le 30 au soir, j'ai vu l'état de l'armée : c'était bien pénible. Le moral était aussi bas que possible. La panique avait été plus forte qu'à Médéa ; les pertes plus considérables, sur un corps d'armée bien moins nombreux. Il n'y avait pas à penser à ramener la troupe autrement que par mer, et ce ne fut que quand on me vit revenir d'Oran avec deux officiers (3) et 300 cavaliers arabes des deux tribus qui s'étaient mis sous notre protection, que la cavalerie monta à cheval et regagna Oran, au grand contentement du Général qui revint avec nous. Ci-joint un croquis du terrain pour l'intelligence des opérations.

L'Emir avait au moins 8.000 chevaux ; son infanterie régulière était de 1.400 hommes, ce à quoi il faut joindre 3.000 d'infanterie irrégulière ; cette estimation est au-dessous de celles que j'ai entendu faire, en général, mais je la crois exacte, et les gens sages tels que Savart (4), Maussion, la trouvent telle. Maussion (5) a été admirable dans cette affaire, et a contribué à sauver les débris de l'armée. On se loue beaucoup de Savart, du capitaine d'artillerie Allot (6), de Jacquier, Lagondie, Maligny ; du Millot (7), ancien porte-drapeau du 20e, était là et y a bien fait.

Marey se coule de plus en plus ; dans sa marche sur Blida, il a si mal mené (8) l'infanterie que plus de la moitié n'a pu suivre ; cinq hommes sont morts de chaleur. On était furieux

---

(1) Il semble bien qu'il s'agisse du capitaine Cavaignac.

(2) Bernier-Maligny (Jules-Pierre), né à Nantes le 1er mars 1809 ; capitaine d'état-major le 20 décembre 1833 ; à l'état-major de la 8e division le 18 octobre 1836 ; chef d'escadron d'état-major le 22 avril 1847 ; décédé général de brigade le 12 juillet 1870.

(3) Les capitaines Cavaignac, du Génie, et Cousin de Montauban, des Chasseurs.

(4) Savart (Nicolas), né le 9 janvier 1790 à Mézières, chef de bataillon du génie en 1835 ; passé lieutenant-colonel le 31 décembre 1835.

(5) Le colonel de Maussion était chef d'état-major du général Trézel.

(6) Allot (Jean-Baptiste), né à Aigueperse (Puy-de-Dôme) le 6 février 1794 ; capitaine d'artillerie en 1835 ; décédé général de brigade en 1852.

(7) Milhau (et non du Millot), Joseph, né en 1796 à Caux (Hérault), avait été porte-drapeau du 20e.

(8) Le mot après « il a si... » et illisible dans la copie ; il doit avoir le sens de « mal mené ».

contre lui. Pendant ce temps, j'étais à Oran. A mon retour, c'était la nouvelle du jour, et on ajoutait que vous veniez le remplacer, qu'on vous avait nommé à Paris. Laasar, sergent proposé pour officier, est un Arabe. Tâchez donc de me le faire nommer officier.

Je ne puis vous en dire plus long aujourd'hui.

Adieu, mon cher colonel ; croyez à mon sincère et respectueux attachement.

De La Moricière.

Pièce N° 4

Evénements d'Oran (1)

La province d'Oran vient d'être le théâtre d'événements funestes pour la gloire de nos armes et pour notre influence politique en Afrique. Le général Trézel a été battu par Abd el Kader avec des circonstances fâcheuses.

Avant de donner au public les tristes détails de cette défaite, il est bon de lui faire connaître les fautes qui l'ont amenée, et dont quelques-unes mériteraient une qualification plus sévère.

Lorsque le général Desmichels vint remplacer le général Boyer à Oran, Abd el Kader était à l'aurore de sa puissance. Le vent était alors aux expéditions ; le nouveau général en fit plusieurs, dont aucune ne fut préparée par de sages combinaisons politiques ; aussi toutes ne furent-elles pas heureuses et pas une d'elles n'eut des résultats avantageux pour notre domination.

Le vent tourna à la paix par suite des travaux de la Commission d'Afrique. Aussitôt le général Desmichels voulut avoir la paix à tout prix ; il chercha quelqu'un avec qui traiter, avec autant de soin qu'il en avait mis naguère pour trouver des ennemis à combattre et jeta ses yeux sur Abd el Kader.

Des ouvertures furent faites à ce jeune chef, dans des circonstances qui devaient le rendre exigeant, car les Arabes venaient de battre le 2e régiment de Chasseurs d'Afrique sous les murs d'Oran. Aussi Abd el Kader imposa-t-il ses conditions : il fut reconnu Emir indépendant de Mascara, et des avantages commerciaux immenses lui furent accordés, au détriment du commerce français. Ces avantages furent tels que des bruits peu honorables pour le Général coururent à ce sujet ; rien ne

(1) Copie jointe à la lettre de la Moricière à Duvivier du 11 juillet 1835. (Pièce n° 3).

nous porte à croire qu'ils aient été fondés. Les concessions faites à Abd el Kader furent consignées dans une partie secrète du traité, qui ne fut même pas communiquée au Gouverneur, mais que nous avons eue sous les yeux.

Abd el Kader, soutenu par tous les avantages que nous lui fîmes, triompha de tous ses rivaux, et, avant l'été de 1834, son autorité s'étendait depuis la vallée du Chélif jusqu'aux frontières de l'Empire du Maroc. Comme son ambition ne connaît pas de bornes, il manifesta alors l'intention de venir jusque dans les provinces d'Alger et de Tittery pour y établir son pouvoir. Mais le général Voirol lui écrivit que s'il dépassait le Chélif, la nature de nos relations changerait nécessairement. Ne se trouvant pas encore assez fort pour ne tenir aucun compte de cet avis, il remit à un autre temps l'exécution de ses projets d'agrandissement.

A l'arrivée du comte d'Erlon, Gouverneur actuel de nos possessions dans le Nord de l'Afrique, Abd el Kader voulut encore sonder le terrain ; il le trouva fort mal disposé. Le comte d'Erlon lui signifia que, s'il franchissait le Chélif, il aurait tout à redouter de la France, et qu'il serait traité en ennemi. Il écrivit en même temps à toutes les tribus d'Alger et de Tittery pour les menacer d'un prompt et terrible châtiment dans le cas où elles oseraient reconnaître l'autorité d'Abd el Kader.

Celui-ci ne pouvant croire que ce langage hautain cachait la plus déplorable nullité d'action et de volonté se maintint quelque temps dans les limites qui lui étaient tracées ; mais, par cet instinct naturel aux hommes supérieurs, il se douta cependant d'une partie de la vérité, et, pour être fixé sur ce point, il résolut d'accréditer un agent à Alger.

Il fit choix du Juif algérien Ben Dran, dont le père avait eu quelques relations avec sa famille. Ce Juif, dont nous avons francisé le nom et que nous appelons M. Durand, est un homme d'une moralité équivoque, mais d'une rare habileté. Il est porteur d'une belle physionomie franche et ouverte, et doué des apparences de cette bonhomie spirituelle si propre à faire des dupes.

Vers le même temps, le général Desmichels était rappelé de son commandement, sur la demande du comte d'Erlon qui se plaignait avec amertume des concessions insensées que ce général avait faites à Abd el Kader.

Le général Trézel, chef d'état-major que l'on désirait éloigner d'Alger, fut envoyé à Oran à sa place. Il y arriva sous l'impression rationnelle des motifs qui avaient nécessité le rappel de son prédécesseur, c'est-à-dire mal disposé avec Abd el Kader. En cela, il croyait être et il était en effet d'accord pour le moment avec la politique du comte d'Erlon.

Mais M. Durand n'était pas pour rien agent de l'Emir de Mascara. Cet homme adroit et clairvoyant eut bientôt connu, analysé et disséqué le Gouverneur des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique ; Abd el Kader sut par lui qu'il pouvait tout oser, et n'attendit donc plus qu'une occasion favorable, qui ne tarda pas à se présenter.

Un chérif du Sahara nommé Moussa (1) avait pénétré, à la tête de quelques troupes, dans la province de Tittery, avec l'intention de s'en emparer. Il disait aux uns qu'il n'avait d'autre but que d'attaquer les Français ; aux autres qu'il voulait s'opposer aux projets ambitieux d'Abd el Kader. Dans le fait, il n'exagérait que pour lui. Parvenu à Médéa, où il entra sans difficulté au mois d'avril dernier, il envoya des députés à Miliana pour proposer aux habitants de cette ville de s'unir à lui à l'effet d'établir un état indépendant, comme l'avait fait Abd el Kader dans la province d'Oran. Ceux-ci, qui depuis longtemps sympathisaient avec Abd el Kader, reçurent fort mal les députés de Moussa, et firent connaître à l'Emir ce qui se passait. L'entreprenant Abd et Kader franchit aussitôt le Chélif qui était son Rubicon, pousse Moussa, le met en pleine déroute, et le force de retourner au Désert ; il entre dans Médéa, où il est reçu aux acclamations de toute la population, et parcourt en triomphateur tout le pays, recevant partout des hommages des tribus.

Le Gouverneur, apprenant qu'Abd el Kader s'était moqué de ses menaces, prit le parti de les oublier lui-même. Il ne songea plus qu'à trouver un moyen honnête de ne point troubler la bienheureuse quiétude dans laquelle il vit. C'est ce qu'avait fort bien prévu M. Durand. Abd el Kader n'avait pas daigné écrire. Cependant il était nécessaire que l'Emir se mit en rapport avec le comte d'Erlon, afin que le public pût croire que l'autorité du Gouverneur n'était point entièrement méconnue et que ce qui venait de se passer avait été fait avec son agrément. C'était sans doute donner une pauvre opinion de sa politique, mais cela valait encore mieux que d'avouer son impuissance. En conséquence, une lettre fut écrite à Abd el Kader pour le prier d'envoyer à Alger quelques cavaliers pour recevoir les présents qu'on lui destinait et conduire à son camp un ambassadeur que le Gouverneur désirait lui envoyer.

Abd el Kader était alors à Bouhalouan, non loin de Blida. Il accueillit avec empressement la demande du comte d'Erlon, ravi de recevoir des cadeaux et des hommages au lieu des coups de canon dont on l'avait d'abord menacé. Les cavaliers de l'Emir arrivèrent donc à Alger. On leur remit les présents qui étaient,

(1) C'était un marabout de la secte religieuse des Derkaoua, nommé El Hadj Moussa el Derkaoui.

dit-on, fort beaux, et ils conduisirent à leur maître M. Durand et un capitaine d'état-major (1). Pendant que ces messieurs étaient en route, Abd el Kader organisait l'administration de sa nouvelle conquête. Il plaçait des hommes de son choix pour gouverner Médéa et Miliana en son nom (2), et nommait même un caïd chez les Hadjoutes dont le territoire commence à huit lieues d'Alger. Cela fait, il reçut l'ambassadeur français, qui parut n'être venu là que pour assister à son triomphe, et se mêler aux députés qui lui arrivaient de toutes parts. Abd el Kader ayant terminé ses affaires rentra à Mascara, après avoir, dans sa courte expédition, ajouté de belles et vastes contrées à son empire naissant et déjà si redoutable, augmenté ses finances de deux millions, et pris la mesure exacte du comte d'Erlon.

Le général Trézel fut mécontent, comme tout le monde, de la conduite du Gouverneur. Il ne le lui cacha pas, dans un voyage que celui-ci fit à Oran peu de temps après la rentrée de l'Emir à Mascara ; mais ce fut en pure perte : le comte d'Erlon semblait avoir pris à tâche d'aller, en fait de concessions, encore plus loin que le général Desmichels dont il avait provoqué la disgrâce. Il y mit le comble en accueillant des remontrances rédigées en forme d'ordre sur la manière dont M. le lieutenant-colonel Marey, affublé du titre d'agha des Arabes dans l'arrondissement d'Alger, comme le fut jadis le colonel Mendiry (3), croit devoir se conduire avec les 200 ou 300 pâtres qui veulent bien reconnaître son autorité. Certes, par la politique qui court, c'est une assez ingrate fiction que cette charge d'agha des Arabes ; mais, est-il tolérable que l'émir de Mascara veuille même nous enlever cet innocent hochet ?

Le comte d'Erlon et le général Trézel se séparèrent très peu satisfaits l'un de l'autre.

Peu de jours après, Abd el Kader, sachant que les tribus des Douairs et des Smela, qui lui avaient résisté longtemps, avaient des rapports fréquents avec les Français, fit arrêter un de leurs chefs les plus influents et leur intima l'ordre d'aller s'établir loin d'Oran dont elles sont voisines. Ces malheureuses coururent aussitôt se mettre sous la protection du général Trézel qui, ne croyant pas devoir leur refuser le secours de la France, sortit d'Oran à la tête de 2.500 hommes et de sept pièces d'artillerie, et alla s'établir à Misserghin pour les protéger. Il fit part en même temps au Gouverneur de sa détermination, offrant la

---

(1) Il s'agit du capitaine d'état-major Saint-Hippolyte.

(2) Abd el Kader installa El Hadj Mahi ed Din es Seghir à Miliana et Mohammed ben Aïssa el Berkani à Médéa.

(3) De Mendiry (Pierre), né le 29 juin 1768, à Saint-Jean-Pied-de-Port ; chef d'escadron de gendarmerie ; passé à la force publique du corps d'occupation d'Afrique, en qualité de grand prévôt, le 18 décembre 1830. Rappelé en France le 21 février 1832.

démission de son commandement dans le cas où elle ne serait pas approuvée. Abd el Kader écrivit de son côté.

Certes, il n'y avait dans cette affaire que le oui ou le non. Il fallait : ou approuver le général Trézel, et dans ce cas l'appuyer ; ou le désapprouver et lui donner alors l'ordre précis de rentrer à Oran. Au lieu de cela le comte d'Erlon, après avoir perdu plusieurs jours à délibérer, en référa au Ministre et envoya en attendant, à Oran, le commandant de La Moricière et l'indispensable Durand pour tâcher d'arranger les affaires à l'amiable, ce à quoi ce dernier tenait d'autant plus qu'il avait reçu pour prix de ses services le monopole du commerce par le port d'Arzew, au détriment des commerçants français établis sur ce point.

Mais ces messieurs ne purent marcher aussi vite que les événements. Le général Trézel avait déjà quitté Misserghin et s'était porté sur Tlélat, dans la direction de Mascara. Après quelques pourparlers où on ne put s'entendre, Abd el Kader et le Général français se trouvèrent en présence le 26 juin. Cette première affaire, assez chaude, fut toute à l'avantage des Français. L'Emir fut obligé de se retirer de l'autre côté du Sig, après avoir fait des pertes considérables.

Le lendemain 27, Abd el Kader demanda encore à parlementer ; on dit qu'il offrit de renoncer à tout droit de souveraineté sur les Douairs et les Smela, mais que le général Trézel voulut lui imposer d'autres conditions qu'il repoussa.

Le 28, les deux armées se trouvèrent encore en face l'une de l'autre ; mais le général Trézel ne tarda pas à s'apercevoir que les forces de son ennemi s'étaient tellement accrues qu'il était impossible de songer à soutenir la lutte. Il voulut alors opérer sa retraite sur Arzew. Elle eut lieu en bon ordre pendant quelque temps. Arrivé au milieu de la plaine de Ceirat, qui est séparée de la mer par un massif de collines, au lieu de se diriger sur Arzew, le Général français se dirigea sur la droite vers l'embouchure de la Macta, espérant traverser plus facilement les collines dans cette direction. Le Général arabe s'étant aperçu de ce mouvement envoya vers cet endroit (où contrairement aux prévisions du général Trézel se trouve un défilé très dangereux), 1.500 cavaliers avec des fantassins en croupe pour s'en emparer. Lorsque les Français y arrivèrent, les Arabes garnissaient les hauteurs. Il fallut y envoyer quelques compagnies pour les en repousser ; mais elles furent ramenées sur le gros de la colonne déjà engagée dans le défilé ; les Arabes les y suivirent et séparèrent la queue de la tête de la colonne française, qui était en même temps attaquée par derrière. Alors le désordre se mit partout, les rangs se confondirent, la voix des chefs fut méconnue et la déroute fut complète. La masse des fuyards ne s'arrêta plus qu'à Arzew, où elle arriva dans un état

pitoyable ; les voitures furent abandonnées, ainsi qu'une pièce de montagne, 1.200 cartouches, et, chose affreuse, plusieurs caissons chargés de blessés qui furent massacrés.

Il est clair que de pareilles catastrophes n'arrivent pas sans la faute de celui qui commande. Mais le général Trézel est trop malheureux pour que nous cherchions en lui un coupable.

Nous avons perdu dans cette fâcheuse expédition 254 hommes tués, dont 15 officiers. Le chiffre des blessés s'élève à 250. Le colonel Oudinot, fils du Maréchal de ce nom, est au nombre des morts.

Le petit corps d'armée en arrivant à Arzew était tellement démoralisé qu'il parut impossible de lui faire continuer la route par terre. Des bâtiments vinrent de Mers-el-Kébir pour les transporter à Oran. L'embarquement n'était pas encore terminé lorsqu'on vit arriver le commandant de la Moricière, qui venait par terre d'Oran, à la tête de 300 cavaliers des Douairs et des Smela, avec les capitaines Montauban et Cavaignac et le caïd Ibrahim. Les troupes qui étaient encore à Arzew, encouragées par cet exemple, prirent alors la route de terre et arrivèrent à Oran sans avoir rencontré d'ennemis.

Abd el Kader, content de sa victoire, affecta la modération. Dans le fait, il est assez sage pour comprendre qu'il ne gagnerait rien à nous pousser à bout.

Avant que ces tristes événements fussent connus à Alger, le Gouverneur, peut-être entraîné à son insu par l'opinion publique, qui s'était fortement prononcée pour le général Trézel, et par le bruit vaguement répandu de la victoire du 26, voulut aussi faire quelque chose de son côté. Il eut l'inexplicable idée d'établir Ben Omar à Blida, pour contrebalancer l'influence d'Abd el Kader. Ben Omar, ce même Ben Omar qui n'a pu se maintenir à Médéa dans les circonstances les plus favorables et que tous les Arabes méprisent, voilà l'homme qu'on a voulu opposer à l'habile Abd el Kader ! On se croyait si sûr de la bonté de cette mesure qu'on écrivit au Ministre qu'elle avait parfaitement réussi, et que Ben Omar était paisiblement installé ; et voilà qu'au même moment on le repoussait ignominieusement de Blida, où, cependant, l'agha l'avait conduit à la tête de 1.800 hommes. Cette mystification est le digne pendant de celle de la prétendue paix de Bougie.

Maintenant, que fera-t-on ? Nous l'ignorons. Mais comme tout Alger a vu M. Durand se pavanant dans la calèche du Gouverneur, il est à présumer que celui-ci est toujours sous son influence.

Pièce N° 5

Le général comte d'Erlon à M. le maréchal marquis Maison, ministre de la Guerre

Alger, le 12 Juillet 1835.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de vous adresser par ce courrier un rapport sur les événements qui viennent de se passer à Oran, avec les pièces qui doivent servir à former votre opinion. Vous ne manquerez pas de remarquer que, lorsque je fis partir le chef de bataillon de la Moricière pour Oran, il était aussi chargé de se rendre à Mascara pour tâcher de renouer nos relations d'amitié avec l'Emir, qui devaient nécessairement être rompues par la levée de boucliers que venait de faire le général Trézel. Je chargeai M. de la Moricière de voir le Général, d'examiner les choses et sa position et de l'engager même à rentrer à Oran si on pouvait le faire sans compromettre l'honneur de nos armes ; mais dans tous les cas de rester dans son camp sans commettre d'hostilités jusqu'à ce qu'on lui aît fait connaître le résultat des négociations de Mascara.

Toutes mes combinaisons échouèrent par la précipitation et le désir du général Trézel d'en venir aux mains avec Abd el Kader. Le commandant de la Moricière arriva trop tard, la malheureuse catastrophe était déjà arrivée au général Trézel : il alla le rejoindre à Arzew, mais trouvant tout le monde démoralisé, il retourna à Oran pour aviser au moyen de rendre un dernier service au général Trézel et le mettre à même de rentrer à Oran par terre avec au moins sa cavalerie. Il trouva sur les glacis de la ville les tribus pour lesquelles il s'était engagé dans cette mauvaise affaire et qui ne l'avaient pas suivi au combat ; il les engagea à monter à cheval avec lui pour aller à Arzew ; il réussit, non sans peine, à en décider 200 à le suivre ; ils arrivèrent à Arzew sans avoir rien rencontré. Les chevaux de la cavalerie, qui était en partie embarquée, débarquèrent et le général Trézel put se mettre en marche pour Oran, avec les débris du 2ᵉ Chasseurs, sous l'escorte qui était venue les prendre.

Le commandant de la Moricière a, dans cette circonstance, rendu un éminent service et sauvé le général Trézel et la cavalerie de la honte qui serait nécessairement tombée sur eux s'ils s'étaient rembarqués pour rentrer à Oran.

Tout cela est très grave, Monsieur le Maréchal. Cela peut avoir des suites bien fâcheuses par l'ascendant moral que

l'Emir vient de prendre sur le pays, par suite de l'expédition qu'on vient de faire contrairement à mes instructions, expédition aussi mal conçue qu'exécutée ; car vous remarquerez facilement les fautes graves qui ont été commises et dont la plus grave de toutes, à mes yeux, est d'avoir abandonné sa ligne de communication sur Oran pour se porter sur Arzew, qui ne pouvait lui offrir aucun appui ; si les Arabes n'avaient pas cessé de les poursuivre, ils auraient été infailliblement obligés de mettre bas les armes.

Je vous demande dans mon rapport l'autorisation de retarder sur quelque temps le départ des deux bataillons de la Légion étrangère qui sont à Oran ; cette mesure m'a paru nécessaire pour rassurer le moral du pays. D'ailleurs, le choléra est à bord du *Triton* ; il ne pourra recevoir les troupes que quand il sera dans un état de salubrité complète. Si vous ne consentez pas à ma demande, je pourrai recevoir votre réponse par le prochain courrier, les bâtiments seront rendus à Oran, et je ferais embarquer les deux bataillons immédiatement.

Je perds deux bataillons de la Légion Etrangère à Alger ; je serai obligé d'envoyer à Bougie quatre compagnies pour remplacer le bataillon que cette garnison perd ; il me restera donc à peine le monde nécessaire pour occuper tous les points qui doivent être gardés sur l'immense terrain que nous occupons en avant d'Alger ; il me sera donc impossible d'en détacher sur Oran.

La plus grande difficulté maintenant vient des deux tribus qui ont abandonné le terrain qu'elles occupaient pour venir se réfugier sous les murs d'Oran, où elles ne peuvent rester faute de pouvoir y vivre. Le général Trézel s'est engagé formellement avec elles et en mon nom, sans mon consentement ; il a de plus nommé le caïd Ibrahim leur chef, il l'a fait reconnaître en cette qualité sans mon autorisation. Il faudrait donc maintenant que je désavoue le général Trézel pour me laisser la liberté d'agir avec Abd el Kader ; et d'un autre côté je ne suis pas assez sûr de ses intentions pour rompre une chose utile à nos intérêts, si la guerre doit continuer ; car la lettre que j'ai reçue de lui depuis les derniers événements n'est pas assez positive pour me faire croire qu'il veuille renouer nos relations. Je lui ai répondu dans un sens qui pourra peut-être le faire expliquer. J'attendrai, et me conduirai suivant les circonstances.

En attendant, j'envoie le général d'Arlanges à Oran pour remplacer le général Trézel. Si vous consentiez pour le moment à l'évacuation de Mostaganem, cela nous mettrait bien à l'aise sur Oran ; mais, dans tous les cas, il est indispensable que vous envoyiez un régiment de cavalerie à Alger ; si nous avions une Guerre Sainte comme nous en sommes menacés, les quatre petits escadrons du 1er Chasseurs ne suffiraient pas pour faire face à l'Ouest et à l'Est de la plaine de la Mitidja. Il est aussi indis-

pensable d'affecter de suite des fonds à la remonte pour organiser le 2e régiment qui est à Oran. On a fait une grande faute en réduisant les trois régiments qui sont en Afrique à quatre escadrons ; ils sont au-dessous du complet réglementaire par le départ des congés de libération et des pertes journalières, ce qui fait qu'on peut à peine mettre 350 hommes à cheval quand nous en avons besoin. Je vous prie, Monsieur le Maréchal, de prendre en très grande considération les demandes que j'ai l'honneur de vous faire (1).

Je vous prie, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien agréer l'assurance de mon entier dévouement.

D. Cte d'Erlon.

Pièce N° 6

Le commandant de la Moricière au lieut-colonel Duvivier (2)

Vous connaissez l'histoire des deux traités passés entre le général Desmichels et Abd el Kader : l'un ostensible, dont une traduction plus ou moins exacte avait été envoyée au Gouvernement ; l'autre caché, désavoué par le Général, ce traité qui stipulait, entre autres clauses inadmissibles, le monopole du marché d'Arzew, en spécifiant que ce marché serait le seul où les Arabes apporteraient des quantités de denrées suffisantes pour le commerce ; les marchés d'Oran et de Mostaganem ne devant être approvisionnés que pour la consommation de ces villes.

Lorsqu'on remplaça le général Desmichels, on fit expliquer à Abd el Kader que le deuxième traité n'avait pas été communiqué au Gouvernement, que les conditions qu'il renfermait étaient inadmissibles pour la France. On lui fit savoir que le Général prétendait qu'on lui avait dérobé son cachet pour l'apposer sur le traité. Comme l'Emir savait à quoi s'en tenir et ne pouvait douter que le général Desmichels ne connût fort bien le contenu de cette pièce, il insista. On fut forcé de lui avouer que l'on se doutait bien de la mauvaise foi du Général et que c'était pour cela qu'on le changeait.

---

(1) Le document porte l'annotation suivante, à l'encre rouge : « *Bureau du Personnel. Répondre immédiatement en faisant connaître ce qui a été arrêté et les dispositions prises pour la cavalerie. Le Ministre.* »

(2) La copie qui se trouve aux *Archives historiques du Ministre de la Guerre*, ne porte pas de date ; mais on peut déduire du contenu que la lettre a été écrite en juillet 1835, peu après le retour de la Moricière à Alger.

La seule chose qui étonna Abd el Kader, ce fut de voir que l'on ne coupait pas la tête à un général qui avait trompé son Gouvernement.

Le Gouverneur disait partout qu'Abd el Kader avait renoncé au traité secret ; mais en fait, il n'en était rien ; l'Emir tient par dessus tout au monopole de commerce ; il a vu qu'en Egypte c'était la puissance de Méhemet Ali. Voulant, comme l'Empereur du Maroc et les anciens Khalifes, rester dans les prescriptions du Coran, il ne peut lever d'impôts « grarema » comme le faisaient les Turcs oppresseurs de la race arabe ; il doit se contenter des dimes « achour » et des redevances trimestrielles dites « zekket », dont une très faible partie se touche en argent. Or, pour arriver à ses fins de nous chasser du pays, il lui faut une armée. Il a équipé et soldé un bataillon d'infanterie à l'européenne de 1.500 hommes ; il veut avoir de l'artillerie ; il a organisé à Mascara des fabriques d'armes et de poudre, on fait aujourd'hui dans cette ville un fusil par jour, la progression sera rapide. Il sent la nécessité d'entretenir des agents diplomatiques et soldera bientôt, nouveau Jugurtha, des créatures dans la capitale de la civilisation. Mais, pour réaliser tout cela, il faut de l'argent ; quel que soit son génie, il lui en faut. De là, le besoin indispensable du monopole, c'est tout simple.

Durand (Ben Duran), dans ses entretiens avec Abd el Kader, lui fit sentir aisément qu'il n'obtiendrait pas explicitement le monopole, mais lui proposa de s'entendre avec lui, pour lui donner le moyen de le faire d'une manière plus ou moins voilée pendant un certain temps. C'était toujours quelque chose. Le Juif devant pour sa part gagner au moins un million, avait à sa disposition des moyens de réduction qui lui facilitaient bien des choses. Il fut donc convenu, comme je l'ai dit, que l'on répondrait et persuaderait au Gouverneur qu'Abd el Kader renonçait au traité secret ; cela ne l'engageait à rien, puisqu'il était bien entendu entre lui et le Gouverneur que, sa position n'étant plus la même par rapport à nous que lorsqu'il avait traité avec le général Desmichels, il fallait traiter sur de nouvelles bases ; et en effet, on était en pourparlers pour rédiger des protocoles. Abd el Kader, qui se sentait fort, était très exigeant ; il ne demandait pas mieux d'ailleurs que de traîner en longueur cette affaire pour gagner trois mois, attendu que les récoltes de laine, de blé et de mermès (1), une fois faites et vendues en monopolisant, il aurait toujours gagné une année.

Le traité secret annulé, le marché d'Arzew était libre officiel-

(1). — Orge coupée avant maturité et séchée au soleil

lement. Mais !... le sel des salines était adjugé à Durand, par l'Emir qui s'en était constitué propriétaire ; mais l'Emir avait ordonné aux Arabes de ne vendre le mermès qu'ils ramassaient qu'à Durand ; mais la récolte n'était pas encore finie et déjà les Arabes avaient pris des arrangements auxquels ils avaient été contraints par la force et par les châtiments les plus sévères exercés contre les délinquants. Mais M. Pelissier, le négociant qui a fait bâtir des magasins sur la plage d'Arzew, se trouvait réduit à louer à Durand, qui seul pouvait avoir quelque chose à y mettre.

Ce n'est pas tout. Du temps du général Desmichels, Abd el Kader avait obtenu d'acheter à une maison de commerce d'Alger 200 fusils, des munitions et 5.400 kilogrammes de poudre. Ces marchandises étaient prêtes lorsque le comte d'Erlon, brouillé avec le général Desmichels, étant en froid avec Abd el Kader, les armes et les poudres furent interceptées et déposées à l'Arsenal. Durand, voulant montrer à l'Emir son importance, persuada au Gouverneur que pour obtenir des conditions de paix favorables, il fallait permettre la livraison de ces munitions de guerre tenues sous séquestre, ce qui fut accordé. Un bâtiment fut donc mobilisé et reçut le tout à son bord. L'expédier pour Oran paraissait simple et naturel ; néanmoins, on persuada au Gouverneur qu'il valait mieux l'expédier pour le petit port Rio-Salado (10 lieues Ouest d'Oran). Là on devait faire la livraison des armes et de la poudre, recevoir des blés en échange.

Le bâtiment portait des fonds pour acheter des céréales pour compléter de chargement : on devait expédier directement pour la Côte d'Espagne. Il suffit d'ajouter que 100 kilogrmmes de blé, livrés par l'Emir à raison de 16 francs, valent dans la Péninsule 36 à 40 francs, et de faire remarquer que, par cette manière d'agir, on éludait les droits de douane et les règlements sur l'exportation des céréales. Mais, me direz-vous, ce n'était que pour un seul navire. C'est vrai ; mais une fois cette opération commencée, on eût trouvé moyen sous un prétexte ou un autre, d'obtenir pour d'autres navires la même autorisation que pour le premier, et en tout cas, on eût apporté à Oran sur des chébeks du pays des blés achetés à Rio-Salado, et en les changeant de bord on les eût expédiés pour la côte d'Europe.

L'Emir exportait : 1° tous les blés provenant des dîmes et des zekkets ; 2° tous ceux qu'il achetait dans les cas où il voulait empêcher qu'on ne vînt les apporter sur les marchés.

Vous concevez : un peu par Arzew, un peu par Rio-Salado, le reste acheté par l'Emir dans l'intérieur et expédié même sur Oran, pour masquer l'affaire ; le tout livré à Durand. L'opération était compliquée, mais c'était vraiment indispensable.

Pour la réussite complète de ce plan, il était nécessaire parfois d'employer la rigueur vis-à-vis de quelques Arabes mal

disposés et qui s'apercevaient que le monopole revenait à l'impôt, s'il n'était pas pire. Deux tribus en particulier, les Douairs et les Smela, suscitaient de grands embarras à l'Emir : fort nombreuses et fort riches, habitant un territoire voisin de la ville, privilégiées du temps des Turcs dont elles formaient la cavalerie, ces deux tribus qui jadis avaient fait la guerre à l'Emir et balancé sa fortune lorsque Mustapha (ben Ismaël) était à leur tête, ces deux tribus, dis-je, se trouvaient fort peu disposées à subir la loi commerciale qu'on voulait leur imposer. Habituées à venir vendre leurs denrées à Oran et ayant eu de fréquents rapports avec nous, elles ne tenaient pas compte des ordres d'Abd el Kader ; elles étaient, en un mot, du parti de l'opposition et dans ce pays-ci, l'opposition constitutionnelle n'étant pas connue, en est toujours prêt à résumer son opinion dans la direction d'un coup de fusil.

Outre ce qui était relatif aux céréales et aux denrées, Abd el Kader avait de tout temps défendu qu'on nous vendît des chevaux sans sa permission. Un cheïkh des Douairs, nommé Ismaël ben Cadi, au mépris de cette défense, vend un cheval à un Français, habitant d'Oran ; l'Emir saisit cette occasion pour faire un coup d'Etat : il envoie son agha arrêter Ismaël, dans sa tente, à deux lieues d'Oran, avec ordre de le charger de chaînes et de le lui amener ; il fait en outre publier dans les deux tribus que, sitôt après la récolte, elles devront évacuer le terrain qu'elles occupent et venir s'établir dans les environs de Mascara. A cette nouvelle, les Douairs et les Smela viennent chez le général Trézel réclamer son appui et la protection de la France. Le Général sort et va s'établir à Misserghin. Encouragés par sa présence, les Douairs montent à cheval, poursuivent l'agha de l'Emir, le joignent, délivrent Ismaël ; le Général campe à Misserghin, au Figuier. Vous savez le reste.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Gouverneur, qui avait fait changer le général Desmichels parce que ce dernier allait trop loin dans le système des concessions, le Gouverneur, dis-je, avait fini par aller plus loin que le général Desmichels lui-même.

Le général Trézel, envoyé primitivement pour faire respecter la souveraineté de la France, avait voulu marcher dans la ligne qu'on lui avait d'abord tracée. Voyant les intrigues de Durand et compagnie, il le gênait et devenait par suite incommode pour l'Emir. Ce dernier, d'après le conseil de ses amis les Israélites, avait résolu de faire changer le général Trézel ; pour y parvenir, il se montrait fort insolent envers lui, répétait sans cesse qu'il n'avait rien à démêler avec le Commandant d'Oran, que ses relations n'étaient qu'avec Alger, toutes paroles qui aigrissaient le général Trézel ; et simultanément l'Emir, toujours adroit et rusé, se montrait poli et modéré dans sa correspondance avec le Gouverneur, ce qui enchantait le bon-

homme et lui faisait toujours répéter que le général Trézel s'y prenait mal et que s'il avait à se plaindre de l'Emir, c'était de sa faute. En suivant cette marche, vous voyez que l'on en ferait venir rapidement à dire : « Changeons le général Trézel et mettons-en un qui s'arrange mieux avec Abd el Kader » ; je vous assure que l'on en était bientôt là, et le général Trézel ne l'ignorait point.

Ce qu'il y a de déplorable réellement dans toute cette affaire, c'est que le général Trézel, dont la politique était bonne, a dans l'exécution outrepassé les ordres du Gouverneur ; on peut même dire qu'il a agi contrairement à l'esprit des instructions qui lui avaient été données et que, s'étant donné ce tort incontestable, militairement parlant, il a eu celui, non moins grand, de ne pas réussir ; de sorte que le parti des sots, des trembleurs et des gens de mauvaise foi, est triomphant. Heureusement la Providence nous a envoyé le Maréchal, qui seul peut nous tirer du mauvais pas où nous sommes.

Quoique vainqueur, l'Emir a beaucoup souffert dans la dernière campagne : plusieurs cheikhs des plus influents et des plus dévoués sont restés morts sur le champ de bataille ; un plus grand nombre ont reçu des blessures graves et sont hors d'état de prendre part d'ici longtemps aux opérations de la guerre si elle se continuait.

De plus, les troubles graves qui ont eu lieu à Mascara et dans les tribus des environs, après l'affaire du 26 juin où l'Emir avait été battu, lui ont prouvé que les bases de sa puissance n'étaient pas encore bien affirmatives.

La paix lui est nécessaire pour se rasseoir pendant quelque temps et mettre à profit les succès qu'il a obtenus. Il sentait bien d'ailleurs qu'après cette victoire il trouverait le Gouverneur plus faible encore que par le passé et qu'il ne rencontrerait que bien peu d'obstacles à l'exécution de ses projets de monopole pour cette année.

Jugeant sa position et la nôtre avec une perspicacité et une rectitude d'esprit vraiment étonnantes, Abd el Kader a écrit au Gouverneur, dès les premiers jours de juillet, une lettre qui est un chef-d'œuvre de *modestie*, de dignité et d'adresse.

L'épître est adressée à son *ami sincère le comte d'Erlon.*

Le général Trézel est sorti de ses murs et est entré dans le Royaume d'Abd el Kader, prince des Croyants ; mais à cause de son amitié pour le Gouverneur, l'Emir n'a point fait attention à cet acte d'hostilité ; le Général s'est avancé au Figuier, au Tlélat, l'Emir n'en a pas tenu compte, mais enfin le général Trézel a voulu marcher sur le Sig et a ravagé les moissons des sujets d'Abd el Kader : alors le prince des Croyants a réuni les troupes qui se trouvaient sous sa main, il a été obligé de repousser par la force les attaques de Trézel, et il est arrivé ce que Dieu avait voulu et ce qui est à la connaissance de tout

le monde. Une fois que le général Trézel est rentré à Arzew, l'Emir n'est pas venu l'y attaquer ; il se donne un air de générosité, de fait il était dans l'impossibilité de se battre plus longtemps. Il n'a pas voulu manquer à ses engagements ; il sait que le Gouvernement n'a point voulu de guerre ; il le prie de lui répondre et de lui faire part de ses intentions.

Le Gouverneur a répondu sur le même ton, en prenant tout cela pour argent comptant. La lettre de l'Emir était venue par terre, les cavaliers qui l'avaient apportée ont pris la réponse du comte d'Erlon. Nous avions tout lieu d'espérer une honteuse paix, après une défaite, si le Maréchal n'eût été nommé ; néanmoins, nous n'étions pas sûrs de nous en tirer à si bon marché et d'obtenir si aisément notre pardon.

Le général Trézel, sorti d'Oran pour protéger les Douairs et Smela, n'avait pas été suivi par ces tribus dans son expédition, parce qu'ils n'avaient pas eu le temps de mettre en sûreté leurs tentes, leurs bestiaux, leurs femmes et leurs enfants. Ils amenèrent le tout sous les murs d'Oran, dans l'intérieur de la ligne de nos blokhaus, le 26 juin, et demandèrent des cartouches pour aller joindre le Général. On les fit attendre par suite d'un malentendu, ce qui priva notre petite armée de leur secours qui lui eût été bien utile, puisqu'ils pouvaient partir avec 800 chevaux ; ce fut avec 300 de ces cavaliers, que je parvins à réunir avec l'aide du caïd Ibrahim et d'Allégro, que je fus d'Oran à Arzew, pour chercher le général Trézel.

Devant à la coopération des Douairs et des Smela d'être revenu par terre à Oran avec sa cavalerie, le général Trézel, sur la demande de ces deux tribus, leur donne pour cheïkh le caïd Ibrahim. Celui-ci, en sa qualité de Turc et d'ancien Gouverneur de Mostaganem, est fort respecté des tribus dont il s'agit. Il a dans le pays la réputation d'un brave soldat et d'un homme de guerre capable, versé dans les affaires publiques. Il fut nommé chef des deux tribus qui jadis formaient pour ainsi dire toute la cavalerie des beys d'Oran ; les Arabes de ces tribus, qui depuis longtemps désiraient pour chef le caïd Ibrahim, lui conférèrent le titre de bey, qui se trouvait d'ailleurs sur la traduction arabe de la nomination faite par le général Trézel.

Chacun vit de suite, dans le bey Ibrahim, le compétiteur né d'Abd el Kader ; malheureusement les circonstances étaient peu favorables pour donner un développement convenable à cette opération. Les Kouloughlis de Tlemcen, ainsi que Mustapha ben Ismaël, promettent bien d'unir leurs efforts à ceux du bey Ibrahim, dont ils ont reconnu l'autorité avec joie et empressement, en nous faisant par là une soumission formelle ; mais ils ne peuvent communiquer avec les Douairs et les Smela qui, réfugiés sous nos murs, ne pourront probablement pas sortir de nos lignes pour aller finir leurs moissons.

Lorsque le Gouverneur apprit par les dépêches du général Trézel, la nomination d'Ibrahim, il devint furieux ; il pensait avec raison que l'Emir serait mécontent, que peut-être ce serait une cause de collision, etc., etc...

Je crus d'abord que nous ne pourrions obtenir de lui de protéger contre Abd el Kader cette population qui était venue se jeter dans nos bras en implorant la protection de notre drapeau ; mais à l'exception de M. le Paquier, tout le monde fut unanime sur cette question : M. Melcion, le général Rapatel, le colonel Girod, etc. Comme revenant d'Oran, j'eus occasion de parler et je le fis très franchement ; le Gouverneur se décida enfin à ne rendre les tribus dans aucun cas (je dis *rendre*, c'est le mot) alors même qu'Abd el Kader le menacerait de sa colère.

Quant à Ibrahim, il lui refusa les subventions qu'il demandait pour s'établir, mais permit à une cinquantaine de Turcs de l'aller joindre, et j'ai appris que les dernières instructions au général d'Arlanges, au moment de son départ, étaient plus favorables pour notre bey qu'on aurait pu d'abord l'espérer. Malheureusement, le bateau à vapeur qui a emmené à Oran le nouveau Général est parti d'ici l'avant-veille du jour où nous avons appris la nomination définitive du Maréchal (1).

Revenons à Abd el Kader. Tout en proposant de vivre en paix, ou plutôt en nous offrant une paix honteuse pour nous, il se prépare à la guerre.

Il a fait prêcher la Guerre Sainte dans toutes les mosquées ; il a fait prévenir tous les Musulmans de se tenir prêts à marcher au premier ordre et d'avoir des vivres de guerre pour un mois. De ce côté-ci du Chélif, le bey de Miliana Sidi-el-Hadj, notre ex-agha, a pris les mêmes mesures ; il a fait intercepter les Arabes de l'Ouest du Sud, de sorte que, depuis huit jours, les marchés d'Alger sont déserts ; il a annoncé qu'il allait établir un camp dans un lieu nommé Bou-Korchefa à une lieue un quart de ce côté-ci de Miliana, sur la route de l'Ouest ; il a enjoint à tous les Croyants de ses domaines de venir l'y joindre et se tient prêt à venir nous attaquer dans la Mitidja.

Tout en excitant sous main les Musulmans à la Guerre Sainte, en se présentant à leurs yeux comme le seul chef qui puisse les commander, les conduire à la victoire et délivrer le pays de la présence des Infidèles, Abd el Kader nous assurera au besoin que tous les discours tenus dans les mosquées l'ont été sans sa participation, qu'il n'a jamais voulu que la paix, qu'il fait ce qu'il peut pour calmer les Musulmans prêts à nous assaillir, et nous fera sonner bien haut le service qu'il nous aura rendu en parvenant à éteindre le feu que lui-même a allumé. Ainsi, muni d'une arme à deux tranchants dont il se sert fort habilement,

(1) Il s'agit du maréchal Clauzel, qui remplaça le général Drouët d'Erlon.

il serait sans aucun doute parvenu à faire tout ce qu'il aurait voulu de notre vieux Gouverneur.

Du reste, nous n'avons pas encore d'hostilités, mais il est probable que, pour nous inquiéter, on enverra quelques bandes de cavalerie hadjoute dans nos environs d'ici à quelques jours. On s'en plaindra à l'Emir, qui fera semblant de les punir si la guerre ne se déclare pas entre nous et lui.

*
* *

Ces documents font ressortir certains traits caractéristiques de l'histoire de cette époque : le manque de continuité dans la politique française vis-à-vis des Indigènes et d'Abd el Kader ; son défaut d'unité dans l'étendue même de nos possessions algériennes ; le rôle important laissé à des agents louches, comme le Juif Ben Duran ; enfin la valeur naissante de jeunes officiers qui, comme Duvivier, la Moricière et Cavaignac, se formaient au milieu des difficultés et des dangers.

La Moricière joua, dans ces événements, un rôle brillant, grâce à son esprit de décision, à sa connaissance des Indigènes et à son courage personnel. C'est lui qui, avec Cavaignac et Montauban, sauva après la Macta l'honneur de la cavalerie française. S'il ne fût pas arrivé trop tard pour remplir sa vraie mission, qui était une mission diplomatique auprès de l'Emir, il fût peut-être parvenu à changer le cours des événements.

Quoi qu'il en soit, ce jeune officier supérieur, nommé chef de bataillon à 27 ans, et qui n'avait pas encore 29 ans, jouissait déjà d'un prestige et d'une expérience remarquables ; ses qualités exceptionnelles laissaient prévoir aux esprits perspicaces la place qu'il devait tenir un jour dans l'histoire algérienne.

Colonel Paul AZAN.

Historique du Musée d'Oran

1° De l'année 1882 à l'année 1898

AVANT-PROPOS

A la mémoire du toujours bien regretté commandant L. DEMAEGHT *je dédie cet historique. Au créateur du Musée de la Ville d'Oran, à l'érudit, aussi modeste que désintéressé, à l'homme bienveillant qui m'honora en acceptant ma collaboration bénévole, je renouvelle l'assurance de la fidélité de mes meilleurs souvenirs.*

I. — Origines et création du Musée

La *Société de Géographie de la Province d'Oran* fut fondée en l'année 1878.

Le 4 mai elle constituait sa première *Commission administrative* et nommait son *Bureau provisoire* avec le lieutenant de vaisseau TROTABAS comme président.

Le 14 juillet eut lieu la constitution définitive.

Le 17 mars 1879 le major L. DEMAEGHT, chef de bataillon en retraite, commandant le Recrutement à Oran, fut admis comme membre de la Société.

Archéologue et épigraphiste de grand talent, il s'impose aussitôt par son érudition. Le 15 mai il est nommé membre de la Commission administrative. L'année suivante, le 24 mai 1880, il est élu vice-président.

A cette époque il n'existait pas de Musée à Oran. Il y avait bien, à l'ancienne mairie de la place de la République, une salle, appelée « Salle des Oiseaux », dans laquelle on conservait une belle collection d'oiseaux donnée par Eymauzy (1), des singes, des œufs d'autruche, une hache

(1) Cette collection existait déjà quand la Mairie se trouvait dans la rue de Madrid.

polie et quelques autres menus objets ; mais ces collections n'étaient pas encore groupées sous le vocable de Musée.

Une bibliothèque rudimentaire était logée dans la même salle.

Il est évident que ceux qui avaient donné des collections à la Ville, avaient caressé l'espoir de les voir un jour installées et cataloguées dans un Musée municipal.

En outre des collections d'histoire naturelle de la Salle des Oiseaux, il existait, dans les allées de la promenade de Létang, quelques inscriptions romaines, provenant d'Aïn-Témouchent, et entreposées là par l'autorité militaire. Rongés par les lichens et les intempéries, ces documents perdaient tous les jours de leur valeur.

Il existait aussi, çà et là, chez de rares particuliers, quelques petites collections, d'ailleurs à peu près ignorées.

Dès son installation à Oran le commandant Demaeght s'était intéressé aux ruines romaines de la province d'Oran. Dans ses tournées, à l'occasion du Conseil de révision, il ne tarda pas à être frappé de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les ruines, presque toutes livrées au vandalisme des indigènes, des colons et des entrepreneurs. Des documents précieux étaient dispersés çà et là dans la brousse, des objets curieux étaient entre les mains de particuliers. Toutes ces reliques étaient perdues pour la Science.

Demaeght s'imposa la tâche de les recueillir et de les réunir à Oran. En attendant, il alla étudier sur place de nombreux documents qui firent l'objet de savants articles publiés dans le Bulletin de la Société de Géographie d'Oran.

A cette époque la Géographie n'était pas une science embrassant, comme aujourd'hui, une vaste étendue des connaissances humaines. Les travaux d'archéologie ne pouvaient trouver place dans le *Bulletin de Géographie* de la Société ; Demaeght, pour publier les résultats de ses recherches archéologiques, avait donc besoin d'en faire élargir le cadre. Dès son entrée à la Commission administrative il s'y était employé et avait aiguillé la Société vers les études archéologiques. Le 17 mai 1881 il obtenait, de l'Assemblée générale, que le titre social fût complété et changé en celui de *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.*

Avec J. Poinssot il commença la publication des *Anti-*

quités africaines qui parurent avec pagination spéciale dans le Bulletin et furent tirées à part. Dans cette publication, qui ne tarda pas à être remarquée, les deux savants archéologues firent revivre la *Maurétanie Césarienne*.

Les publications de Demaeght et Poinssot ne tardèrent pas à attirer l'attention du monde savant sur la Société, son Bulletin prit rapidement une des premières places parmi les périodiques consacrés à l'Archéologie. Ce succès ne répondait pourtant qu'à une partie des projets de Demaeght : tous les documents épigraphiques qu'il avait reconnus et décrits restaient épars, il y avait intérêt à les recueillir, à les sauver de la destruction, à les grouper, à les conserver en lieu sûr. Aussi, dès la première heure, Demaeght avait-il songé à les soustraire au vandalisme qui les menaçait et à les réunir dans un local à Oran.

Il avait certainement entretenu ses collègues de la Commission administrative de l'utilité qu'il y aurait à conserver tous ces restes de l'Afrique romaine. Aussi, était-il, sans nul doute, d'accord avec M. Langlois, membre de la Commission, lorsque celui-ci incita le Secrétaire général de la Société, M. de Foulques, à écrire à M. le Préfet, au sujet d'inscriptions et de monuments archéologiques qui venaient d'être mis à jour à Aïn-Tolba près d'Aïn-Témouchent. Le Secrétaire général demandait que ces pierres ne fussent pas livrées à un entrepreneur. « Ces documents, ajoutait-il, pourraient servir à compléter ceux que nous possédons déjà et être le commencement d'un Musée archéologique et épigraphique ». L'idée de la création d'un Musée prenait donc corps.

Quoique des matériaux fussent déjà recueillis, ce n'est que dans le procès-verbal de la séance de la Commission administrative du 9 janvier 1882, tenue sous la présidence de M. Hugonnet, qu'il est sérieusement question du projet de création d'un Musée à Oran :

« Sur l'avis de M. Bouty, M. Vernier propose de fonder un Musée archéologique où seront réunis les monuments épigraphiques que l'on pourra recueillir dans la province d'Oran. »

A la suite de cette proposition, une Commission de cinq membres est aussitôt nommée « pour s'enquérir d'un local propre à recevoir les documents archéologiques et autres qui peuvent exister dans la province ».

Sont désignés : MM. MONDOT, BOUTY, STUDLER, VERNIER et JACQUET.

En attendant la solution à intervenir, le commandant Demaeght offre de conserver, provisoirement, chez lui, les objets recueillis.

Le 6 mars 1882 la Commission administrative accepte sa proposition, le charge de prendre soin des divers documents monétaires et épigraphiques de la Société et le nomme Conservateur du *Musée archéologique*.

Dans le *Bulletin archéologique* de 1882, la mention de cette décision est suivie de l'appel suivant :

« Notre Société s'occupe de la création d'un *Musée archéologique*. Elle s'est imposé la mission de recueillir, de décrire et de conserver tous les objets antiques et les curiosités qu'on voudra bien lui faire parvenir. La description des objets reçus sera publiée dans le Bulletin avec le nom des donateurs.

En attendant l'achèvement du nouvel Hôtel de Ville, où ce Musée sera installé, les dons seront recueillis et conservés par M. le major Demaeght, membre de la Société, à qui on peut les adresser dès aujourd'hui. »

Par ce fait le Musée était créé par la Société, mais ce n'était qu'une timide mise en œuvre du plan que l'activité débordante de Demaeght allait, rapidement, mettre à exécution.

Le premier noyau des collections déjà réunies ne tarda pas à grossir et, en quelques mois, le commandant fit, d'un embryon, un corps aux formes définies. Très connu dans la province, où s'était rapidement répandue sa réputation de savant, très estimé pour son affabilité, Demaeght reçut de tous les côtés des documents précieux. Dès la première année, il put publier, dans le premier fascicule du Bulletin de 1882, une première liste des objets qu'il avait réunis et étudiés. Il les répartissait dans trois sections :

SECTION I. — *Numismatique* (13 pièces).

SECTION II. — *Antiquités romaines et africaines* (16 pièces).

SECTION III. — *Histoire naturelle* (2 fossiles !)

A la fin de la même année Demaeght avait décrit 196 monnaies et médailles.

Plus tard le Musée fut divisé en six sections :

1° *Archéologie.*

2° *Numismatique.*

3° *Préhistoire et ethnographie.*

4° *Algérie.*

5° *Peinture, sculpture, dessins originaux et gravures.*

6° *Histoire naturelle.*

Si Demaeght pouvait conserver chez lui les monnaies et les petits objets, il ne lui était guère possible d'y emmagasiner les inscriptions lapidaires et les autres documents volumineux. La recherche d'un local, pour une installation appropriée des collections, s'imposait.

Le 2 avril 1882, M. Vernier propose la construction d'un Musée archéologique sur la promenade de Létang, local où on pourrait aussi installer la bibliothèque de la Société.

Cette proposition n'eut pas de suite, le terrain demandé étant propriété militaire. Le Génie l'avait loué à la Ville. Il s'agissait de la bande de terre qui s'étend de l'entrée de la promenade de Létang (Bastrana), jusqu'à l'ancien Café Sichap.

A l'Assemblée générale du 9 mai 1882, le Président de la Société, M. Hugonnet, mettait les sociétaires au courant de ce qui avait été fait en vue d'arriver à l'organisation d'un Musée à Oran. Il s'exprimait en ces termes :

« Messieurs, nous avons pu trouver des documents épigraphiques inédits qui peuvent servir à fixer certains points douteux de l'occupation romaine en Algérie.

« M. Demaeght a reconnu et lu des épitaphes nouvellement trouvées qui, avec les inscriptions lapidaires données par MM. Tommasini, Bastide, Troupel, Bouty, Cousin, Jouane, Bouscaud, fixent d'une manière positive certaines lacunes laissées par la perte de la partie des Tables de Peutinger qui avait rapport à la partie Ouest de la Maurétanie.

« Déjà nous avons pu recueillir des monuments épigraphiques, des monnaies et des objets antiques qui seront le commencement du Musée archéologique de la Société. M. Demaeght a bien voulu se charger d'en être le Conservateur. »

Dans la séance de la Commission administrative du 2 octobre 1882, la question de la recherche d'un local est de nouveau posée et examinée ; la Commission du Musée est invitée à voir M. le Maire d'Oran « afin de s'entendre « avec lui pour avoir un emplacement pour loger les « objets appartenant à la Société ».

Dans la même séance, le Président fait remarquer que M. Demaeght est souvent sujet à des déplacements onéreux et qu'il serait bon de l'indemniser. La Commission décide

que les frais de tournées de M. Demaeght seraient supportés par « elle » (?).

La démarche de la Commission du Musée auprès du Maire n'eut sans doute pas de suite, car la question du local fut reprise dans la séance mensuelle de la Commission administrative du 5 février 1883.

Demaeght demande qu'il soit nommé une commission chargée de trouver un local pour installer le Musée. Sont désignés à cet effet : MM. DEMAEGHT, MONDOT, BOUTY, VERNIER, STUDLER, JACQUET et LAFORGUE.

Dans cette même séance M. de Foulques, secrétaire général, offre à la Société 254 pièces de monnaies romaines qui sont remises à M. Demaeght.

La commission du local commença aussitôt ses démarches auprès de la Municipalité ; elle demanda que, dans le nouvel Hôtel de Ville, une place fût réservée au Musée et à la Bibliothèque de la Société. Le Maire promit un local dans la mairie en construction, édifice qui ne pouvait être terminé avant trois ou quatre ans. Il faisait toutefois observer qu'il y avait déjà à craindre que le local prévu ne fût, par avance, insuffisant. Etant données ces incertitudes la Société se trouva dans la nécessité de rechercher un autre local, au moins provisoire.

En attendant une solution favorable, il fut décidé que la Commission archéologique ferait, auprès des autorités militaires, des démarches pour obtenir que les monuments archéologiques qui se détérioraient à la promenade de Létang fussent confiés au Musée. Satisfaction fut accordée.

Le 15 février 1883 M. Cuinet, ingénieur de la *Société des Téléphones* à Oran, qui devait devenir pendant quelques années le plus précieux collaborateur de Demaeght pour l'installation du Musée, est admis comme membre de la Société.

Dans la séance du 4 juin 1883, il est annoncé que M. Lefort, délégué du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, arrivera sous peu à Oran. A la suite de cette communication il est émis l'avis « qu'il serait heureux si on pouvait mettre sous ses yeux, dans un local suffisant, les collections réunies à ce jour ». Dans ce but on décide que M. Demaeght et les membres de la Commission du Musée se rendront auprès de M. le Maire pour obtenir un local avant l'arrivée de M. Lefort. La Commission administrative décide, en outre, de faire consacrer la nomina-

tion du commandant Demaeght comme conservateur du Musée. A cet effet elle propose de prier le Maire de nommer un conservateur du Musée d'Oran, *pris parmi les membres de la Société de Géographie et d'Archéologie*, ce qui créerait définitivement un *Musée municipal*.

M. Demaeght est chargé de cette mission. Il adresse aussitôt, à M. le Maire, la lettre suivante :

Oran, le 6 Juin 1883.

Monsieur le Maire,

La Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran s'est donné la mission de recueillir, de conserver et de décrire toutes les antiquités africaines. Notre entreprise a trouvé, parmi nos concitoyens, l'accueil le plus sympathique et, déjà, grâce à leur généreux concours, nous avons pu réunir un grand nombre de médailles et d'objets antiques.

Tous ces objets nous les offrons à la ville d'Oran, ainsi que tous ceux que nous recueillerons dans l'avenir, *à la condition que le local compris aujourd'hui sur le plan du nouvel Hôtel de Ville, sous le titre de Musée, conservera cette affectation, que la Direction de ce Musée nous sera confiée*, et que vous voudrez bien prendre dès aujourd'hui un arrêté dans ce sens. En outre des objets antiques, nous recueillerons tous les dons relatifs aux arts, à l'histoire naturelle, aux mœurs,aux usages, les chefs-d'œuvres de peinture et de sculpture, les dessins, gravures, camées, bas-reliefs, bijoux, faïences, les curiosités de toute espèce, en un mot, tout ce qui peut intéresser le public et lui procurer une intelligente distraction et d'utiles enseignements. Nous n'épargnerons aucune peine pour que ce Musée puisse être installé et ouvert au public aussitôt après l'inauguration de l'Hôtel de Ville.

Nous avons l'honneur de vous prier, M. le Maire, de vouloir bien soumettre notre proposition au Conseil Municipal et nous faire connaître s'il accepte nos offres. Dans ce cas nous vous serions reconnaissants de vouloir bien joindre à votre communication, pour être conservée dans nos archives, une copie de l'arrêté que vous auriez bien voulu prendre à ce sujet.

Veuillez agréer, ...

Pour les Membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

Pour le Président,

L. Demaeght.

Le Maire s'empressa de communiquer la proposition de la Société de Géographie au Conseil Municipal qui, le 26 juin, prit la délibération suivante :

CONSEIL MUNICIPAL. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance du 26 Juin 1883

MUSÉE. — *Offre de la Société de Géographie et d'Archéologie*

EXPOSÉ DU MAIRE

« M. le Président de la Société de Géogr. et d'Arch. par lettre du 6 juin courant m'informe que la Société dont il est le président s'est donné la mission de recueillir, de conserver et de décrire toutes les antiquités africaines et qu'elle a déjà recueilli un grand nombre de médailles et d'objets antiques. Elle offre tous ces objets à la ville d'Oran ainsi que tous ceux qu'elle recueillera dans l'avenir, *à la condition que le local compris dans le plan de l'Hôtel de Ville, sous le titre de Musée, consacrera cette affectation et que la direction de ce Musée sera confiée à la Société.* Le Maire expose que l'Hôtel de Ville pourrait très bien ne pouvoir abriter le Musée, il fait ressortir en outre que lorsqu'un Musée sérieux sera créé la Ville recevra du Gouvernement et même des particuliers des objets d'art de toute nature ; à défaut d'un musée purement municipal, ces objets devront être confiés à des mains étrangères. Quels seront dans ces conditions pour la ville les moyens de contrôle et les garanties de conservation ?

« Ce sont là autant de difficultés qui me paraissent devoir être résolues avant d'engager la responsabilité de la ville ; je les soumets à votre appréciation bien que la question, aux divers points de vue que je viens de vous exposer, me paraisse prématurée.

Après M. le Maire, M. Saintjean, conseiller municipal, prend la parole et « prie le Conseil de considérer que la Société de Géographie est une Société savante en qui on peut avoir confiance. Il est donc d'avis de ne pas rejeter l'offre de concours de *Société de Géographie et d'Archéologie* et de lui donner l'assurance qu'elle pourra compter sur les encouragements de la Commune lorsque le moment opportun sera venu.

« Le Conseil adopte l'avis de M. Saintjean et prie M. le Maire de répondre dans ce sens à la Société de Géographie.

Le 13 août 1883, le Maire écrit au Président :

« Le Conseil Municipal s'est plu à proclamer la haute utilité des services rendus par la Société ainsi que son aptitude à orga-

niser un Musée dans les meilleures conditions désirables. Il a déclaré en conséquence accepter les offres de concours faites par elle et m'a chargé de lui donner l'assurance qu'elle pouvait compter sur les encouragements de la Commune lorsque le moment opportun sera venu.

« Il paraît difficile, en effet, de résoudre dès à présent la question du local et de le faire réserver dans l'Hôtel de Ville en construction. Ce n'est qu'au moment où l'on s'occupera de son appropriation intérieure qu'il sera permis de déterminer les diverses affectations des locaux.

« Vous pouvez d'ailleurs compter M. le Président que selon les vœux du Conseil et en ce qui me concerne personnellement, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour assurer la réalisation de vos désirs. La Municipalité apprécie à un trop haut degré l'utilité de vos travaux et vos efforts pour négliger l'importance des intérêts de la Société et pour ne pas la seconder dans son œuvre laborieuse et désintéressée. »

II. — Installation du Musée dans des salles de l'ancien Hôpital civil

C'est surtout en 1884 que fut fait le plus grand effort pour obtenir une solution provisoirement satisfaisante.

En 1885, à Pâques, du 3 au 10 avril, devait être tenu, à Oran, le *Congrès national des Sociétés françaises de Géographie*. Notre Société avait la charge de l'organisation locale.

A l'occasion de ces prochaines assises géographiques Demaeght a formé le projet d'inaugurer le Musée ; il veut que les savants qui viendront de toutes les régions de la Mère-Patrie, trouvent réunis dans un seul local les documents historiques qu'il a recueillis, des échantillons des richesses naturelles de l'Algérie et des produits que le labeur du colon tire de la terre.

Pour avoir un local il fallait en justifier la nécessité par l'importance des collections à y abriter, il fallait grossir, en moins d'un an, les collections existantes, procéder à leur classement, organiser le Musée. Pour constituer le fonds principal de ce Musée, Demaeght avait formé le projet de lui faire accorder des documents d'une grande valeur, qu'il convoitait depuis quelque temps, avec la passion du savant et l'impatience du collectionneur : ces précieux documents étaient les mosaïques romaines de Saint-Leu (*Portus Magnus*), près d'Arzew.

Ces mosaïques avaient été mises à découvert en 1863 et,

depuis, elles étaient restées exposées aux ravages des intempéries et au vandalisme des indigènes. La plus grande, celle des *Luttes*, composée de quatre tableaux juxtaposés, formant un rectangle de 72 mètres carrés, était la plus belle de toutes les mosaïques trouvées jusqu'alors en Afrique du Nord. Le Musée du Louvre l'avait réclamée, mais les difficultés de l'enlèvement et du transport avaient fait remettre, d'une année à l'autre, l'exécution du projet.

Demaeght décide de demander l'autorisation de faire transporter les mosaïques au Musée d'Oran. Il écrit au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Sa demande est prise en considération et, le 3 mars 1884, il put annoncer à la Commission administrative que le Ministre serait consentant de remettre à la ville d'Oran les mosaïques romaines de Saint-Leu.

Mais l'enlèvement et le transfert à Oran ne seraient pas choses faciles. En outre, il faudrait pour cela engager de grosses dépenses auxquelles la Société se trouvait dans l'impossibilité de faire entièrement face.

Demaeght eut vite trouvé la solution du problème à résoudre. Sans perdre de temps il s'occupe d'obtenir un local et de recueillir des fonds. Il fait solliciter, par M. le Maire, l'attribution à la Société de Géographie d'une partie des locaux vides de l'ancien Hôpital civil, qui était situé en face du Musée Nessler actuel.

Le 8 mars le maire (M. Ayme) informait le Président de la Société de Géographie que l'administration de l'Hôpital civil acceptait de mettre à la disposition du Musée la grande salle Sainte-Marie et des locaux voisins. Cela, d'abord à titre gracieux, puis, avec une redevance à déterminer, mais pour un temps qui aurait pour limite l'entrée en jouissance d'un locataire ou d'un acquéreur de l'immeuble. Si ce projet était réalisé l'installation du Musée ne pourrait donc être faite qu'à titre provisoire et pour une durée tout à fait incertaine.

Pour le moment il n'y avait pas lieu de s'arrêter à ces considérations ; l'important était d'installer les collections et de montrer que l'organisation du Musée était entrée dans la période de réalisation. Mais si on avait le local, il manquait les ressources pécuniaires indispensables pour l'installation. Pour se les procurer Demaeght décide de faire appel à la générosité bien connue des Oranais.

Le 10 avril 1884 il soumet, par lettre, son projet au

Président de la Société de Géographie en spécifiant que les sommes recueillies devraient surtout être employées à enlever les mosaïques de Saint-Leu et à les faire transporter et installer à Oran. Sa proposition est renvoyée à la commission du Congrès avec avis favorable.

La commission se met aussitôt à l'étude du projet et, le 17 avril, le rapporteur, M. Bouty, dans un exposé lumineux, démontre, avec une grande force d'argumentation, l'utilité de la création d'un Musée à Oran et la nécessité d'une souscription.

Le 21 avril 1884 la Commission administrative, réunie en séance extraordinaire, approuve le rapport de Bouty et accepte, par conséquent, la proposition de Demaeght tendant à l'ouverture d'une souscription publique.

La commission d'organisation du Musée est renforcée ; on lui adjoint MM. le Dr Mondot et Leroy. Elle se trouve donc composée de MM. Bouty, Demaeght, de Foulques, Leroy, Mondot, Tisserand et Vernier.

M. Vernier propose d'ouvrir la souscription séance tenante. Ce qui est accepté. La Société s'inscrit pour 300 francs à prendre sur ses maigres ressources.

Du rapport de Bouty, — rapport qui mériterait d'être reproduit en entier, car il exprime, avec une conviction sincère et en termes heureux, l'utilité, la nécessité et les conséquences sociales de l'œuvre à mener à bonne fin, — il est bon de reproduire quelques passages :

« Une population intelligente, active, laborieuse comme la nôtre, ne saurait se contenter uniquement d'affaires. L'homme ne vit pas seulement de pain, il faut lui réserver une part généreuse de ces jouissances intellectuelles qui élèvent l'âme, enrichissent l'esprit et le rendent meilleur, il faut développer chez lui le goût du beau et du bon, en plaçant facilement à sa portée les moyens nécessaires. C'est là une obligation sociale qui s'impose chez les nations civilisées ; nous ne pouvons pas y faillir.

« Pour donner corps à un semblable projet, il est absolument indispensable d'organiser une Bibliothèque publique digne de ce nom et de créer un Musée dans lequel on réunira tous les objets (tous les types), que l'on pourra se procurer concernant la Géographie, l'Archéologie, l'Histoire, l'Histoire naturelle et les Beaux-Arts.

« Un établissement de cette nature, en même temps qu'il serait pour le public un sujet de délassements instructifs, offrirait aux étrangers un motif d'attraction qui fait absolument défaut aujourd'hui. Qui de nous n'a pas entendu, avec amer-

tume, formuler souvent cette observation, qu'une ville comme Oran, dépourvue de Bibliothèque, de Musée ou de toute installation de cette nature, avait juste l'importance d'un gros village. Il n'est pas sans intérêt, non plus, de considérer cette création d'un Musée à un autre point de vue. Notre collège communal, disons le futur lycée, pas plus d'ailleurs que les autres établissements d'enseignement, ne possède aucun cabinet d'histoire naturelle. La géologie, la botanique, la zoologie, ces sciences qui nous apprennent l'histoire de notre globe et de tous les êtres qui l'animent ne peuvent y être enseignées avec fruit, faute d'éléments suffisants. Nos collections combleraient cette lacune.

« Donc, la province d'Oran, les habitants de la ville et particulièrement notre jeunesse scolaire, pour laquelle on ne saurait avoir trop de sollicitude, ont un intérêt primordial à voir réaliser de suite le projet qui nous est soumis.

« La réussite de notre entreprise est assurée à bref délai ; et la ville d'Oran pourra prendre, dans l'ordre intellectuel, une place équivalente à celle qu'elle occupe dans les affaires du Commerce et de l'Industrie. »

Le 25 avril Demaeght transmet au Maire le rapport de Bouty et lui demande de faire voter par le Conseil municipal une subvention pour le Musée et de participer à la souscription.

Le 29 avril les demandes ayant été soumises au Conseil, celui-ci vote le principe d'une subvention au Musée, le montant devant en être fixé lorsque le résultat de la souscription ouverte sera connu.

Le 15 mai 1884 l'Assemblée générale révise les statuts et la dénomination, peu heureuse, de Commission administrative est remplacée par celle plus rationnelle de Comité administratif.

Dans cette même séance M. de Foulques, secrétaire général de la Société, rappelle dans son rapport annuel que, sur la demande faite par le commandant Demaeght, le Ministre a accordé à la ville d'Oran les magnifiques mosaïques de Saint-Leu.

« Malheureusement, ajoute-t-il, il manque un local pour recevoir ces reliques de l'art ancien. Nous nous sommes occupés avec l'appui de M. le Préfet, de M. le Maire d'Oran, de la Chambre de Commerce et des corps élus du département de fonder un Musée, non seulement géographique et archéologique, mais encore artistique et commercial, auquel seraient jointes les bibliothèques de la Société et de la ville d'Oran..

« Les étrangers pourraient ainsi se rendre parfaitement compte des produits de l'Algérie qui seraient exposés d'une manière permanente.

« Mais pour arriver à ce but il faut des fonds. Aussi avons-nous ouvert une souscription pour pouvoir fonder un Musée. Nous nous sommes adressés aux corps élus et aux particuliers et en ce moment les sommes souscrites s'élèvent à 3.500 francs. Quand nous aurons organisé le Musée pour le Congrès de 1885, on pourra apprécier les richesses que nous possédons.

« Il faut faire connaître notre pays et c'est en montrant ses richesses que l'on peut y parvenir.

« Outre le *Congrès de Géographie* de 1885, la ville d'Oran sera le siège en 1888 du *Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences* auquel participeront un grand nombre de savants français et étrangers.

« Nous espérons qu'à cette époque l'installation du Musée sera complète et que nous pourrons dignement recevoir les visiteurs qui viendront étudier le pays sur place, la seule façon de le bien connaître, car, notre Algérie est bien inconnue dans la Mère-Patrie.

« A nous de détruire les idées préconçues qui règnent encore en France et à l'Etranger contre notre belle Colonie. »

Après le Secrétaire général M. Bouty donna lecture du rapport du 17 avril reproduit en partie ci-devant.

En attendant l'organisation définitive du local et des collections, le Comité et la commission du Musée s'ingéniaient pour obtenir des documents archéologiques et des objets et produits divers.

Le 1er juin 1884 M. Monbrun, président, demande au Préfet et au Général commandant la Division de faire concourir les communes et les cercles militaires « aux recherches qui sont imposées à la Société par suite de la fondation d'un Musée à Oran avec exposition permanente des produits de la Colonie ».

Le 1er juillet M. Dunaigre, préfet, répondant au désir du Président de la Société de Géographie, adresse un appel chaleureux à MM. les Sous-Préfets, Maires et Administrateurs du département.

« Le but que poursuit la Société de Géographie d'Oran, écrivait-il, est trop louable, et le succès qui ne peut manquer de couronner ses efforts intéresse trop directement l'Algérie, pour que l'Administration n'ait pas le devoir de donner à l'œuvre un large concours et de contribuer à sa réussite par les moyens d'action dont elle dispose. Ce concours M. le Gouver-

neur Général l'a déjà promis à la Société de Géographie. Je viens à mon tour, Messieurs, recommander son entreprise à tout votre intérêt. »

M. le général Détrie, de son côté, recommanda chaleureusement à ses services l'œuvre du Musée.

Plus tard l'Inspecteur d'Académie intervint auprès des instituteurs.

Le concours de l'Evêché fut aussi sollicité.

A la réunion du 5 juillet 1884, le Président communique une lettre de M. Etienne, par laquelle le député d'Oran accepte de faire les démarches nécessaires, auprès du ministre des Beaux-Arts, à l'effet d'obtenir des œuvres d'art pour le Musée. Il souscrit pour 50 francs. Il s'occupe aussi de la question des mosaïques.

M. Cuinet expose que ces mosaïques sont en péril et qu'il est de toute nécessité pour les sauver d'une ruine certaine de les faire transporter à Oran. Il propose de les faire copier sur papier calque et d'en référer au Conseil Général. On examine divers moyens pour les transporter à Oran le moment venu et les y reconstituer. Pour cela on fera des essais sur d'autres mosaïques de peu de valeur ou à peu près perdues.

Une commission composée de MM. Demaeght, Bouty, Vernier, Cuinet et Thieffin est désignée pour s'occuper spécialement des mosaïques.

Le 6 octobre Demaeght rend compte que de nouvelles démarches ont été faites auprès du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts pour obtenir, dans le plus bref délai possible, l'attribution à notre Société des deux mosaïques de Saint-Leu qui se détériorent chaque jour davantage. La couche de béton qui les supporte est complètement désagrégée et il est à craindre que les premières pluies n'en achèvent la destruction. Cette demande a été fortement appuyée par M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et par M. le Préfet.

Toutes ces démarches prennent du temps, mais la patience et la ténacité de Demaeght sont à toute épreuve, sa persévérance le rapproche du but et lui fait entrevoir le succès.

Le 2 mars 1885, en réunion extraordinaire, il annonce au Comité que, sur les instances de M. Etienne, le Ministre autorise la *Société* à prendre possession des mosaïques de Saint-Leu. A la suite de cette communication il est décidé qu'on adressera une demande de fonds au Conseil Général

pour le transport des mosaïques, le produit de la souscription (5.000 francs), quoique important ne suffisant pas à couvrir les dépenses prévues.

Dans la même séance Demaeght annonce aussi que l'inauguration officielle du Musée aura lieu le jeudi 5 mars 1885. « *Ce Musée*, dit-il, *appartiendra à la Ville d'Oran, mais restera sous la direction de la Société de Géographie et d'Archéologie. Le Comité sera chargé de présenter un Conservateur à la Municipalité.* »

M. Monbrun, président, est prié de faire les propositions nécessaires au Conseil Municipal.

III. — Inauguration du Musée

L'inauguration eut lieu à la date fixée. Il nous paraît intéressant de reproduire le compte-rendu de cette manifestation scientifique :

Musée d'Oran

Inauguration solennelle du 5 Mars 1885

(Extrait du Bulletin)

Le jeudi 5 mars 1885 a eu lieu l'inauguration du Musée d'Oran, fondé par les Membres de la Société de Géographie et d'Archéologie, dans une des salles de l'ancien Hôpital civil. Une nombreuse assistance témoignait que la population d'Oran ne reste jamais étrangère aux choses de l'esprit.

Le vieil hospice, avec ses bannières et ses drapeaux, avait, cette fois, un air de fête. M. le Préfet avait été prié de présider cette solennité.

MM. le Général de Division, le Préfet, le Général commandant la Subdivision, Laurent Fouque, président du Conseil général, Ayme, maire d'Oran, etc., avaient pris place sur l'estrade.

M. le commandant Demaeght qui a eu, et c'est justice, les honneurs de la journée, était entouré des marques de sympathie les plus flatteuses.

M. Monbrun, président de la Société de Géographie et d'Archéologie prononça le discours d'ouverture dont nous allons donner quelques extraits :

« Ce n'est point pour se conformer aux traditions des solennités que la Société de Géographie et d'Archéologie m'a chargé de vous adresser un discours, mais la Société a de tels devoirs de reconnaissance à remplir qu'elle ne peut laisser passer cette occasion de remercier tous ceux qui ont secondé ses efforts et d'adresser surtout un public hommage à l'honorable commandant Demaeght qui a été et qui est l'âme de ce Musée.

Il n'y a pas un an encore, M. le commandant Demaeght eut l'idée de créer un musée à Oran ; il la communiqua à ses collègues de la Société de Géographie qui s'empressèrent de s'y associer.

L'Algérie venait de subir de cruelles épreuves ; plusieurs mauvaises récoltes avaient créé une situation qui ne permettait pas de frapper à la porte des caisses de l'Etat, du Département, ou de la Commune. M. Demaeght proposa de faire appel à la générosité individuelle et d'ouvrir une souscription. Au préalable la commission que présidait l'honorable Commandant voulut indiquer au public le but de l'œuvre et, dans un rapport des plus remarquables, M. Bouty montra combien elle est grande et utile.

Les souscriptions arrivèrent en masse ; cet empressement faisait le plus grand honneur à nos concitoyens de la ville et de la province.

Il fallait trouver un local, au moins provisoire, en attendant que la Municipalité put installer le Musée dans le futur Hôtel de Ville, ou dans un bâtiment digne d'une grande cité. Grâce à la bonne volonté de l'administration de l'Hôpital civil et aux excellentes dispositions de son nouveau directeur M. Combes, on put s'installer dans les salles de l'ancien hôpital.

M. Demaeght se mit immédiatement à l'œuvre avec ce dévouement, avec cette activité et cette profonde érudition que nous lui connaissons... Pendant plusieurs mois il a pour ainsi dire vécu ici pour assurer le succès d'une entreprise dont son nom est désormais inséparable ; il l'a fait avec un zèle qui n'a d'égal que son extrême modestie.

Permettez-moi, mesdames et messieurs, de signaler comme son plus précieux auxiliaire M. Cuinet, ingénieur, directeur de la *Société des Téléphones*, qui ne cesse de lui prêter un concours des plus éclairés dans une organisation pleine de détails ; grâce à MM. Demaeght et Cuinet, en quelques mois, l'installation du Musée a été faite.

Le Musée est destiné à recevoir tout ce qui nous reste dans cette province des anciens monuments romains, les pierres épigraphiques, les objets antiques ; nous essayerons de reconstituer l'histoire de ce pays et d'un passé lointain qui n'a pas été sans gloire.

La numismatique aura ici une place spéciale ; les collections de géologie, de minéralogie, de zoologie garnissent nos vitrines et s'enrichiront chaque jour. A côté des tableaux et des statues nous ferons une exposition permanente des produits algériens naturels ou manufacturés.

Le touriste qui nous fera l'honneur de débarquer ici et qui ne pourra consacrer plusieurs jours à visiter l'intérieur du

département, se rendra compte, en parcourant le Musée, des richesses de ce pays, il y puisera de précieux renseignements et ainsi nous ferons connaître sur place cette magnifique colonie.

Il faut faire connaître l'Algérie ! oui, on ne saurait trop le répéter, il faut montrer ce qu'elle est et ce qu'elle peut être. Ces exhibitions, ces pacifiques solennités de la paix et du travail prouveront combien elle est belle, combien elle est riche ! Et puisque nous parlons de son avenir, songeons à préparer les jeunes générations qui doivent assurer sa prospérité et maintenir sa grandeur.

Y a-t-il, à cet égard, rien qui soit plus utile que ce Musée et cette Exposition ? Les enfants qui fréquentent nos écoles viendront s'instruire ici. Le dimanche, le jeudi, leurs maîtres les conduiront dans ces salles, ils y compléteront l'enseignement donné à l'école primaire ou au collège. Le Musée offrira mieux que l'image, il montrera l'objet lui-même, devant ces jeunes intelligences dont la curiosité est sans cesse éveillée. Pour la réussite du but poursuivi, les Corps élus et toutes les autorités civiles et militaires nous ont promis leur utile collaboration. Elle nous est assurée surtout par le Conseil municipal d'Oran qui tient à honneur de doter définitivement notre grande cité d'un Musée digne d'elle ; nous sommes convaincus que l'œuvre entreprise par nous ne sera pas abandonnée par notre municipalité. Notre Société de Géographie et d'Archéologie continuera à l'aider, d'ailleurs, dans l'accomplissement de cette œuvre, son Comité ne cessera de diriger et d'enrichir ce Musée qu'elle a créé, et le savant commandant Demaeght, conservateur-né de cet établissement, ne marchandera pas le concours désintéressé que l'on peut attendre de lui.

Suivent des remerciements à tous ceux qui ont apporté leur concours financier, matériel et moral à l'œuvre du Musée et, en particulier, aux personnes dont ce concours a été des plus précieux et des plus profitables.

Le préfet M. Dunaigre prononce à son tour un bref discours.

Après les deux allocutions les autorités et les assistants sont conduits dans les salles du Musée et de la Bibliothèque de la Société qui avait été aussi installée à l'Hôpital civil.

Le soir du même jour, après l'inauguration du Musée, le Conseil municipal, réuni en séance, votait, à l'unanimité, sur la proposition du Maire, des félicitations à MM. les membres du Bureau de la Société de Géographie d'Oran « pour le dévouement dont ils ont fait preuve en créant un Musée à Oran ».

Dans le Bulletin de 1885 fut publié le compte rendu de l'inauguration du Musée. Le Président, M. Monbrun, jugea utile d'y insérer une sorte d'avant-propos intitulé : « A nos Lecteurs. » Il nous paraît utile d'en rappeler quelques passages.

« ...Nous voulons, par cette note, remercier de nouveau les populations du Département, les Communes et le Conseil Général d'Oran de leur patriotisme et de leur générosité.

« Depuis l'inauguration du Musée, l'une des mosaïques de Saint-Leu a été transportée au Musée, la seconde qui n'a pas moins de 72 mètres carrés, y sera installée bientôt, le Conseil Général ayant bien voulu allouer, à cet effet, un crédit de 3.000 francs.

« Le Musée s'enrichit tous les jours, l'affluence des visiteurs est considérable ; on en a compté plus de mille en un seul jour.

« Par une décision récente la ville d'Oran a accepté la cession de cet établissement par notre Société *qui reste néanmoins chargée de la conservation d'une œuvre* dont elle est fière d'avoir eu l'initiative. »

IV. — Cession du Musée à la Ville d'Oran
Organisation et administration de l'œuvre

Pendant la préparation du fascicule du 1er trimestre du Bulletin de 1885, des décisions importantes avaient été prises.

Le 21 mars 1885, au Comité, convoqué pour statuer sur les dispositions à prendre pour la cession du Musée à la Ville d'Oran, la résolution suivante était proposée :

« La Société de Géographie et d'Archéologie ne pouvant plus demander de fonds à la Commune pour l'entretien et les travaux à exécuter au Musée décide que le dit Musée serait cédé à la ville qui devrait y entretenir un gardien et faire les travaux d'aménagement nécessaires. »

Avant qu'il fût procédé au vote, M. Bouty remit au Président une note ainsi conçue :

« Je crois qu'il serait absolument indispensable avant de résoudre la question de la cession du Musée à la Ville de faire reconnaître notre Société comme ayant un caractère d'utilité publique. Cette formalité remplie nous aurions une qualité plus élevée pour atteindre le but que nous nous proposons (1). »

(1) Cette haute autorité morale que Bouty songeait déjà à faire acquérir à la Société lui a été accordée 37 ans plus tard, le 29 mai 1922. Souhaitons qu'elle soit mise à profit dans l'intérêt du Musée, de la Science et de la Ville d'Oran.

La question fut réservée, il fallait aboutir, la résolution d'abord proposée fut votée.

Dans la séance du 21 mars il est aussi décidé de faire la remise des mosaïques à la Ville.

A leur sujet Demaeght avait écrit officiellement au Président de la Société pour lui signaler l'urgence qu'il y avait à les enlever le plus tôt possible et, pour cela, à faire l'avance des fonds nécessaires en attendant que le Conseil municipal puisse rembourser la dépense. A l'appui de sa proposition le Commandant faisait valoir les motifs suivants :

« Les mosaïques ne sont plus gardées depuis huit jours, M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en recevant la décision ministérielle, a supprimé le traitement du gardien ; par suite, des actes de malveillance sont à craindre.

« La petite mosaïque a été déjà endommagée. Vous savez M. le Président, que ces mosaïques devaient être transportées au Louvre, sur la demande de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et que ce n'est pas sans peine que M. Etienne a pu obtenir leur attribution au Musée d'Oran.

Aujourd'hui qu'elles sont à nous nous en sommes responsables et nous devons à tout prix en assurer la conservation. Il faut donc faire garder jour et nuit les mosaïques et prendre sur nos 6.000 francs de réserve la somme nécessaire pour le transport immédiat des mosaïques à Oran. »

La solution de cette question fut renvoyée à la première réunion.

En attendant, le Président, M. Monbrun, conformément à la dernière décision du Comité, adressait au Maire la lettre jointe à la délibération suivante du Conseil municipal :

CONSEIL MUNICIPAL. — SÉANCE DU 8 AVRIL 1885

M. AYME, maire

MUSÉE. — *Remise à la Ville demandée par la Société de Géographie et d'Archéologie.*

EXPOSÉ DU MAIRE

Dans la séance du 26 juin 1883, le Conseil municipal a accepté le concours de la *Société de Géographie et d'Archéologie* pour la création d'un Musée et lui a voté l'assu-

rance qu'elle pourrait compter sur les encouragements dé la Commune lorsque le moment opportun serait venu.

Le Musée a été inauguré le 5 mars dernier et M. Monbrun, président actuel de la Société de Géographie, m'a fait parvenir, le 28 du même mois, la lettre suivante par laquelle il demande à remettre le Musée à la Ville :

Oran, le 28 Mars 1885.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Conseillers municipaux,

La *Société de Géographie et d'Archéologie* a pris il y a un an et demi environ, l'initiative de la création d'un Musée à Oran. En entreprenant cette œuvre dont l'utilité n'a plus besoin d'être démontrée, elle n'a jusqu'à ce jour, rencontré aucun concours qui ait été à la fois plus dévoué et plus constant que celui de la Ville d'Oran. Le Conseil municipal actuel et l'Assemblée qui l'a précédé ont bien voulu prêter à notre Société un appui moral qui a été le meilleur des encouragements et qui lui a permis d'offrir en peu de temps au public, une exhibition, presque complète déjà, des richesses et des curiosités de la Province avec un grand nombre d'antiquités et d'œuvres d'art.

Vous savez Messieurs, qu'au point de vue matériel une souscription publique a seule pu faire face aux dépenses nécessitées par l'installation et le classement des objets que contient le Musée inauguré le 5 mars courant et par l'acquisition de certains d'entr'eux.

Il convient, maintenant que le Musée est créé, que la Ville en assure la conservation et l'avenir en lui consacrant, chaque année, quelques ressources.

Les dons continueront à affluer mais il faut s'assurer définitivement du local gracieusement offert à la Société jusqu'à ce jour par l'administration de l'Hôpital civil, faire garder les collections, pourvoir à l'entretien, etc., etc. .

La Société de Géographie et d'Archéologie continuera à prêter son concours avec le dévouement qui a présidé à la création de l'œuvre elle-même, M. le commandant Demaeght surtout, ne cessera de la diriger et exercera les fonctions de Directeur-Conservateur avec le même désintéressement, assisté du Comité de notre Société.

A la séance du Conseil municipal du 26 juin 1883, où fut portée la proposition de la Société de créer un Musée, M. Saint-jean, conseiller municipal, avait nettement et à la satisfaction de ses collègues, indiqué la participation de notre Comité. Il s'y exprimait ainsi :

« M. Saintjean, prie le Conseil de considérer que la Société de Géographie et d'Archéologie est une Société savante qui rend les plus utiles services à la science et qu'elle est apte à organiser un Musée avec toutes les garanties désirables, tandis que la Commune, absorbée par des affaires plus considérables, ne saurait utilement s'occuper des détails de la création projetée. M. Saintjean était donc d'avis d'accepter la proposition de la Société. »

Par une lettre du 13 août 1883, M. le Maire d'Oran a porté à la connaissance de la Société la délibération prise le 26 juin 1883 en lui disant que le Conseil municipal *s'était plu à proclamer la haute utilité* des services rendus par la Société ainsi que son aptitude *à organiser un Musée dans les meilleures conditions possibles.*

M. le Maire nous informait que la question du local à réserver dans le futur Hôtel de Ville n'avait pu être résolue, mais il voulait bien nous assurer que son concours et celui du Conseil nous étaient acquis.

Fortifié par cet appui, si autorisé, nous nous sommes mis à l'œuvre et la Société est en mesure d'offrir aujourd'hui à la Ville, le Musée qu'elle a montré à la Municipalité, aux autorités et au public, le 5 mars 1885.

Le Conseil nous a donné un témoignage bien précieux de sa gratitude en votant le même jour, à la Société, des félicitations dont elle est fière et dont elle me charge, Messieurs, de vous remercier.

Notre Comité, confirmant ses délibérations antérieures, a décidé, dans sa réunion du 21 mars courant, que nous remettrions sans retard à la Ville, le Musée que la Société avait offert de créer.

Je me tiens avec mes collègues à la disposition du Conseil pour opérer cette remise, afin qu'un arrêté de M. le Maire puisse fixer au plus tôt les jours et heures auxquels le public sera admis à visiter le *Musée de la Ville d'Oran.*

Veuillez agréer, M. le Maire et MM. les Conseillers municipaux, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

MONBRUN.

« Après un échange d'observations entre plusieurs membres, le Conseil municipal accepte, en principe, la remise du Musée à la Ville par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, sous réserve des droits des tiers et autorise le Maire à traiter avec le sieur Benayoun pour la location de l'immeuble où le dit Musée est actuellement installé.

« Il est ensuite voté des félicitations aux membres de la

Société de Géographie qui, par leur dévouement sont parvenus à doter la ville d'un établissement d'utilité publique. »

Quelques jours après le Conseil municipal prenait la délibération suivante complétant la précédente :

CONSEIL MUNICIPAL — SÉANCE DU 27 AVRIL 1885

MUSÉE. — *Proposition tendant à faire inscrire dans une des salles du Musée les noms des fondateurs de cet établissement.*

Additionnellement à la délibération du 8 avril, par laquelle le Conseil a voté des félicitations aux membres de la Société de Géographie et d'Archéologie qui ont doté la ville d'un Musée et pour donner une sanction à cette délibération M. Villet propose au Conseil d'adopter la motion suivante :

« *Le Conseil municipal d'Oran désirant témoigner toute sa*
« *gratitude aux membres fondateurs du Musée, décide que le*
« *nom de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*
« *sera inscrit dans une des salles pour perpétuer le souvenir de*
« *son heureuse initiative.* »

La proposition mise aux voix est adoptée (1).

Fait et délibéré à Oran les jours, mois et an que dessus. Tous les membres présents ont signé après lecture.

Pour extrait conforme :

P. le Maire empêché,

Le 1er Adjoint,

VILLET.

*
* *

Pendant et après ces pourparlers le Comité continuait à s'occuper de l'organisation du Musée.

Le 13 avril 1885 il décide qu'une proposition ferme sera présentée au Conseil Général pour obtenir les fonds nécessaires pour procéder au transport des mosaïques. En attendant la solution à intervenir, MM. DEMAEGHT, BOUTY et COUSIN sont chargés de s'occuper immédiatement des opérations délicates de l'enlèvement et du transport.

Le 2 mai 1885 le Ministre accorde, sur les démarches de M. Etienne une subvention de 900 francs au Musée.

---

(1) Cette délibération n'a pas encore été mise à exécution. Elle le sera certainement quand la Ville aura enfin installé le Musée à demeure. En attendant, cette décision aurait pu être reproduite sur un petit tableau encadré sous verre.

Le 4 mai, M. Cuinet est autorisé à toucher sur le dépôt de la Société au Mont-de-Piété la somme de 3.000 francs pour faire transporter les mosaïques à Oran. M. Monbrun explique que le Conseil Général ne peut, dans ce moment, parfaire cette somme mais qu'il la remboursera à la Société aussitôt qu'il le pourra.

Le 8 mai le Conseil Municipal prend l'importante délibération suivante :

CONSEIL MUNICIPAL. — SÉANCE DU 8 MAI 1885

M. AYME, maire

MUSÉE. — *Régularisation de la prise en charge par la Commune.*

(Rapport de la Commission)

Aux termes de votre délibération du 8 avril dernier, vous avez accepté en principe la remise du Musée à la Ville par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. D'autre part, par une lettre de son Président en date du 28 mars, le Comité de la Société a promis son concours pour diriger l'œuvre qu'elle a créée et l'un de ses membres M. Demaeght offre de remplir gratuitement les fonctions de Conservateur du Musée. Il résulte de cet état de choses que la Commune et la Société de Géographie se trouvent actuellement liées par des engagements réciproques qu'il importe de définir.

En effet, par le fait de cette prise en charge qu'elle a acceptée, le Conseil se doit d'assurer la conservation et l'avenir du Musée en lui consacrant chaque année les crédits nécessaires.

Et au Comité de la Société de Géographie, il appartiendra de veiller à la conservation des collections et objets d'art accordés par l'Etat à la Ville, ou offerts au Musée par des particuliers sous certaines réserves qui doivent être respectées.

En conséquence, pour régulariser d'une manière définitive cette prise en charge par la Commune, il y a lieu de passer à cet effet avec la Société de Géographie des conventions écrites et d'établir d'abord l'inventaire des objets déposés au Musée.

(Rapport DUREL, COHEN, GROSJEAN).

Le rapport est adopté.

Dans ce rapport un alinéa résume tout particulièrement les vues identiques des deux parties :

Et au Comité de la Société de Géographie il appartiendra de veiller à la conservation des collections et objets

d'art accordés par l'Etat à la Ville ou offerts au Musée par des particuliers sous certaines réserves qui doivent être respectées.

De ceci il découle, sans contestation possible, que la Société de Géographie a pour charge et devoir d'assurer la bonne gestion du Musée.

Quant aux réserves que peuvent formuler certains donateurs, la Municipalité a toujours le droit de refuser un legs s'il comporte des charges trop lourdes (1) ou si les objets offerts ne méritent pas de prendre place au Musée.

Le 12 mai 1885 la petite mosaïque était transportée au Musée.

Le 15 juin 1885, à la réunion du Comité, M. Monbrun, président, expose qu'il y a lieu de présenter à l'Administration préfectorale un candidat pour le poste de conservateur du Musée. En conséquence il invite le Comité à désigner celui de ses membres qui aura la charge de l'administration du Musée appartenant aujourd'hui à la Ville, *mais dont l'administration est réservée à un membre de la Société.*

M. le commandant Demaeght est proposé à l'unanimité pour les fonctions de conservateur.

A la demande de M. Demaeght M. Cuinet est proposé comme conservateur-adjoint.

Le Président est chargé d'écrire officiellement dans ce sens à M. le Maire d'Oran.

Le 6 juillet 1885, le Président donne lecture d'une lettre du Maire d'Oran, en date du 23 juin, l'informant que, conformément aux propositions qu'il lui a adressées par sa lettre du 12 juin, il a, par arrêté de ce jour, nommé M. Demaeght aux fonctions de conservateur du Musée d'Oran et M. Cuinet aux fonctions de conservateur-adjoint.

Le 21 décembre le Préfet contresignait l'arrêté du Maire (2).

Telles sont les différentes phases par lesquelles sont passés les pourparlers entre la Ville et la Société au sujet du Musée. Les divers procès-verbaux des séances du Conseil

---

(1) Une décision des Délégations financières du 20 juin 1924, homologuée par décret ministériel le 23 novembre 1924, exonère les Communes et les Musées des droits d'enregistrement, concernant les legs et dons aux Musées.

(2) Depuis, les règlements régissant les Musées ayant en dépôt des objets classés ont été modifiés, l'arrêté préfectoral est remplacé par un arrêté ministériel.

Municipal et de celles du Comité de la Société de Géogra phie manquent souvent de précision. La lettre suivante résume les pourparlers avec un peu plus de clarté :

24 Septembre 1885.

Le Maire à M. le Préfet,

A la date du 26 août M. le Ministre a demandé des renseignements sur le Musée d'Oran au sujet d'une subvention sollicitée par la Société de Géographie et d'Archéologie. Le Maire répond :

M. le Ministre désirant connaître notamment les conditions d'installation et d'organisation de cet établissement, je ne puis mieux répondre à son désir qu'en faisant ici l'historique des phases successives qu'a subies cette œuvre depuis sa fondation.

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran s'inspirant des besoins de notre jeune cité se proposait, depuis plusieurs années déjà, de créer un Musée destiné à la conservation et à la vulgarisation des objets d'art antiques, des richesses et des curiosités de notre province. Pour atteindre ce but elle fit appel au concours de tous et, au moyen de souscriptions publiques, elle put, dès l'année 1884, réunir un certain nombre de collections de tous genres qui furent le noyau de notre Musée actuel dont l'inauguration eut lieu le 5 mars 1885 dans des salles de l'ancien Hôpital civil.

Le 28 du même mois de mars, M. le Président de la Société de Géographie m'adressa une proposition tendant à offrir à la Commune d'Oran la remise du Musée. Le Conseil municipal appelé à statuer sur cette question décida, dans sa séance du 8 avril, que la Ville accepterait la remise de cet établissement, ainsi que la prise en charge qui en était la conséquence naturelle. *Toutefois il fut décidé que sur la demande qui en avait été présentée, la direction en serait laissée à deux des membres de la Société qui par leurs efforts avaient le plus contribué à la réussite de l'œuvre.* MM. le commandant Demaeght et Cuinet furent en conséquence nommés conservateur et conservateur-adjoint du Musée.

Dans une séance ultérieure, 27 avril, l'Assemblée municipale, en témoignage de gratitude aux membres fondateurs du Musée, décida que le nom de la Société de Géographie et d'Archéologie serait inscrit dans l'une des salles du Musée afin de perpétuer le souvenir de son heureuse initiative.

La direction et la conservation du Musée ayant été confiées à la Société créatrice de l'œuvre il en résultait en quelque sorte des engagements réciproques entre la Commune devenue pro-

priétaire de l'établissement et la Société chargée de l'administrer, Le Conseil municipal fut donc de nouveau appelé à délibérer sur cette intéressante question. Dans sa séance du 8 mai suivant, il chargea une commission, prise dans son sein, d'élaborer un projet de contrat à passer avec la Société de Géographie et la Commune.

Cette commission dut en outre examiner :

1° Les propositions présentées par M. le Directeur de l'Hôpital civil pour la location des bâtiments actuellement affectés au Musée ;

2° Une demande d'un voisin en vue d'isoler le Musée attenant à ses immeubles ;

3° Une lettre du Président de la Société de Géographie faisant connaître le montant des sommes à payer pour l'installation et l'aménagement des collections ;

4° La lettre du Président demandant en outre, de prévoir au budget les dépenses pour assurer l'avenir de l'œuvre.

Des cinq questions, deux seulement ont été résolues :

La première, par délibération du 15 mai dernier, aux termes de laquelle le Conseil municipal a décidé en principe, qu'un crédit de 4.400 francs serait inscrit annuellement au budget de 1886 pour faire face aux dépenses de la prise en charge.

Deuxième délibération du 28 mai, crédit de 1.250 francs pour divers travaux pour isoler le Musée.

Sur les 4.400 francs, 1.200 francs ont été attribués au gardien.

Telle est, M. le Préfet, la situation actuelle du Musée qui peut se résumer ainsi :

« La Commune d'Oran en acceptant la remise, prend à sa charge les dépenses occasionnées pour son installation, elle assure de plus l'avenir de l'œuvre en lui affectant une partie de ses ressources annuelles ; *d'autre part elle en confie la direction et la conservation à la Société de Géographie et d'Archéologie* avec laquelle il sera passé un contrat qui déterminera d'une manière précise les engagements réciproques qu'il y aura lieu de prendre de part et d'autre. »

En conséquence la subvention demandée devrait être accordée.

Au sujet des engagements réciproques entre la Société et la Ville, il est je crois nécessaire de faire remarquer que tous les détails des diverses conventions verbales et écrites qui avaient été conclues entre les deux parties, ne paraissent pas avoir été complètement synthétisées dans une convention écrite. C'est là certainement plutôt le résultat de négligences que le fait d'une décision délibé-

rément prise, car la bonne foi et la bonne volonté de la Municipalité contractante ne peuvent être mises en doute.

D'ailleurs ce contrat ne pouvait viser que l'accomplissement de quelques simples formalités dont la plus importante était celle de l'établissement de l'inventaire auquel il fut obligatoirement procédé ainsi qu'en témoigne le registre d'inventaire du Musée. Le contrat ne devait donc pas conditionner l'acceptation ou la non acceptation de la convention. Il est même fort probable que, réflexion faite, le contrat fut reconnu inutile.

Quoi qu'il en soit j'ai recherché en vain ce contrat.

Se trouve-t-il dans les Archives du Musée ? Je l'ignore, et ne le crois pas. Dans le cas de l'affirmative l'original devrait exister dans les Archives de la Mairie où je ne l'ai pas retrouvé.

Si quelque doute restait encore dans l'esprit de certains l'attestation de Demaeght qui avait conduit ou guidé les pourparlers entre la Société et le Maire suffirait à elle seule à faire disparaître toute équivoque. Cette attestation est fournie par la déclaration que, le 2 mars 1885, Demaeght avait faite à la réunion de la Commission administrative et qui est ainsi conçue :

« Ce Musée appartiendra à la Ville d'Oran mais restera sous la direction de la Société de Géographie et d'Archéologie.

« Le Comité sera chargé de présenter un Conservateur à la Municipalité (1) ».

Dans le compte-rendu résumé de la même séance la communication de Demaeght est ainsi reproduite par le Secrétaire général :

« Le Comité sera chargé de présenter au Conseil municipal *un des membres de la Société* comme Conservateur-Directeur du Musée. »

Dans son article intitulé : « A nos Lecteurs » (Bulletin 1885, p. III), le président M. Monbrun confirmait les mêmes conventions :

« Par une décision récente la Ville d'Oran a accepté la cession de cet établissement par notre Société qui reste néanmoins chargée de la direction et de la conservation d'une œuvre dont elle est fière d'avoir eu l'initiative. »

---

(1) Demaeght. — Registre des Délibérations de la Société (2 mars 1885).

A l'Assemblée générale du 12 mai 1885, le Secrétaire général, M. de Foulques, citait, encore une fois, la base des conventions :

« Maintenant le Musée est créé, la Société en a fait la remise à la Ville, mais continuera d'en avoir la direction. »

En outre de ces déclarations il y a lieu de mettre en relief certains passages de la pièce la plus explicite, la lettre du 24 septembre 1885 du Maire au Préfet. Dans ce document il est dit :

« Il fut décidé que, sur la demande qui en avait été présentée, la direction du Musée en serait laissée à deux des membres de la Société qui, par leurs efforts, avaient le plus contribué à la réussite de l'œuvre. »

Ceci pour le début. Et plus loin :

« La direction et la conservation du Musée ayant été confiées à la Société créatrice de l'œuvre il en résultait, en quelque sorte, des engagements réciproques entre la Commune devenue propriétaire de l'établissement et la Société chargée de l'administrer. »

Et à la fin :

« La Commune confie la direction et la conservation du Musée à la Société de Géographie et d'Archéologie avec laquelle il sera passé un contrat qui déterminera d'une façon précise les engagements réciproques qu'il y aura lieu de prendre de part et d'autre. »

Cette question du contrat est d'ailleurs tout à fait secondaire ; ce qu'il y a lieu de retenir, c'est que, de tous les documents dont je viens de faire état, il ressort, sans conteste, qu'entre la Municipalité et la Société de Géographie il avait été expressément convenu :

1° Que le Musée resterait sous *la direction* de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran ;

2° Que le Comité serait chargé de présenter un conservateur à l'agrément de la Municipalité.

Les témoignages écrits de Demaeght, de Foulques, de Monbrun, de Bouty, du Maire d'Oran M. Ayme, qui furent les principaux artisans des conventions, en font foi.

Ce candidat doit-il être un membre de la Société ? Il n'y a aucun doute à ce sujet si on s'en tient à l'état d'esprit de ceux qui traitèrent avec la Commune.

En fait les deux seules nominations de conservateurs qui ont eu lieu jusqu'ici le furent en faveur de deux membres de la Société.

Il est indéniable que cette condition, d'ailleurs facile à remplir par un candidat, ne devrait pas être un empêchement à la désignation *par la Société de Géographie* d'un homme compétent, non sociétaire. Mais ce cas ne devrait pas se produire, car un conservateur, réellement soucieux de remplir consciencieusement ses fonctions, n'ignorera pas les services que la Société peut rendre au Musée dont elle est la tutrice-née. Il comprendra et admettra que l'étroite union de la Société et du Musée ne peut que contribuer à la prospérité de l'établissement scientifique. Il deviendra donc par la force des choses membre de la Société.

Si un conservateur rompt les liens qui unissent la Société de Géographie et le Musée, un précieux appui moral et un sérieux concours matériel lui feront défaut. C'est donc dans le Comité et parmi les membres de la Société que le Conservateur doit trouver les plus dévoués collaborateurs pour l'organisation matérielle et le développement croissant des collections.

Quand Demaeght était là, la Société de Géographie et d'Archéologie inscrivait tous les ans, à son budget, un crédit destiné aux recherches archéologiques dont les produits allaient au Musée. Avec l'appui moral, et au besoin pécuniaire de la Société, Demaeght obtenait des communes ou des particuliers des objets antiques, des indications sur des documents ignorés, etc. De tout cela il faisait bénéficier le Musée et le Bulletin.

Depuis plus de 20 ans, hélas ! cette action bienfaisante de la Société est interrompue. Dans l'intérêt du Musée elle devra être reprise un jour. En attendant, l'expérience du passé comporte une leçon : à l'avenir la Société de Géographie et la Municipalité devraient prendre la résolution suivante :

Pour éviter les fâcheuses conséquences résultant d'une direction incompétente ou trop négligente, toute nomination devrait être renouvelable d'abord, au bout de trois ans, puis, tous les cinq ans. En procédant ainsi on ne s'exposerait pas à laisser, pendant de longues années, le Musée aux mains d'un conservateur n'apportant pas à une œuvre, — qui doit sans cesse être développée et servir le progrès

scientifique, ... tout le dévouement, tout le zèle que, dans la mesure du possible, le bénéficiaire de cette fonction honorifique doit apporter à l'œuvre scientifique dont il a sollicité ou accepté la direction.

En ayant la faculté de renouveler les pouvoirs d'un conservateur on éviterait aussi :

De voir abandonner à un gardien irresponsable, la mise en ordre, le classement et la surveillance des collections.

On m'objectera que toutes ces exigences sont hors de propos avec « une fonction qui n'est pas payée ». A cela je répondrai que celui qui demande à remplir une fonction honorifique, ou l'accepte, n'ignore pas qu'il ne sera pas rétribué, néanmoins, il contracte l'engagement moral de mettre, au service de l'œuvre qu'on lui confie, tout son dévouement, toute son intelligence et toutes ses connaissances scientifiques, archéologiques ou artistiques.

Cette digression m'a fait interrompre l'historique. J'y reviens.

Le 3 novembre 1885 le Comité décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance :

1° L'étude des moyens à employer pour assurer le paiement des dépenses faites pour l'enlèvement et la restauration des mosaïques de Saint-Leu ;

2° L'étude des moyens à employer pour assurer le paiement des dépenses faites pour la création du Musée et non couvertes par le montant des souscriptions.

Le 23 novembre M. Etienne, député, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, annonce qu'il a fait attribuer au Musée d'Oran, à titre de dépôt, le plâtre *Adonis expirant* de G. Paris... et le *Gloria victis*, dessin de Bayard (1).

De la discussion ouverte au Comité le 7 décembre 1885,

---

(1) L'*Adonis expirant* est actuellement abrité dans la salle de la Bibliothèque Municipale. Quant au tryptique du *Gloria Victis*, il est démonté et relégué dans une salle voisine de la Bibliothèque. Il est profondément regrettable que ce chef-d'œuvre, le plus beau tableau du Musée, n'ait pas été mis en lieu sûr. Dans quel état le trouvera-t-on le jour où on pensera à le sauver du désastre. Dans la même salle sont emmagasinés, appuyés contre les murs, bon nombre d'autres tableaux. Parmi ces toiles doit se trouver le portrait à l'huile de Demaeght pour lequel une toute petite place d'honneur pouvait être ménagée dans l'une des trois salles de la rue Montebello, actuellement ouvertes au public.

au sujet des dépenses occasionnées par l'organisation du Musée et par l'enlèvement des mosaïques de Saint-Leu, il résulte que le montant des souscriptions et de l'allocation de 3.000 francs du Conseil Général étant insuffisant pour couvrir les dépenses, une commission doit être nommée pour rechercher les moyens les plus propres à se procurer les ressources nécessaires pour acquitter les dettes contractées. Mais attendu que le Comité tout entier de la Société est solidaire de ceux de ses membres qui ont bien voulu accepter la tâche de l'organisation du Musée, il est décidé que la somme de 3.200 francs du fonds de réserve de la Société, déposée au Mont-de-Piété, sera retirée et sera employée à régler les plus urgentes des dettes contractées. Le Trésorier est également autorisé à employer à cet usage les fonds disponibles de la caisse courante, les dépenses inscrites au Budget restant assurées.

Une commission est chargée de rechercher les voies et moyens de payer les dépenses non encore couvertes et de faire les démarches nécessaires pour obtenir le remboursement à la Société de la somme de 6.200 francs qu'elle a prise sur sa réserve et dont elle a besoin pour assurer la publication du Bulletin et continuer les recherches archéologiques.

Le 4 janvier 1886 la commission rend compte de ses démarches. Faute de renseignements suffisants le Conseil Municipal a remis la solution à une autre séance.

Satisfaction ne tarda pas à être donnée car, dans la séance du Comité du 1er février 1886, le Président donna connaissance de la délibération du Conseil Municipal qui acceptait de couvrir la dépense occasionnée par le transport des mosaïques et l'organisation du Musée.

Le Comité décide qu'une lettre de remerciement sera adressée au Conseil Municipal dès que la décision sera annoncée officiellement ; ce qui eut lieu le 1er mars. Le Président s'empresse aussitôt de remercier M. le Maire et le Conseil du vote de la somme de 9.996 fr. 15 concernant le Musée, ainsi que des paroles élogieuses qui avaient été dites à ce propos par M. le Maire en faveur de la Société de Géographie.

Le 5 juillet 1886, à la réunion du Comité, M. Pousseur, bibliothécaire, se plaint d'avoir été obligé de payer un droit d'entrée au Musée.

Après discussion il est décidé qu'on écrirait à M. le Maire pour le prier d'exonérer du droit d'entrée les voyageurs de passage à Oran, ainsi que les membres de la Société porteurs d'une carte d'identité. Le Comité pense, en définitive, que ce privilège peut être réservé aux sociétaires puisque c'est pas leurs soins et leur initiative que le Musée a été créé et donné à la Ville.

Le « Musée payant » est en ce moment une question d'actualité. Dans une nation où l'instruction est obligatoire le « Musée payant » me paraît un non sens, étant donné qu'un Musée est, par excellence, un établissement d'enseignement par l'aspect. En principe, l'entrée doit en être gratuite les jours d'ouverture au public, les dimanches et jeudis en général. L'entrée payante doit être exceptionnelle. Il est tout naturel que le touriste de passage qui désire visiter un Musée, hors des jours d'ouverture au public, paie un droit d'entrée affecté au bénéfice de l'œuvre ; il préférera plutôt verser cette obole que payer un pourboire ; cet usage dégradant ne devrait d'ailleurs pas être toléré.

Les mosaïques ayant été installées et le Musée organisé, la Société eut, de ce côté, quelques années de répit. Demaeght s'occupant du Musée, la Société de Géographie pouvait s'adonner plus particulièrement aux travaux pour lesquels elle avait été créée. Toutefois elle ne se désintéressait pas du Musée ; son œuvre était loin d'être achevée.

Dans la séance du 2 décembre 1889, le Président annonce que le Conseil Général a émis le vœu que les objets que le Département avait envoyés à l'Exposition universelle de Paris soient réclamés pour être remis au Musée d'Oran. Il s'agissait des fauves naturalisés, des échantillons de minerais, de marbres, etc. Le transport devait coûter environ 400 francs. Il faudrait avancer 200 francs au Musée. M. Demaeght offre de les rembourser sur les revenus des entrées du Musée. Ce qui est accepté.

Quelque temps après, la collection était remise et installée au Musée.

V. — Transfert du Musée à l'école de la rue Montebello Bibliothèques de la Société et du Musée

Une nouvelle et grosse difficulté à résoudre allait se produire, l'ancien Hôpital civil où avait été installé provi-

soirement le Musée venait d'être vendu. Le déménagement du Musée s'imposait. Demaeght et le Comité ne restèrent pas inactifs et, bientôt, à l'Assemblée générale de mai 1890 M. Bouty, secrétaire général, put annoncer que la question du transfert du Musée venait d'être résolue :

L'installation provisoire des baraques de l'Hôpital civil a été abandonnée. On a mis à la disposition de M. Demaeght les locaux de l'ancienne école de la rue Montebello. Une pièce spéciale sera réservée pour la bibliothèque de la Société.

Le transfert du Musée, grâce à la bonne volonté de la Municipalité et de l'Administration académique, avait été rapidement décidé ; le 6 août 1891 l'installation des collections à l'école de la rue Montebello était terminée. La dépense s'était élevée à 5.850 francs.

L'ouverture au public eut lieu en octobre. Le gardien, M. Declou qui avait assuré le déménagement et la réinstallation resta chargé de la surveillance.

Si je cite M. Declou, c'est qu'il fut un des plus précieux auxiliaires de Demaeght, c'est pour rendre hommage à ce modeste fonctionnaire qui, pendant la période où il fallait plutôt créer que conserver, a rendu de grands services au Musée.

Sous la direction effective du Conservateur, il apportait les soins les plus méticuleux à l'entretien des collections ; il veillait à leur bonne exposition dans les vitrines, copiait et recopiait, avec beaucoup d'attention, les étiquettes, etc. S'il n'avait pas de connaissances scientifiques, il possédait les qualités qui, par excellence, conviennent à un gardien de Musée : la ponctualité, l'ordre et le constant souci d'être satisfait de son travail.

La place ne manquant pas dans les nouveaux locaux Demaeght multiplia ses démarches pour obtenir des objets et remplir les six salles qu'il avait à sa disposition. Il y avait en outre le grand préau couvert du rez-de-chaussée dans lequel avaient été installés les motifs d'architecture et de sculpture romaines, les mosaïques de Saint-Leu et les inscriptions lapidaires.

Les dons ne tardèrent pas à affluer et, bientôt, les salles affectées à la *préhistoire, à l'ethnographie, à l'histoire naturelle, aux monnaies et aux menus objets romains* furent entièrement garnies. Seules les deux salles destinées

aux *Beaux-Arts* présentaient des vides que Demaeght s'efforçait de combler.

Tous les deux ans, au moins, il ne manquait pas d'intercéder auprès du Ministre des Beaux-Arts pour que le Musée d'Oran fut compris dans la répartition des œuvres d'art que le Ministère achète tous les ans au Salon. C'est ainsi que fut constitué un assez beau noyau de sujets de peinture, de sculpture, de bronzes et de moulages que déparaient des tableaux sans valeur, provenant de dons, et qui auraient dû être relégués aux oubliettes. Mais il fallait garnir les salles avant de songer à la sélection.

Bibliothèque du Musée. — Une Bibliothèque est annexée au Musée. Lorsque le Musée fut installé à l'école de la rue Montebello, Demaeght y constitua (1) une petite bibliothèque de laboratoire, formée d'ouvrages techniques d'archéologie, de numismatique, d'histoire naturelle, etc., destinés à aider à la détermination et au classement des collections. Sur le crédit affecté par la Ville à l'entretien du Musée, Demaeght réservait chaque année, une certaine somme destinée à l'achat de quelques livres d'utilité pratique.

La bibliothèque du Musée était absolument indépendante de celle de la Société de Géographie laquelle était installée dans une autre pièce de l'établissement.

Bibliothèque de la Société. — La Bibliothèque avait été, selon les conventions, installée, avec le Musée, à l'Hôpital civil, elle suivit le Musée à l'école de la rue Montebello d'où, plus tard, en 1907, la Société de Géographie fut obligée de la retirer, le local qui lui était affecté étant devenu insuffisant et surtout mal commode pour le service des prêts.

Il y a lieu d'insister sur le fait que, lors des tractations pour la cession du Musée à la Ville, il avait été entendu que cette dernière assurerait le logement du Musée, de la Bibliothèque et des services de la Société. Il est à souhaiter que, lorsqu'un établissement sera construit pour l'installation définitive du Musée, les promesses faites soient réalisées

(1) Un premier noyau provenait d'acquisitions faites à un père jésuite. (Bull. 18 mai 1894).

et que la Société de Géographie et d'Archéologie soit enfin récompensée des sacrifices qu'elle a consentis pour doter Oran de trois œuvres scientifiques : la Société, aujourd'hui reconnue d'utilité publique, sa Bibliothèque, spécialement organisée pour l'étude du département d'Oran, et le Musée.

Siège de la Société de Géographie et d'Archéologie. — Si la Société voyait, grâce à ses efforts, combinés avec ceux de Demaeght et de la Municipalité, le Musée bien installé à l'école de la rue Montebello, sa bibliothèque y était misérablement logée ; le Comité ne pouvait y tenir ses réunions, ni y établir le siège social.

Quand le projet de construction du nouvel Hôtel de Ville fut mis à exécution, la Municipalité avait promis, à la Société de Géographie, de lui attribuer un local dans ce monument. Hélas ! la promesse ne put être tenue. Lorsque l'Hôtel de Ville fut terminé les nombreux services municipaux qui durent y être installés s'y trouvèrent, dès les premiers jours, presque à l'étroit. La Société dut donc renoncer à obtenir un local dans la nouvelle Mairie.

Le Comité ne désespéra pas pour cela, d'obtenir un jour satisfaction ainsi que le prouve le compte-rendu de la séance du 2 avril 1894 :

M. Bouty, secrétaire général, prenant la parole, rappelle qu'en échange du don du Musée à la Ville, la Municipalité d'Oran promit à la Société de lui fournir un local pour les réunions du Comité et pour l'installation de sa bibliothèque dans le nouvel Hôtel de Ville. L'occasion se présente aujourd'hui de remplir cette promesse ; l'ancien bureau du Receveur municipal est disponible, il propose de faire une démarche pour l'obtenir. Le Comité accepte.

Le 7 mai, le Maire répond qu'il a déjà disposé du local pour l'installation de nouveaux services, qu'il peut mettre à la disposition de la Société une salle, commune à d'autres Sociétés, et qu'il ne peut loger la bibliothèque.

Pendant que la Société revendiquait ses droits Demaeght continuait à grossir les collections du Musée où elles commençaient à se trouver à l'étroit ainsi que le proclamait M. Bouty à l'Assemblée générale du 18 mars 1894 :

Aujourd'hui, grâce à l'initiative de notre Société et à l'habile direction du commandant Demaeght nous possédons un Musée

que beaucoup de grandes villes, sans excepter Alger, nous envient.

Sans doute, son installation n'a pas encore atteint le développement des établissements de même ordre que l'on admire dans la métropole, dans les grandes villes et bien d'autres petites villes non moins intéressantes, dont les Musées sont l'objet, de la part de la Municipalité, de riches dotations budgétaires destinées à assurer leur développement et leur prospérité ; ils sont installés d'ailleurs dans de véritables monuments d'architecture.

A Oran nous n'en sommes pas encore là, hélas ! Cependant les quelques années d'existence qu'affirme notre acte de naissance n'ont pas été perdues, les collections réunies dans notre Musée l'affirment hautement.

Il convient d'ajouter que les locaux mis à la disposition du directeur du Musée sont manifestement insuffisants ; les collections y sont à l'étroit, leur classement méthodique en souffre. Cette situation ne peut pas durer, elle appelle l'attention de nos édiles, la population leur en saura gré.

Bien que le Musée ne soit plus à notre charge nous ne devons pas cesser cette protection morale que tout fondateur doit à l'œuvre qu'il a créée. »

M. Bouty rappelle aussi que la plaque commémorative n'a pas encore été placée.

Nous voici arrivés à l'année 1898 !

Le 26 avril le commandant Demaeght succombait à la suite d'une maladie à laquelle il avait longtemps résisté en suivant un régime sévère. Devant la tombe encore ouverte et dans une notice nécrologique, le colonel Derrien retraça la carrière de Demaeght et rappela, en termes heureux et émus, les éminents services rendus à la Société de Géographie et d'Archéologie et au Musée par « celui qui fut pendant de longues années l'âme de la Société. »

L'hommage le plus solennel consacrant les services rendus par Demaeght fut celui du Conseil Municipal d'Oran.

Dans la séance du 4 mai 1898, le Conseil prit la délibération suivante :

« M. le Maire (Gobert), rappelle qu'en accompagnant au cimetière le regretté Commandant Demaeght, le savant et

dévoué conservateur de notre Musée, il a pris l'engagement de faire donner son nom à cette institution dont il est le fondateur. Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et décide que le Musée d'Oran portera le nom de « Musée Demaeght ».

Le 30 juin 1898, après deux mois de pourparlers laborieux, le maire, M. Gobert, prenait l'arrêté suivant :

ARRÊTÉ DU MAIRE

30 Juin 1898

Vu la loi municipale du 5 avril 1884 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 1885, décidant la prise en charge du Musée par la Commune ;
Vu l'avis de M. le Président de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran (1).

Arrête :

M. MOULIÉRAS Auguste, professeur à la chaire d'arabe d'Oran est nommé conservateur en remplacement de M. DEMAEGHT, décédé.

....

A la suite de modifications apportées dans l'administration des Musées, le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts dut, plus tard, le 4 octobre 1904, contresigner l'arrêté du Maire.
Les dispositions des deux arrêtés sont précisées par la lettre suivante de M. Gobert.

Oran, le 27 Avril 1905.

Le Maire à M. le Préfet,

En réponse à une demande de renseignements, j'ai l'honneur de vous informer que le Musée d'Oran qui est communal, est administré, actuellement, par un conservateur M. Mouliéras, nommé par arrêté dont ci-joint copie (2) et *sur la proposition de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* ; ses fonctions sont gratuites.

---

(1) On aurait dû ajouter : « le Comité en ayant délibéré ».
(2) Copie de l'arrêté ministériel.

*
* *

Le commandant Demaeght disparu, l'œuvre qu'il avait si laborieusement mise sur pied, et si admirablement organisée, allait, pour ainsi dire, entrer en sommeil et, plus tard, être même exposée à disparaître. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que la date du décès de Demaeght a marqué l'apogée de la prospérité du Musée depuis sa fondation.

Si c'est avec un double sentiment de satisfaction et de reconnaissance que j'ai entrepris d'écrire ces quelques pages pour rendre un hommage bien mérité à tous les artisans de l'œuvre, à Demaeght, à la Société de Géographie, aux Municipalités qui se sont succédé de 1885 à 1898, ce serait, au contraire avec un sentiment de profonde tristesse que j'évoquerais les événements qui ont marqué les étapes de la désorganisation du Musée et compromis son existence. J'y renonce, au moins pour le moment, me plaisant à espérer que les leçons du passé ne seront pas perdues pour l'avenir.

C'est pour éviter des erreurs, des interventions déplacées, des actes d'autorité injustifiés que, me faisant l'interprète de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, tutrice-née du Musée Demaeght, j'ai tenu à rappeler les droits de la Société à la direction du Musée. Aujourd'hui reconnue d'utilité publique, ayant constitué son fonds de Dotation, elle n'en aurait que plus d'autorité pour veiller à ce que l'œuvre de Demaeght soit sauvegardée, consciencieusement dirigée et surveillée : et, pour dire toute ma pensée, en reprendre, au besoin, la direction, toujours, bien entendu, sous l'égide et avec le concours financier de la Municipalité. Quelle que soit la solution adoptée, il faut, avant tout, assurer l'avenir de cette œuvre de décentralisation qu'est le Musée et dont la Ville d'Oran tiendra à honneur de rester la protectrice.

F. DOUMERGUE.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

ENQUÊTE SUR L'HABITATION RURALE DES INDIGÈNES DE LA TUNISIE, par M. Augustin BERNARD. 1 vol. broché, in-8ᵉ, 101 pages, BARBIER, Tunis, 1924.

Cette enquête a été faite par ordre de M. Louis Saint, Résident général, à la suite de la publication, par M. A. Bernard, de l'Enquête sur l'habitation rurale des Indigènes en Algérie, en 1921. Neuf planches de photographies, hors texte, et quinze croquis dans le texte illustrent la description des différents types d'habitation, tentes, gourbis, maison rurale à terrasse, maison urbaine, troglodytes et ghorfas ; une carte en couleur au 1/1.500.000 permet de constater la répartition de ces types d'habitation et la densité de la population. « Les caractéristiques de l'habitation rurale sont les mêmes en Tunisie qu'en Algérie parce que les conditions de vie sont les mêmes, avec des modalités ». Il n'y a d'exception que pour les habitations originales de l'Extrême Sud, grottes et ghorfas ; pour la première fois, M. A. Bernard en donne l'extension géographique et le recensement. La population indigène urbaine est bien plus considérable en Tunisie qu'en Algérie (18 % contre 6 %). Bizerte est la seule ville vraiment européenne ; ailleurs, l'Européen a respecté la ville indigène et s'est placé à côté d'elle sans la défigurer, par exemple à Tunis, véritable Babel moderne ou tous les idiomes se parlent couramment de même que tous les peuples s'y coudoient. La substitution de la maison rurale et urbaine à la tente et au gourbi marque les progrès de la sédentarisation de l'indigène et est un témoignage de l'heureuse évolution du fellah. Les résultats de l'enquête de M. A. Bernard sont conformes à ceux de M. E. Guillot, dans son ouvrage sur « la Tunisie » paru en 1912 et analysé dans notre Bulletin, ils sont tout à l'honneur du Protectorat français qui doit continuer à améliorer le sort du fellah « vraie force productive de la Tunisie ».

L'ouvrage de M. A. Bernard est non seulement une remarquable étude de géographie humaine, mais aussi une réponse éloquente et basée sur des faits précis, à la « phraséologie creuse » de quelques citadins grisés de revendications politiques. La conclusion est à retenir : « Il ne faut pas laisser ignorer aux jeunes générations tunisiennes, trop portées à regarder l'époque

de l'indépendance beylicale, qu'elles n'ont pas connue, comme une sorte d'âge d'or, que le protectorat français leur a été extrêmement bienfaisant, a rendu à leur pays une prospérité qu'il n'avait pas eue depuis l'antiquité, a mis fin à l'insécurité, aux razzias et aux pillages. Les progrès accomplis dans le mode d'habitation des indigènes sont un des témoignages, et non des moindres, de cette heureuse évolution ».

E. Lemoisson.

LA CONCESSION DE THEMISTOCLE LESTIBOUDOIS par M. Ch. André Julien. Brochure. Paris, Rieder et Cie, 1924.

Dans un opuscule de 16 pages, M. André Julien relate les péripéties de différends curieux qui ont surgi, en 1848 et les années suivantes, entre l'administration algérienne et le bénéficiaire récalcitrant d'une concession agricole, nommé Thémistocle Lestiboudois.

Successivement professeur de botanique à Lille, dont il est originaire, puis député et membre du Conseil d'Etat, rien, dans ses antécédents, ne le prédestine au métier de colon ; mais il pense qu'une concession de 600 hectares, dans une région fertile, n'est pas à dédaigner s'il peut se l'offrir à bon compte. C'est à quoi tendent ses efforts et il arrive à la réalisation de ses désirs en mettant son influence politique au service de ses intérêts ; cela, malgré les protestations énergiques et réitérées de l'administration algérienne. Bien mieux, pour aller prendre possession de sa concession, il se fait envoyer, par le Ministre de la Guerre, en mission en Algérie avec deux de ses collègues du Corps législatif « afin d'étudier la possibilité d'y introduire la culture des plantes industrielles, le commerce des laines et l'action du climat sur la population des départements du Nord de la France ».

Aussitôt arrivé à Alger il y préside le premier Comice agricole et effectue un voyage d'agrément dans les trois départements. Il est à signaler, en particulier, que la presse du département d'Oran lui fit un accueil plutôt froid.

Rentré en France, il fut considéré par ses collègues comme un spécialiste des questions algériennes et, plus tard, quand les conseils généraux furent rétablis sous Napoléon III, il fut nommé président de celui de Constantine, « ce qui lui permit de venir, chaque année, faire une brève apparition sur ses terres » qu'il fit toujours exploiter par des gérants.

Cette courte notice ne peut pas comporter de plus amples détails ; clairement exposés dans le travail de M. Julien ils sont

assez savoureux pour qu'on consacre quelques instants à leur lecture.

Il y a lieu de féliciter l'auteur d'avoir pris la peine de faire connaître les documents relatifs à cette curieuse affaire, et d'avoir ainsi fourni une intéressante contribution à l'histoire de la colonisation algérienne.

Commandant MAILLET.

UNE FAVISSA A CARTHAGE. FIGURINES DE DÉMÊTER ET BRULE-PARFUMS VOTIF, par le R. P. DELATHE.

Les fouilles du P. Delattre ont mis au jour à Carthage, près de la mer et sur le plateau du tombeau des Rabs, un grand nombre de statuettes en céramique. A côté des 400 brûle-parfums et ex-voto extraits de la cachette, il a pu retrouver quatre figurines de Déméter, de petits bas-reliefs et seulement une petite monnaïe de bronze, d'origine carthaginoise. C'est dire qu'il y avait là un dépôt de terres cuites amoncelées, qui provenaient d'un temple voisin. Ces objets avaient été offerts aux dieux et on ne voulait pas qu'ils puissent être profanés ou revendus. Lorsqu'ils devenaient trop nombreux, on s'en débarrassait en les jetant dans une fosse secrète.

Les figurines extraites de la favissa qui nous occupe se ressemblent toutes. C'est une tête de femme aux oreilles ornées de pendants et surmontée de la *stéphané*, sorte de coiffure ayant cinq pointes. La partie supérieure est formée en cuvette : c'est là que l'on mettait l'encens à brûler en l'honneur de la divinité. La couche de charbon et de cendre s'y voit encore.

Les gravures de ces brûle-parfums nous montrent l'art du céramiste qui les avait façonnés. Fait curieux à constater, les lèvres de ces figurines étaient, comme il est de mode de nos jours, passées au vermillon.

Cette découverte permet donc de reconstituer une scène du culte antique et fait honneur au savant archéologue qui a pratiqué les fouilles.

Chanoine FABRE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 5 Janvier 1925

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. Doumergue, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Dr Abadie, Chanoine Banton, Brunie, Charléty, Dupuy, Fabre La Maurelle, Fischer, Kehl, Lemoisson et Stéphanopoli.

Excusés : MM. Pellecat, Barbié, Engel, Flahault, Kriéger et Pérez.

Absents : MM. Méziat, Destremx, Chanoine Fabre et Malméjac.

M. Pock, trésorier honoraire assiste à la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président adresse ses souhaits et vœux de Nouvel An à ses collègues du Comité et à leurs familles ; il fait aussi des vœux pour que, grâce à la bonne volonté et aux efforts de tous, la prospérité de la Société continue à s'accroître au cours de l'année 1925. Il engage les membres du Comité à poursuivre avec persévérance le recrutement de nouveaux adhérents et les remercie des résultats intéressants qu'ils ont obtenus dans les deux derniers mois de l'année écoulée.

Le Président excuse ensuite MM. Flahault, Pérez et Kriéger qui ne peuvent assister à la séance et l'ont chargé de transmettre à leurs collègues leurs souhaits de bonne année.

Distinction honorifique. — M. le général Sarton du Jonchay, commandant la cavalerie du XIXe Corps, membre à vie de notre Société, a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur. Le Comité et le Président enregistrent avec la plus grande satisfaction cette bonne nouvelle.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : Mlles Mazart et Raepsaet, MM. Arnaud, Bédoas, Beaud, Bentayou, Champendal, Gay, Guérin, Hadj Hacène Abdelkader, Hadj Hacène Bachterzi Mohamed, Hadj Hacène Bachterzi Mustapha, Huertas, Jaume, Karsenty, de Lacoste, Maenhaut,

MAZEL, DE MONTROND, PISTRE, PLAÎT, DE SANTOCILDES, SEBBAGH, SOULÉ-THOLY, VIALLE.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. ALFSEN Alf, consul de Norvège, 9, boulevard des Chasseurs, Oran, présenté par MM. MÉZIAT et STÉPHANOPOLI.

M. ALI HAMZA, président de la *Cultuelle Musulmane*, secrétaire des Prud'hommes, présenté par MM. PELLET et POCK.

M. BALDOUS Jean, interne à l'Hôpital Civil, boulevard du Lycée, Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et MAILLET.

M. BASSET Louis, propriétaire, 5, boulevard du Lycée, Oran, présenté par MM. FISCHER et DUPUY.

M. BEUCHOT Paul, inspecteur principal de la C[ie] P.L.M., gare, Oran, présenté par MM. ANDUZE père et VERGNIEAUD.

M. BERNARDIN Albert, officier supérieur en retraite, 12, rue Bruix, Oran, présenté par MM. FISCHER et MAILLET.

M. BLANC, architecte, rue d'Igli, Oran, présenté par MM. PELLET et BRUNIE.

M. BLONDIN Arthur, capitaine en retraite, 6, rue Adjudant Gabay, Oran, présenté par MM. FISCHER et MAILLET.

M. BONNEFOY J. Marc, ingénieur agricole (Œ. a. n.), 68, rue de Mostaganem, Oran, présenté par MM. L'HUILLIER et FLAHAULT.

M. BONTOUX, inspecteur principal des Douanes, Oran, présenté par MM. CHARLÉTY et TOURNIER.

M. BOUSSARD Marcel, négociant en vins, juge au Tribunal de Commerce, 4, square Garbé, Oran, présenté par MM. MÉZIAT et MORNET.

M. BRIGOL, ingénieur des Ponts et Chaussées, route du Port, Oran, présenté par MM. ENGEL et MAILLET.

M. CAPISANO, avocat, 6, boulevard du 2[e] Zouaves, Oran, présenté par MM. CHANDELIER et KEHL.

M. CHAMBONNET François, receveur des Douanes, 9, boulevard des Chasseurs, Oran, présenté par MM. MÉZIAT et SOLÈRES.

M. CHAPUIS Balthazar, propriétaire-viticulteur à Arlal (De Malherbe), présenté par MM. POCK et GABRIEL Charles.

M. CHARRIAUD Bernard, négociant en futailles, 12, rue Beau-prêtre, Oran, présenté par MM. MÉZIAT et TOURNIER.

M. CHAUVIN, professeur au Lycée de Garçons, Oran, présenté par MM. LEMOISSON et LOYE.

M. COMMENT, professeur au Lycée de Garçons, Oran, présenté par MM. LEMOISSON et BANTON.

M. CORDIER Emile, pharmacien, 26, boulevard de Mascara, Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et SECRÉTAN.

M. CUREL Paul, notaire, 1, rue de la Paix Oran, présenté par MM. FISCHER et KEHL.

M. DANTHON Henri, avocat, conseiller général, 5, rue Schneider, Oran, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

M. Duguing, architecte, 17, rue d'Alsace-Lorraine, Oran, présenté par MM. Flahault et Lecamus.

M. Durantet André, capitaine de cavalerie en retraite, 4, Place Karguentah, Oran, présenté par MM. Fischer et Maillet.

M. Eisenchteter Jules, chef de bataillon de réserve, 14, boulevard Magenta, Oran, présenté par MM. Fischer et Fabre La Maurelle.

M. Fondère Marcel, négociant en vins, 116, rue de Mostaganem, Oran, présenté par MM. Méziat et Mornet.

M. Goudeau Auguste, représentant des Etablissements Schneider (Creusot), 2, rue de Marseille, Oran, présenté par MM. Maillet et Doumergue.

M. Gros J., contrôleur des P.T.T., 5, boulevard du Lycée, Oran, présenté par MM. Pock et Ballongue.

M. Guérin Paul, notaire, 6, rue de la Paix, Oran, présenté par MM. Kehl et Maillet.

M. Huc Louis, docteur en médecine, négociant en vins, Eckmühl, Oran, présenté par MM. Doumergue et Méziat.

M. Julien Louis, courtier en vins, 12, rue de la Paix, Oran, présenté par MM. Méziat et Mornet.

Kruger-Nissole et Cie (Maison), vins en gros, rue Degas, Oran, présenté par MM. Méziat et Doumergue.

M. Laborbe Paul, constructeur de machines agricoles, 9, boulevard Lescure, Oran, présenté par MM. Fischer et Doumergue.

M. Lacombe Pierre, avocat, 14, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. Kehl et Doumergue.

M. Lebhar Henri, avocat, 4, rue de la Paix, Oran, présenté par MM. Kehl et Chandelier.

M. Lebrun Marcel, ingénieur, directeur de la Compagnie des T. O. B. H., 60, rue d'Alsace-Lorraine, Oran, présenté par MM. Valette et Engel.

M. Legagneur Paul, courtier en vins, 11, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. Martin Ferdinand et Flahault.

M. Mas Georges, ingénieur E.C.P., 4, rue du Marché, Oran, présenté par MM. Flahault et Coignard.

M. Montcabrié (le comte Henri de), 27 rue de la Commission, Tunis, présenté par MM. Fischer et Stéphanopoli.

M. Morazzani Henri, ingénieur E.C.P., à la Société du Gaz Lebon, 9, boulevard National, Oran, présenté par MM. Brunie et Flahault.

M. Moutte Emile, constructeur de machines agricoles, juge au Tribunal de Commerce, 9, boulevard Lescure, Oran, présenté par MM. Fischer et Maillet.

Nouguier (Maison), location de futailles, 49, avenue d'Oudjda, Eckmühl, Oran, présenté par MM. Méziat et Tournier.

M. PAYRI A., propriétaire, maire de Mercier-Lacombe, présenté par MM. PELLECAT et MOLLE.

M. POGGI, inspecteur principal des Douanes, 24, boulevard Fulton, Oran, présenté par MM. CHARLÉTY et DOUMERGUE.

M. SANDRAS Lucien, avocat, boulevard des Chasseurs (maison Jouty), Oran, présenté par MM. STÉPHANOPOLI et DUPUY.

M. SARRAILH Maurice, avocat, 14, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

M. THIRION Auguste, propriétaire, 38, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. FISCHER et MAILLET.

M. VEAUX Raymond, professeur au Lycée, 73, rue d'Arzew, Oran, présenté par MM. MÉZIAT et SOLÈRES.

M. VOLLHARD Georges, directeur du *Bureau Véritas*, avenue de Gambetta, faubourg Gambetta, Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et SECRÉTAN.

M. WÉBER Louis, fondé de pouvoirs de la maison Louis HUC, vins, Eckmühl, 16, boulevard Sébastopol, Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et MÉZIAT.

Le président remercie les membres du Comité, du zèle qu'ils ont apporté dans le recrutement de nouveaux adhérents et plus spécialement MM. Méziat et Fischer qui ont fait preuve d'une très louable activité.

Fondation Fabre Sylvain. — Prix Fabre Ernest. — Le Président expose que les pourparlers avec M. et Mme Cardusi au sujet de la donation de 1.000 francs de Fabre Sylvain, dont les arrérages sont destinés à la fondation du prix Fabre Ernest, sont terminés et que Me Gasquet, notaire à Oran lui a remis l'acte de donation établi en date de ce jour, 5 janvier.

M. Doumergue donne lecture in-extenso de l'acte notarié qui sera annexé au procès-verbal.

A l'unanimité des membres présents, le Comité accepte la donation aux conditions stipulées dans l'acte.

Le Comité confirme sa décision antérieure et inscrit Fabre Sylvain comme *donateur*.

Assurance. — Le Comité autorise le Président à assurer contre les accidents le gardien de la Bibliothèque.

Inscription de Cacherou. — M. Doumergue annonce que grâce à l'obligeance de M. Logeart, administrateur et de M. Varnier, administrateur-adjoint de la commune-mixte de Cacherou, il est en possession du texte des inscriptions récemment signalées par la presse. M. le chanoine Fabre leur a consacré une notice dans le fascicule du Bulletin qui va paraître.

Les inscriptions sont relatives à des milliaires qui situent un poste de la frontière romaine entre Benian (*Alamiliaria*) et

Tagremaret (*Cohors Breucorum*). Ce poste était distant de 7.000 pas d'*Alamiliaria*

Armoiries espagnoles. — Une question étant posée au sujet des armoiries de la porte de la Casbah. M. Pellet est chargé de rechercher, dans ses dossiers d'architecte des monuments historiques, s'il existe quelque document permettant de répondre à la demande de renseignement.

Budget. — M. le Trésorier et la Commission des finances sont invités à préparer le projet de budget pour 1925.

Bibliothèque. — Ouvrages reçus :

André JULIEN : *La concession de Thémistocle Lestiboudois.* Brochure.

DALLONI : Une vingtaine de brochures du regretté M. FICHEUR sur la géologie de l'Algérie.

M. FABRE LA MAURELLE offre : *L'Atlas des Communes*, de MIGEON, et les *Nouvelles Conquêtes de la Science*, de Louis FIGUIER.

Des remerciements sont votés aux auteurs et donateurs.

Achats. — CAUVET : *Le Chameau.* (Souscription).

PÉRON : *Essai d'une description géologique de l'Algérie.*

Dr BOIGEY : *Thèse sur les Beni-Snassen.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le Président, *Le Secrétaire général,*

DOUMERGUE. MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 FÉVRIER 1925

La séance est ouverte à 5 heures 30, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, MAILLET, PELLECAT, Chanoine BANTON, BARBIÉ, DUPUY, Chanoine FABRE, FLAHAULT, KRIÉGER, LEMOISSON, MALMEJAC, STÉPHANOPOLI.

M. POCH, trésorier honoraire assiste à la séance.

Excusés : MM. TOURNIER, CHARLÉTY, ENGEL, FISCHER et PÉREZ.

Absents : MM. MÉZIAT, Dr ABADIE, BRUNIE, DESTREMX, FABRE LA MAURELLE et KEHL.

Décès. — Le Président fait part au Comité de la mort du Dr CARTON, décédé dans les derniers jours du mois de décembre ; c'est une perte d'autant plus sensible que c'était un des derniers archéologues bénévoles de l'Afrique du Nord. M. le Chanoine FABRE est chargé de lui consacrer une notice biographique, dans le Bulletin en préparation.

Félicitations. — Le Comité enregistre avec satisfaction la mise au tableau d'avancement de : MM. VOINOT, chef d'Escadron d'Artillerie ; PELOQUIN, médecin major de 1re classe ; CHAREIX, officier interprète de 1re classe ; BEN DAOUD, officier interprète de 2e classe.

M. le Dr COLOMBANI, sous-directeur du Service de la Santé et de l'Hygiène, à Rabat, se rappelle aux bons souvenirs des membres du Comité et offre à la Société un lot de brochures.

Acceptations. — Sont admis comme membres titulaires : MM. ALFSEN, Ali HAMZA, BALDOUX, BASSET, BEUCHOT, BERNARDIN, BLANC, BLONDIN, BONNEFOY, BONTOUX, BOUSSARD, BRIGOL, CAPISANO, CHAMBONNET, CHAPUIS, CHARRIAUD, CHAUVIN, COMMENT, CORDIER, CUREL, DANTHON, DUCUING, DURANTET, EISENCHTETER, FONDÈRE, GOUDEAU, GROS, GUÉRIN, HUC, JULIEN, KRUGER-NISSOLE, LABORBE, LACOMBE, LEBHAR, LEBRUN, LEGAGNEUR, MAS, de MONTCABRIÉ, MORAZZANI, MOUTTE, NOUGUIER, PAYRI, POGGI, SANDRAS, SARRAILH, THIRION, VEAUX, VOLLHARD, WÉBER présentés à la dernière séance.

Présentations. — Mlle KALFON, pharmacien, 43, rue des Jardins, Oran, présentée par MM. MALMÉJAC et DOUMERGUE.

M. ALBERTINI Eugène, professeur à la Faculté des Lettres, Directeur des Antiquités de l'Algérie, 36, rue de Lyon, Alger, présenté par MM. DOUMERGUE et PELLET.

M. ALLANIC Jean, docteur en médecine, boulevard National, maison Maraval, Oran, présenté par MM. MALMÉJAC et DOUMERGUE.

M. ARNOUX Auguste, propriétaire-viticulteur, 4, boulevard Charlemagne, Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et LÉOUFFRE.

M. BALSA, président du Tribunal de Commerce, 47, rue de Mostaganem, Oran, présenté par MM. FLAHAULT et PELLECAT.

BILLIARD (Les Etablissements Louis), machines agricoles, 9, rue de Mostaganem, Oran, présentés par MM. FLAHAULT et DOUMERGUE.

M. BODIN Marcel, rentier, villa Albertine, chemin Pouyanne, Alger, présenté par MM. DOUMERGUE et PELLECAT.

M. BRIÈRE Henri, président du Syndicat Agricole et de la Caisse Régionale, 3 rue des Pommiers, Oran, présenté par MM. PELLECAT et MAILLET.

M. CHARLOT, directeur de la Société Lebon et Cie (Gaz et électricité), 9, boulevard National, Oran, présenté par MM. FLAHAULT et DUPUY.

M. COLIN Léon, directeur des Etablissements Borgeaud, 22, rue Louis Blanc, Oran, présenté par MM. FISCHER et STÉFANOPOLI.

M. COMBE, directeur des P.T.T. du département, Hôtel des Postes, Oran, présenté par MM. POCK et DOUMERGUE.

M. CUVELLIER Louis, directeur de la Société Algérienne des Engrais et Produits chimiques, boulevard Magenta, Oran, présenté par MM. FLAHAULT et Chanoine BANTON.

M. DECLERCK, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, 5, rue du Général Joubert, Oran, présenté par MM. FISCHER et DOUMERGUE.

M. DUBOIS Marius, instituteur, 7, rue Edgard Weber, Oran, présenté par MM. MAILLET et Dr MOLLE.

M. DUFFAU, docteur en médecine, boulevard National, maison Maraval, Oran, présenté par MM. ABADIE et GLATARD.

M. FREDOUILLE, inspecteur des Contributions Diverses, 1, place de la République, Oran, présenté par MM. FLAHAULT et KRIÉGER.

M. GANTÈS Maurice, ingénieur du Service des Eaux, 1, place de la République, Oran, présenté par MM. VILLATA et FLAHAULT,

M. HERNANDEZ Joseph, commis des P.T.T., 10, rue Lahitte, Oran, présenté par MM. BALLONGUE et DOUMERGUE.

M. LAVIE Aimé, directeur du pensionnat Saint-Louis, rue Ménerville, Oran, présenté par MM. DELMAS et DOUMERGUE.

M. LEMAÎTRE, conservateur des Hypothèques, 1, place des Quinconces, Oran, présenté par MM. COIGNARD et FLAHAULT.

M. L'HUILLIER (chanoine), curé de la Cathédrale, 18, boulevard Magenta, Oran, présenté par MM. JARSAILLON Edouard et FLAHAULT.

M. MARCENAC Philippe, receveur des Contributions Diverses, 8, rue Saint-Denis, Oran, présenté par MM. MAILLET et BARBIÉ.

M. MÉGIAS, représentant de commerce, conseiller général, 12, boulevard Charlemagne, Oran, présenté par MM. FISCHER et STÉPHANOPOLI.

M. MICHEL, ingénieur électricien, 12, rue de la Paix, Oran, présenté par MM. COIGNARD et FLAHAULT.

M. PETIT Victor, sous-chef de bureau à la Préfecture, Sainte-Clotilde près d'Oran, présenté par MM. Alexandre PRINET et POCK.

M. SÉRIGNAT (abbé), curé de la paroisse Saint-André, Oran, présenté par MM. JARSAILLON Edouard et FLAHAULT.

M. STEHR A., ingénieur, villa Robert, Gambetta, Oran, présenté par MM. PELLECAT et MAILLET.

M. VALIÈRE Aimé, négociant, vice-président de la Chambre de Commerce, 15, boulevard du 2e Zouaves, Oran, présenté par MM. FLAHAULT et DOUMERGUE.

M. VIRAZELS Elie, négociant, membre de la Chambre de

Commerce d'Oran, 9, rue Prudon, Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. BLANCHET et DUPUY.

Raid du commandant Gallet. — Le Comité enregistre avec une patriotique satisfaction l'heureuse arrivée à Bourem de l'escadrille du commandant Gallet ; il lui souhaite un aussi brillant retour et charge le Président de transmettre au commandant Gallet ainsi qu'à ses intrépides pilotes ses sincères et sympathiques félicitations.

Raid Estienne. — Le Président ajoute qu'il a adressé à M. Gradis et aux frères Estienne, co-directeurs de la mission Renault, les félicitations de la Société pour le beau raid qu'ils ont effectué à travers le Sahara avec les voitures automobiles à six roues.

M. J. Estienne, resté seul en Oranie, très sensible à la démarche du Président, l'a vivement remercié pour le témoignage d'admiration qu'il avait bien voulu transmettre aux trois vaillants explorateurs.

Fondation Fabre Sylvain. — Le dossier a été transmis à la Préfecture.

Armoiries espagnoles. — M. Saurel, conseiller général, a demandé à M. le Président d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'assurer par le silicatage la conservation des diverses armoiries qui existent encore sur les anciens monuments espagnols d'Oran.

M. Doumergue a soumis la proposition à M. Gsell qui a été d'avis que, sous certaines conditions à déterminer par un spécialiste, le silicatage était à souhaiter ; il pense aussi qu'il y aurait lieu de faire classer les écussons qui ne le sont pas.

Pendant que cette question était examinée le Président a eu la bonne fortune de recevoir la visite de M. Albertini, professeur à la Faculté des Lettres et directeur des Antiquités de l'Algérie à Alger. Il en a profité pour étudier avec le savant archéologue toutes ces questions sur place et envisager les solutions qui peuvent leur être données.

M. Albertini a bien voulu se charger de faire auprès de M. Ballu, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie, les démarches nécessaires pour assurer le classement et la conservation des divers écussons qui peuvent encore être sauvés.

M. Pellet est prié d'établir la liste des écussons classés.

Inscriptions d'Aouzalel. — M. Doumergue a soumis à M. Gsell les inscriptions signalées dans le Bulletin de décembre. Le savant épigraphiste a pu tirer parti de la copie très incomplète qui a été relevée et en a donné une reconstitution aussi intéressante qu'instructive. Elle a été adressée à MM. Logeart et Varnier qui doivent se rendre prochainement sur les lieux en

leur demandant de vouloir bien chercher à compléter leur première lecture.

M. Doumergue ajoute qu'il s'est entretenu avec M. Albertini du transport et de la conservation de ces précieux documents ; il a été convenu que la Société ferait le nécessaire pour faire transporter les inscriptions à Oran.

M. Doumergue demande au Comité de prendre à la charge de la Société les frais de transport des pierres jusqu'à l'une des gares d'Oued Taria ou de Mascara. Cette proposition est approuvée.

Budget. — L'examen du budget pour 1925 est renvoyé à la prochaine séance du Comité.

Eclairage électrique. — Le Président propose au Comité de remplacer l'éclairage au gaz des locaux de la Société, trop souvent défectueux, par l'éclairage électrique.

Cette proposition est adoptée.

Bibliothèque. — Le renouvellement de l'abonnement à l'*Anthropologie* au prix nouveau de 45 francs, est accepté.

L'Université de Bocconi, à Milan, a adressé à la Société son Bulletin (*Annali di Economia*), et demande l'échange qui est accepté.

Ouvrages reçus :

Augustin Bernard. — *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie*, 1 vol.

R. P. Delattre. — *Une Favissa à Carthage*, 1 brochure.

Dr Colombani et Dr Mauran. — *Organisation du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc*, 1 brochure.

Dr Colombani. — *L'effort prophylactique au Maroc*, 1 broch.

Dr Lapin. — *La lutte contre la Tuberculose au Maroc*. (Extrait du *Maroc Médical*).

Dr Renaud. — *La Peste au Maroc*, 1 brochure.

Dr Oberlé et Dr Renaud. — *La pénétration pacifique par le médecin au Maroc depuis 1908*, 1 brochure.

Achats :

H. Coupin. — *Les bêtes chez elles et dans le monde*, 1 vol.

H. Coupin. — *Les Arts et Métiers chez les animaux*, 1 vol.

Repelin. — *Etude géologique de la région d'Orléansville*, (thèse), 1 vol.

Aubert. — *Explication de la carte géologique de la Tunisie*,

Menault. — *Les insectes nuisibles à l'agriculture et à la viticulture*, 1 vol.

SIDI KHALIL. — *Mariage et répudiation*, traduction avec commentaires par E. FAGNAN, 1 vol.

PIASSETSKY. — *Voyage à travers la Mongolie et la Chine*, 1 vol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Président,	*Le Secrétaire général,*
DOUMERGUE.	MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 MARS 1925

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, TOURNIER, MAILLET, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BRUNIE, CHARLÉTY, DUPUY, FISCHER, FLAHAULT, KRIÉGER et PÉREZ.

M. POCK, trésorier honoraire assiste à la séance.

Excusés : MM. PELLET, MÉZIAT, ENGEL, Chanoine FABRE, LEMOISSON et STÉPHANOPOLI.

Absents : MM. le Dr ABADIE, DESTREMX, FABRE LA MAURELLE, KEHL et MALMÉJAC.

Décès. — M. Doumergue fait part au Comité de la mort de M. Ernest CHANTRE, sous-directeur du Muséum de Lyon, auquel la Société est redevable de nombreuses publications. Il s'associe au deuil qui frappe la famille et la science.

Félicitations. — Le Président adresse ses félicitations et celles du Comité à M. MÉGIAS, qui vient d'être nommé officier d'Académie.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : Mlle KALFON et MM. ALBERTINI, ALLANIC, ARNOUX, BALSA, BILLIARD (Les établissements Louis), BODIN, BRIÈRE, CHARLOT, COLIN, COMBE, CUVELLIER, DECLERCK, DUBOIS, DUFFAU, FREDOUILLE, GANTÈS, HERNANDEZ, LAVIE, LEMAÎTRE, L'HUILLIER, MARCENAC, MÉGIAS, MICHEL, PETIT, SÉRIGNAT, STEHR, VALIÈRE et VIRAZELS.

Rachats de cotisations. — M. VOLLHARD Georges, membre titulaire, a versé une somme de 300 francs pour le rachat de ses cotisations. Conformément aux Statuts, le Comité propose de présenter à l'agrément de l'Assemblée générale, M. Vollhard comme *membre bienfaiteur* (à titre perpétuel).

En renouvelant à M. Vollhard ses bien sincères félicitations et ses remerciements pour sa généreuse initiative, le Président souhaite que cet exemple ne reste pas isolé.

M. Arnoux Auguste, membre titulaire, qui a versé 200 francs, est inscrit comme *membre à vie*. Le Président l'en remercie.

Les sommes provenant de ces deux versements seront inscrites de droit au compte de la Dotation.

Présentations : Sont présentés comme membres titulaires :

M. Bertouy Paul, négociant en vins, Conseiller général, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, à Oran, présenté par MM. Lemoisson et Doumergue.

M. Laugé, docteur en médecine, 79, rue d'Arzew, à Oran, présenté par MM. Vignon et Doumergue.

M. Proux Roger, conducteur des Travaux Communaux, 6, rue de la Paix, à Oran, présenté par MM. Doumergue et Maillet.

Après ces présentations, le Président fait remarquer que le chiffre de l'effectif des membres titulaires et à vie, qui était de 395 pendant le 2e semestre de 1924, s'élève maintenant à 531. C'est donc une augmentation très intéressante de nos ressources qui nous est acquise ; cela, grâce au concours des collègues qui se sont dévoués pour atteindre ce résultat ; il leur renouvelle ses remerciements. Toutefois, il y a lieu de noter que le supplément de recettes qui va résulter de l'inscription de plus de 100 membres nouveaux ne couvrira pas entièrement le surcroît de dépenses obligatoires auquel nous aurons à faire face au cours de l'exercice 1925.

Correspondance. — MM. Alfsen et Blanc ont adressé au Président leurs remerciements pour leur acceptation comme membres de la Société.

Raid aérien Oran-A.O.F. — Le Président donne lecture de l'adresse de félicitations qu'il a envoyée, au nom de la Société, à M. le commandant Gallet et à ses équipages. Il communique aussi la lettre de remerciements du commandant, à laquelle est joint le rapport sur la jonction aérienne Oran-A.O.F. De vifs remerciements sont votés au Commandant pour son envoi.

L'autorisation de l'insertion du Rapport au Bulletin sera sollicitée.

Donation Fabre Sylvain. — Par arrêté en date du 12 février 1925, M. le Préfet a autorisé la Société de Géographie à accepter la donation. Par acte reçu par Me Gasquet, notaire, le 23 février, M. Doumergue, agissant comme président de la Société, l'a acceptée.

Deux bons du Trésor (émission de 1922) de 500 francs chacun (nos 06581285 et 06581286), à 6 %, remboursables dans trois ou cinq ans, le 25 septembre 1925 ou le 25 septembre 1927, lui ont été remis.

Les intérêts sont acquis à la Société à partir du 25 septembre 1924.

Au remboursement, les bons seront renouvelés ou convertis en valeurs garanties par l'Etat.

Cette donation sera inscrite au compte de la Dotation. Comme il est convenu, les arrérages seront affectés au Prix *Fabre Ernest* dans les conditions indiqués à la page 5.

Ecussons des anciens monuments espagnols d'Oran. — D'après une note remise au Président par M. Pellet, les seuls écussons classés sont ceux de la porte de la Casbah, de la fontaine de la place d'Orléans et de la Manutention.

Il y aura lieu de s'assurer si d'autres écussons ne mériteraient pas d'être également classés et silicatés.

Le Comité charge MM. Dupuy et Pellecat d'en faire le relevé.

Budget. — Le Trésorier donne lecture du projet de budget ci-après :

PROJET DE BUDGET POUR 1925

Recettes prévues	12.670 00

DÉPENSES

Impression du Bulletin		4.800 00
Frais d'envoi		200 »
— de recouvrement des cotisations		650 »
Imprimés et frais de bureau		300 »
Reliure et brochage		600 »
Achats de livres, abonnements, prix		650 »
Frais d'élections		280 »
Charges immobilières		2.139 »
Traitement du gardien		1.080 »
Gratifications		75 »
Garde de titres, timbre, etc.		35 »
Conférences		200 »
Recherches archéologiques		200 »
Concours		300 »
Dépenses diverses et imprévues		521 50
Versements à la dotation	Rachats de cotisations par un membre bienfaiteur et un membre à vie.	500 »
	Dixième du revenu pour la dotation.	139 50
	TOTAL ÉGAL	12.670 »

Le projet de budget est accepté. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de mai.

Compte de la Dotation. — Il est décidé que la Commission des finances sera convoquée sous peu pour établir définitivement le compte de la Dotation.

Elections : Circulaire du 15 mars. — Les membres du Comité dont le mandat triennal arrive à expiration sont :

MM. le Dr Abadie, Dupuy, Fischer, Kehl, Méziat, Pellet, Pérez et Stéphanopoli.

Les membres sortants, à l'exception de M. Méziat, sont consentants à accepter le renouvellement de leur mandat.

MM. Destremx et Méziat demandent à être remplacés ; M. Engel éloigné d'Oran, devra l'être aussi.

Le Comité approuve la circulaire établie en vue du renouvellement du tiers sortant du Comité.

Don d'une statuette. — M. Guerréro, entrepreneur de plomberie, a remis au Président une intéressante statuette en terre cuite qu'il offre à la Société.

L'origine de cette pièce, considérée comme romaine, paraît douteuse. Néanmoins les renseignements à recueillir pouvant conduire à des constatations très intéressantes, une enquête est commencée.

Le Comité renouvelle à M. Guerréro les remerciements que lui a déjà adressés le Président.

Carte géologique des Andalouses. — M. Doumergue présente un exemplaire de la feuille géologique au 1/50.000. « Les Andalouses » qui va paraître.

Il fait remarquer que, pour le département d'Oran, les cartes géologiques de la région littorale se suivent maintenant sans lacune, depuis la limite orientale du département jusqu'à l'embouchure de la Tafna.

Bibliothèque. — M. André Julien nous a envoyé les trois premiers volumes du Bulletin de la Société qu'il a acquis d'occasion à Paris. De vifs remerciements lui sont votés.

Achats. — Fustel de Coulanges : *La Cité Antique*, 1 vol.

A. Jaccard : *Le pétrole, l'asphalte et le bitume au point de vue géologique*, 1 vol.

G. W. Freytag : *Lexique Arabe-Latin*, 1 vol.

Louis Piesse : *Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie*, 1 vol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

Office d'Anthropologie de l'Afrique du Nord

L'*Institut international d'Anthropologie*, dont le siège est à Paris et qui compte parmi ses membres les anthropologistes les plus éminents du monde entier, vient de décider la création d'un *Office d'Anthropologie de l'Afrique du Nord.*

Comme les quinze offices nationaux actuellement existants, le nouvel organisme s'intéressera à toutes les questions se rattachant aux sciences anthropologiques : *archéologie préhistorique, anthropologie anatomique* et *zoologique, ethnologie, folklore, psycho-sociologie, criminologie, anthropogéographie, linguistique*, etc. il portera, naturellement, son principal effort sur l'Algérie et l'Afrique du Nord, immense champ d'études encore à explorer malgré les remarquables découvertes de quelques pionniers.

L'*Office* pourra comprendre, à côté des savants spécialisés dans ces études, toutes les personnes qui désirent leur développement.

MM. Dalloni, professeur de Géologie appliquée à la Faculté des Sciences d'Alger et Reygasse, administrateur principal de la commune mixte de Tébessa, sont délégués par l'*Office Central de l'Institut international d'Anthropologie* pour recevoir les adhésions.

Ernest CHANTRE

Le 24 novembre 1924 est décédé subitement, à Ecully (Rhône), dans sa 82e année, M. Ernest Chantre, sous-directeur honoraire du *Museum* de Lyon. Je me fais un devoir de marquer à cette place, la disparition de ce grand savant, dont les travaux ont, en partie, porté sur l'Algérie, et qui voulut bien accorder quelque considération à notre Société en lui offrant la plupart de ses grandes publications. Pendant toute sa carrière M. E. Chantre était resté attaché au *Museum* de Lyon. Dès ses débuts, il s'était plus particulièrement spécialisé dans l'étude de l'homme préhistorique. Appliquant à ses recherches la méthode rationnelle, qui seule peut conduire à des résultats positifs, il s'appliqua à établir les relations d'âge existant entre les diverses civilisations préhistoriques et les faits d'ordre géologique et paléontologique. Sa thèse de doctorat, excessivement remarquable, eut pour titre : *L'Homme quaternaire dans le bassin du Rhône.*

E. Chantre est surtout connu par les multiples et importantes missions qu'il entreprit en Orient et dans le Nord de l'Afrique, le plus souvent en compagnie de Madame Chantre, pour y étudier les diverses populations de ces contrées au point de vue anthropologique et ethnographique. Les résultats de ces missions ont fait l'objet de magnifiques publications, luxueusement illustrées et publiées sous le titre commun de : *Recherches anthropologiques* : au Caucase (1885) ; en Asie Occidentale (1896, 1898) ; en Egypte et Nubie (1905) ; en Berbérie Orientale : (Tripolitaine, Tunisie, Algérie orientale, 1913, etc. Ce dernier travail fut fait en collaboration avec le regretté Dr Bertholon, de Tunis. Cette étude magistrale de nos races nord-africaines devait être poursuivie en Oranie et au Maroc ; la mort de Bertholon, survenue en 1914, et la guerre firent abandonner le projet. Malgré son grand âge, M. Ernest Chantre avait conservé la plénitude de ses facultés intellectuelles et une bonne vigueur physique ; il pouvait encore travailler, avec M. Eugène Pittard, l'éminent anthropologiste de Genève, à la préparation d'un grand ouvrage sur *Les Peuples du bassin de la Méditerranée.*

En saluant bien bas la mémoire du grand maître disparu, j'adresse, à Madame Chantre et à sa famille, les plus sincères condoléances des membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, du Comité et de son président.

F. Doumergue.

M. LE DOCTEUR LOUIS CARTON

Tous les membres de notre Société apprendront avec peine, le décès du docteur Louis CARTON, survenu à Paris, en fin décembre 1924. Depuis 1888, M. Carton s'occupa d'Archéologie et à cette date, l'*Académie des Inscriptions* et le *Bulletin Archéologique* publiaient ses premières découvertes. Depuis, les publications continuèrent jusqu'aujourd'hui, au nombre de trois cents.

Le grand public même s'intéressa aux fouilles qu'il avait entreprises et l'Académie des inscriptions publia à ses frais la description du théâtre de Dougga, que M. Carton avait déblayé. Mais son œuvre la plus importante sera le travail exécuté soit à *Bulla Regia*, soit à *Carthage*. Bulla Regia surtout lui doit pour ainsi dire sa résurrection. Il en exhuma les ruines de grands thermes et de riches villas, possédant des mosaïques remarquables. Tout récemment, l'*Illustration*, publiait le résultat des dernières fouilles de Bulla Regia. Mais Carthage surtout l'attirait et était l'objet de ses préoccupations. Il désirait que l'Etat devienne acquéreur d'une partie des ruines de la grande cité afin d'en conserver la physionomie antique. Cette idée reçut la consécration d'une subvention officielle de l'Etat. M. Carton attirait la curiosité par des publications documentées et nombreuses, telles que : « *La Beauté des Ruines de Carthage*, *Carthage inconnue*, *Pour visiter Carthage* ».

Il collaborait aussi au Bulletin de l'Institut de Carthage et avait créé la *Société Archéologique de Sousse*, pendant le séjour qu'il fit dans le Sahel. Enfin, il avait groupé bien des personnalités dans la *Société des Amis de Carthage*, dont le romancier Louis BERTRAND, est le président.

En un mot, on peut assurer que si l'Etat français et la Régence de Tunis se sont unis pour s'occuper enfin de la vieille cité punique,c'est au docteur Carton qu'on le doit.

Ajoutons que le Gouvernement français avait voulu reconnaître d'aussi signalés services en accordant à M. Carton, la rosette d'officier de la Légion d'Honneur.

Que Madame Carton, sa veuve ,soit bien assurée que la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, prend une large part à la peine ressentie pour la perte de ce savant et de cet homme de bien.

Chanoine FABRE.

48e ANNÉE

TOME XLV

FASCICULE CLXX (2e TRIM.)

JUIN 1925

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages

Considérations sur la fin du Néolithique au Sahara

Les différentes périodes de l'industrie archaïque du travail de la pierre ne se sont pas succédé avec la même durée dans tous les pays, ni dans l'ordre adopté en Europe Occidentale par l'Archéologie préhistorique.

On a admis en Europe, une classification des temps paléolithiques basée sur des données stratigraphiques et paléontologiques rigoureuses. Des documents ostéologiques sont datés au point de vue géologique et la morphologie comparée des pièces en pierre taillée, à laquelle on a, peut-être, été tenté de faire une part trop importante, ne vient qu'en dernier lieu.

En ce qui concerne le néolithique dans nos pays d'Europe, les mêmes observations servent encore de base, appuyées sur des données plus précises et une documentation plus complète.

L'évolution humaine est lente et sans continuité nécessaire, ni dans le temps, ni dans l'espace.

Si certains peuples paraissent être arrivés à un degré supérieur de progrès matériel et intellectuel, il ne faut pas oublier que certains groupements humains actuels, en sont encore à l'industrie de la pierre éclatée et au niveau intellectuel, sans doute, de nos lointains ancêtres de l'Eurasie quaternaire.

L'imagination est trop tentée de reconstituer dans ses détails, la vie primitive des temps préhistoriques. Rien ne nous est moins permis. C'est sortir des disciplines scientifiques nécessaires que de l'essayer et c'est aller à l'encontre des buts que poursuit la préhistoire.

Depuis un demi-siècle de grands progrès ont été réalisés dans ce domaine scientifique. Les documents se sont accumulés ; les observations, longtemps douteuses, sont devenues précises et des faits sont bien établis. L'art quaternaire a été une révélation, mais il n'en demeure pas moins certain, que nos connaissances sont encore extrêmement limitées.

En Afrique, elles se développent, malgré les nombreuses erreurs qui accompagnent les premiers pas. Les recherches ont été importantes et les résultats fructueux. Conduites souvent avec méthode et scientifiquement, elles ont largement augmenté le domaine des découvertes préhistoriques.

En Algérie, en Tunisie et au Maroc un grand nombre de stations ont livré un outillage en place dont l'âge a été déterminé par l'étude géologique et paléontologique des gisements ; d'après les données acquises il apparaît aujourdhui possible d'établir, au moins dans ses grandes lignes, une classification.

Il n'en est pas de même en Afrique tropicale, où nous sommes encore à la phase de tâtonnement.

Dans le Sahara central, Septentrional et Méridional, un nombre important de gisements sont connus, mais là, plus que partout ailleurs, les trouvailles sont incomplètes puisqu'elles ne fournissent qu'un sujet d'études morphologiques.

Nous ne parlerons pas du paléolithique saharien dont l'outillage est largement répandu. Toutefois il y a lieu de remarquer que nous ne connaissons aucune relation dans le temps entre la période paléolithique saharienne et la même époque dans les pays limitrophes.

En ce qui concerne le néolithique du Sahara, nous n'avons pas davantage de précisions. Cependant, si tenant compte de faits établis, tel que l'usage des métaux chez les peuples riverains du Nil, 4.000 ans environ avant notre ère (1), on pourrait supposer que l'industrie lithique du Sahara fut influencée à cette époque, par les civilisations de l'Est, en tenant compte bien entendu d'une certaine lenteur de pénétration de quelques siècles. L'état de nos connaissances actuelles ne nous permet aucune affirmation, mais plusieurs observations, par contre, viennent à l'appui d'une thèse fixant la fin du néolithique saharien, à une époque très voisine de l'actuelle.

Plusieurs faits précis entrent, ici, en considération :

1° En 1887, des Touaregs venant du Sud, apportaient

(1) L'industrie du cuivre existait en Egypte, 4,400 ans avant notre ère, sous le règne de Ménès 1er. L'industrie du fer apparaît dans ce même pays, 4,000 ans avant l'ère chrétienne.

avec eux, sur le marché d'Ouargla, des arcs et des flèches encore armées de pointes en silex (1).

2° A la même époque, des ateliers en surface furent découverts au Sud d'Ouargla. Ces ateliers et foyers nettement marqués paraissaient peu anciens (2).

Or, il faut remarquer qu'il s'agit d'observations portant sur des gisements trouvés à la surface du sol, dans une région où le régime des vents est violent et où il modifie sans cesse le nivellement superficiel (3).

3° L'auteur a vu chez un indigène de Timmimoum (Touat Gourara) en fin d'année 1912, des flèches avec hampes en roseau, armées de pointes en silex comparables à nos pointes solutréennes. Ces pointes étaient fichées dans le roseau et ligaturées avec des tendons de gazelle.

D'après cet indigène ces armes provenaient de la région des « Nebka » au Nord-Est de l'Iguidi (4).

4° En Mauritanie saharienne, au Tagant, dans les environs de Tidjikdja, une hache de pierre polie, encore pourvue de sa manche en bois a été découverte par un sous-officier en 1918. Rapportée au poste (Fort Coppolani, quelqu'un brisa la manche de cette pièce curieuse en essayant de se servir de l'outil qui, évidemment, avait perdu toute solidité (5).

5° Dans plusieurs gisements néolithiques de l'Aouker (Mauritanie saharienne Orientale), l'auteur a découvert, mêlés aux fragments de poteries, de meules, broyeurs, bracelets (grès ou schiste) et aux pointes de flèche, des documents ostéologiques relativemenu récents et ne présentant aucun caractère de fossilisation (6).

---

(1) Renseignements fournis par *M. le Colonel Almand* à l'auteur.
(2) Découverts par *M. le Colonel Almand* et les officiers d'Ouargla.
(3) On sait que les grandes dunes du Sahara sont modelées par le vent dominant dont l'orientation générale est N.N.E.-S.S.W. Cette influence météorologique est d'ailleurs nettement ressentie jusqu'au Sénégal.
(4) On sait que cette région est extrêmement riche en gisements néolitiques de surface.
(5) *Henry Hubert, Pierre Laforgue et G. Vanelsche.* — (Bull. du Comité d'études hist. et Sc. de l'A.O.F. 1921) (renseignement dû à l'obligeance de M. le Gouverneur des Colonies Gaden) in *Objets anciens de l'Aouker* p. p. 436-437.
(3) Gisements superficiels de Ganeb el Hafeïra (secteur nomades de Tichitt).

Nous ne parlons pas de la survivance du travail de la pierre qui est encore utilisée aujourd'hui, dans plusieurs zônes sahéliennes de l'Afrique tropicale : schistes taillés de l'Aïr, bracelets, meules et molettes des « bellahs » touaregs Iforhass de l'Adrar Soudanais (1), bracelets de marbre de Hombori (Soudan Français), bijoux en quartz de Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), car nous nous écarterions du cadre de cette courte note qui n'envisage que le Sahara géographique (2).

*
* *

Ces faits arides mais essentiels, nous paraissent des arguments sérieux en faveur de la survivance du néolithique Saharien jusqu'à une époque relativement récente. Il est évident que les flèches armées de pointes en silex, signalées dans le nord du Sahara, étaient encore en usage il y a bien peu de temps. On peut faire la même remarque en ce qui concerne la hache emmanchée du Sahara Méridional. Il est certain que cette pièce trouvée à la surface du sol et pourvue d'une manche en bois, n'était pas archaïque. Il est bien entendu, qu'il s'agit d'une trouvaille en région désertique, qui fait écarter de plano toute idée de réutilisation actuelle d'un objet ancien (3).

L'examen de plusieurs ateliers néolithiques tend à confirmer ces observations (4).

Est-ce à dire que ces habitants du Sahara, encore au stade de la pierre polie, ignoraient les métaux. Nous ne le croyons pas. Le métal était connu de ces derniers néolithiques par suite des influences périphériques, mais la

(1) Au XIe siècle les artisans d'Es. Souk (Taddemaket) dans l'Adrar des Iforhass travaillaient encore la pierre. (*In* MM. Delafosse *Haut-Sénégal-NigerParis*).

(2) Il y a peu d'années que les indigènes qui exploitaient les salines de Taoudéni, ont renoncé à l'usage du pic en pierre (Serpentine) pour détacher les plaques de sel.

(3) Le « Daba » soudanais en fer forgé, est en usage dans tout le Sahara du Sud.

(4) Dans le Sahara Méridional on a l'impression d'une transformation brutale du milieu, depuis la fin relativement récente, du néolithique. On sait d'ailleurs que le dessèchement est en voie de progression rapide.

substitution du fer (1) à l'usage de la pierre a été extrêmement lente, pour des causes économiques, en raison aussi, de l'isolement dans lequel vivaient les tribus sahariennes (2), souvent ennemies les unes des autres (3), et restées longtemps fidèles, par impérieuse nécessité, aux coutumes, aux usages et aux mœurs ancestrales..

P. LAFORGUE.

Adjoint des Services Civils en A.O.F.

---

(1) La transition du cuivre n'a pas été constatée au Sahara jusqu'à ce jour. Cependant en Mauritanie Occidentale le cuivre ne paraît pas avoir été inconnu. *Voir Mme Crova. — Vestiges de l'âge du cuivre en Mauritanie.* (8e Congrès Préhist. de France. Angoulême 1912).

(2) La transformation physique du milieu obligeait les groupements humains à se cantonner auprès des eaux superficielles ou proches de la surface du sol.

(3) On a reconnu au Sahara de nombreux murs de défense et de véritables lieux de combats sur les reg durs où le sol est jonché de nombreuses pointes de flèche et de javelot sans raison apparente.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

au sujet de l'un des milliaires d'AOUZALEL (Cacherou-Mixte) [1]

M. le Président de la Société ayant communiqué à M. Gsell, le texte des milliaires d'Aouzalel [1] a reçu de cet éminent épigraphiste une reconstitution complémentaire du texte.

M. Gsell pense qu'il y a lieu de restituer comme il suit la 2ᵉ inscription, la plus importante :

IMPP CAESS M CLO
DIO PVPPIENNIO
MAXIMO ET D CAELIO
CALVINO BALBINO PI
IS FELICIBVS AVGG
PONTIF MAX TRIB PO
TESTATIS P P COSS II PR
OCOSS ET M ANTONIO
GORDIANO NOBILISSIMO
CAES PRINC IVVENT
NEPOTI DIVORVM GOR
DIANORVM AB ALA MI
LIARIA M P VII

« A la 2ᵉ ligne il faudrait PVPIENIO. Il se peut que « certains mots aient été plus abrégés ou, au contraire, « écrits plus complètement. »

Depuis, grâce à l'extrême obligeance de MM. Logeart et Varnier, les pierres ont été remises à la Société de Géogra-

(1) Voir *Bull.* septembre-décembre 1924, p. 181.

phie. Elles ont été déposées, au Musée Nessler où nous avons pu faire la lecture directe de l'inscription ci-dessus, lecture qui a corroboré la savante restitution de M. Gsell.

Bien que martelée dans la partie supérieure jusqu'au milieu de la 8e ligne, l'inscription laisse apercevoir parfaitement les noms des deux empereurs et leurs titres.

Le texte peut se traduire ainsi :

Aux empereurs Marcus Clodius Pupienus très grand et Decimus Colius Calvinus Balbinus, pieux, heureux, augustes, grands pontifes, revêtus de la puissance tribunice, consul pour la seconde fois, proconsul, et Marcus Antonius Gordianus, très noble César, prince de la jeunesse, neveu des divins Gordiens.

Depuis Alamiliaria sept mille pas.

A sa restitution M. Gsell ajoute :

« Pupien et Balbin ne régnèrent que fort peu de temps, « en 238.

« Plusieurs bornes milliaires nous avaient déjà appris « qu'ils avaient été reconnus en Mauritanie Césarienne : « quatre dans la région de Sétif (*C. I. L.*, VIII, 10342, « 10343, 10365 ; *Bulletin Archéologique* du Comité, 1912, « p. CCXXXIV ; une près de Boghar (*C. I. L.*, VIII, « 22586) ; une près de Timziouine *Bull. Arch.* du Comité, « 1912, p. CCVII, et *Bull. d'Oran*, 1912, p. 248. »

On peut citer encore une borne découverte à Aïn Tenkria (*Columnata*), très complète et une autre à *Altava* (Lamoricière), bien endommagée.

Que M. Gsell soit bien remercié de sa savante restitution et de son opportune rectification.

Inscription de Lalla-Maghrnia

Une autre inscription provenant de Lalla-Maghrnia et offerte à la Société par M. Barbin, un de nos plus dévoués sociétaires, a été aussi déposée au Musée Nessler. C'est une

inscription tumulaire assez fruste, gravée sur un bloc de grès non équarri. On y lit :

D. M. S.
AELIAE GERMANE MA
TRI DULCISSIME QUI VIXIT
ANNIS LXX E DISCESSIT XVIII
KAL SEPT IULI CRESCESE
MASSUCAE FILI TITULUM PO
SUERUNT AP. CCCXXIII

On peut traduire ainsi : *A Aelia Germana leur mère très douce, qui vécut soixante-dix ans et mourut le 8 des calendes de septembre, Julius Crescese Masuca ses fils ont dédié ce monument : l'année de la province 343* (382 de l'ère chrétienne).

Cette épitaphe est chrétienne comme l'indique le mot « discessit » employé par les chrétiens.

En terminant nous nous faisons un devoir de remercier M. Barbin de vouloir bien veiller à ce que les reliques des temps anciens que l'on rencontre encore à Marnia soient pas ses soins sauvées de la destruction.

Chanoine Fabre.

Pierre NAVARRO

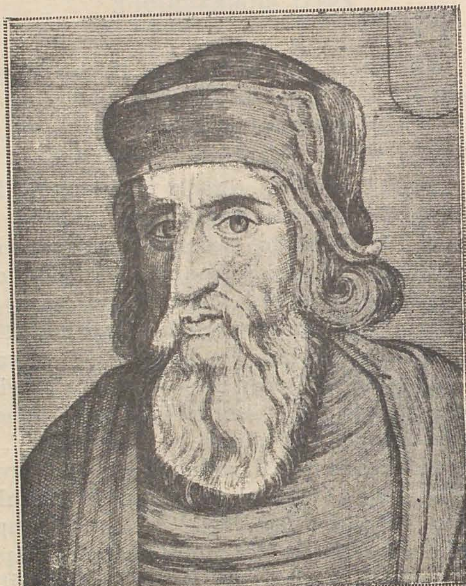
Conquérant de Vélez, Oran, Bougie, Tripoli

ESSAI BIOGRAPHIQUE

I. — EN ITALIE
au service de l'Espagne

Dans la lutte séculaire entre la chrétienté et les pays barbaresques, au cours des guerres d'Italie, Pierre Navarro, comte d'Oliveto, vainqueur d'Oran en 1509, apparaît comme un des personnages les plus curieux. Pirate, capitaine, ingénieur et général d'armée, il combattit tour à tour au service de l'Espagne et de la France. De basse origine, cet homme qui n'avait reçu aucune éducation et savait lire à peine, parvint aux plus hautes charges militaires et fut comblé d'honneurs par Ferdinand le Catholique et François Ier. D'une audace peu commune, il sillonna les mers avec une flottille de galères, semant l'effroi chez les musulmans ; le premier, il utilisa, pour faire sauter les remparts et s'emparer des forteresses, les mines chargées de poudre ; dans les combats, toujours en quête de gloire, il mania avec autant d'habileté l'infanterie, dont il fit une arme puissante, et l'artillerie ; sur la côte d'Afrique, il emporta de haute lutte des cités importantes : Vélez, Oran, Bougie, Tripoli, points d'appui sérieux pour une conquête totale des pays infidèles, que les grandes luttes entre les divers princes d'Europe, empêchèrent de mener à bonne fin.

Pierre Navarro fut, à une époque héroïque, le type parfait du *condottiere* hardi, entreprenant et désintéressé, qui ne vécut que pour la gloire et les honneurs. Ses contemporains, oubliant sa naissance modeste et ses graves défauts, surent rendre hommage à sa valeur. Des humanistes aussi distingués que Paul Jove, le



Pierre NAVARRO

cardinal Bembo et Léon X honorèrent ce rustre de leur amitié. Pierre Martyr d'Anghera, autre humaniste italien fixé à la cour d'Aragon, voyait en lui un général accompli : *Vir mari ac terra bello aptissimus*. Plus tard Brantôme écrivait que « le comte Dom Pedro Navarro estoit un homme qui avoit attaint de grands honneurs de guerre, pour une finesse estrange, art et singulière façon de prendre places, sans pourtant qu'il eust autrement aucune splendeur de lignage. »

Par sa famille, Pierre Navarro appartenait en effet à la petite noblesse paysanne. En ce qui concerne sa naissance et sa jeunesse, les historiens ne nous ont conservé que des détails peu nombreux et peu précis. Paul Jove et Brantôme disent qu'il était biscaïen ; d'autre part l'inscription latine, gravée sur son tombeau par le duc de Sessa, l'appelle cantabre (*ossibus et memoriae Petri Navarri cantabri*). Mais son contemporain Gonzalve Fernandez de Oviedo, auteur d'un ouvrage historique connu sous le titre de *Quinquagenas*, affirme « qu'il était navarrais de naissance et fils d'un hidalgo nommé Pedro del Roncal, qu'il connaissait fort bien. » Sandoval, le chroniqueur de Charles Quint, parle de même. Enfin le nom de Navarro (Navarrais) qu'il prit par la suite indique bien à quelle province il appartenait.

De bonne heure Pierre de Roncal (il portait le même prénom que son père), quitta son pays natal, le village de Garde (un des sept bourgs qui constituaient le bailliage de Roncal, en Navarre), pour aller chercher fortune. Il guerroya et apprit aussi le rude métier de marin. Nous le trouvons, ayant déjà dépassé la trentaine, au service d'un prince aventurier, le marquis de Cotron, qui appréciait son adresse et son audace, et finit par lui confier le commandement de ses vaisseaux. Alors commença pour lui une existence hérissée de risques et de dangers, mais libre et profitable. Parcourant en tout sens la Méditerranée, il devint le pirate redouté que l'on ne désigna plus que sous le nom de *Roncal el Salteador* (le Brigand). De Tunis à Ceuta, les Africains appréhendaient de le voir descendre sur leurs côtes ou de le rencontrer en mer. Les chrétiens l'évitaient aussi ; car il ne les épargnait guère. En 1499, pendant qu'il essayait de capturer un navire portugais, un boulet l'endommagea sérieusement. Il vint se soigner dans le petit port italien de Civitta Vecchia.

Rétabli, il renonça à la piraterie, pour servir dans l'armée régulière (1).

Comme pour oublier son passé, Pierre de Roncal, l'ancien corsaire, abandonna son nom familial pour prendre celui de Pierre Navarro, qu'il devait illustrer. Il alla offrir ses services à Gonzalve de Cordoue, qui commandait en chef les troupes espagnoles dans le royaume de Naples. Et celui que les castillans appellent *le Grand Capitaine*, devinant en lui un auxiliaire de valeur, lui confia une compagnie.

Sous un tel chef, Navarro combattit pour la première fois dans l'expédition de la flotte espagnole et vénitienne contre les Turcs. En novembre 1500, on attaqua l'île de *Céphalonie*, dans le golfe de Patras. Les Turcs tenaient la ville et trois cents de leurs hommes défendaient le château Saint-Georges. Pendant plusieurs jours on canonna, sans grand succès les remparts. Navarro alors sollicita l'autorisation d'expérimenter une nouvelle invention : les mines. Il ouvrit, dans les murs de Céphalonie, trois cavités assez profondes, y entassa plusieurs barils de poudre, ferma ensuite l'entrée avec des blocs de pierre, ne laissant qu'une étroite ouverture pour le passage de la mèche qui devait communiquer le feu aux poudres. Quand ces travaux furent terminés et que tout fut prêt pour un assaut général, on alluma la mèche ; un éclatement se produisit ; des pans de mur s'effondrèrent. Le résultat cependant ne répondait pas aux espérances ; mais la brèche fut suffisante pour permettre aux assiégeants de pénétrer dans la ville, qu'ils conquirent bientôt, après une lutte meurtrière. L'île entière se rendit et fut restituée aux Vénitiens.

Cet emploi de la poudre pour faire sauter les remparts et les forts apportait une révolution dans l'art militaire. Désormais une garnison ne serait plus en sécurité dans une forteresse, contre laquelle, jusque là, les canons restaient impuissants. Les mines étaient une invention de première importance qui permettait d'enlever des postes considérés comme imprenables. Cette invention émer-

---

(1) *Coleccion de documentos inéditos para la Historia de España*, t. XXV, por D. Martin de los Heros, Madrid (viuda de Calero), 1854. Travail fort documenté sur Pierre Navarro, surtout en ce qui concerne les guerres d'Italie.

La Academia del gran Capitan, Pedro Navarro, par Lucas de Torres, dans la *Revista de Archivos*, mars-avril 1910, p. 198-214 : article peu impartial, dans lequel un jeune « élève de l'Ecole supérieure de la Guerre » essaye vainement de démontrer que Navarro n'avait aucune qualité, ni aucune valeur.

veilla tout le monde ; les historiens de l'époque en parlent avec étonnement et admiration et mentionnent Pierre Navarro comme l'inventeur de ce puissant engin. Seul un chroniqueur espagnol, François de Herrera, témoin de beaucoup d'actions militaires, parle à ce propos, dans son livre intitulé *Historia de las proezas*, d'un certain Micer Antonelli de Trava, qui aurait été le maître du Navarrais. Il se peut, en effet, que les deux capitaines aient travaillé ensemble à expérimenter les effets de la poudre devant Céphalonie et plus tard devant Naples. Mais il est un fait certain, c'est que tous les contemporains attribuent l'invention des mines à Pierre Navarro.

Lorsque l'armée victorieuse revint en Italie, on apprit que durant l'expédition, les rois Louis XII et Ferdinand le Catholique qui, tous deux, revendiquaient le royaume de Naples, avaient négocié et, par un traité signé à Grenade le 11 novembre 1500, s'étaient partagé à l'amiable l'état convoité. Les troupes françaises et espagnoles occupèrent aussitôt le territoire qu'on leur avait assigné. Gonzalve de Cordoue profita de cette trêve qu'il prévoyait, malgré tout, de courte durée, pour réorganiser son armée. Pierre Navarro obtenait alors la charge et le titre de *Général de l'Infanterie* ; il s'appliqua aussitôt à réformer cette arme. Jusqu'alors la *piétaille*, comme on l'appelait avec dédain, était un ramassis de gens sans aveu, recrutés dans les plus abjects milieux de la société, mal équipés, mal nourris, sans discipline aucune. Les chevaliers, les gens d'armes, les vrais combattants, méprisaient de tout leur pouvoir ces hordes que l'on ne retenait que par l'appât des dépouilles et du butin.

L'ancien corsaire, accoutumé de longue date à ces gens, travailla patiemment et courageusement à l'organisation des fantassins dont il connaissait l'âme et la valeur. Il s'occupa de leur armement et de leur discipline ; il les équipa, les entraîna et parvint à constituer ainsi une force souple et solide, capable de jouer un rôle prépondérant sur les champs de bataille. Il fut ainsi le premier organisateur de cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont parlera Bossuet un siècle et demi plus tard, « infanterie dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute et lançaient des feux de toutes parts. »

Dans le royaume de Naples, Français et Espagnols ne tardèrent pas à se brouiller. Les tracasseries provoquées de part et d'autre entraînèrent tout d'abord des duels, puis des rencontres plus sérieuses ; la guerre ouverte éclata enfin. En juin 1502, le duc de Nemours, vice-roi, à la tête d'une forte armée, attaqua Pierre Navarro enfermé, avec 500 hommes, dans la petite cité de *Canossa*. Les assiégés y résistèrent vigoureusement pendant plusieurs jours mais, débordés de tous côtés, ils durent capituler. Le général et les 150 survivants défilèrent, la tête haute, à travers le camp ennemi et allèrent rejoindre Gonzalve de Cordoue, qui se porta au devant des héroïques soldats, embrassa et félicita Navarro.

Mais l'année suivante, l'armée espagnole se dirigeant sur Naples, qu'elle avait décidé d'occuper, rencontra l'armée française près de *Cérignola* ; le choc fut rude. Pierre Navarre manœuvra habilement le corps d'infanterie flanqué de quelques pièces d'artillerie et fit de la bonne besogne. L'épée au poing, on le vit batailler, au plus fort de la mêlée, comme un simple piéton, donner de sa personne sans compter. La défaite coûta cher aux vaincus : le duc de Nemours gisait parmi les morts. La route de Naples était libre.

Les troupes de Ferdinand le Catholique entraient triomphalement dans cette ville le 14 mai 1503 ; l'adversaire se repliait sur Rome. Restaient à prendre cependant plusieurs châteaux-forts que tenaient encore les garnisons françaises, notamment le Castel Nuovo (Château Neuf) dominant tout le port et, plus au Nord, au pied du mont Pizzifalcone, dans l'île San Salvator, le Castel dell'Ovo (Château de l'Œuf). L'ingénieur Navarrais fut chargé de s'en emparer. Ce lui fut une occasion inespérée de perfectionner son invention des mines, naguère expérimentée sans grand succès devant Céphalonie. Avec une sage maîtrise et une hardiesse habile, il mena à bien cette entreprise qui rendit son nom fameux dans toute l'Europe.

En premier lieu, il s'attaqua au *Castel Nuovo*, emporta d'assaut la tour Saint-Vincent qui protégeait un de ses flancs, du côté de la mer et de là dirigea quelques pièces d'artillerie contre le château. Puis il eut recours à ses fameuses mines. Il fit creuser des fours dans le roc, au-dessus duquel s'élevait le magasin à munitions. Lorsque tout fut prêt, le 12 juin, Gonzalve de Cordoue, avec force

bruit et grand déploiement de troupes, simula une attaque du côté de la terre, pour attirer les défenseurs. Ceux-ci en effet accoururent en masse afin de résister à l'assaut. Mais juste à ce moment, les pionniers mirent le feu aux mèches et, dans une terrible explosion, volèrent en l'air des quartiers énormes du rocher et le magasin qu'il supportait. Pierre Navarro, caché dans la tour Saint-Vincent avec deux compagnies de fantassins, se lança alors dans le nuage de poussière et de fumée, à l'escalade de la forteresse. Son ardeur inouïe, bousculant tout sur son passage, l'en rendit maître en quelques instants. Il bondit ensuite vers le château, dernier refuge où les défenseurs s'étaient enfermés. Une lutte acharnée eut lieu : les assiégés, épuisés, se rendirent à discrétion. De toutes les fenêtres des maisons voisines, les dames et les seigneurs napolitains, venus comme pour un spectacle, avaient assisté, émerveillés, à la prise du château-fort.

Pour le récompenser, le général en chef nomma Navarro gouverneur du Castel Nuovo ; quelques jours après, comme il s'en allait, avec ses troupes, à la poursuite de l'armée française, il lui confiait la ville entière et lui laissait le soin de prendre le *Castel dell'Ovo*, situé sur un îlot, et qu'un simple pont faisait communiquer avec la terre. Notre capitaine ne perdit point de temps. Quelques canons placés sur le mont Pizzifalcone qui le dominait, bombardèrent le fort sans répit. Un jour, à la tête de 50 hommes d'élite, il enleva une casemate adossée aux murs, à l'extrémité du pont. Ce point d'appui lui permettait de faire entrer en scène ses habiles pionniers. Nuit et jour, leurs pics entamèrent patiemment le roc, au flanc du château. Les assiégés, épouvantés par ce qu'ils avaient vu au Castel nuovo, firent tous leurs efforts pour empêcher le travail. Une nuit, vingt d'entre-eux descendirent, à l'aide de cordes, pour massacrer les sapeurs ; mais leur dévouement fut inutile.

Le 2 juillet, la mine étant creusée, remplie de poudre et murée à nouveau, Pierre Navarro prit place à bord d'un vaisseau et, toujours pour attirer les gens de la garnison, feignit une attaque du côté où la mine était située. Les Français accoururent ; mal leur en prit ! Car au même instant, une mèche allait, en serpentant, communiquer le feu aux poudres et une détonation retentit. Poussés par une force irrésistible, les blocs de calcaire dévalèrent dans

la mer avec des pans de mur et les corps déchiquetés des malheureux soldats de la garnison. Le gouverneur et ses officiers, réunis en ce moment dans la chapelle, moururent écrasés par les murs qui s'écroulèrent. Les quelques survivants se rendirent et l'Europe apprit les effets terrifiants des mines et les exploits du Navarrais.

Ce fut aussi le fait d'armes dont celui-ci se montra le plus fier, au cours de sa carrière héroïque. Quelques années plus tard il demandait à son ami Paul Jove de lui composer un blason. L'humaniste accédait à son désir et pour faire connaître au monde l'ingénieur qui avait inventé les mines souterraines, il évoquait la prise du Château de l'Œuf. Voulant marquer la nouveauté et l'ingéniosité de cette découverte, et se basant sur la croyance populaire qui veut que l'autruche fasse éclore ses œufs rien qu'en les regardant, il figurait sur ce blason deux autruches fixant leurs œufs de toute la force du regard et lui donnait la devise suivante : *Diversa ab aliis virtule valemus* (nous brillons d'une valeur à nulle autre pareille [1]).

Dans les mois qui suivirent, Pierre Navarro combattit encore aux côtés de Gonzalve de Cordoue : devant Gaëte, dont on ne put déloger les Français ; en octobre, sur les bords du Garigliano où s'illustra Bayard, le preux chevalier, « qui oncques de là ne voulut desmarcher », comme dit son chroniqueur. La paix fut signée le 25 février 1504, par Louis XII et Ferdinand le Catholique ; elle consacrait le triomphe définitif des Espagnols et la France perdait le royaume de Naples, dont Gonzalve restait seul vice-roi.

Les autres chefs obtinrent des récompenses ; Pierre Navarro reçut le titre de *comte d'Oliveto* avec, comme fief, la ville et le district d'Oliveto dans les Abruzzes. Dans l'acte délivré à Ségovie le 1er juin 1505, le roi d'Espagne faisait de l'ingénieur les plus grands éloges. « Nous rappelons, disait-il, les mérites et les très hautes et très mémorables actions accomplies, pour notre cause et le bien de nos Etats, par le magnifique et vaillant capitaine, notre cher sujet Pierre Navarro, soit pendant la guerre, soit en temps de paix, et notamment dans la récupération de notre royaume de Sicile ; il a surpassé tous les autres et, dans

(1) Paul Jove : *Ragionamento sulle imprese...*, ed. Daelli, Milan, 1863, p. 42. A. Morel-Fatio : *Historiographie de Charles V*, t. I, p. 121.

l'art militaire, il s'est révélé comme un grand chef par ses belles qualités physiques et morales et autres vertus que possède un bon chef, dépensant sans compter son argent et ses peines, même au péril de sa vie... » (1).

L'année suivante, le Navarrais fut chargé par Gonzalve de Cordoue d'une importante mission auprès du souverain pour traiter certaines questions relatives aux affaires d'Italie. Sa soif des honneurs et de la gloire lui fit tenir alors une conduite assez louche : il trahit en effet son général et ternit ainsi les lauriers qu'il avait cueillis sous sa direction. Car il accepta de se prêter aux machinations du sournois Ferdinand d'Aragon qui, se méfiant de Gonzalve de Cordoue, dont la popularité l'offusquait, avait décidé de le destituer pour le remplacer par son fils bâtard, l'archevêque de Saragosse. Mais la mort de Philippe le Beau, mari de Jeanne la Folle et gendre du roi, vint troubler ces projets et empêcher les complices de commettre une action déloyale. Un nouveau théâtre d'actions allait permettre au comte d'Oliveto d'accomplir encore de brillants exploits.

II. — EN AFRIQUE

Dès qu'ils eurent terminé la conquête du Royaume de Grenade, les rois Catholiques songèrent à poursuivre les Maures sur la terre algérienne et marocaine d'où, jadis étaient venus les envahisseurs ; ils rêvaient d'établir un empire Africain sur des contrées peu connues encore ; mais, au moment d'agir, les prétentions du roi de France, Charles VIII, détournèrent leur attention et leurs armées vers l'Italie. Ce n'était, à leur avis, que partie remise. Isabelle la Catholique mourait sur ces entrefaites, non sans avoir consigné dans son testament son désir et ses volontés pour la continuation de la guerre contre les Maures ; elle suppliait ses successeurs immédiats de ne point abandonner les projets qu'elle n'avait pu réaliser elle-même : « Il ne faut, prescrivait-elle, ni interrompre la conquête de l'Afrique, ni cesser de combattre pour la foi contre les Infidèles ».

Telles étaient aussi les intentions de Ferdinand : il désirait ardemment étendre sa domination sur les territoires algériens, depuis la frontière marocaine jusqu'aux confins de la Tunisie. Le plan élaboré par lui prévoyait la conquête

(1) *Coleccion de documentos inéditos* (Codoin), p. 417.

et l'occupation des points importants du littoral méditerranéen : on en chasserait les Maures et on les peuplerait de chrétiens. Oran, Bougie, Tripoli recevraient une importante garnison, qui pourrait tenir en respect les tribus berbères de l'intérieur ; les chefs des divers peuples musulmans se verraient bientôt dans l'obligation de se soumettre, de payer tribut et d'accepter le protectorat espagnol.

Les Portugais avaient devancé les Castillans en Afrique et Rome reconnaissait le Maroc comme « Conquête du Portugal ». Les Rois Catholiques revendiquèrent alors le droit d'occuper aussi une partie du Maghreb Central (ou royaume de Tlemcen). Le règlement de cette contestation fut soumis aux plénipotentiaires des deux Couronnes réunis à Tordésillas (juin 1494). Un traité fut signé, qui abandonnait à l'Espagne tout le territoire africain situé à l'Est de la Moulouya. Et le pape Alexandre VI consacrait cet arrangement par une première bulle du 12 novembre 1494, qui invitait tous les fidèles à assister de leurs personnes et de leurs biens les souverains espagnols, et par une seconde du 13 février 1495, qui conférait à Ferdinand et à Isabelle l'investiture des royaumes et seigneuries à conquérir en Afrique (1).

Le 17 septembre 1497, le duc de Médina-Sidonia, avec une flotte destinée à l'Amérique, s'emparait de Mélilla, presque sans coup férir (2). Quelques années après don Diégo Fernandez de Cordoue, Alcade de Pages, l'un des héros les plus connus de la guerre de Grenade, débarquait une petite armée dans le port de Mers-el-Kébir, à l'ouest d'Oran, chassait les soldats maures de la forteresse et s'y établissait solidement aux cris de : *L'Afrique pour le roi notre seigneur !* (1505) (3).

---

(1) *Alguns documentos do Archivo Nacional da Torre do Tombo*. Lisbonne, 1892, p. 80-90.

(2) *Coleccion de documentos ineditos*, t. VIII, pp. 1-167. — *Cronica de los Reyes de Castilla don Fernando y doña Isabel*, par Andres Bernaldez, cap. 156. — *Les Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, par M. H. de Castries, t. I, Espagne.

(3) *Cronica de Oran*. par Diego Suarez Montanes (Ms. n° 2125), des Archives du Gouvernement Général d'Algérie, p. 428 et suiv.

Rapport du Mestre-decamp général Pedro de Madrid, daté du 17 sept. 1505, traduit dans la *Revue Africaine*, t. XIII, p. 106.

Co leccion de documentos ineditos, t. XLVII : *Relacion de la conquista de Mazarquivir*, par Gonzalo de Agora. Dans son ouvrage intitulé : *Historia de los vandos de los zegries y Abencerrages*, Saragosse, 1895, Pérez de Hita dit que Don Diègue de Cordoue, Alcade des Pages, était un homme de grande vertu et d'un courage extraordinaire et qu'il s'illustra dans la guerre contre les Maures.

Après la conquête du royaume de Naples, Ferdinand le Catholique résolut d'amplifier ces premiers succès et chargea de cette tâche son général favori, Pierre Navarro. Il lui octroya des subsides pour lever des troupes et armer une petite flotte. Le cardinal de Cisnéros, grand Inquisiteur et archevêque de Tolède encourageait son souverain dans cette voie ; pour le décider, il lui représentait les terribles désastres causés par les pirates sur les côtes de la Méditerranée : dans l'espace de quatre ans, les galiotes de Yahia Raïs avaient, à elles seules, capturé un grand nombre de navires et enlevé, dans le royaume de Grenade, près de 4.000 chrétiens ; il parlait aussi du profit que la religion retirerait de l'occupation des pays infidèles.

Navarro reçut l'ordre de donner la chasse aux corsaires. Au début de l'été 1508, il sortit de Malaga, avec ses galères, commença la poursuite et s'empara de quelques bateaux. Il arriva ainsi devant la ville de *Vélez de la Goméra*, l'ancienne Badis, située sur la côte marocaine à 25 lieues de Ceuta. C'était un des nids les plus redoutables de la piraterie. Les dommages causés sur les rivages d'Espagne par ses brigands s'élevait à près d'un million d'or par an (1) : la tribu des Ghomara, qui en occupait les territoires environnants, ne vivait que de rapine et la merveilleuse situation de son port attirait les corsaires des pays barbaresques.

Devant la ville, à quelques mètres seulement du rivage, se dressait un rocher abrupt, masse calcaire de près de 300 mètres de long sur 90 de large, couronnée d'une solide forteresse et que les Espagnols appelaient le Peñon de Vélez. Lorsque l'Armada approcha, les quelque 200 hommes, qui formaient sa garnison, tirèrent contre elle le canon. Le général fit alors avancer ses navires, pendant que les défenseurs de la forteresse, croyant à une attaque sur la ville de Vélez, abandonnaient subrepticement leur poste pour gagner la terre ferme. Profitant de cette faute, Navarro prit tranquillement possession du Peñon, le 23 juillet 1508. Maître désormais de l'îlot rocheux, qu'il était fort difficile d'emporter par les armes, il y installa une garnison espagnole avec de l'artillerie et se mit en devoir de bombarder la ville voisine. Effrayés, les indi-

(1) H. de Castries : *Les sources inédites de l'Histoire du Maroc*, France, t. I, p. 243.

gènes sortirent de leurs maisons, évacuèrent la place qui resta propriété du roi d'Espagne, malgré les protestations réitérées du Portugal (1).

Sur ces entrefaites, le souverain de Fez, Moulay Mohammed el Ouattas, attaquait les possessions portugaises du Maroc et enlevait de haute lutte la ville d'*Arzila*, dont la garnison se réfugiait dans la forteresse pour résister jusqu'au dernier homme. Aussitôt Ferdinand manda aux gouverneurs de toutes ses places fortes maritimes de voler au secours des assiégés. Pierre Navarro obéit le premier : du port de Gibraltar, où il faisait alors escale, il mit à la voile aussitôt et se présenta devant Arzila le 30 octobre. Après avoir canonné le camp marocain, il débarqua lui-même à la tête de quelques soldats d'élite, s'enferma dans la forteresse et fit des sorties si impétueuses qu'il bouscula l'ennemi et l'obligea à s'enfuir dans la direction de Ksar-el-Kébir, pendant la nuit. Le roi de Portugal, Don Manuel, fut si content en apprenant la délivrance de la cité qu'il envoya sur le champ, avec ses remerciements, 6.000 ducats d'or au vaillant capitaine Navarrais qui refusa, dit-on, d'accepter la somme, disant « qu'il avait agi par ordre et pour le service de Ferdinand, son seigneur, qui lui payait sa solde et dont il était le sujet et, que, pour ce motif, il attendait de lui seul la récompense de ses travaux et de ses peines » (1).

De retour en Espagne ,ce général qui rêvait sans cesse de gloire, apprit les préparatifs que l'on faisait pour une expédition de grande envergure. Le cardinal Ximénez de Cisnéros, vieillard de haute valeur et d'une énergique ténacité, voulait commencer sans tarder la conquête de l'Afrique. Le moment ne pouvait être plus propice : les affaires d'Italie s'étaient terminées pour la plus grande

---

(1) Le Peñon de Vélez fut enlevé par ruse à l'Espagne en 1522 par le prince mérinide Abou Hassoun. En 1563, D. Sancho de Leiva, général des galères de Naples, tenta vainement de le reprendre. Il ne devait tomber aux mains des Espagnols que l'année suivante : don Garcie de Tolède s'en rendit maître, en effet, le 16 sept. 1564. Au nombre des chevaliers qui prirent part à l'expédition figurait Brantôme. Cf. H. de Castries : *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, France, t. I, p. 245 et suiv.

(1) Galindo y de Vera. *Historia de las costas de Africa*. Madrid, 1884, p. 83, 360.

Osorius : *De rebus Emmanuelis Lusitanae regis*, lib. V : » Petro autem Navarro sex millia nummorum aurcorum dono misit ; quod munus ille accipere nullo modo voluit. Se nam dixit Regis Ferdinandi causa, cujus stipendiis alebatur gessisse quae gesserat, ab illoque tantum laboris et industriae proémium polliceri, cujus erat alumnus. »

Marmol : *Descripcion general de Africa*, t. II, lib. 4 (del Reino de Fez).

gloire des armées espagnoles ; il fallait profiter de ce répit pour frapper un grand coup. Devant les tergiversations du roi, le cardinal changea de tactique et obtint l'autorisation d'entreprendre, à ses frais, la croisade : il en serait l'organisateur, le bailleur de fonds, le chef. Le 30 décembre 1508, Ferdinand lançait une proclamation solennelle, en son nom et au nom de sa fille Jeanne de Castille, conviait ses sujets à la guerre sainte. L'archevêque de Tolède était nommé Général en chef de l'expédition et recevait pleins pouvoirs pour lever une armée, ordonner les réquisitions nécessaires pour l'équipement, l'armement, le transport et le ravitaillement des troupes (1).

Depuis plusieurs semaines déjà les levées d'hommes avaient commencé dans la Péninsule : aux compagnies, aguerries déjà, venues d'Italie, devaient se joindre les soldats recrutés en masse dans les deux évêchés de Tolède et d'Alcala et les milices (2) que les villes et villages du royaume devaient envoyer au premier appel du souverain. Un grand nombre de capitaines et de seigneurs prenaient part à la campagne et les Ordres de chevalerie fournissaient un contingent assez important. Cisnéros réclama comme lieutenant son ami, le grand capitaine Gonzalve de Cordoue,, vainqueur des Français dans le royaume de Naples. Mais Ferdinand le Catholique, astucieux et jaloux, se défiait de lui et lui avait retiré ses bonnes grâces ; il refusa la faveur demandée et confia cette mission à Pierre Navarro, avec le titre de Maître Général de camp (*maestre General*).

Un vénitien, Jérôme Vianelli, bon marin qui connaissait les côtes de la Méditerranée et cherchait partout l'occasion de se signaler, se trouvait en ce moment à la Cour d'Espagne. Dès qu'il apprit les projets du cardinal, il alla lui offrir ses services et lui donna toutes indications nécessaires sur le port et la place d'Oran que l'on se proposait d'attaquer, à cause de son importante situation dans le royaume de Tlemcen, dans le voisinage de Mers-el-Kébir. Vianelli fut accepté comme conseiller technique.

(1) Bibliothèque Nationale de Madrid, collection Salazar, k. 4, fol. 170.

(2) Cisneros les appelle : « los de los acostamientos », cf. *Cartas del cardenal D. Fr. Francisco Ximénez de Cisneros*, Madrid, 1867, p. 3. Alvar Gomez, dans son ouvrage *De rebus Gestis a Francisco Ximenio Cisnerio*, Alcala, 1560, les définit, au fol. 100 : « milites stipendarii qui certo quodam Regis stipendio ad militares usus sunt adstricti regiis litteris evocarentur. »

Cependant l'expédition, projetée pour les premiers jours de l'hiver 1508, subissait retard sur retard. Le cardinal se plaignait amèrement et ouvertement de la mauvaise volonté du roi et de la jalousie de Pierre Navarro qui, désolé de partir sous les ordres d'un *moine*, ne se hâtait point d'amener ses galères et ses hommes à Carthagène où devait se faire l'embarquement. « L'archevêque vient de m'écrire, mandait Ferdinand à son général, le 16 septembre 1508, que les bruits courent que je ne veux pas tenir ma promesse et qu'il doute aussi de vous » (1). Il lui donnait l'ordre de se mettre à l'entière disposition de Cisnéros et de lui obéir en toutes choses. Le navarrais avait l'intention d'utiliser les armées sur un autre point de la côte africaine et préférait s'emparer de la ville de Hone (Honaïn), qui était le port de Tlemcen.

Vers la mi-février cependant les préparatifs avançaient bon train et les difficultés semblaient avoir été à peu près aplanies. Les deux grands chefs de l'expédition signaient une convention, par laquelle le général prenait a sa charge tout le ravitaillement de l'armée, la flotte pour le transport et la protection des troupes, ainsi que la direction de l'infanterie(2). Rendez-vous était donné pour le dimanche de Quasimodo, 15 avril, à Carthagène. Et en effet Navarro arriva dans cette ville le 26 mars, pour recevoir les divers corps de combattants, hâter l'assemblement des vaisseaux, des munitions de guerre et de bouché, de l'artillerie. L'embarquement des soldats eut lieu dans la journée du dimanche 13 mai ; les vents contraires retinrent la flotte dans le port et elle ne put lever l'ancre que le mercredi matin. Après une bonne traversée, le lendemain soir, fête de l'Ascension, elle abordait dans le port de Mers-el-Kébir.

Dès qu'ils l'aperçurent et durant toute la nuit, les Maures des environs d'Oran allumèrent de grands feux au sommet des collines voisines pour avertir les diverses tribus éparses dans la plaine. Le soir, les chefs de l'expédition tinrent conseil sur la galère du cardinal et se concertèrent sur les opérations du lendemain. Le vendredi, dès avant le lever du jour, le débarquement commençait. A 10 heures, toute l'infanterie était à terre, rangée en

(1) *Coleccion de documentos inéditos*, t. XXV, Appendice n° 11, p. 434.
(2) *Cartas*, p. 27. (Lettre datée de Tolède, 20 février 1509).

ordre de combat et présentant quatre corps de 2.000 hommes chacun. Puis ce fut le tour de la cavalerie et de l'artillerie.

Ayant disposé son armée sous le regard des Maures stupéfaits qui occupaient les hauteurs, Navarro ordonna la marche en avant, vers 2 heures de l'après-midi. Son but était d'atteindre la cime de la colline qui domine toute la baie de Mers-el-Kébir (appelée *Cerro Gordo* par les Espagnols), d'en suivre la crête et d'attaquer Oran par le nord-ouest, tout en refoulant l'ennemi devant lui. Le cardinal Cisnéros, monté sur une mule et précédé de la croix donna sa bénédiction solennelle aux troupes et se préparait à diriger en personne les opérations, lorsque le général s'y opposa énergiquement ; une altercation s'en suivit. Les capitaines appuyèrent le comte d'Oliveto et firent comprendre à l'ecclésiastique, qu'avec son escorte de moines il n'était point désigné pour conduire des soldats au combat. Devant ces exigences, Cisnéros dut céder et se retira pour prier dans la chapelle de la forteresse, laissant le commandement au militaire expérimenté.

La montée fut rude ; les hommes qui avaient souffert du mal de mer étaient fatigués et mouraient de soif ; on n'avait pas eu le temps de débarquer l'artillerie pour appuyer leur avance. Les Maures, en fort grand nombre, armés d'arbalètes et d'espingoles, tentèrent de s'opposer à eux. On atteignit cependant, à mi-hauteur de la colline, une source d'eau fraîche où l'on put se désaltérer ; puis, en combattant à coups d'arquebuse, on parvint au sommet avec quelques pièces légères d'artillerie. La cavalerie ne tarda pas à rejoindre les fantassins et la poursuite commença dans la direction d'Oran. Les Maures fuyaient en désordre, si bien qu'à la tombée du jour les Espagnols se trouvèrent sous les remparts de la ville.

Navarro à cause de l'approche de la nuit, proposa de retarder l'assaut jusqu'au lendemain ; il fit connaître son opinion au Cardinal qui aussitôt, par le même courrier, lui intima l'ordre d'attaquer sur le champ. Le général obéit ;il reçut en même temps un renfort de cavalerie de Mers-el-Kébir. Les fantassins, excités par l'espoir du butin, n'attendirent pas l'arrivée des échelles pour escalader ; ils se servirent de leurs longues piques dans les endroits où les murs se trouvaient en contre-bas de la colline, sautèrent sur les remparts et de là se répandirent dans la

ville [1]. D'un autre côté deux gouverneurs des portes (*alcaides de las puertas*), un maure et un juif qui avaient été achetés par le gouverneur de Mers-el-Kébir dès avant ce jour, ouvrirent la porte de la Marine, à la cavalerie chrétienne [2]. Les infidèles qui n'avaient pu pénétrer dans la place furent activement poursuivis.

Dans Oran, les Espgnols commençaient à piller les maisons. Les habitants n'opposèrent pas grande résistance ; jamais surprise ne fut pareille : bien loin de se défendre, ils couraient en foule vers les mosquées, croyant y trouver un asile contre la première fureur du vainqueur. La soldatesque, bientôt maîtresse de la cité, se livra impunément à ses instincts dépravés. Les bannières d'Espagne et du cardinal flottèrent sur les tours et les canons de quelques galères réduisirent au silence l'artillerie de Rosalcazar qui essayait de résister.

La nuit vint mettre un terme à la tuerie ; les soldats, épuisés de fatigue et s'étant gorgés de victuailles trouvées dans les maisons s'endormirent d'un lourd sommeil. Mais Pierre Navarro, toujours vigilant, ne se coucha point et, malgré l'abattement causé par une si dure journée, ne voulut point quitter ses armes. Tous les officiers qu'il retint auprès de lui l'imitèrent. Il plaça partout des corps de garde et des sentinelles et les tint si bien éveillés par les rondes continuelles qu'il fit toute la nuit, que les Maures enfermés dans les mosquées n'en purent sortir et profiter du désordre général. Le lendemain les mosquées étaient emportées d'assaut après une vive résistance ; le cardinal Cisnéros arrivait par mer, montait vers la ville entre deux haies de combattants et Navarro lui présentait les clefs d'Oran et une trentaine de captifs chrétiens que l'on avait délivrés. On consacrait le plus grand des temples musulmans à *Notre-Dame de la Victoire* ; on chantait un Te-Deum solennel d'actions de grâces et, pendant que les uns enterraient les morts qui gisaient

---

(1) Cf *Lettre du maître Cazalla au docteur de Villalpando, pour lui rendre compte de la prise d'Oran*, écrite à Carthagène le 24 mai 1509, et publiée dans *Codoin*, XXV, p. 439. Cozalla qui avait été de l'expédition, dit : « Las escalas para tomar la ciudad y entrar fueron las picas ; y cuando uno no bastaba, los otros companeros a mano lo alzaban... »

Un autre témoin, Don Geronimo Yllan s'exprime dans les mêmes termes : « Las escalas para entrar fueron las picas... » Cf. *Cartas*, p. 246.

(2) Cabrera de Cordoba : *Relaciones de las cosas sucedidas en la Corte de España*. Madrid, t. I p. 362. — Diego Suarez : *Historia del maestre ultimo que fue de Montesa*, Madrid, 1889, p. 334.

nombreux dans les maisons et le long des rues, les autres dénombraient les prisonniers et les richesses ou organisaient la résistance.

Le vendredi 19 mai, la conquête d'Oran était un fait accompli. On s'attendait, les jours suivants, à voir reparaître les Maures, appuyés par les troupes du roi de Tlemcen, à qui appartenait la ville conquise. Mais personne ne bougea. La mission de Cisnéros était terminée ; il appartenait désormais au roi d'Espagne de défendre la place, de la conserver à ses propres dépens ; lui seul devait donner les ordres nécessaires, s'il lui plaisait d'étendre sa domination vers l'intérieur du pays. Il ne se souciait guère, dans son égoïsme, de manifester sa reconnaissance au cardinal en lui permettant de cueillir d'autres lauriers sur la terre africaine. D'autre part Pierre Navarro supportait difficilement la présence, auprès de lui, de l'homme énergique qui avait organisé avec une si admirable maîtrise et dirigé avec tant d'habileté l'expédition. Il ne tarda pas à le lui faire comprendre fort brutalement.

Le cardinal, ayant intercepté une lettre de Ferdinand, apprit qu'on voulait profiter de son éloignement de la Cour pour nuire à ses intérêts. Il résolut de revenir en Espagne et, s'étant embarqué le mercredi 23 mai, il arriva le même jour à Carthagène. De là, il rendit compte, dans une longue lettre à son souverain, du résultat de sa mission et s'occupa activement de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée, à l'administration de la ville, ainsi qu'à son repeuplement. Il exigea que toutes les provinces de la côte méditerranéenne envoyassent sur le champ des provisions de bouche et des colons à Oran. Puis il s'en revint dans son archevêché, prétextant que « les chaleurs d'Afrique étaient très contraires à sa santé », écrivant au chapitre de Tolède, à ses amis et fidèles sa joie d'avoir arraché aux Infidèles la ville d'Oran « qui était la plus solide, la plus belle et la plus riche place forte du monde ». Il demandait seulement l'envoi d'un gouverneur pour l'organisation de la nouvelle colonie ; Navarro, disait-il, était un excellent soldat, mais un mauvais administrateur.

Pendant les quelques semaines qui suivirent, l'armée expéditionnaire s'établit solidement dans Oran et Mers-et-Kébir, par des razzias fréquentes sema la terreur parmi les tribus voisines et fit une ample provision de blé, d'orge et d'animaux. Le 1er septembre, Ruy Diaz de Rojas fut

nommé gouverneur intérimaire en attendant la venue du conquérant de Mers-el-Kébir, Don Diego Fernandez de Cordoue, qui arriva le 1er janvier 1510 (1).

Cependant Pierre Navarro, que le roi d'Espagne appelait « *notre capitaine général et notre conseiller* », rêvait de nouveaux exploits sur la terre d'Afrique. Il s'agissait d'ailleurs de mettre à exécution le plan établi avant l'expédition d'Oran. Il obtint des renforts et, laissant les places fortes d'Oran et de Mers-el-Kébir sous bonne garde, le 30 novembre 1509, il mit à la voile vers Ibice, l'une des îles Baléares, où Vianelli lui amena peu après des secours et des provisions. Il consacra tout le mois de décembre à refaire son armée et sa flotte : la mer démontée s'opposait à toute tentative d'embarquement. Enfin le 2 janvier 1510, profitant d'une accalmie, il partit avec vingt vaisseaux, qui transportaient 4.000 hommes, à la conquête de *Bougie*.

« Cette ville, dit Léon l'Africain, était solidement édifiée sur la côte, ceinte de belles et hautes murailles et contenait environ 8.000 feux ». Elle était gouvernée, ainsi que les régions environnantes, par un roitelet indigène nommé Abderrahman, qui avait détrôné Abdallah, son neveu et souverain légitime, et l'avait jeté dans un cachot, après l'avoir privé de la vue en faisant passer un fer rouge devant ses yeux. Sur le point d'aborder, une violente tempête assaillit la flotte et rejeta plusieurs navires vers le large. Le 5 janvier, Navarro se présentait devant la ville et, sans grande difficulté, forçait l'entrée du port. L'attaque brusquée surprit les Bougiotes et ils n'opposèrent pas une résistance bien énergique. Voici comment, dès le lendemain, installé déjà dans le palais royal, le général rendait compte de l'affaire à son souverain. « Nous pénétrâmes dans le port la veille de la fête des Rois, vers 10 heures du matin. Aussitôt, de l'intérieur de la ville et du haut de la montagne qui domine le port où nous étions ancrés, on commença à nous bombarder. J'attendis deux ou trois heures pour voir si les navires que la tempête avait séparés de nous pouvaient venir nous rejoindre. Mais voyant que le temps passait et que les Maures s'organisaient, accouraient aux remparts, occu-

(1) Cf. N. Blum : *La Croisade de Ximénès en Afrique*, Oran (Fouque) 1897. Marsolier, que N. Blum ne mentionne pas, a condensé tous les renseignements fournis par les divers historiens espagnols, dans son ouvrage : *Histoire du cardinal Ximenez*. Toulouse (Colomyez, 1693, liv. V.

paient la crête de la colline et osaient même descendre jusqu'au lieu où nous avions commencé à débarquer, je pris la résolution d'attaquer la ville avec les gens que j'avais sous la main : à peu près la moitié du corps d'expédition. Miraculeusement conduits par notre divin Rédempteur, sa glorieuse mère et saint Jacques notre saint patron, nous sautâmes rapidement à terre, vers une heure de l'après-midi, à l'ouest de la cité et occupâmes le promontoire appelé Buzacatis (Bouac). Les Maures nous attaquèrent avec fureur ; ils dévalaient de la colline et s'approchaient à portée d'un jet de pierre ; ils étaient au nombre de 3.000 et lorsque nous voulûmes escalader la colline, ce nous fut chose impossible... Mais il plut à Dieu, dans cette entreprise, de nous montrer la voie que nous devions suivre et presque miraculeusement nous nous trouvâmes, deux heures après, à l'intérieur de la ville ; nous l'avions en effet contournée et nous pénétrâmes par la partie haute. Comme elle est grande et très étendue, de l'autre côté elle commençait à se vider de tous les gens inutiles. Le roi fut obligé d'abandonner son palais et sa ville et, ce même jour, nous nous trouvâmes maîtres de la cité et de ses faubourgs et nous nous installâmes pacifiquement... (1) »

La conquête de Bougie fut, en somme, chose facile, comme le reconnaissait Pierre Navarro lui-même. Les Espagnols avaient perdu à peine quelques hommes. Abderrahman et ses sujets s'étaient enfuis hâtivement pensant probablement que les chrétiens se contenteraient de saccager la ville et repartiraient ensuite avec leur butin ; ils se réfugièrent derrière la chaîne montagneuse de Mezzaia qui, au nord-est, ferme l'horizon. Dans le désordre de la fuite, Abdallah l'aveugle, jadis détrôné, parvint à s'échapper, regagna Bougie et se présenta devant le général vainqueur qui l'accueillit avec tous les honneurs dus à son rang et le confia à l'un de ses médecins qui, par une petite intervention chirurgicale, lui rendit la vue.

---

(1) Cette lettre de Pierre Navarro au roi Catholique a été publiée dans la *Codoin*, XXV, p. 456. Le général espagnol, qui n'avait aucun intérêt à diminuer l'effort accompli par son armée, raconte que la prise de Bougie s'effectua assez rapidement, contrairement au récit indigène publié par Ch. Féraud dans son *Histoire de Bougie*. Constantine (Arnolet), 1869, p. 150 et suiv.

Pierre Navarro manda aussitôt son lieutenant Diego de Vera au roi Ferdinand pour lui rendre compte du succès de l'entreprise et lui soumettre ses projets. Il fallait, affirmaît-il, profiter de cette nouvelle conquête et, grâce à des négociations et à des traités avec les indigènes, établir solidement en ces lieux la domination espagnole : le chef militaire avait, sur l'Afrique, les vues du vieux cardinal Cisnéros. Il s'empressa, de son côté, de se fortifier dans la ville, fit des réparations importantes aux murs d'enceinte, aux ouvrages de défense ainsi qu'à la citadelle où il s'installa. Quelques jours plus tard, le 13 avril, ayant repéré, grâce à des espions, l'endroit où campait Abderrahman, il partit en secret, à la tête de ses meilleurs soldats, tomba sur lui à l'improviste, massacra, fit des prisonniers, et du butin, mais ne put atteindre le roi qui réussit encore à s'enfuir (1).

L'annonce de ces victoires provoqua des explosions de joie, non seulement en Espagne, mais aussi en France : un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté à Paris dans Notre-Dame. Pierre Martyr, se faisant l'interprète de ses contemporains, écrivait dans une lettre datée de Madrid 1510 : « O exploit digne de louange ! Désormais rien n'est impossible aux Espagnols ; leurs entreprises ne connaissent pas d'échec ; ils ont répandu la terreur en Afrique ! » (2).

Et en effet, les Maures épouvantés, de tous les points de la côte, envoyèrent des ambassadeurs à Pierre Navarro ou

---

(1) Plus tard, le gouverneur espagnol de Bougie fit placer au-dessus de la porte de la Casbah, où l'on peut encore la voir, l'inscription commémorative suivante :

Ferdinandus
V, Rex Hispa
Niae Inclitus
Vi Armorum
Perfidis Aga
Renis hanc
Abstulit ur
Bem Anno
MDVIIII

« Ferdinand V, illustre roi d'Espagne, a enlevé par la force des armes cette ville aux perfides enfants d'Agar en 1509 ». (La date indiquée par l'inscription est erronée).

(2) *Epistola* 434, lib. 23 : « O laude dignum facinus ! Nil jam Hispanis arduum, nihil aggrediuntur incassum. Africam formidine repleverunt ». La ville de Bougie resta au pouvoir des Espagnols jusqu'en 1555 ; elle fut attaquée à cette époque par Sala-Reïs, vice-roi d'Alger et emportée d'assaut le 27 septembre. Le gouverneur castillan, D. Alonso de Peralta, accusé d'avoir mal défendu la place, monta sur l'échafaud et eut la tête tranchée à Valladolid, le 4 mai 1556.

en Espagne pour faire leur soumission. Les Algérois mandèrent des notables à Saragosse, se déclarèrent tributaires du roi catholique et acceptèrent une garnison espagnole sur le Peñon, îlot fortifié en face d'Alger (actuellement dénommé l'Amirauté). Cherchel, Dellys, Ténès firent aussi des présents. Les caïds, marabouts et cheikhs de Cherchel, de Mostaganem et de Mazagran signèrent, le 26 mai 1510, un traité de paix avec le gouverneur d'Oran ; ils s'engageaient solennellement à « servir le roi et la reine de Castille, loyalement et fidèlement, à leur payer les taxes, contributions, dons gratuits et autres droits qu'ils payaient auparavant au roi de Tlemcen, par mer et par terre ». Ils promettaient d'approvisionner les villes d'Oran et de Mers-el-Kébir des vivres nécessaires, de contribuer au besoin, dans la mesure de leurs forces, à défendre et protéger les dites places (1). Le roi de Tlemcen lui-même acceptait à la même époque des capitulations assez humiliantes, se reconnaissait vassal des souverains espagnols et autorisait le gouverneur d'Oran à prendre le titre de *Capitaine Général du Royaume de Tlemcen et de Ténès* (2).

Vers le milieu du mois de mai, Ferdinand le Catholique, dans une lettre adressée à Pierre Navarro, exposait ses projets et le système politique qu'il prétendait appliquer en Afrique. Il fallait, en premier lieu, s'emparer de Tripoli, sise sur la côte tunisienne et il préparait activement cette troisième expédition. « Je crois, disait-il, que si nous voulons nous maintenir dans ces régions, nous devons occuper les villes d'Oran, de Bougie et de Tripoli et les repeupler entièrement de chrétiens ». Tout le reste du pays serait laissé provisoirement aux Maures, dont les chefs et les rois prêteraient serment de fidélité et paieraient tribut. Peu à peu on occuperait toutes les villes et villages de la côte. La chose principale que vous aurez à observer dans tout traité conclu avec les indigènes, ajoutait le prévoyant monarque, c'est la question des approvisionnements. Il faut que nous puissions largement nous maintenir en Afrique avec les seules ressources du pays,

---

(1) *Archives du Gouvernement Général de l'Algérie.* (2e carton, n° 234). E. de la Primaudaie a publié la traduction de cette capitulation dans les *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique.* Alger (Jourdan), 1875, p. 17.

(2) *Archives de Simancas : Patronato real, Capitulaciones con Moros,* n° 1125.

parce qu'il nous serait impossible de nous y maintenir plus longtemps en tirant tout d'Espagne et nous ne tarderions pas à perdre le fruit de nos efforts actuels » (1).

A Bougie, le vainqueur négocia avec Abdallah une convention, aux termes de laquelle la ville appartenait définitivement aux souverains d'Espagne qui prenaient le titre de *rois de Bougie* et y établissaient une garnison et une population chrétiennes. Abdallah pouvait choisir pour capitale tout autre localité, étendre son pouvoir sur toute la région, sous la protection des armes espagnoles, à condition de payer un tribut annuel, d'approvisionner la place et d'accepter « la haute et supérieure distribution de la justice, apanage inséparable de la suprême couronne royale de Castille ».

Restait à exécuter la troisième partie du programme projeté : la prise de *Tripoli* de Barbarie, l'antique *Œa*. La peste s'était déclarée parmi les soldats espagnols entassés depuis quatre mois dans la ville de Bougie : plusieurs avaient succombé au mal. D'autre part on avait déjà désigné comme gouverneur de la place conquise Don Garcie de Tolède, fils aîné du duc d'Albe. Pierre Navarro se hâta de reprendre la mer ; il partit le 7 juin, se dirigeant vers la Sicile et vint aborder à l'île de Favignane, où il ne tarda pas à recevoir de Naples les vivres, les munitions et les renforts qu'on lui avait promis. Il en repartit le 15 juillet, avec une flotte de onze galères de combat, cinquante vaisseaux qui transportaient de l'artillerie et 15.000 hommes de troupe. Le 24 du même mois, il arrivait en vue de Tripoli. Cette ville, qui s'était soustraite à l'autorité du bey de Tunis, était à cette époque en pleine prospérité ; elle commerçait activement avec l'Asie et l'Italie. Comme la venue des chrétiens avait été annoncée depuis plusieurs semaines, une armée nombreuse la fortifiait et la défendait.

Navarro qui n'avait jamais navigué dans ces parages dépêcha Vianelli en reconnaissance et l'on décida l'opération pour le lendemain. Le 25, au matin, la flotte chrétienne se présenta devant le port où elle pénétra et malgré, une forte canonnade, le débarquement de l'infanterie fut exécuté avec une telle promptitude qu'à 9 heures

(1) *Archives du Gouvernement Général de l'Algérie.* (2e carton), n° 117 et La Primaudaie, loc. cit. p. 12.

l'armée presque entière était rangée à terre, en ordre de bataille. Comment faire pour s'emparer de cette importante cité, bien à l'abri de ses hauts remparts ?... Retirer des vaisseaux les bouches à feu pour bombarder les murailles et ouvrir une brêche devenait une opération périlleuse : on ne pouvait attendre plus longtemps. Le général résolut d'agir aussitôt : il divisa sa troupe en trois colonnes, fit amener les échelles et, sur trois points différents, les soldats, à découvert et au grand péril de leur vie, montèrent hardiment à l'assaut. Il y eut beaucoup de morts : maint guerrier vaillant tomba dans le fossé !

Cependant vers onze heures, après des efforts acharnés et au prix de sacrifices sérieux, quelques-uns réussirent à prendre pied sur le mur ; d'autres les suivirent. Chassant les défenseurs devant eux, ils coururent ouvrir une porte, par laquelle le général en chef se rua dans la ville à la tête des assiégés. Le long des rues, dans les maisons et les mosquées, la résistance fut énergique et la lutte meurtrière ; sur plusieurs points, les assiégés se défendirent avec l'énergie du désespoir, obligeant, par endroits les chrétiens à reculer. Mais ceux-ci alléchés par l'appât du riche butin qu'on leur avait promis avançaient et massacraient sans pitié. Les combats durèrent ainsi jusqu'au soir et ce n'est qu'aux premières heures de la nuit qu'ils purent pénétrer dans la grande mosquée ; ceux qui s'y étaient refugiés furent passés au fil de l'épée et la ville livrée au pillage de la soldatesque (1).

La grande cité d'Orient, considérée alors comme imprenable, appartenait au roi d'Espagne, dont les possessions s'échelonnaient désormais tout le long de la côte méditerranéenne d'Afrique, depuis le Maroc jusqu'au sud de la Tunisie. Toute l'Europe connaissait les exploits glorieux du Navarrais. Ferdinand ne tarissait pont d'éloges sur son général et il ne parlait de rien moins que d'aller en personne parachever la conquête des pays barbaresques. « Dans notre joie, écrivait-il alors de Monzon au cardinal Cisnéros, nous rendons des grâces infinies à Dieu qui a donné une si merveilleuse ardeur et un si grand courage

(1) Lettre du Roi Catholique au cardinal Ximénez de Cisnéros pour lui annoncer la prise de Tripoli, dans *Codoin*, p. 464 et suiv. — Pierre Martyr écrivait alors (*Epistola* 442) : « Ita rerum vices versant humanae. Formidabiles quondam hispanis Aphri, nunc Hispanis cedunt quocumque concurritur. » .

à notre armée ; ainsi sa divine clémence nous indique chaque jour plus clairement et nous ouvre le chemin que nous devons suivre pour lui être agréables dans cette sainte entreprise. »

Pierre Navarro n'était pas homme à savourer en paix ses triomphes ; bientôt son énergie native se lassa de l'inactivité : tout fier de ses succès, il prépara de nouveaux exploits. Mais l'ère des conquêtes éclatantes était passée pour lui : il allait désormais, dans sa témérité, connaître une longue série de désastres humiliants. Dès les premiers jours du mois d'août il décida d'occuper *Djerba*, île plate et sablonneuse, riche en palmeraies et en olivettes, parsemée de fermes qu'habitait une population de paysans laborieux. Située à une trentaine de lieues à peine au sud de Tripoli, sa côte occidentale avoisinait le continent, auquel la reliaient de distance en distance des ponts en bois. Jadis, au Moyen-Age, le catalan Ramon Muntaner et plus tard l'aragonais Roger de Lauria y avaient établi la domination chrétienne. Elle obéissait à un cheikh indigène nommé Yahia. Le 10 août Pierre Navarro, comptant sur sa bonne étoile et persuadé que les habitants feraient leur soumission à l'approche de sa flotte, tenta de s'en rendre maître sans coup férir. Il dut reconnaître son erreur et revint à Tripoli pour préparer une descente armée.

Sur ces entrefaites arriva Don Garcie de Tolède avec une petite flotte et 7.000 combattants : il venait combattre aux côtés de Pierre Navarro. Tripoli fut laissé aux ordres de Diego de Véra ; les deux chefs partirent ensemble et abordèrent l'île le mercredi soir, 29 août. Des pourparlers entamés avec un des cheikhs de cette contrée, nommé Younos, n'aboutirent pas : les indigènes refusaient de se soumettre. Le débarquement s'opéra le lendemain matin. Don Garcie, jeune seigneur plein de fougue et de témérité, voulut conduire l'avant-garde composée de 1.600 soldats. Navarro ne put lui refuser cet honneur, car le prince était neveu du roi Ferdinand. On se mit en route vers 10 heures, sous un soleil de plomb, les hommes, fatigués et morts de soif, avançaient péniblement sur ce terrain peu consistant, qui paraissait flamber. Soudain ils aperçurent, au milieu d'un champ d'oliviers, un puits et se ruèrent en désordre pour boire, jetant leurs armes, s'injuriant, se bousculant. Alors les Maures qui, pour les épier, s'étaient

cachés en embuscade, se jetèrent sur eux et les massacrèrent en poussant des cris rauques. Les chrétiens désarmés tombèrent nombreux, les autres s'enfuirent à toutes jambes, abandonnant les cadavres et les blessés parmi lesquels gisait inanimé le brillant Garcie de Tolède ; ils semèrent la panique dans le reste de l'armée qui débarquait. Malgré les ordres et les prières du général, tous ces gens regagnèrent les vaisseaux, poursuivis par les indigènes de Djerba.

On reprit la mer en toute hâte ; le lendemain la tempête, se mit de la partie et s'acharna sur les navires, les séparant les uns des autres, les drossant vers le nord. La plupart ne purent rejoindre le port de Tripoli, éloigné seulement de quelques lieues, que le 19 du mois suivant, après avoir erré, au gré des vents et des flots, pendant plus de vingt jours. Et Navarro, obligé de suivre ses troupes maudissait sa mauvaise fortune et songeait avec tristesse, avec une rage mal contenue, que ses 10.000 guerriers, vainqueurs d'Oran ,de Bougie et de Tripoli, venaient de reculer devant une poignée de paysans (1).

Quand l'hiver fut passé, il résolut de venger cet échec honteux et décida de s'emparer en premier lieu de l'île *Kerkennah*, située au nord de Djerba. Avec sa flotte, il atteignait son rivage de dunes le 20 février 1511. Vianelli, envoyé en reconnaissance, découvrait un puits d'eau douce et recevait l'ordre de le garder avec ses hommes jusqu'au lendemain ; mais pendant la nuit, profitant de l'obscurité, les musulmans purent approcher du puits et massacrèrent Vianelli et tous ses hommes. Navarro en apprenant ces faits, n'osa pas débarquer ; il regagna la haute mer et mit le cap sur l'Italie, sans avoir même fait sa provision d'eau. L'expédition coûta cher encore : pendant la traversée, les soldats embarqués dans de fort mauvaises conditions, entassés les uns sur les autres, manquant d'eau potable,

---

(1) Cf. *L'île Djerba*, par A. de C. Motylinsky, dans *Actes du XIXe Congrès international des Orientalistes*. Alger, 1905, 3e partie, pp. 133-159. Paris (Leroux), 1913. — Pedro de Salazar : *Historia de la guerra y presa de Africa*. Naples, 1552. — *Chronik des edlen en Ramon Muntaner* herausgegeben von Dr. Karl Lanz. Stuttgart, 1844. — Fernando de Herrera : *Obras de Garcilaso de la Vega*. Séville, 1580, p. 590. Marmol : *Descripcion general de Africa*, t. II, fol. 288.

Galindo y de Vera a publié un autre récit anonyme de ces expéditions : *Relacion de los sucesos de las armas maritimas de España en los años de 1510 y 1511, con la toma de la ciudad de Tripol por el conde Pedro Navarro y jornada de los Gelves*... dans : *Costas de Africa*, Appendice n° 5, p. 367.

furent décimés par la maladie : chaque jour, affirme l'historien espagnol Marmol, on jetait à la mer une quarantaine de cadavres [1].

L'Italie allait être de nouveau le théâtre de batailles fameuses. Le 4 octobre 1511, le pape Jules II, Venise et Ferdinand le Catholique signaient la constitution de la Sainte Ligue en vue de chasser définitivement les Français de la péninsule. Le roi d'Espagne donna comme chef à l'armée de la Ligue Don Ramon de Cardona, vice-roi de Naples, jeune homme de haute noblesse et de bonnes manières, très élégant. L'humaniste Pierre Martyr doutait beaucoup de ses talents militaires et se demandait si l'éclat de la naissance était un titre suffisant pour conduire des hommes au combat [2]. L'italien Fabrice Colonna, appartenant à l'aristocratie napolitaine, reçut la charge de Lieutenant-Général. Quant à Pierre Navarro, qui avait amené ses « 1.500 soldats échappés au désastre de Djerba, tout déguenillés et mal en point », il dut se contenter du troisième rang avec les fonctions de Général de l'Infanterie. Cette nomination blessa vivement son orgueil : n'avait-il pas de brillantes victoires à son actif ? On méconnaissait ainsi ses exploits dans les pays barbaresques ? On désignait pour servir en sous-ordre l'ingénieur renommé, l'élève favori du grand Gonzalve de Cordoue ? Et que lui préférait-on ? Un prince présomptueux et sans expérience !... Il se résigna cependant de mauvais gré, en songeant à son humble origine ; mais cette injustice devait fomenter sans cesse des brouilles fâcheuses parmi les chefs et finalement occasionner leur défaite.

Le 2 novembre l'armée des Ligueurs, forte de 11.000 hommes et de 22 pièces d'artillerie, quittait Naples et se dirigeait vers le nord de l'Italie à la rencontre des Fran-

(1) L'histoire indigène publiée par Motylinski, loc. cit., raconte ainsi la déroute de Kerkennah : « Les chrétiens débarquèrent un millier de leurs soldats infidèles. Ils passèrent la nuit qui suivit leur débarquement en un endroit appelé Madjel-es-Soltan. Les musulmans envoyèrent alors des espions pour connaître leur situation. Ils constatèrent qu'ils étaient sans méfiance et dormaient tranquillement. Ils revinrent vers leurs frères et les renseignèrent. Les musulmans, marchant avec précaution, se mirent en route. Les Infidèles n'avaient pu encore se douter de ce mouvement que les musulmans étaient au milieu d'eux en armes. Ils les tuèrent jusqu'au dernier ».

Cf. aussi : Damichel : *Les Iles Kerkennah*, dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 34.

(2) *Epistola* 460 (5 déc. 1511) : « Is Ramonus mobili genere ortus est, natura urbanus, mitis, elegans. At nescio an ad tantum exercitum gubernandum, haec satis sint, mallem exercitationem ».

çais. De son côté, l'armée de Louis XII, supérieure en nombre (elle comptait près de vingt mille combattants), commandée par le jeune et brillant Gaston de Foix, à peine âgé de 22 ans, mais qui montra des capacités guerrières et stratégiques de premier ordre, se dirigeait vers le sud, s'emparait de Milan et de Brescia. La rencontre eut lieu dans la plaine de *Ravenne* et la bataille décisive s'engagea dans la matinée du 11 avril 1512, le jour de Pâques.

Gaston de Foix occupait l'angle formé par le confluent du *Ronco* et du *Montone*, au sud-est de Ravenne. Pour protéger son infanterie, Pierre Navarro avait creusé des fossés profonds et des tranchées sur les bords opposés du *Ronco*. Toujours en quête de nouveaux moyens de combat, il avait en outre imaginé « de placer sur la rive du cours d'eau et devant les fantassins trente chars munis d'artillerie légère et hérissés de coutelas et d'épées, semblables aux anciens chars de guerre que protégeaient des faux, pour s'ouvrir un passage dans les rangs ennemis (1) ». Le *Ronco* étant guéable, ajoute le seigneur de Fleurance ; « le dit Pierre de Navarre avait fait faire un parc à langue de bœuf de fer sur chevrettes et puis force chaînes et charrettes entre deux ; et avait là dedans force arquebuttes à crochet et quelques pièces d'artillerie du côté de l'eau. L'artillerie battait les gens de pied français à découvert et vous assure qu'il y avait grand meurtre, car ils étaient à deux jets de pierre près » (2).

Pendant deux heures, les adversaires restèrent en présence . les bouches à feu espagnoles tiraient sans discontinuer, tuant et blessant beaucoup d'ennemis. Pour riposter, Gaston de Foix fit avancer l'artillerie du duc de Ferrare son lieutenant. Mais alors Navarro ordonna à ses fantassins de se coucher à plat ventre dans l'herbe et les boulets passaient ainsi par-dessus, sans les atteindre. L'énervement commençait à gagner les rangs français ; Fleurance estime que, dans l'espace de trois heures, les siens avaient perdu presque tous les capitaines de l'infanterie (38 sur 40) et plus de 2.000 hommes. Cependant irrité de voir Navarro temporiser ainsi et refuser le combat,

---

(1) Zurita : *Annales d'Aragon*, liv. IX, cap. 36.

(2) Seigneur de Fleurance : *Histoire des choses mémorables advenues du reigne de Louis XII et François Ier*. Publiée dans la *Collection des Mémoires*, 1re série, t. XVI, p. 217. — Paris (Foucault, 1820).

Fabrice Colonna brûlait d'en venir aux mains et lançait ses gens d'armes dans la mêlée en criant qu'ils ne devaient pas perdre une victoire « par l'obstination d'un animal d'Espagnol » (1).

Les Français, fort heureux, ripostèrent et ne tardèrent pas à prendre le dessus ; Colonna fut fait prisonnier, pendant que les chars armés étaient enlevés et dépassés par des soldats qui, en rampant, s'étaient glissés sous leurs roues et coupaient les jarrets des hommes qui les faisaient avancer. « Les gens de pied, dit encore Fleurance, se jetèrent sur le fort où était Pedro de Navarre et ses gens, qui ne bougeaient pas et trouvèrent le dit fort merveilleux ». Le général navarrais, voyant la défaite des cavaliers et se trouvant face à face avec l'adversaire commanda la charge. Il choisit quelques guerriers d'élite et les lança en avant : armés de poignards et d'épées et protégés par des boucliers, ils évitaient les longues piques des allemands et des suisses et en faisaient un grand carnage. Mais il était déjà trop tard : les autres corps espagnols reculaient en déroute. Encerclé de toutes parts, le vainqueur d'Oran et de Bougie fut pris, l'épée au poing... La défaite des Ligueurs était complète.

Les Espagnols rejetèrent sur Pierre Navarro la responsabilité de ce désastre ; ils l'accusèrent d'avoir laissé massacrer tout le reste de l'armée pour réserver son infanterie jusqu'au dernier moment et s'adjuger seul l'honneur de vaincre. Brantôme disait plus tard « qu'il traitait les choses par tardiveté » et parlant de la bataille de Ravenne : « Ce fut là, ajoutait-il, que le dit Don Pedro de Navarre perdit son latin et son espagnol, tout mêlé de ses astuces, car il lui semblait encore avoir affaire avec les Maures de Barbarie ». La victoire coûta cher aux Français qui perdirent beaucoup de monde ; parmi les morts gisait, percé de dix-huit blessures, le Général en chef, Gaston de Foix. Et Bayard écrivait alors : « Si le Roi a gagné la bataille, je vous jure que les pauvres gentilshommes l'ont bien perdue ».

Pierre Navarre resta prisonnier avec le légat du pape, Jean de Médicis (qui devait ceindre quelques années après la tiare sous le nom de Léon X) ; avec lui il traversa les

(1) Guicciardini : *Hieronimi Rubæi Historiarum Ravennatum*, lib. 8, p. 667, dans *Antiquitatum Italiae, parte prima*, t. VII.

rues de Bologne sous les insultes de la populace, pendant qu'on préparait des funérailles solennelles à Gaston de Foix. Transféré à Milan, il fut bientôt dirigé sur la France et enfermé au château de Loches (dans le département actuel d'Indre et Loire), où le chroniqueur Commines avait langui huit mois (1486) et où Louis XI avait déjà emprisonné d'autres personnages importants, entre autres La Balue, sans sa cage de fer et Ludovic le More, duc de Milan, qui décora son cachot de dessins et de peintures entremêlés d'inscriptions en vers français déplorant son triste sort. Le Navarrais devait rester en ces lieux durant trois longues années.

Le roi de France avait fixé sa rançon à 20.000 écus d'or. Mais le général qui avait pris et saccagé tant de villes n'avait jamais songé à s'enrichir : toute sa vie, il avait vécu pour la gloire et il ne possédait pas un sou vaillant. Il devait donc attendre le rachat de son souverain ; or Ferdinand le Catholique était fort avare de son argent et il n'offrit pas un seul écu pour le racheter. Cependant, lors des projets de mariage entre Ferdinand, fils de Jeanne la Folle et Reinera, deuxième fille de Louis XII et entre l'infante Léonor, sœur de Ferdinand, et Louis XII, le roi d'Espagne n'oublia pas son général prisonnier et demanda qu'on stipulât, dans un article additionnel, sa mise en liberté : « Il faudra, ajoutait-il dans ses instructions à son ambassadeur, qu'on relâche le comte Don Pierre Navarro sans rançon aucune » (1). Les mariages n'eurent pas lieu, car Louis XII, exécutant une rapide volte-face, se tourna vers l'Angleterre et bientôt épousa Marie Tudor, sœur de Henri VIII.

A quelque temps de là, désespéré, Pierre Navarro s'adressait à Jean de Médicis qu'il avait bien connu naguère et qui, pris comme lui sur le champ de bataille de Ravenne, non seulement avait déjà recouvré sa liberté, mais venait de monter sur le trône pontifical. Léon X n'oublia pas son ami ; aussitôt il répondit à sa requête par l'intermédiaire de son secrétaire, l'illustre cardinal Bembo (20 septembre 1514) et lui promit sa délivrance à bref délai. En même temps il écrivit au roi très chrétien : « Telle est,

(1) *Codoin*, XXV, p. 231.

lui disait-il, l'amitié que je porte au biscaïen Pierre Navarro, si éminent dans l'art de la guerre et actuellement votre prisonnier... que sa santé et son misérable état sont l'un de mes constants soucis. Je vous supplie donc, au nom de l'affection que j'éprouve pour vous, de hâter autant qu'il vous sera possible son retour à la liberté... » Louis XII fit la sourde oreille : il connaissait la valeur de son captif. D'autre part, le pape était peu enclin à bourse délier et toutes ces démarches restèrent sans résultat.

Trois ans passèrent ainsi ; le roi Louis XII mourut (1er janvier 1515) ; François Ier lui succéda et, songeant à revendiquer ses droits sur l'Italie, il prépara une expédition nouvelle. En homme perspicace ,il pensa tout de suite à Pierre Navarro ; il l'envoya chercher, lui offrit la liberté sans conditions et de hauts emplois dans son armée. Délaissé, aigri, le général accepta. Il accepta, dit l'historien Paul Jove, plutôt pour venger l'injure dont il avait été victime que pour fuir la prison (*piu tosto per dolore della ingiuria che per tedio della prigione*)(1). D'ailleurs n'était-il pas originaire de la Navarre, non encore annexée aux royaumes de Castille et d'Aragon ? N'avait-il pas le droit, à une époque où l'idée de patrie n'existait pas, d'offrir sa vie, son intelligence et son sang à qui bon lui semblait, comme les Trivulce, les Doria, et d'autres ? « Qu'eût-il fait, le pauvre diable, dira plus tard Brantôme ? Le voilà pris, le voilà confiné en une prison et puis mis à rançon. Jamais son roi ne voulut lui donner un seul ducat pour se racheter » (2).

Navarro écrivit à Ferdinand pour l'informer de sa décision : il renonçait officiellement au comté d'Oliveto et aux autres grâces reçues en récompense de ses services en Italie et en Afrique et demandait à être délié de son serment de fidélité, « pour combattre plus librement, ajoute encore Paul Jove, auprès de François Ier qui lui donnait la liberté, après avoir été dédaigné et délaissé par l'avare souverain de son pays ».

---

(1) Paul Jove : *Cose del suo tempo*, t. I, p. 346.
(2) *Œuvres complètes de Brantome*, éd. Buchon, Paris (A. Desdy), 1839, t. I, p. 42.

III. — EN ITALIE

au service de la France

Dès le mois de mai 1515 François Ier prépara promptement sa campagne. Comme Navarro avait organisé jadis avec maîtrise et utilisé avec habileté l'Infanterie, il lui confia le soin de lever un certain nombre de compagnies. A cette époque, Fleurance nous décrit ce chef comme « un petit homme maigre, du Val de Roncal, lequel avait fait beaucoup de belles choses sur les Turcs et au royaume de Naples et homme ingénieux pour faire mines et contremines ». Il se dirigea vers les Pyrénées ; il connaissait bien le caractère de ses compatriotes et en peu de temps il parvint à mettre sur pied de guerre vingt compagnies, environ 10.000 hommes : aquitains, gascons, basques, béarnais et navarrais qui devaient combattre sous ses ordres. Il les arma à la légère d'épées courtes, d'arquebuses et d'arbalètes, délaissant les longues piques des Suisses et des mercenaires allemands, les entraîna méthodiquement, leur inculqua des principes d'ordre et de soumission ; en fit un corps d'élite.

Au début du mois d'août, l'armée entière se mit en marche. Pour surprendre les Suisses et les Italiens qui l'attendaient au débouché des Alpes, le roi décida de suivre un chemin presque impraticable, un col étroit et haut, au nord de l'Enchastraye, entre les vallées supérieures de l'Ubaye et de la Stura. L'ingénieur Navarro, avec un millier de pionniers, faisait sauter les rochers entiers au moyen de mines et aplanissait la route, dans la mesure du possible, pour le passage des Français. Ainsi François 1er pénétra sans difficulté sur la terre italienne, tandis que l'adversaire l'attendait ailleurs, et s'emparait aussitôt de Pavie. Le navarrais se présentait, à la tête de ses Gascons, devant Novare qui lui ouvrait ses portes ; il faisait sauter un pan de mur de la forteresse dont la garnison effrayée capitula et il rejoignit, dans la plaine de *Marignan*, l'armée déjà postée en face de l'adversaire.

Le choc terrible se produisit le 13 septembre 1515 ; dans cette bataille mémorable, Navarro plaça ses gens devant l'infanterie suisse si redoutable. Toujours ingénieux, il mit en œuvre un nouveau dispositif de combat : il fit planter en terre de grands boucliers attachés entre

eux par de gros cables ; derrière ce mur d'acier, les soldats à l'abri pouvaient viser sûrement et tirer sur l'ennemi en toute tranquillité. Mais bientôt les Suisses impatients et audacieux se jetèrent sur eux, bousculèrent les premiers rangs, prirent sept pièces d'artillerie. Furieux, au milieu de ses soldats qui reculaient, le chef aguerri les encourageait de l'exemple et de la voix, insultait ses Gascons, leur demandait si c'était pour courir devant l'ennemi qu'ils avaient quitté leur pays. Ils se ressaisirent, résistèrent vaillamment, reprirent même le terrain perdu et s'y maintinrent énergiquement ; la nuit vint interrompre le carnage. Chacun coucha sur ses positions.

Le lendemain matin, la lutte recommença ; les Gascons et les Navarrais secondèrent fort à propos les efforts des chevaliers et des gens d'armes ; ils utilisaient simultanément l'arbalète et l'arquebuse et faisaient pleuvoir sur les fantassins de l'armée italienne une pluie de traits et de balles. Quand, après vingt heures d'assauts acharnés, les Suisses cédèrent, ils les poursuivirent longtemps. Alors Pierre Navarro, qui avait pris une part active et brillante à cette « bataille de Géants », fut chargé par François Ier d'enlever le château-fort de Milan où s'était réfugié Maximilien Sforza ; il ne tarda pas à s'en emparer : exploit qu'aucun général n'avait pu réaliser avant lui [1].

Cependant Ferdinand le Catholique mourait le 23 janvier 1516 ; François 1er négociait avec ses adversaires et signait la paix de Noyon, en août, avec le jeune roi d'Espagne Charles et, le 29 novembre de la même année, avec les Cantons suisses la fameuse Paix Perpétuelle. N'ayant plus rien à faire en Italie, Navarro reprit son ancienne profession de marin. Avec l'aide du jeune souverain français et l'appui du pape, il se mit en devoir d'organiser, à Marseille, une flotte pour la course contre les Turcs et les Maures : il voulait cueillir, sur mer, de nouveaux lauriers.

Depuis quelques mois, le corsaire Aroudj Barberousse semait la terreur sur les côtes barbaresques et dans la Méditerranée : il attaquait Bougie, où il perdait le bras

---

(1) Dans ses *Mémoires* (*Collections de Mémoires*), t. XVII, Guillaume du Bellay raconte que Navarro « tira l'eau hors des fossés et les mit à sec, entreprenant de les miner, car il était fort expert et en peu de temps fit voler une casemate à droite à la porte du château. En minant un avant-mur sous la canonnade, les rochers tombèrent sur lui et fut rapporté en son logis demi-mort. »

gauche, se rendait maître de Cherchel et d'Alger ; le 30 septembre, il détruisait une *armada* espagnole commandée par l'aventurier Diego de Vera. Navarro se lançait alors à sa poursuite ; le 29 septembre 1516, il quittait Marseille avec une flotte de 5 vaisseaux de haut bord, 2 galères, une fuste et quelques brigantins, que rejoignirent en cours de route un galion construit à Toulon pour son compte et d'autres navires venant de Gênes et de Savone ; il pensait, au service de François Ier, remporter de brillants succès, comme jadis au service de Ferdinand. Mais l'hiver approchait, peu propice aux expéditions maritimes ; au large de l'île de Malte, la tempête sema le désordre dans sa flotte : plusieurs bâtiments sombrèrent : les autres, en mauvais état, abordèrent à Nice, le 1er janvier.

Il ne se découragea pas et prépara une nouvelle randonnée, à laquelle il associa Diego de Vera, le vaincu de Barberousse. L'amiral français, Prégent de Bidoux ne voulut pas se placer sous ses ordres et refusa ses offres. Il repartit le 29 juin 1517 avec 23 navires, se proposant de déloger les Turcs de *El-Mehdiah*, sur la côte tunisienne à 20 kilomètres de Sousse. Cette ville, dont l'arsenal aux longues galeries voûtées était assez vaste pour contenir 200 vaisseaux, devait être pour lui une bonne base navale. La bannière pontificale couvrait l'entreprise. Ils l'attaquèrent en septembre, après un sérieux bombardement ; mais le désaccord entre les Français et les Espagnols fit tout échouer : les boulets ennemis coulèrent une galère, en endommagèrent une autre et l'on dut battre en retraite.

Pendant que le pape proclamait la Croisade générale, en avril 1518, et proposait aux souverains d'Europe une trêve de cinq ans, Pierre Navarro n'abandonnait pas ses dessins (1). Tenace, il revint seul, en mai, vers l'Afrique avec quinze voiles et 2.000 fantassins et se dirigea vers *Monastir*, au nord de El-Mehdiah. Mais les musulmans, mis en éveil, l'attendaient en nombre imposant ; il dut virer de bord sans avoir tenté d'accoster. Décidément le sort se montrait adverse à ceux qui s'acharnaient contre

(1) Francois Ier lui donnait l'ordre de se tenir à la disposition de Lautrec, gouverneur du Milanais, pour « parer aux entreprises qui se dressaient delà les monts. » *Instructions secrètes des Rois de Navarre*. Bibliothèque Nationale de Paris, fonds français, n° 3021, fol. 76.

les Infidèles : l'année suivante, vers la mi-août, Hugo de Moncada, sur l'ordre de Charles-Quint, se présentait devant Alger avec 40 navires et 5.000 hommes de vieilles troupes ; la tempête les jetait à la côte où les maures les massacrèrent et les firent prisonniers (1).

Les mois passèrent ; en mars 1521 les hostilités reprirent entre François Ier et le roi d'Espagne Charles, élevé à la haute dignité d'Empereur. Lautrec, battu à la Bicoque, perdit tout le Milanais et son vainqueur, Colonna, chef des Impériaux descendit sur Gênes, défendue par Fregoso, en commença le siège avec l'aide de la flotte napolitaine aux ordres d'Icart. L'amiral français comte de Tende accourut de Marseille pour essayer de faire lever le siège. Pierre Navarro, nommé *Lieutenant général de l'armée de mer* (2), lança ses quatre galères en avant-garde, força le blocus et, le 29 mai, pénétra dans le port de Gênes, en compagnie d'un autre marin fameux, André Doria. Le lendemain, l'ennemi attaqua ; pressée de toutes parts, la ville se rendit ; cerné sur la Place d'Armes, le navarrais et ses soldats tombèrent aux mains des Espagnols, pendant que Doria réussissait à prendre le large et que le mauvais temps empêchait le comte de Tende d'arriver à son secours (3).

Il fut conduit à Pavie et enfermé dans la forteresse ; puis le nouveau vice-roi de Naples ,Charles de Lannoy, qui avait remplacé Don Ramon de Cardona mort en mai 1522, le jeta dans les cachots du Castel-Nuovo. Il y resta longtemps. Après la défaite de Pavie, le traité signé à Madrid, le 14 janvier 1526, stipulant le renvoi de part et d'autre de tous les prisonniers, lui rendit la liberté sans condition. Il vint à Rome et vécut quelques semaines dans l'intimité de l'humaniste Paul Jove qui, sous sa sa dictée, consigna le récit des grands faits d'armes où il s'était trouvé mêlé.

Le général déjà vieux ne sentait point ses forces faiblir ; la même ardeur l'animait encore. Les événements allaient lui fournir l'occasion de se dépenser. Le 21 mai 1626, le roi de France, le pape Clément VII et le duc de Milan

(1) Ch. de la Roncière : *Histoire de la Marine française*, t. III, p. 142.
(2) *Ministère de la Guerre. Vieilles Archives*, vol. 12, pièce 5 et Valbelle, Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds français, n° 5072, fol. 71.
(3) Ch. de la Roncière, loc. cit. t. III, p. 186. G. du Bellay, loc. cit. p. 388, 389.

formaient une Ligue contre Charles-Quint qui retenait en prison les fils de François Ier et dont les armées ravageaient l'Italie. Dans la flotte alliée qui comprenait 37 galères, Pierre Navarro reçut le commandement des 17 navires français et le titre d'amiral en chef. Parti de Marseille, il s'empara de Savone, courut les côtes italiennes, rencontra l'*armada* espagnole, mais ne put lui causer grand dommage.

Il était de retour vers le milieu de l'année 1527, au moment où Lautrec traversait les Alpes sous prétexte de délivrer le pape et de reprendre la ville de Rome que le connétable de Bourbon avait enlevée et saccagée au mois de mai. Navarro rejoignit l'armée comme chef de l'Infanterie. Rapidement Lautrec reconquit le Milanais, rétablit à Gênes l'autorité de son souverain, s'empara de Bologne et se dirigea vers Naples ; les Espagnols évacuèrent Rome le 17 février 1528 ; mais ils se maintenaient encore dans Naples. Le 9 avril, les Français cernèrent la place défendue par le vice-roi Moncada., Lautrec et les autres officiers voulaient donner l'assaut dès l'arrivée ; Navarro, au conraire, prétendit qu'il fallait temporiser et affamer la ville, « d'où vint, dit du Bellay, la principale ruine de notre armée ». Son avis prévalut.

Bientôt André Doria, qui défendait l'entrée du port avec ses galères, se plaignait d'être mal payé, frustré de ses droits sur Gênes et sur Savone et passait au service de Charles-Quint. La peste se mit dans le camp des assiégeants ; les soldats mouraient par centaines. Les Espagnols organisaient des sorties presque journalières, massacraient et ramenaient du butin. Beaucoup de capitaines étaient malades ; Lautrec lui-même atteint par le mal terrible, succombait dans la nuit du 15 au 16 août ; « à peine restait-il dans le camp français une centaine de chevaux, dit Guichardin ». Le marquis de Saluces prit le commandement de ces troupes décimées par l'épidémie et, à la fin du mois, ordonna la retraite vers le nord. On partit sans bruit, abandonnant l'artillerie et les bagages. Les assiégés s'en aperçurent et se lancèrent à la poursuite. Pierre Navarro avait été laissé à l'arrière-garde ; gravement malade, il se faisait porter en litière ; mais pour aller plus vite, il monta sur une petite mule et pendant qu'il cherchait un chemin de traverse il fut pris par un escadron de cavalerie albanaise et ramené à Naples, au

moment où Saluces enfermé dans la ville d'Averse et menacé par les Impériaux, acceptait une capitulation honteuse.

« Il fut pris, nous dit Brantôme, à demi mort de maladie et déjà tant vieux et cassé qu'il n'en pouvait plus ». Tout endolori par une fièvre qui ne lui laissait pas de repos depuis près de quarante jours, il fut emprisonné pour la seconde fois dans ce Château-Neuf (*Castel Nuovo*), qu'il avaït, vingt-cinq ans auparavant, emporté de haute lutte. Le gouverneur Louis de Icart traita ce vieillard avec déférence. Mais bientôt arrivait un ordre formel de l'empereur Charles-Quint prescrivant la mise à mort immédiate de tous les prisonniers. Qu'advint-il du vainqueur d'Oran ? Le mystère plane sur les circonstances de sa mort. Fut-il exécuté ? Mourut-il de vieillesse et de maladie, grâce aux retards apportés par le gouverneur à l'exécution de ce vaillant capitaine, *Adhuc sub judice lis est* ; les historiens les mieux renseignés ne sont point d'accord. Brantôme raconte que « par le commandement de l'Empereur, il fut étouffé entre deux couettes, comme dirent aucuns vieux Espagnols la première fois que je fus à Naples et m'en montrèrent le lieu et la prison. D'autres disent qu'il fut étranglé de corde par main de bourreau, mais pourtant en cachette » (1).

Quoi qu'il en soit, Navarro eut une fin triste et disparut oublié de tous. Il fut cependant enterré, à côté de Lautrec, dans l'église Santa Maria la Nova de Naples. Brantôme nous a conservé encore le texte de l'épitaphe qui ornait son sépulcre ; il l'a consignée dans son œuvre en l'accompagnant d'une traduction française : « *Ossibus et memoriae Petri Navarri, Cantabri, solerti in expugnandis urbibus arte clarissimi, Consalvus Ferdinandus Ludovici filius, magni Consalvi nepos, Suessiae principis, ducem Gallorum partes secutum pro sepulchri munere honestavit ; cum hoc in se habeat virtus, ut vel in hoste sit admirabilis.* C'est-à-dire : Aux os et à la mémoire de dom Pedro de Navarro, biscaïen, rusé, accort et renommé à prendre villes et places, Consalve Ferdinand, fils de Louys, nepveu du grand Consalve, prince de Sesse, a honoré un capitaine qui avoit suivy le party françois de

(1) *Œuvres*, t. III, p. 42. G. du Bellay, loc. cit. XVIII, p. 51, 60.

ce don pie et charitable de sepulchre. Voyez ce que peut la vertu, qu'il faille qu'elle soit admirable à son ennemy ».

Telle fut l'existence mouvementée, tissée de glorieux exploits et de revers, de ce hardi capitaine. Au physique, nous dit A. Capriolo qui a gravé son portrait, Navarro était un homme de haute taille, au visage brun, avec des yeux, une barbe et des cheveux noirs (*Era il Navarro alto et de volto bruno et de occhi, barba et cappeli neri*) (1). Paul Jove ajoute que son allure et ses manières dénotaient un reste de son origine rustique, mais qu'au demeurant l'ensemble de sa personne était assez agréable. Ses contemporains le considérèrent et l'admirèrent pour ses merveilleuses inventions et pour sa haute valeur militaire. Lorsqu'il s'en allait à la conquête d'Oran, le célèbre Hernan Pérez del Pulgar, un des grands chefs et l'un des héros de la guerre de Grenade lui adressait une longue lettre pour le conseiller et aussi lui dire son admiration. « Très magnifique seigneur, écrivait-il, comme beaucoup jadis allaient à Rome pour voir plutôt Tite-Live que la ville elle-même, ainsi nous devrions faire tous et aller vous voir et je m'empresserais moi-même d'accourir pour servir sous vos ordres, si mon grand âge ne m'en empêchait » (1). Ces quelques mots, dictés par l'intègre chevalier bardé de fer, sont le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'intrépide Pierre Navarro, comte d'Oliveto, qui, méprisant les biens et la fortune, vécut uniquement, comme un soldat rude et fier, pour l'honneur et pour la gloire.

Jean Cazenave,

Professeur Agrégé au Lycée d'Alger.

---

(1) *Ritratti di cento capitani illustri* da Aliprando Capriolo. Milan, 1596.
(1) *Codoin*, t. XXV, Appendice n° 13, p. 446.

Colonel Paul Azan
et Abou Bekr Abdesselam ben Choaïb.

UNE CONSULTATION JURIDIQUE D'ABD EL KADER

El Hadj Abd el Kader ben Mahi ed Dine, communément appelé l'Emir Abd el Kader, est l'homme dont la vie peut le mieux faire comprendre les Musulmans nord-africains et permettre de mesurer leur évolution actuelle. Il est malheureusement bien mal connu des Français, qui l'ont jugé et le jugent sans connaître les principes qu'il avait reçus dès l'enfance, et sans rechercher les mobiles intimes de sa conduite.

Parmi les innombrables documents d'où émerge le caractère d'Abd el Kader, est un ouvrage peu connu, à la rédaction duquel il a pris une part indirecte, et qui a été publié par son fils Mohammed. Cet ouvrage en deux volumes, édité en arabe à Alexandrie en 1903, a pour titre : *Cadeau au pèlerin de l'histoire de l'Emir Abd el Kader et de celle de l'Algérie.*

J'ai pu me rendre compte de la faible valeur historique de l'ouvrage grâce aux nombreuses traductions qu'ont bien voulu faire pour moi MM. Alfred Bel, directeur de la Médersa de Tlemcen, Abou Bekr Abdesselam ben Choaïb, professeur à la même Médersa, et Mohammed Kadi, avocat à Tiaret.

C'est bien une histoire complète d'Abd el Kader qu'a essayé d'écrire son fils Mohammed ; mais elle est d'une imprécision regrettable, donne aux divers événements un développement disproportionné avec leur valeur respective, et est fréquemment entachée de partialité ou d'erreur. Elle a du moins le précieux avantage de révéler le point de vue de l'Emir, par la manière de présenter les faits et par des détails typiques ; elle fait comprendre les sentiments qui animaient les Indigènes algériens et les moyens par lesquels Abd el Kader établissait son autorité sur eux.

*
* *

La politique extérieure d'Abd el Kader, qui mériterait à elle seule de longs développements, n'est pas exposée dans l'ouvrage de l'Emir Mohammed, destiné à des lecteurs musulmans.

Abd el Kader a écrit au Roi et à la Reine des Français ou à leurs Ministres des lettres personnelles bien curieuses, dont le contenu eût étonné ses coreligionnaires. Il a adressé aussi, lorsqu'il a senti la nécessité d'appuis extérieurs contre la France, des lettres pleines d'avances au Roi d'Angleterre et à son Premier Ministre, et d'autres au Sultan de Constantinople et à ses représentants, malgré sa haine contre les Turcs. L'Emir Mohammed ne pouvait pas détailler, même s'il en avait connaissance, les démarches faites par son père auprès des puissances chrétiennes ou des oppresseurs turcs détestés (1).

Il est par contre un aspect de la politique extérieure d'Abd el Kader qui ressort au moins partiellement de l'ouvrage de l'Emir Mohammed : ce sont ses relations avec le Sultan du Maroc.

Abd el Kader, suivant en cela l'exemple et les conseils de son père Mahi ed Dine, affecta pendant la plus grande partie de son existence algérienne de se considérer comme le khalifa du Sultan du Maroc, c'est-à-dire comme son lieutenant, son délégué, son représentant en Algérie.

Il ne pouvait pas s'ériger en rival de celui qui était le « Commandeur des Croyants » (Emir el Moumenin) pour les Musulmans nord-africains, et jamais il ne se permit de prendre ce titre dans ses relations avec le Sultan Moulay Abd er Rahman. Il le prit par contre dans ses relations avec les chrétiens, et avec les tribus qu'il voulait soumettre à son autorité, afin de les impressionner davantage. C'est pour la même raison qu'il évita de se parer du titre de Sultan, que lui avaient donné les Hachem, les Beni-Amer et les Gharaba en le proclamant leur chef le 22 novembre 1832 ; il n'utilisa ce titre que dans ses

(1) Je possède des copies, des photographies et des traductions de ces différentes lettres, qui sont conservées dans les archives françaises et étrangères, et que j'ai utilisées dans mon volume sur *Abd el Kader*. J'en tirerai quelque jour la matière d'un article.

relations avec les tribus algériennes. Il préféra généralement le titre d'Emir tout court, correspondant au titre de prince.

Par ces égards vis-à-vis du chef de l'Islam nord-africain, Abd el Kader servait d'ailleurs ses intérêts personnels à deux points de vue : il espérait tirer du Sultan du Maroc des armes, des munitions et des subsides dont il avait besoin, et peut-être l'entraîner avec lui dans la Guerre Sainte contre les Français ; il comptait aussi utiliser la haute autorité religieuse de celui dont il se déclarait le khalifa, pour justifier sa conduite vis-à-vis des Musulmans qui refusaient de se soumettre à ses lois.

* * *

Un exemple de l'habile attitude de l'Emir vis-à-vis du Sultan du Maroc est donné par l'ambassade qu'il envoya auprès de Sa Majesté chérifienne Moulay Abd er Rahman à la fin de mars 1837. Cette ambassade est racontée en détail dans l'ouvrage de l'Emir Mohammed.

A ce moment, Abd el Kader avait établi le blocus d'Alger et d'Oran, de manière à pouvoir conclure avec les Français un traité favorable. Il avait entamé avec le général de Brossard, par l'intermédiaire du Juif Ben Duran, des pourparlers de paix mêlés à d'étranges arrangements commerciaux ; il avait même écrit vers le milieu de février 1837 au Consul général de France à Tanger. Il désirait ne plus avoir d'inquiétudes du côté français, afin de pouvoir établir d'une manière définitive son autorité sur les tribus algériennes (1).

Tant qu'il combattait des Infidèles, il était en complet accord avec les principes du Coran. Mais, dans une lutte contre des Musulmans, il risquait de compromettre son prestige, et de faire dire, comme ses ennemis cherchaient à en répandre le bruit, qu'il était poussé par l'ambition personnelle. Il était donc obligé de s'appuyer sur des textes précis, contre lesquels aucun Musulman ne pût s'insurger.

C'est pour obtenir, du chef souverain de l'Islam, une approbation de ses actes passés ou futurs, qu'il envoya

---

(1) Voir colonel Paul Azan, *L'Emir Abd el Kader*, Hachette, 1925, pages 87 à 90.

à Fez l'ambassadeur de mars 1837, muni d'un questionnaire détaillé. Ce questionnaire fournit à lui seul la preuve des desseins que caressait l'Emir à cette époque ; il donne, si on veut lire entre les lignes, le plan de campagne d'Abd el Kader contre ses coreligionnaires algériens. L'Emir demande au Sultan un véritable jugement contre tous ceux qui n'obéissent pas à ses lois : les tribus qui commercent avec les Chrétiens malgré lui ; celles qui ne lui paient pas l'impôt ou ne lui fournissent pas de guerriers ; les grands personnages religieux eux-mêmes qui ne veulent pas se soumettre à son autorité.

La consultation juridique que son envoyé, Si ben Abdallah Sequat, était chargé de demander à Moulay Abd er Rahman, est tout autant une consultation religieuse et politique, puisqu'en questions musulmanes, le Coran et ses commentaires constituent la loi civile, religieuse et politique à la fois. Elle montre à ceux qui l'ignorent que, en science musulmane, comme dans toute autre science religieuse ou juridique, la discussion des textes joue un rôle considérable. La lecture peut en paraître fastidieuse ; elle donne cependant une idée exacte des sentiments qui guidaient la réunion des Docteurs de la Loi, des *Ouléma* de Fez, à laquelle le Sultan demanda de rédiger une réponse.

Les armes spirituelles que l'Emir obtenait, avec une habileté remarquable, de son puissant voisin, avaient une efficacité au moins aussi grande que les armes de guerre qui y étaient jointes par surcroît.

*
* *

M. Aboubekr Abdesselam ben Choaïb, professeur de droit musulman à la Médersa de Tlemcen, a d'abord fait du texte en question une traduction littérale ; puis il a bien voulu le revoir avec moi, pour en simplifier la rédaction tout en serrant de très près la pensée de l'auteur. Enfin, nous l'avons accompagné de notes destinées, tantôt à signaler les passages qui constituent des citations du Coran, tantôt à expliquer ou commenter certaines expressions, tantôt enfin à signaler quelles pouvaient être les intentions de l'Emir, d'après d'autres sources.

P. A.

Envoi en mission de Si ben Abd Allah Sequât auprès du Sultan du Maghreb extrême : consultation juridique dont il était porteur pour les savants et réponse du Cheikh el Islam, l'Imam Ed Dassouli.

L'Emir punissait ceux qui tombaient entre les mains des chefs de ses frontières, les misérables qui s'étaient ralliés au Chrétiens tels que les Douairs, les Smela, les Bordjia (1), et tous ceux qui entretenaient des relations avec l'ennemi, qui se rendaient sans bruit dans ses villes en lui apportant les marchandises et les bestiaux qu'ils avaient volés secrètement aux Musulmans. Ces punitions n'allaient pas jusqu'à la mort. Néanmoins, il ordonnait l'exécution de ceux d'entre eux qui étaient un danger certain pour les Musulmans.

Il eut l'idée de consulter sur cette question les savants les plus éprouvés du Caire et de Fez. Il décida de leur demander aussi leur avis sur le refus de certains Musulmans de prélever sur leurs biens la dime aumônière ou de lui fournir l'aide qu'il leur avait imposée en vue de la Guerre Sainte, ainsi que sur d'autres questions. Il avait pris ces mesures pour donner plus de force à son gouverment et pour consolider son entreprise.

Il ordonna de préparer un présent d'une grande valeur et choisit Si Ben Abd Allah Sequât pour le porter au Sultan du Maghreb extrême, Abd er Rahman ben Hicham, dans le but de resserrer leurs relations (2).

Il confia à son émissaire une lettre où il exposait au Sultan qu'il avait organisé une armée ; il y décrivait les exercices qu'elle faisait, son instruction militaire et ses ruses de guerre. Il parlait de cette armée longuement et en termes élogieux, espérant ainsi réveiller le Souverain de sa torpeur et lui inspirer l'idée de se préparer.

Il lui parlait aussi du questionnaire qu'il confiait à son envoyé, pour le remettre aux savants de Fez, dont il espérait recevoir une réponse décisive et complète.

---

(1) Les Douairs et les Smela, qui constituaient des tribus makhzen pour les Turcs, remplissaient le même rôle avec les Français, et approvisionnaient Oran ; il avaient pour chef Mustapha ben Ismaël. Les Bordjia, qui approvisionnaient Mostaganem, avaient comme chef Kaddour ben Mokhfi.

(2) L'Emir Mohammed pose le Sultan du Maroc sur un pied d'égalité avec Abd el Kader, qui apparaît comme le Sultan de l'autre partie du Maghreb.

Ce questionnaire était ainsi rédigé :

« Louange à Dieu seul !

« Aux maîtres savants, flambeaux des ténèbres, juristes « de sa Majesté idrisside, que Dieu vous protège, vous « garde et vous préserve contre tout mal. Je désirerais une « réponse de vous (que Dieu vous conserve) à de graves « questions qui affligent l'Algérie, devenue le repaire des « corbeaux de l'impiété (1).

« Voici ce dont il s'agit.

« L'ennemi de la religion cherche à ravir aux Musul- « mans leur royaume et à les asservir, tantôt par le sabre « et tantôt par les ruses de la politique.

« Certains Musulmans les fréquentent, les écoutent « et leur amènent des bestiaux, des chevaux de race « et autres montures. Il est probable qu'ils leur indiquent « nos endroits non défendus ; c'est même certain en ce « qui concerne quelques familles. D'autres Musulmans, « lorsque nous leur demandons de fournir des cavaliers, « font semblant d'être en proie à des difficultés et s'accor- « dent pour répondre par des excuses mensongères.

« Quelle est la sanction prévue par Dieu à l'encontre « de ces deux catégories de gens, en ce qui concerne leurs « personnes et leurs biens ?

« Comment doit-on traiter ceux qui, lorsqu'ils sont « appelés au combat par l'Imam (2) ou par le peuple pour « défendre la religion et le pays, ne répondent pas ? « Doivent-ils être punis, et dans l'affirmative quelle est « la punition à leur infliger ?

« L'application d'une punition ne peut avoir lieu sans « leur déclarer la guerre. Peut-on leur prendre leurs biens « et leur butin ?

« Comment doit-on traiter aux yeux d'Allah celui qui « refuse de prélever, en totalité ou en partie, la dîme « aumônière sur ses biens ,sous prétexte que sa fortune « n'atteint pas le minimum imposable, alors qu'on est « certain du contraire ? Faut-il le croire sur parole, « à notre époque où la piété est devenue chose rare, ou «bien remettre la décision à l'appréciation de l'Imam ?

« Qui doit fournir ses vivres à l'Armée chargée de

(1) Cette périphrase désigne les Chrétiens.
(2) L'Imam est le chef spirituel, le modèle ; c'est, lors de la prière en commun, celui qui la dirige, en priant en avant des autres.

« défendre les Musulmans et de protéger leurs frontières
« contre les attaques de l'ennemi ? Il n'existe pas en ce
« moment de Trésor public bien organisé, et les sommes
« prélevées à titre de dîme aumônière ne suffisent même
« pas à sa nourriture, sans parler de son habillement,
« de son armement, de ses chevaux et de ce qui est indis-
« pensable à son approvisionnement. Faut-il laisser les
« choses en l'état et donner ainsi à l'ennemi toute facilité
« pour s'emparer de notre pays, ou bien l'entretien
« de l'armée doit-il être à la charge de la communauté
« musulmane ?

« Dans ce dernier cas, cette charge doit elle être
« supportée par tous les Musulmans ou simplement par
« les riches ? Celui qui refuse son aide, doit-il être consi-
« déré comme rebelle ou non ? Comment doit-on consi-
« dérer les biens des rebelles ? Faut-il admettre qu'on
« ne doit pas leur rendre leurs biens et les confisquer,
« ou non ?

« Répondez-nous (que Dieu vous conserve) en vous
« inspirant de l'état actuel des choses. Dieu vous en récom-
« pensera. Que le salut réitéré soit sur vous.

« Fait au mois Dou-El-Hadja 1252 (mars 1837). De la
« part du défenseur de la religion Abd el Kader ben Mahi
« ed Dine. »

Le dix-neuf du mois Dou-El-Hadja 1252 (28 mars 1837), Si ben Abdallah partit pour Fez avec le présent, la lettre et le questionnaire. A son arrivée, il fut, par ordre du Sultan, bien reçu et bien traité.

Lorsqu'il remit le présent et la lettre au Sultan, celui-ci lui demanda des nouvelles de l'Emir, de sa situation vis-à-vis de l'ennemi, de l'état d'esprit de ses sujets, et de leur attitude à son égard. L'ambassadeur lui fit connaître toute la vérité et lui remit le questionnaire.

Le Sultan l'envoya alors au Cheikh El-Islam, le très savant Abou el Hacène Ali ben Abd es Selam Medidèche ed Dassouli, auquel il ordonna de répondre au questionnaire d'une façon décisive, claire et complète.

Lorsque la réponse fut rédigée et présentée à Sa Majesté le Sultan Abd er Rahman, celui-ci ordonna à son vizir de faire venir sept vêtements de luxe, sept excellents chevaux avec leurs selles, quatre petits canons, soixante chevaux ordinaires, pour remettre à l'Emir, et de mettre à la disposition d'El Hadj El Taleb, représentant du Sultan

à Fez [1], dix mille mithquals pris dans le Trésor public, pour acheter à l'Emir les engins de guerre que celui-ci lui indiquerait.

Il ordonna en outre d'écrire une lettre à l'Emir, afin de l'engager à prêcher aux populations la reprise de la Guerre Sainte et la rupture des traités, et afin de lui faire connaître que les chevaux et canons envoyés étaient destinés à lui permettre d'ouvrir les hostilités. A l'exposé que lui avait fait l'Emir de l'organisation et de l'instruction de son armée, il répondit : « Lorsque l'ennemi viendra « vers nous, nous recruterons la nôtre dans la foule. C'est « ainsi que procédaient nos ancêtres ». Le Vizir rédigea dans ce sens la lettre à l'Emir et y mentionna les cadeaux envoyés.

El Hadj Et Taleb écrivit aussi à l'Emir pour lui faire connaître qu'il avait reçu dix mille mithquals du Trésor et qu'il attendait ses ordres pour les achats à effectuer avec cette somme.

Le Sultan fit appeler Si Ben Abd Allah Sequât : il lui recommanda de dire en son nom à l'Emir de recommencer la Guerre Sainte et de rompre les traités ; il lui fit donner des cadeaux ainsi qu'à sa suite ; puis il lui remit les cadeaux destinés à l'Emir, la lettre et la réponse au questionnaire, lui fit ses adieux et lui donna ordre de partir.

L'Ambassadeur se mit en route sans retard. Il rejoignit l'Emir dans la citadelle de Taza [2]. Il lui fit part des recommandations du Sultan Abd er Rahman relatives à la rupture des traités et à la reprise de la Guerre Sainte. Puis il lui remit les cadeaux, la lettre, et la réponse au questionnaire.

*
* *

Cette réponse était fort longue : aussi ai-je essayé de la résumer afin de pouvoir insérer dans ce livre [3] les principes essentiels à retenir.

---

(1) Cette fois, Abd el Kader est bien appelé « le Sultan ». Quant à son représentant à Fez, il s'agit d'El Hadj Taleb ben Djelloun, qui était son agent et son chargé d'affaires, et à qui il demandait souvent conseil et appui. M. Georges Yver a publié deux lettres très intéressantes adressées par Abd el Kader à ce personnage en 1838, lettres découvertes par M. Alfred Bei au Maroc ; voir *Abd el Kader et le Maroc en 1838*, dans la *Revue Africaine*, 1er trimestre 1919, p. 93 et suiv.

(2) Taza d'Algérie, dont l'Emir avait fait une de ses places fortes.

(3) « Ce livre est « l'histoire de l'Emir Abd el Kader », dans lequel son fils Mohammed résume la réponse d'Abd er Rahman.

Introduction

Elle débutait en ces termes :

« Louange à Dieu, à qui nous ne reconnaissons pas
« d'associé et en dehors de qui nous n'avons pas de refuge.
« Il a éprouvé les cœurs des Croyants pour distinguer les
« mauvais des bons et reconnaître les patients.

« Que la bénédiction et le salut soient sur Notre Seigneur
« Mohammed. Il nous a délivrés de la ruine et de la perdi-
« tion ; il a garanti à son peuple son intercession auprès
« d'Allah pour la vie future, il a frappé les têtes des
« ennemis et a fait la guerre à ceux qui ne suivaient pas
« le bon chemin ; il a combattu ceux qui attribuent un
« fils à Dieu (1).

« Que la bénédiction et le salut soient aussi sur sa famille
« et sur ses compagnons ; des escadrons innombrables
« ne peuvent les empêcher de se jeter dans le péril bien
« qu'ils soient peu nombreux ; ils ne se laissent pas
« effrayer par les peuples chrétiens, bien que ces derniers
« leur soient supérieurs en nombre et en munitions. »

L'introduction se continuait ainsi :

« Il est arrivé ces jours-ci de l'Algérie une lettre de son
« Emir, celui qui fait la Guerre Sainte pour la cause de
« Dieu, maître de l'univers, Sidi El Hadj Abd el Kader
« ben Mahi ed Dine (que Dieu rende puissantes ses trou-
« pes ; que son aide et son assistance ne le quittent pas).

« Cet écrit comprend plusieurs questions, sur lesquelles
« il demande une réponse. Lorsque Notre Maître, l'Imam
« asile des Musulmans, refuge du notable et du vulgaire,
« garant du peuple de Mohammed (que les meilleurs béné-
« dictions et saluts soient sur lui, qui détruit les fausses
« divinités par la lance et le sabre), le Commandeur des
« Croyants, lui qui tient dans sa main droite l'étendard
« du Livre et de la Sounnah, le descendant des rois
« illustres, victorieux par Dieu, Notre Seigneur Abd
« er Rahman ben Hicham, en prit connaissance, il chargea
« son humble serviteur, qui reconnait son incapacité
« et son insuffisance, de répondre à ces questions suivant

(1) Les Chrétiens, qui considèrent Jésus comme le fils de Dieu.

« sa manière de voir. Ce dernier obéit et rédigea une
« réponse contenant tout ce qu'il savait.

« Le Commandeur des Croyants (que Dieu le rende
« victorieux), avait ordonné que la réponse ne fût pas
« trop longue. Mais lorsqu'il en prit connaissance, lui qui
« avait une grande passion pour les sciences et désirait
« ardemment les répandre, qui combattait toute innova-
« tion et subjuguait les hétérodoxes, il la trouva trop
« courte. Il ordonna au rédacteur de composer un ouvrage
« où il exposerait en détail tout ce qui a trait à ces ques-
« tions et à celles qui s'y rapportent.

« Je me conforme à cet ordre du Sultan (1). Mais, pour
« répondre à ces questions si importantes pour la religion
« musulmane, il faut connaître le droit d'une façon appro-
« fondie. Comment pourrai-je donc dans mon incapacité,
« accomplir cette lourde tâche ?

« La première question comprend plusieurs chapitres
« remplis de difficultés qu'un incapable comme moi ne
« peut traiter sans danger. Mais, pour obéir à l'ordre du
« Maître, je réponds selon mes faibles connaissances, en
« implorant l'aide de Dieu. (Gloire à lui !) »

Après cette introduction, l'auteur reproduisait littérale-
ment le questionnaire, puis il commençait sa réponse par
les mots : « Louange à Dieu. Que la bénédiction et le salut
« soient sur Notre Seigneur l'envoyé d'Allah. »

Première question

Chapitre Ier. — *Traitement à appliquer aux gens de notre époque qui sont plongés dans les choses défendues et dans la désobéissance.*

Un grand nombre des jurisconsultes les plus éprouvés ont déclaré qu'on doit faire la guerre aux tribus voisines de Fez et à leurs alliées parce qu'elles empiètent sur les droits des serviteurs de Dieu, qu'elles ne dénoncent pas les brigands et leurs méfaits, ni les espions.

Cette opinion a été approuvée par le cheikh Miarah,

(1) Le rédacteur s'excuse d'une manière délicate d'avoir été astreint à une réponse trop longue. Il n'a pas tort ; car « les principes essentiels à retenir » qu'a dû résumer l'Emir Mohammed ci-après ont un développement très suffisant.

l'imam El Habbâne, le cheikh Abdelkader El Fassi et d'autres. L'imam ben El Arabi a dit : « La communauté « musulmane est d'accord pour déclarer qu'on doit faire « la guerre et combattre celui qui commet des actes de « désobéissance, à moins qu'il ne cesse et qu'il ne revienne « à Dieu. »

Chapitre II. — *Punition de l'espion, de celui qui agit sans mission et d'autres coupables.*

Il est admis que celui qui accomplit un acte de désobéissance est menacé par Dieu d'une punition dans l'autre monde. Alors l'imam doit le punir.

Ou bien cet acte peut porter atteinte à la personne même des Musulmans, comme le fait de cacher les espions et ceux qui agissent sans mission, de les protéger et de défendre leur parti ; car dans ce cas le préjudice et les dommages peuvent être causés soit à la vie religieuse des musulmans, soit à leur vie matérielle.

Ou bien cet acte peut porter atteinte aux obligations religieuses vis-à-vis d'Allah, comme le fait de manger en plein jour au mois de Ramadan, de ne pas faire la prière ou l'appel à la prière, de ne pas interdire aux gens ce qui déplait à Dieu quand on le peut, car celui qui se borne à les laisser faire est considéré comme eux. Du reste la cause de la perte des anciens, c'est qu'ils « ne cherchaient pas à se détourner mutuellement des mauvaises actions qu'ils commettaient [1]. »

Chapitre III. — *Homme puni pour la faute commise par un autre.*

Mouslim, dans son Sahih [2], et d'autres, ont rapporté comme le tenant de Omran ben Hacine (que Dieu l'agrée), que les Thaquifs étaient alliés avec les Beni-Ghaffar à l'époque antéislamique. Les Musulmans trouvèrent un homme de Beni-Ghaffar avec sa chamelle. Ils le conduisirent au Prophète (que la bénédiction et le salut soient sur lui) :

« O Mohammed, lui dit l'homme, pourquoi m'avez-vous « fait prisonnier et avez-vous pris ma chamelle ? »

---

(1) Coran, chap. V, verset 82.
(2) Recueil de Hadiths, c'est-à-dire de Paroles de Prophètes.

Le Prophète (que la bénédiction et le salut soient sur lui), lui répondit : « Je t'ai fait prisonnier à cause de « l'acte commis par tes alliés les Thaquifs. Ces derniers « avaient fait prisonniers deux Musulmans. »

Lorsque le Prophète (que la bénédiction et le salut soient sur lui), passait devant son captif, celui-ci lui disait : « O Mohammed, j'embrasse l'islamisme. »

Mais le Prophète (que la bénédiction et le salut soient sur lui), lui répondait : « Si tu avais dit cela alors que tu « étais libre de tes actes, tu serais resté dans le bonheur. »

El Obbi a dit : « Ce hadith est la base du principe qui « consiste à punir quelqu'un pour la faute commise par « ses alliés. »

Voici quelques éclaircissements sur l'avis d'El Obbi. Il y a trois cas :

1° L'individu ne donne pas l'hospitalité au coupable, ne le protège pas, ne défend pas son parti et ne peut pas l'empêcher de commettre ses méfaits.

Il ne peut être puni pour l'acte répréhensible commis par le coupable. Le Livre, la Sounnah et le consensus universalis sont d'accord sur ce point, que le coupable soit parent ou non de cet individu. C'est à cela que fait allusion le passage du Coran : « Toute âme ne fait des « œuvres que pour son propre compte : aucune ne portera « le fardeau d'une autre (1). »

2° L'individu ne donne pas l'hospitalité au coupable, ne le protège pas, ne défend pas son parti, mais il le laisse commettre des méfaits alors qu'il peut l'en empêcher et lui faire la guerre.

Il peut être puni, dans le but d'empêcher un abus.

3° L'individu est de ceux qui protègent le coupable, défendent son parti, l'aident, lui donnent l'hospitalité et approuvent ce qu'il fait.

Celui-là est puni à raison des méfaits commis par le coupable et rendu pécuniairement responsable de tout ce que celui-ci a pris. Il n'y a pas de divergences d'opinion à cet égard ; car le fait même d'avoir pris le parti d'un coupable, ne serait-ce qu'en lui accordant le bénéfice de son ascendant moral, de sa protection et de l'approba-

(1) Coran, chap. VI, verset 164.

tion de ses actes, est considéré comme une aide réelle pour commettre des injustices et comme la cause de la perte des biens et du sang d'autrui.

CHAPITRE IV. — *Ce qu'il est défendu de vendre aux Chrétiens et de leur laisser obtenir.*

Malik a dit dans la Moudouanah : « On ne vend aux non « Musulmans ni armes, ni montures, ni cuivre, ni biens « mobiliers. » Ben Habib ajouté : « Que ce soit en temps de paix ou non. » C'est la doctrine du rite malekite, ainsi que cela est exposé dans le Miêyar.

CHAPITRE V. — *Punition pécuniaire de celui qui désobéit et diverses opinions à ce sujet.*

Voici le résumé de ce que les éminents juristes ont dit à ce sujet : les peines corporelles déterminées par Dieu, telles que celles concernant l'adultère, le vol, le brigandage, la diffamation et autres crimes ou délits, ne peuvent être remplacées par des peines pécuniaires. L'accord des juristes à ce sujet est unanime, parce qu'on ne peut changer les peines déterminées par le Législateur (1).

Dieu a dit : « Ceux qui ne jugeront pas conformément à la vérité que Dieu a fait descendre d'en haut sont infidèles » (2), injustes et pervers. Mais, si l'exécution de ces peines devient impossible, le coupable sera puni pécuniairement conformément au principe : « de deux maux il faut choisir le moindre ». Si la cause qui rend impossible l'exécution des peines disparaît, on doit les appliquer.

En ce qui concerne les actes qui comportent des châtiments discrétionnaires ou des peines arbitraires laissées à l'appréciation du juge, les uns disent, tels que Chafiî, qu'on doit infliger d'une façon absolue, à ceux qui les ont commis, des peines pécuniaires ; c'est l'opinion qui a été adoptée par En Naouaoui et Ben Quaïem El Djouzi. D'autres, notamment Ibn Rochd et ceux qui ont partagé son avis, disent que dans ce cas on ne doit pas appliquer d'une façon absolue des peines pécuniaires. D'après une troisième opinion, on ne doit punir pécuniairement ces

(1) Dieu.
(2) Coran, chap. V, verset 48.

délinquants que si l'exécution des peines corporelles devient impossible. Tel est l'avis des juristes contemporains.

Chapitre VI. — *Défense faite à l'Imam et aux représentants du peuple de laisser commettre des actes de désordre et des injustices.*

Il est du devoir de l'Imam d'appliquer à son peuple les sentences juridiques et il lui est défendu de le laisser commettre, de propos délibéré, des actes de dépravation et des injustices et d'être inconscient au sujet de ces actes. Le Livre, la Sounnah et le consensus universalis sont unanimes à ce sujet.

Le fait de désigner un Imam ou un fonctionnaire revient à lui donner le pouvoir de punir ceux qui accomplissent des actes défendus par Dieu et son envoyé. Cette désignation impose à ces détenteurs de l'autorité un devoir individuel. S'ils ne l'accomplissaient pas, leur négligence conduirait l'Islam à la ruine, et ils se mettraient sous le coup de la menace exprimée dans le Hadith : « Celui qui trompe mon peuple sera maudit. »

Deuxième question

Elle se divise en deux chapitres :

Chapitre Ier. — *Ceux qui ne répondent pas à l'appel au combat et punitions à leur infliger.*

L'appel à la Guerre Sainte devient une obligation quand l'Imam le formule. Toutes les fois qu'il appelle des gens au combat, c'est qu'il les a désignés : ils doivent répondre à son appel et il leur est défendu de s'abstenir. S'ils refusent, ils sont considérés comme ayant désobéi à Dieu et à son envoyé et par suite ils méritent d'être punis dans ce monde et dans l'autre. Dieu a dit : « Si vous ne « marchez pas au combat, Dieu vous châtiera d'un châti« ment douloureux ; il vous remplacera par un autre « peuple, et vous ne saurez lui nuire (à Dieu) en aucune « manière. Dieu est tout puissant (1). »

(1) Coran, chap. IX, verset 39.

Chapitre II. — *Ce qu'il convient à l'Imam de faire avant d'appeler les gens à la guerre ; ceux qui doivent être appelés à la guerre ; des exercices de guerre auxquels l'Imam doit les habituer ; des ruses de guerre ; des moyens qu'on emploie pour causer la défection et la dispersion chez l'ennemi.*

Il convient à l'Imam d'ordonner aux gens de revenir à Dieu, de faire triompher la cause des opprimés, et de faire toutes sortes d'œuvres de bienfaisance, avant de lancer l'appel à la guerre, comme faisait Omar ben El Khattab (que Dieu l'agrée), qui disait : « Vous combattez par vos actions ». Il doit appeler à la guerre les personnages principaux et les héros qui « supportent avec patience l'adversité dans les temps durs » (1), ceux qui ne tournent pas le dos à l'ennemi. Il doit les habituer à la guerre, leur faire faire des exercices, les passer en revue de temps en temps. La revue constitue pour lui une obligation canonique qu'il doit accomplir au moins une fois tous les cinq ou six mois : il doit les rassembler devant lui et se rendre compte de leur état et de leurs aptitudes guerrières. Il doit leur faire des dons, leur accorder des faveurs chaque fois qu'ils font preuve de patience et d'endurance au cours des combats. Il doit chercher à développer leur force et leur courage. Il doit également, dans la lutte contre l'ennemi, avoir recours aux ruses de guerre, car une ruse peut amener des résultats qu'une armée ne peut obtenir.

Voici une anecdote à ce sujet. Les soldats de Malhab ben Sofrah refusaient de continuer la guerre contre les Kharedjites, sous prétexte qu'ils ne pouvaient rester exposés aux flèches empoisonnées fabriquées par l'un d'eux nommé Abza, pour lutter contre les Musulmans. Malhab écrivit à Abza une lettre qu'il lui fit parvenir par un messager, auquel il ordonna de la jeter dans les rangs de l'ennemi. Cette lettre était ainsi rédigée : « Nous avons « reçu votre présent avec joie ; nous vous ferons parvenir « en même temps que cette lettre mille dirhems. Acceptez « les de notre envoyé. Ne cessez pas de nous écrire, ni de

(1) Coran, chap. II, verset 172.

« nous faire des cadeaux. Ce que vous recevez de nous « sera plus important. Chaque fois que vous aurez besoin « de nous, vous nous trouverez où vous voudrez. » Le messager s'acquitta de sa mission. La lettre parvint à Qirtab, chef des Kharedjites, qui ordonna immédiatement la mise à mort de Abza, sans enquête préalable, en s'écriant : « Quelle punition dois-je infliger à celui qui « a fait un présent à Malhab ? »

Malhab dit alors à ses guerriers : « Ne détournez pas, « par les combats, les Kharedjites de leurs querelles, car « ils se sont divisés et ils ne se réuniront jamais plus ». Cette prévision se réalisa.

Troisième question

Obligation de faire la guerre à celui qui refuse de s'acquitter de la dîme aumônière.

Celui qui est soupçonné d'avoir dissimulé des biens sur lesquels il doit prélever la dîme aumônière, doit prêter un serment affirmant qu'il n'a rien dissimulé. Quand il s'agit d'argent monnayé, ce serment doit être prêté au premier soupçon. Quand il s'agit d'autres choses, l'intéressé doit également prêter serment, mais seulement au deuxième soupçon et s'il a déjà refusé une première fois de s'acquitter de la dîme aumônière.

En raison de la perversion actuelle des gens et du manque complet de confiance qu'ils inspirent, l'individu qui n'est pas sûr devrait être soupçonné d'une façon absolue. Mais il n'en est ainsi que s'il est établi que l'individu possède des biens, soit par une preuve matérielle, soit par son propre aveu. Sinon, la présomption seule ne suffit pas.

Quatrième question

Elle est divisée en quatre chapitres :

CHAPITRE Ier. — *Devoir de l'Imam d'obliger ses sujets à être prêts à repousser l'ennemi et à pacifier le pays.*

Dieu a dit : « Dieu vous commande de rendre le dépôt « à qui il appartient et de juger vos semblables avec

« équité [1]. » Ce verset s'adresse aux imams et aux fonctionnaires. D'après certaine interprétation, il signifie qu'ils doivent bien s'acquitter de leur mission à l'égard de leurs administrés, c'est-à-dire les traiter avec justice, s'appliquer à leur procurer des avantages, notamment la préparation à la résistance contre l'ennemi. Dieu a dit, s'adressant aux administrés : « O Croyants ! obéissez à Dieu, obéissez « à l'apôtre et à ceux d'entre vous qui exercent « l'autorité [2]. »

CHAPITRE II. — *Cas où la paix est permise et cas contraire.*

Les savants consultés ont déclaré qu'il est permis aux Musulmans de conclure la paix avec l'ennemi, quand celui-ci est poursuivi, parce que dans ce cas la Guerre Sainte est considérée simplement comme un devoir de solidarité [3].

Par contre, la paix est interdite quand ce sont les Musulmans qui sont poursuivis, parce que la Guerre Sainte devient à ce moment un devoir individuel [4]. Mais, si l'intérêt des Musulmans et de leur pays l'exige absolument, la paix avec l'ennemi est permise, même dans ce dernier cas. La nécessité fait loi. Le témoin oculaire possède des éléments d'appréciation qu'un autre n'a pas.

CHAPITRE III. — *Comment l'armée se procure ses vivres si le Trésor public est vide. Obligation de venir en aide à l'Imam si besoin est, en mettant à sa disposition les personnes et les biens.*

L'auteur d'El Miêyar rapporte dans son ouvrage, d'après l'imam El Mançour, ce qui suit : « Les Musulmans doivent « payer des contributions qui ne sont pas spécifiées dans « la loi, si le Trésor public ne peut pourvoir à l'entretien « de l'armée et à ses besoins en engins de guerre. Le néces- « saire sera supporté par les sujets. Cette sentence est « tirée de la parole de Dieu : Ce peuple lui dit : O Dhoul'

(1) Coran, chap. IV, verset 61.
(2) Coran, chap. IV, verset 62.
(3) Le devoir de solidarité *Fardh Kifaya*, est un devoir qui, lorsqu'il est accompli par quelques Musulmans, n'est pas obligatoire pour les autres.
(4) Le devoir individuel *Fardh Aïn*, est un devoir qui est obligatoire pour chaque Musulman.

« Karnein ! Voici que Iadjoudj et Madjoudj commettent
« des désordres sur la terre. Pouvons-nous te demander,
« moyennant une récompense, d'élever une barrière entre
« eux et nous (1). »

L'auteur d'El Miêyar ajoute : « Cette manière de procé-
« der est subordonnée à certaines conditions :

« 1° Il faut que le Trésor public ne soit plus en mesure
« de faire face à ces dépenses devenues indispensables.

« 2° Il faut que l'Imam affecte le produit de ces contri-
« butions à leur réelle destination sans en faire son profit
« au préjudice des Musulmans ou les dépenser avec prodi-
« galité ; sans en donner à ceux qui n'en ont pas besoin,
« ou en donner trop largement à ceux qui en ont besoin.

« 3° Il faut que les personnes imposées puissent
« supporter cette imposition sans préjudice grave. Quant
« aux personnes qui ne possèdent rien, ou qui possèdent
« peu de chose, elles ne doivent en aucune façon être
« imposées.

« 4° L'Imam doit à chaque instant vérifier si cette aide
« est toujours nécessaire ou si le Trésor public suffit
« à l'entretien de l'armée. »

L'auteur ajoute enfin : « Il en est de même si l'aide par
« les personnes mêmes devient indispensable et que l'aide
« pécuniaire n'y supplée pas. Dans ce cas, les gens seront
« astreints à aider l'Imam en mettant leur personne même
« à sa disposition. Mais tout cela à condition que ces
« gens soient à même de supporter cette charge, que les
« avantages qu'elle procure aux Musulmans soient
« certains, et qu'il soit indispensable d'y avoir recours. »

CHAPITRE IV. — *Traitement de ceux qui habitent avec les non Musulmans et qui acceptent de rester avec eux dans leurs villes et leurs ports.*

L'émigration hors du pays de perversion constitue un devoir. Or, il n'y a pas de perversion plus flagrante en matière de religion que l'incrédulité :

Ben El Arabi dans ses Ahkams a dit : « L'émigration,

---

(1) Coran, chap. XVIII, verset 93. *Dhoul' Karnein*, possesseur de deux cornes, est Alexandre le Grand, qui porte ce surnom parce qu'il a soumis l'Orient et l'Occident. Iadjoudj et Madjoudj, qui sont Gog et Magog de la Bible, sont les peuples barbares de l'Asie Orientale dont il arrêta les invasions par des barrières qu'il fit construire.

« c'est-à-dire le fait de quitter le pays non musulman « pour aller s'installer en pays musulman, est devenue « un devoir à l'époque du Prophète (que la bénédiction « et le salut soient sur lui), et restera telle jusqu'au jour « du jugement ». Il a dit aussi : « L'émigration hors du « pays où se commettent des choses illicites et des faux « est considérée comme un devoir. »

Le Prophète (que la bénédiction et le salut soient sur lui), a dit : « Le meilleur bien du Musulman, ou peu s'en « faut, c'est un modeste troupeau, qui lui permettra de « vivre dans les montagnes ou dans les campagnes arro- « sées par la pluie, et de fuir, en se consacrant à la reli- « gion, les séductions de l'erreur ». Ce hadith a été rapporté par El Boukhari et Malik dans son recueil des hadiths *El Nowatte*.

Certains savants ont fait l'objection suivante : « Et si « toutes les villes étaient des lieux de perversion ? »

Nous répondons : « Le Musulman choisira celle où se « commettent le moins de péchés. »

Exemples : « Si dans une ville c'est l'incrédulité qui « règne et dans une autre c'est l'injustice qui domine, « il doit choisir cette dernière ville. Ou bien si dans une « ville règne l'équité, mais que des actes répréhensibles « s'y commettent et si dans une autre ville c'est l'iniquité « qui règne, mais que les péchés ne s'y commettent pas, « la résidence dans cette dernière ville est préférable. « Si dans une ville se commettent des actes de désobéis- « sance à l'égard de Dieu, et si dans une autre ville se « commettent des injustices à l'égard des personnes, « il faut choisir la première. »

Les Musulmans dont le pays a été pris par l'ennemi non musulman ne peuvent se soustraire à l'obligation d'émigrer hors de ce pays que s'il leur est absolument impossible de le faire, comme en cas de maladie grave ou de faiblesse. Celui qui est à même d'émigrer n'a pas d'excuse et sera compris parmi ceux à qui s'adressent les menaces exprimées dans la parole suivante de Dieu : « Les anges, en « ôtant la vie à ceux qui avaient agi iniquement envers « eux-mêmes, leur demandèrent : Qu'avez-vous fait ? Ils « répondirent : nous étions les faibles de la nature. Les « anges leur dirent : la terre de Dieu n'est-elle pas assez « vaste ? Ne pouviez-vous pas, en abandonnant votre

« pays, chercher un asile quelque part ? C'est pourquoi « l'enfer sera leur demeure [1]. »

L'auteur de la réponse au questionnaire dit : « Ces « versets coraniques, ces hadiths du Prophète, et le con- « sensus universalis démontrent d'une façon expresse, « ainsi que cela est exposé dans Miêyar, que l'émigration « hors du pays occupé par les non Musulmans constitue « un devoir pour le Musulman et que la résidence dans le « pays des non Musulmans est prohibée. Aucun Musul- « man n'a soutenu le contraire. »

Il est dit dans le Miêyar, au sujet de celui qui est à même de pouvoir émigrer hors du pays occupé par les non Musulmans et qui ne le fait pas : « Les savants ne sont « pas d'accord sur le cas de celui qui embrasse l'Islam « et qui reste en pays non musulman. »

Malif a dit : « Son sang sera versé et ses biens pourront « être pris comme butin par les Musulmans. Sa personne « et ses biens ne deviendront inviolables que lorsqu'il « aura émigré dans un pays musulman. »

Chafiî a dit : « Sa personne et ses biens seront respectés, « bien qu'il n'aille pas habiter le pays musulman. » Cette dernière opinion a été adoptée par Achhab, Sahnoun et Ben El Arabi.

Abou Hanifa a exprimé la même opinion que Malik, en ce qui concerne les biens seulement. Asbagh et Ibn Rochd se sont ralliés à l'opinion d'Abou Hanifa. C'est l'opinion la plus répandue.

« Cette divergence d'opinion, dit l'auteur d'El Miêyar, « concerne le non Musulman qui a embrassé l'Islam et « qui est resté en pays non musulman ; mais les juris- « consultes contemporains ont appliqué la dernière règle « au Musulman de naissance qui habite avec les non « Musulmans. Ces jurisconsultes appliquent donc exacte- « ment les mêmes règles aux deux catégories de Musul- « mans en ce qui concerne leurs biens et leurs enfants. » Il ajoute : « Cette opinion des jurisconsultes contempo- « rains comble la lacune concernant le Musulman de

(1) Coran, chap. IV, verset 99. D'après Kasimirski, ces anges sont les deux anges qui examinent les morts dans leurs tombeaux. Le verset s'applique aux Arabes qui, après avoir embrassé l'Islamisme à la Mecque, n'émigrèrent pas lorsqu'il fallait émigrer pour rompre avec les idolâtres et conservèrent des relations avec eux.

« naissance qui habite avec les non Musulmans, parce « que ce cas ne s'était pas rencontré autrefois. »

Cinquième question

Celui qui refuse de prêter son aide pécuniaire ou de mettre sa personne même à la disposition de l'Imam est considéré, à l'unanimité, come rebelle.

Le refus de s'acquitter d'un devoir amène à être traité comme rebelle. A ce sujet, Khelil s'est exprimé en ces termes : « Est coupable de rebellion tout parti de Musul-« mans qui résiste ouvertement au prince établi et « reconnu, dans le but, soit de le renverser, soit de refuser « les impôts légalement dus. Tant que dure la résistance, « et même si la rébellion a pour excuse une dissidence « religieuse ou politique, le prince légitime pourra com-« battre les rebelles par tous les moyens permis dans la « guerre contre les Infidèles. Néanmoins, il ne devra pas « les réduire en esclavage, ni brûler leurs arbres, ni porter « en trophée leurs têtes au bout des lances [1], ni les « frapper d'une contribution de guerre. Il pourra se « servir contre eux de ce qui leur appartient, s'il en est « besoin. »

L'Imam doit prélever sur les biens des rebelles tout ce qu'il a dépensé en vue d'équiper l'armée qui leur a fait la guerre, parce que c'est leur rébellion qui a épuisé le Trésor public. Ils en sont pécuniairement responsables. Il est dit que le débiteur qui ne paye pas sa dette au moment voulu est pécuniairement responsable des dépenses faites par son créancier, par exemple de la commission donnée à la personne envoyée par lui pour réclamer sa créance. Or, l'armée représente plusieurs commissionnaires envoyés aux rebelles.

Celui qui cause la perte d'un bien en sera rendu responsable. C'est ce que veut dire Khalil dans le passage : « Lorsque la rébellion n'aura pas eu une excuse religieuse « ou politique admissible, quiconque y aura pris part

(1) Le fait s'était passé à Tlemcen en 1835, lorsque les Hadar (citadins), partisans d'Abd el Kader, après avoir massacré à Aïchouba une soixantaine de Kouloughs, avaient promené triomphalement leurs têtes au bout de lances, sous les murs même du Méchouar qu'occupaient les Koulouglis.

« pourra être poursuivi judiciairement pour le sang qu'il « aura versé ou le dommage qu'il aura causé à la pro- « priété. » Il se peut que les rois se basent sur ce principe, à notre époque, pour refuser de rendre aux rebelles leurs biens, parce que d'une façon générale, ces biens ne représentent pas la valeur de ce qui a été dépensé pour équiper l'armée qui a fait la guerre. Il se peut aussi que les rois agissent ainsi pour empêcher un emploi abusif des biens, parce que s'ils les rendaient, cela pourrait décider d'autres personnes à se mettre en rébellion. En refusant la restitution des biens, on en empêche l'emploi abusif.

L'auteur d'El Mièyar ajoute : « Les rebelles de notre « époque ne sont pas en rebellion pour cause de dissi- « dence religieuse ou politique admissible. Or tout rebelle « qui n'est pas dans ce cas est responsable des soldats tués « par lui, comme il est responsable des biens dont il a « causé la perte. Cette règle résulte du passage de Khelil « ainsi conçu : Si la rebellion a eu pour cause une dissi- « dence religieuse ou politique, les rebelles, après leur « soumission, ne pourront être poursuivis ni pour le sang « versé par eux, ni pour les dommages faits à la pro- « priété. »

*
* *

Tel est le résumé de la réponse faite au questionnaire exposé dans la lettre d'Abd el Kader.

L'Imam Ed Dassouli a terminé sa réponse en ces termes : « Telles sont nos réponses. Nous demandons à Dieu le Très « Haut (Gloire à lui), de nous faire par sa grâce, revenir à « lui, moi et celui qui a été la cause de cette réponse ; à rai- « son de notre repentir bien sincère, de nous préserver, « ainsi que tous les Musulmans, des troubles apparents ou « latents, de nous faire mourir Musulmans, de nous « réserver une place dans l'autre monde à proximité de « Sa Majesté divine, d'anéantir nos ennemis de telle façon « qu'ils ne puissent plus nuire, jusqu'au jour de la résur- « rection. Qu'il fasse que le présent livre soit composé « dans le but unique de Lui plaire, et qu'il soit utile « à celui qui l'a demandé ainsi qu'à celui qui le lira ; « qu'il soit pour moi et pour ses lecteurs un moyen « d'entrer au Paradis, pour la grâce dont jouit auprès « d'Allah la meilleure des créatures, notre seigneur

« Mohammed (que les meilleurs bénédictions et saluts « soient sur lui). Dieu répand sa clémence sur ceux qui « corrigent les défauts qu'ils constatent ou qui se mon- « trent discrets lorsqu'ils découvrent un vice. L'homme « est sujet à l'erreur et à l'oubli. Dieu (gloire à lui), grâce « à sa générosité, nous acordera à tous son pardon.

« O Dieu, Maître de toutes choses, Divinité suprême, « Seigneur qui dirigez tout, qui subjuguez tout, qui avez « tout créé, qui savez tout, qui jugez tout, qui pouvez « tout, que votre puissance suprême daigne nous accorder « ainsi qu'à tous les Musulmans votre pardon pour nos « péchés. Ne tenez pas compte de ce que nous avons fait « de répréhensible, ne nous tenez pas rigueur de nos « actes ; vous êtes Tout Puissant et vous avez le pouvoir « d'exaucer les prières qu'on vous adresse. Il n'y a de « puissance et de force qu'en Dieu le Très Haut, le très « Considérable. »

Nous avons terminé cette réponse le mercredi 10 de Rabi El Awal 1253 (15 juin 1837) (1).

---

(1) L'envoyé d'Abd el Kader, parti pour Fez le 28 mars 1837, n'obtenait une réponse que le 15 juin. Dans l'intervalle, les négociations de l'Emir avec les Français avaient si bien progressé qu'elles avaient abouti au traité de la Tafna, signé avec Bugeaud le 30 mai. Ce traité grandissait singulièrement l'Emir, et lui permettait de se consacrer sans inquiétudes à la soumission des tribus algériennes encore rebelles à son autorité. La « fettoua » qu'il venait d'obtenir des Oulema de Fez lui permettait de justifier toutes les mesures prises ou à prendre contre ces tribus, et même l'expédition qu'il projetait contre Tedjdini, le vénéré marabout d'Aïn-Mahdi.

NOTES ZOOLOGIQUES

Capture d'un Squale dans les parages d'Oran. — Un spécimen de *Cetorhinus maximus*, Linné (Squale pèlerin) a été capturé le 15 avril 1925 au large d'Oran.

C'est, depuis quatre ans, le troisième individu de cette espèce qui — à ma connaissance — ait été pêché sur les côtes d'Algérie : deux près d'Oran et un dans les parages de Bône. Une photographie bien reconnaissable du premier spécimen a été publiée dans un numéro de la revue *Oran* ; quant au second, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir l'examiner et je donne ci-dessous ses mensurations. Il s'agit d'un individu adulte mais de petite taille, dont je n'ai pu déterminer le sexe, et qui ne diffère par aucune particularité de ses congénères atlantiques.

Le genre *Cetorhinus*, Blainville (= *Selache*, Cuvier), n'est représenté à notre époque que par une seule espèce pouvant atteindre la dimension considérable de 12 à 13 mètres, ce qui fait de ce poisson le géant des squales actuels. Par contraste avec son énorme taille, c'est cependant un des poissons les moins bien armés : ses dents sont réduites à de nombreux petits crochets émoussés ne dépassant pas quelques millimètres chez les plus grands spécimens. Cette réduction de l'armature buccale est en rapport avec le mode d'alimentation de ces animaux qui se nourrissent principalement de petits crustacés planktoniques et ne peuvent attaquer de grosses proies vivantes. Leurs autres particularités résident dans la présence de fanoncules très développés, implantés sur les arcs branchiaux, et dans la dimension considérable des fentes branchiales qui se rejoignent presque sur la ligne dorsale, tandis que leurs membranes séparatrices, larges et flottantes, imitent les replis d'une pèlerine, d'où le nom vulgaire de ces squales.

Le pèlerin, rarement signalé en Méditerranée, est fréquent dans l'Atlantique nord et passe pour être une espèce caractéristique des régions froides. Toutefois, sa capture répétée sur les côtes d'Afrique semblerait indiquer qu'il ne s'agit pas de faits accidentels, d'individus « égarés », mais bien d'une distribution géographique normale plus vaste qu'on ne le suppose.

Le genre *Cetorhinus* vivait d'ailleurs déjà dans les régions méditerranéennes au cours de l'époque Néogène, car il a laissé divers débris fossiles incontestables dans les dépôts de cette période géologique.

Mensurations du C. maximus capturé dans les parages d'Oran le 15 Avril 1925

	centimètres		centimètres
Longueur totale	388	Diamètre de l'orbite ..	3,5
Hauteur maximum	80	Longueur de la fente buccale	33
Longueur de la tête (du museau au bord de la 5e fente branchiale)	95	Distance prédorsale ..	142
Distance préorbitaire ..	26	Distance des 2 dorsales	107
Distance de la narine à l'orbite	7	Longueur de la pectorale	51
		Longueur de la Caudale — Lobe supr	87
		Longueur de la Caudale — Lobe infr.	51

C. ARAMBOURG.

* * *

Capture d'un lamie long nez (*Lamna cornubica* Cuvier) **dans le golfe d'Oran.** — Dans les derniers jours du mois d'avril un autre squale, d'espèce différente de la précédente, a été capturé dans les mêmes parages. Etant absent d'Oran lorsque le sujet a été exposé dans une baraque foraine, je n'ai pu, à mon retour, l'examiner en détail. Je n'ai pu qu'y reconnaître le Squale à long nez ou lamie long nez ou touille (*Lamna cornubica* Cuv.). Sa longueur était d'environ 2 mètres (1). Cette espèce est assez commune dans la Méditerranée.

F. DOUMERGUE.

* * *

Sur l'existence du Zeurig (*Psammophis Schokari* Forsk.) près de Nemours. — Le 28 avril 1925, à l'Est de Nemours, à 500 mètres au-delà du grand marabout de Sidna Ioucha, à quelques dizaines de mètres du bord de la mer, sur le sentier qui, de la petite plage maritime, monte vers le douar ben Ayad, j'ai vu, à mon grand étonnement, un serpent mort appartenant à une espèce (*Psammophis Schokari* Forsk), considérée comme exclusivement saharienne. L'animal était malheureusement en mauvais état ; la tête avait été écrasée et ne présentait plus le moindre caractère spécifique ; le corps était coupé en deux tronçons. Je me bornai à prendre les mesures suivantes : queue $0^{m}24$, longueur totale $0^{m}69$.

(1) Il ne faut pas rapprocher les squales ou requins des dauphins, les premiers sont des poissons (sélaciens), les seconds, des mammifères marins (cétacés).

Le corps long et grêle, comme une corde de fouet, ne dépassant pas, ou à peu près, 0^m01 de diamètre et les bandes longues et étroites qui parcouraient son dos ne me laissent guère de doute sur la détermination spécifique du *Psammophis* de Sidna Ioucha. J'aurais bien voulu rechercher un sujet vivant pour confirmer ma détermination, mais il était trop tard pour m'arrêter, le soleil commençait à descendre à l'horizon et j'étais à 12 kilomètres de Nemours.

Observations. — 1° Dans mon *Essai sur la Faune erpétologique de l'Oranie*, j'ai mis en doute l'existence du *zeurig* à Méchéria, localité pourtant peu distante de la région désertique. La découverte de cette couleuvre sur le littoral démontre qu'elle peut se trouver à Méchéria et qu'on pourra la rencontrer bien loin de la zone saharienne.

2° Je crois utile, étant donné l'habitat anormal que je viens de signaler pour le *zeurig*, de rappeler l'observation que j'ai faite à la suite de ma description de *Psammophis schokari* (Loc. cit. page 293). Une espèce très voisine, *Ps. sibilans*, existe en Egypte et est facile à confondre avec la précédente, lorsqu'elle est jeune. Elle se distingue surtout par les caractères offerts par la tête. N'ayant pu examiner celle du sujet de Sidna Ioucha il y aura lieu, à l'occasion, de tenir compte de l'observation que je signale.

3° Enfin il y a lieu de faire observer que le coteau littoral sur lequel j'ai trouvé le cadavre du *zeurig* n'est pas essentiellement sablonneux, le sentier est tracé sur des marnes cartenniennes intercalées de petits bancs de grès. C'est sous les pierres détachées de ces bancs que doit se cacher la couleuvre, toutefois, de préférence, dans les parties sablonneuses qui existent çà et là.

F. Doumergue

INSTRUCTIONS POUR LA RECHERCHE DES ANTIQUITÉS

Nous croyons nécessaire d'indiquer à ceux de nos collaborateurs qui n'ont pas l'habitude des travaux épigraphiques la méthode à suivre pour recueillir les inscriptions.

Il est tout d'abord nécessaire de marquer exactement l'endroit où le monument a été trouvé et sa position, d'en préciser la situation topographique ; s'il existe, aux environs, des pierres taillées, des ruines, il faut les décrire, les mesurer, donner leur orientation, leur plan si c'est possible, dire la dimension des matériaux qui les composent et la nature de leur construction.

Il faut ensuite noter : 1° la hauteur, 2° la largeur, 3° l'épaisseur de la pierre qui porte l'inscription, sa nature (marbre, calcaire, grès, etc.), 4° la hauteur et la largeur du texte épigraphique, la dimension des lettres ; indiquer s'il est entouré d'une moulure, gravé dans un creux, etc. ; décrire les ornements, figures, sculptures, emblèmes qui peuvent l'accompagner ; le copier ligne par ligne, en imitant, autant que possible, la forme des lettres et leur disposition.

Il est indispensable d'en prendre un estampage, soit avec du papier mouillé, soit à la mine de plomb. Nous allons décrire ces deux procédés.

ESTAMPAGE AU PAPIER MOUILLÉ

On se procurera du papier aussi résistant que possible et très légèrement collé, comme le papier dont on se sert habituellement dans les imprimeries ou le papier à filtrer. Le papier de Hollande (papier de fil à la forme) est encore meilleur, mais le papier bulle et le papier écolier peuvent servir à la rigueur. Les instruments nécessaires sont une éponge, de l'eau, et une brosse de poils de sanglier (la brosse à reluire dont on se sert pour cirer les chaussures). Voici le détail de l'opération :

1° Nettoyer soigneusement la pierre, la laver et l'éponger afin qu'il ne reste pas d'eau dans le creux des lettres ;

2° Pendant qu'elle est encore humide, y appliquer la feuille de papier et tamponner avec l'éponge que l'on aura préalablement pressée pour enlever l'excès d'eau ;

3° Quand le papier adhère à la surface de la pierre, frapper avec la brosse jusqu'à ce qu'il se moule dans le creux de *toutes* les lettres, et que l'inscription *entière* devienne parfaitement visible ; laisser ensuite sécher à demi en ayant soin de frapper avec la brosse sur les endroits où le papier cesserait d'adhérer au creux des lettres. Si le papier crève, il est facile d'y remédier en couvrant le trou d'un morceau de papier mouillé ; quelques coups de brosse le soudent et l'incorporent à la feuille principale.

On peut du reste éviter cet accident en couvrant la feuille d'un mouchoir, sur lequel on peut frapper sans crainte avec la brosse ;

4° Enlever avec précaution l'estampage, l'étendre sur une surface plane, le *creux des lettres en dessous* ; charger les angles de pierres afin que le vent ne l'emporte pas, et le laisser sécher *complètement*. Une fois bien sèche, l'empreinte est ineffaçable. On peut rouler et même plier la feuille sans inconvénient, en ayant soin toutefois de faire coïncider les plis avec les interlignes ;

5° Ajouter au crayon, sur l'estampage, la provenance, la date, et le nom de la personne qui a recueilli l'inscription. Si la surface du monument est trop grande pour être couverte par une seule feuille, avoir soin de numéroter et de repérer les différentes feuilles en couvrant, avec la seconde feuille, la dernière ligne estampée sur la première.

ESTAMPAGE A LA MINE DE PLOMB

Ce procédé qui est excellent pour reproduire les inscriptions en relief, comme le sont souvent les inscriptions arabes, ne s'emploie avec succès pour les inscriptions gravées en creux que si leur surface ne présente pas trop de rugosités ; mais souvent le vent ou le manque d'eau obligent d'y avoir recours.

On se munit d'un tampon couvert en peau, ou même, au besoin, fait avec le premier morceau de linge venu, d'une boîte contenant de la mine de plomb en poudre, et de papier mince et solide.

On étend sur l'inscription une feuille de papier, on l'y fixe avec de la cire ou de la colle appliquée aux angles, on noircit le tampon en l'appuyant sur la mine de plomb et on en frotte légèrement toute la feuille de papier ; la mine de plomb ne noircissant que les endroits où le tampon rencontre la résistance de la pierre, les lettres apparaissent en blanc.

La photographie d'une inscription ou de tout autre monument antique est une chose précieuse ; on ne devra jamais manquer de se la procurer quand cela sera possible.

Il est également très important de signaler tous les points où subsistent des traces de voies romaines, de les mesurer et de marquer exactement leur position topographique, leur direction et les particularités de leur construction.

Toute indication de ruines romaines est au reste un précieux renseignement.

Les inscriptions des bornes milliaires sont ordinairement gravées sur des surfaces cylindriques.

J. Poinssot et L. Demaeght.

In Bull. *Soc. de Géogr. et d'Arch. de la province d'Oran (Antiquités Africaines)*, juillet 1882.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

L'EMIR ABD-EL-KADER (1808-1883) : *Du fanatisme musulman au patriotisme français*, par le Colonel Paul AZAN. Librairie Hachette.

Ce nouvel ouvrage de M. le Colonel Paul Azan vient s'ajouter à la série de ses Récits d'Afrique. Ce travail lui a demandé une vingtaine d'années de recherches et chaque ligne n'a été écrite qu'après de longues et mûres réflexions. Puisé à des sources presque entièrement originales, éclairé par la connaissance de l'auteur sur les choses et les personnes de l'Islam, ce livre nous révèle un Abd-el-Kader inconnu des Français. Jusqu'ici, en effet l'Emir nous apparaissait comme un chef arabe ambitieux qui avait su profiter de la défaite des Turcs et des maladresses de nos généraux pour se constituer un royaume en Algérie. L'auteur nous montre que Abd-el-Kader était un pieux musulman, devenu Commandeur des Croyants et dont le devoir principal a été de grouper ses coreligionnaires pour faire la Guerre Sainte aux Infidèles et les rejeter à la mer. Par son éducation religieuse, par la pureté et la simplicité de ses mœurs, par son ascétisme, par le souci d'assurer son salut, par sa résignation à la volonté de Dieu, Abd-el-Kader ressemble à un moine : par sa foi agissante, par son ardeur à combattre l'Infidèle, par son mépris de ia mort, il rappelle ces moines guerriers du Moyen-Age, qui, le heaume en tête, l'épée à la main, combattaient, sous l'étendard de la Croix, l'Infidèle... musulman. Belle âme dans un corps infatigable, rompu aux exercices physiques et servi par une intelligence remarquable ! Tête magnifique aux yeux fascinateurs ; tête de phophète qui, dans des poésies enflammées, annonçait l'expulsion prochaine du Roumi : « tête de Christ » disait Bugeaud, l'un des rares Français qui aient vu l'Emir avant sa reddition. Plus tard, Abd-el-Kader apprend à connaître les Français ; il s'étonne, il admire : tel jadis le Sultan d'Egypte devant Saint Louis ! L'idée de la tolérance s'éveille en lui ;il devient l'ami dévoué des Français : à Damas, l'ancien coupeur de têtes, sauve la vie, par son courage et son dévouement, à 1.200 chrétiens.

Ce pieux musulman fut un grand chef de guerre ; pour nos généraux, il fut longtemps « l'insaisissable Emir » ; il fut aussi

un diplomate très habile et un administrateur de génie dont le système fut imité par Bugeaud.

M. le Colonel Azan nous raconte avec admiration et émotion l'épopée de ce chef spirituel et temporel qui, pendant quinze ans, tint en échec nos généraux ; rien de plus émouvant que le récit de la reddition d'Abd-el-Kader et de son intervention à Damas pour sauver les chrétiens.

Ce livre intéressera particulièrement les oranais et les indigènes musulmans qui sauront gré, à un vaillant soldat et savant historien, d'avoir mis en pleine lumière la personnalité de l'Emir Abd-el-Kader. Ce livre contient aussi un enseignement : en effet, avant d'arriver au « patriotisme français » Abd-el-Kader a été un « fanatique musulman » ; pour expulser l'Infidèle détesté, il n'a pas hésité à imposer par la violence sa domination sur les Koulouglis, sur les tribus arabes et kabyles qui se méfiaient de son « impérialisme » et l'accusaient de faire servir la religion à son ambition personnelle ; il n'a pas hésité à attaquer l'inoffensif Tedjini, le pieux chef de la Zaouïa d'Aïn-Mahdi ; pour organiser son armée d'une façon moderne, il n'a pas hésité à faire appel à des renégats européens. Tant est grande et dangereuse la puissance des idées mystiques, si oubliée de nos jours en occident. « L'autre monde et celui-ci, disait Abd-el-Kader, sont comme l'orient et l'occident ; on ne peut se rapprocher de l'un sans s'éloigner de l'autre ».

Ajoutons que ce livre est d'une lecture facile et attrayante : toute la bibliographie, un index des noms propres, une carte historique ont été rejetés à la fin de l'ouvrage. Nous souhaitons au sympathique et savant historien le succès que mérite un travail aussi considérable.

L. Lemoisson.

LES ÉLEPHANTS PLIOCÈNES : 1re partie : *Elephas planifrons* Falc. par MM. Lucien Mayet et Frédéric Roman ; 2e partie : *MONOGRAPHIE DES ÉLEPHANTS PLIOCÈNES D'EUROPE ET DE L'AFRIQUE DU NORD*, par MM. Charles Depéret et Lucien Mayet, 1 vol. in 8e de 224 p., 47 figures et 11 planches hors texte. A. Rey, Lyon, 1923 (*Publication des Annales de l'Université de Lyon*).

M. Charles Depéret, l'éminent paléontologiste de la Faculté des Sciences de Lyon, a bien voulu offrir à la bibliothèque de notre Société l'ouvrage qu'il vient de consacrer aux *Eléphants pliocènes de l'Europe et de l'Afrique du Nord*, travail qu'il a publié en collaboration avec ses savants confrères MM. Lucien Mayet et Frédéric Roman.

Quoique ce mémoire ne soit pas spécial à l'Afrique du Nord, il est pour les paléontologistes, les géologues et les préhistoriens algériens d'une précieuse utilité. L'étude débute par une révision générale des caractères des éléphants fossiles pliocènes, bien voisins des espèces quaternaires. Les auteurs se sont efforcés de bien mettre en lumière les caractères des diversse espèces et de leurs variations ; il les rapprochent et les comparent. Des figures représentant les mâchoires et les molaires des diverses espèces et formes permettent de reconnaître au moins les types des espèces. Il ne faut pas oublier que les variations des festons d'émail rendent souvent les déterminations difficiles. En représentant ou décrivant les principales variations connues les auteurs ont donc aplani les difficultés auxquelles se buttent ceux qui s'adonnent à l'étude des restes de ces pachydermes pliocènes et quaternaires.

Pour ce qui concerne l'Afrique du Nord MM. Depéret et Mayet estiment que l'*E. meridionalis* des Beni Foudda, cité par Pomel (Matériaux), serait la forme ancestrale, *E. planifrons* Falc. L'*E meridionalis*, mutation archaïque du précédent, aurait été trouvé à Mansourah (Constantine).

Dans le groupe de l'*E. antiquus* les auteurs distinguent le rameau de l'*E. melitensis* Falc. dans lequel ils rangent les espèces citées ou décrites par Pomel. *E. melitensis*, *E. iolensis*, *E. atlanticus*.

Le mémoire se termine par un chapitre excessivement intéressant sur la *Phylogénie des Eléphants* montrant l'origine et l'évolution des grandes espèces. En remerciant M. Depéret de son envoi je prie l'éminent maître d'accepter les bien modestes félicitations d'un de ses humbles admirateurs.

F. Doumergue.

L'ARMÉE INDIGÈNE NORD-AFRICAINE, par M. le Colonel Paul Azan, brochure in 8e 60 p. Paris. 1925 (1).

L'opuscule, que M. le Colonel Paul Azan, commandant le 6e régiment de Tirailleurs algériens, consacre à l'Armée indigène, constitue une magistrale et courageuse réfutation des principes qui, à notre époque, régissent l'enrégimentement des indigènes coloniaux de la France. La doctrine du distingué chef militaire est renforcée par la mise en lumière de deux mécon-

(1) Charles Lavauzelle et Cie, Editeurs militaires, boulevard Saint-Germain, 124, Paris. — 3 francs.

naissances fatales qu'il qualifie d'*erreur d'assimilation* et d'*erreur de généralisation*. Il ne pouvait être donné qu'à un vieil africains, conducteur d'hommes islamites et savant spécialiste de l'histoire algérienne, d'appeler sur elles l'attention du public, aussi bien militaire que politique. L'ignorance du Français qui assimile un *Chambi* à un *Breton*, conduit l'auteur à envisager la réparation du mal. A cet effet le Colonel propose d'organiser, pour les recrues indigènes, des camp d'instruction physique, pépinières où se recruteraient les engagés et rengagés des futurs régiments. Cette proposition mérite de retenir sérieusement l'attention en raison du relèvement moral qui en résulterait pour l'élément indigène nord-africain. L'auteur traduit sa pensée en cette phrase lapidaire : « *Avant de vouloir des soldats, faisons des hommes* ». L'opuscule du colonel Paul Azan est une étude très serrée, lumineusement exposée, dans laquelle un chercheur d'*effectifs* se trouve en présence d'un bon Français qui ne vise, comme il le dit, qu'à la grandeur de la France et à la prospérité de l'Algérie par l'amélioration des conditions physiques et morales de l'indigène pour en faire un bon soldat.

Commandant PELLECAT.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 AVRIL 1925

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, PELLECAT, BARBIÉ, CHARLÉTY, DUPUY, Chanoine FABRE, FISCHER, FLAHAULT, KRIÉGER, LEMOISSON.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusés : MM. le Chanoine BANTON, BRUNIE, ENGEL et PÉREZ.

Absents : MM. MÉZIAT, Dr ABADIE, DESTREMX, FABRE LA MAURELLE, KEHL, MALMÉJAC et STÉFANOPOLI.

Félicitations. — Le Président a adressé ses félicitations et celles du Comité à M. GÉRARD, conseiller général, maire de Palikao promu officier de la Légion d'Honneur et à M. BERTRAND, conseiller général de Belle Côte nommé chevalier qui l'ont remercié.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. le Dr LAUGÉ, BERTOUY et PROUST présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés : Comme membre à vie :

M. ARNOUX Auguste, inscrit déjà comme membre titulaire.

Comme membres titulaires :

M. BREUILH Pierre, ingénieur d'Artillerie Navale, en retraite, Villa des Falaises, Gambetta, Oran, présenté par MM. MAILLET et VERGNIEAUD ;

M. CHARLES Emile, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, 37, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et ARAMBOURG.

M. GUIGUE Marcel Jean, directeur de la Compagnie des Pétroles, à Arzew, présenté par MM. MAILLET et VERGNIEAUD.

M. GUIGUET Charles, propriétaire, 20, rue Monge, Miramar, Oran, présenté par MM. POCK et DOUMERGUE.

M. MAZOT, docteur en médecine, Arbesville, Saint-Eugène, Oran, présenté par MM. TROTTMANN et DOUMERGUE.

M. WEILL Simon Alexis, huissier, rue El Moungar, Oran, présenté par MM. FLAHAULT et DOUMERGUE.

Correspondance. — La Société a reçu les subventions de la Chambre de Commerce d'Oran, 1.000 francs, et de la Ville d'Oran, 500 francs. M. le Maréchal Lyautey et M. le Préfet d'Oran ont promis les leurs.

Société d'émission radiophonique. — Le Président donne lecture d'une lettre de la Société d'émission radiophonique nous demandant d'appuyer un vœu tendant à empêcher la monopolisation de l'industrie radiophonique.

Ce vœu n'étant pas du ressort de la Société, le Comité juge qu'il ne peut en délibérer.

Inscriptions d'Aouzalel. — MM. Logeart et Varnier ont bien voulu faire remise des inscriptions à la Société. Nous ne saurions trop les en remercier.

M. Varnier a pris l'initiative de payer les frais de transport jusqu'à Oran. Il y aura lieu de lui en rembourser le montant.

M. Nessler a bien voulu accepter les pierres en dépôt, ce dont le Comité le remercie.

Ecussons espagnols. — M. Dupuy énumère une série d'écussons qu'il a reconnus. Il est chargé de les examiner plus en détail avec le concours de M. Pellet afin de déterminer :

1° Ceux qu'il y aurait lieu de classer ;

2° Ceux qu'il y aurait lieu de silicater.

Petite Mosquée. — M. Pellet, chargé des travaux de la petite Mosquée, répondant à une demande du Président, fait connaître que le carrelage n'est pas encore terminé et qu'il ne faut pas compter pouvoir utiliser le local avant la fin de l'année.

M. Pellet déclare en outre que la Mosquée a été mise officiellement, par M. le Gouverneur Général, à la disposition de la Ville, fait qui n'est pas encore confirmé.

Concours. — Cette année encore, aucun manuscrit n'a été présenté aux concours ouverts par la Société de Géographie. Tout en regrettant que les travaux d'ordre intellectuel soient de plus en plus délaissés, le Comité décide qu'il y a lieu, néanmoins, de maintenir les concours.

Les sujets présentés par M. Doumergue sont discutés et adoptés. Ils seront insérés au Bulletin et feront l'objet d'une communication à la Presse locale.

Date de l'Assemblée générale. — Le Comité décide que l'Assemblée générale aura lieu le 3 mai.

Sont candidats comme membres du Comité :

MM. Dr Abadie, Dupuy, Fischer, Kehl, Pellet, Pérez, Stéfanopoli, membres sortants.

MM. Blondin, capitaine en retraite ; Mazel, industriel ; Mégias, représentant de commerce ; Moteley, rentier ; Soubiran, vérificateur des Contributions Diverses en retraite, candidats nouveaux.

Compte administratif. — M. le Trésorier déclare qu'il le présentera à la prochaine séance.

Dotation. — Le Président propose de verser à la dotation :

1° Les versements faits par les 12 membres à vie ;

2° Les 2/10 des arrérages de 1924 et de 1925 ;

3° Les 1.000 francs du don Fabre Sylvain ;

4° Les sommes versées en 1925 pour rachats de cotisations.

Cette proposition, acceptée par le Comité, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Echéance. — Le Président donne lecture d'une lettre du Crédit Lyonnais relative à l'échéance, au 1er juillet 1925, de 4 Bons de 500 francs du Crédit National 1922.

Le Comité décide de remettre la demande de remboursement à une échéance ultérieure.

Bibliothèque. — M. Doumergue présente la *Carte géologique d'Inkermann* due à notre savant collègue M. Dalloni. C'est la 14e des feuilles relatives à notre département.

Ouvrages reçus :

M. Marcel Solignac : *Les recherches de pétrole en Tunisie* et 10 brochures du même auteur sur la *Géologie et la Préhistoire de la Tunisie.*

Service de la Carte Géologique de l'Algérie : Cinq cartes, dont deux pour le département.

M. Canal : *L'unité géographique de l'Afrique du Nord.*

Achat : Abbé Bourasse : *Les châteaux de France.*

Bulletin. — Le Président fait connaître que le Bulletin du 2e trimestre est commencé ; il en indique la composition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Président, *Le Secrétaire Général,*

DOUMERGUE. MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 27 AVRIL 1925

La séance est ouverte à 5 h. 45, sous la présidence de M. PELLET, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. PELLET, TOURNIER, MAILLET, Dr ABADIE, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BRUNIE, CHARLÉTY, DUPUY, FISCHER, FLAHAULT, LEMOISSON et PÉREZ.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusés : MM. DOUMERGUE, PELLECAT et ENGEL.

Absents : MM. MÉZIAT, DESTREMX, Chanoine FABRE, FABRE LA MAURELLE, KEHL, KRIÉGER, MALMÉJAC et STÉFANOPOLI.

Décès. — Le Président fait part au Comité du décès de M. CARTEAUX survenu le 8 avril 1925. C'est un de nos plus anciens sociétaires qui disparaît.

Le Secrétaire général a représenté la Société à ses obsèques.

M. Flahault est chargé de lui consacrer une notice biographique.

Distinction honorifique. — M. PELLET rappelle au Comité que M. MÉGIAS vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Il lui a adressé ses félicitations et celles du Comité.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. BREUILH, CHARLES, GUIGUE, GUIGUET, MAZOT et WEILL, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés : Comme membre à vie :

M. KIDDER (Homer Huntington), inscrit déjà comme membre titulaire.

Comme membres titulaires :

M. DUCRET, conservateur des hypothèques, place des Quinconces, présenté par MM. CHARLÉTY et PELLET.

M. VARLOUD Jacques, fondé de pouvoirs de la maison Coste, 7, rue Dampierre, à Oran, présenté par MM. GANTÈS et MAILLET.

Correspondance. — M. Pellet communique au Comité une lettre de M. Steeg, gouverneur général de l'Algérie, allouant à la Société une subvention de 300 francs.

Il a remercié en accusant réception.

Le Pésident fait part au Comité d'une autre lettre du Gouvernement général (Direction de l'Agriculture), deman-

dant à la Socnété de vouloir bien prêter son concours à l'œuvre poursuivie par l'Institut Agricole d'Algérie à Maison Carrée.

Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de s'intéresser à cette œuvre dans la limite des attributions de la Société. La notice et tous les autres documents qui lui ont été adressés par le Gouvernement général sont à la disposition des sociétaires.

Compte administratif. — M. Pellet donne lecture du compte administratif de 1924. Aucune observation n'étant présentée, le Comité décide qu'il sera soumis tel quel à l'approbation de l'Assemblée générale.

Armoiries espagnoles. — M. Dupuy donne une relation détaillée des armoiries espagnoles qu'il a relevées sur les anciens monuments d'Oran. N'ayant pu pénétrer dans tous les établissements militaires, faute d'une autorisation, d'ailleurs non demandée, certains renseignements sont encore à compléter.

Bibliothèque. — La Bibliothèque a reçu les ouvrages ci-après, offerts par leurs auteurs :

Colonel Paul Azan : *L'Emir Abd-el-Kader*, 1808-1883, 1 vol. broché avec une carte ;

M. Henri Mager : *La Genèse des atômes.* 1 brochure.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 35.

Le Vice-Président,
PELLET.

Le Secrétaire Général,
MAILLET.

Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 3 Mai 1925

L'an 1925, le 3 mai, à 9 h. 30 du matin, les membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale au Siège de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. Doumergue, président.

Quarante-cinq membres étaient présents ; 189 ont participé à l'Assemblée par leurs votes.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 1924.

Ce procès-verbal est adopté.

On passe ensuite à l'élection des trois scrutateurs qui doivent procéder au recensement et au dépouillement des votes.

Sont désignés comme scrutateurs : MM. Tournier, Fabre La Maurelle et Lemoisson.

M. Doumergue prononce l'allocution d'usage.

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire général pour la lecture de son Rapport annuel sur les travaux de la Société au cours de l'exercice 1924-1925. Mis aux voix, ce rapport est approuvé.

M. Pellecat, trésorier, retenu par d'autres obligations, n'ayant pu assister à la séance, M. Barbié, membre de la Commission des finances, donne lecture du Rapport sur la situation financière de la Société ; il présente le Compte administratif de l'année 1924, le Compte de la Dotation et le Budget pour 1925 qui sont approuvés.

Des félicitations sont votées au Secrétaire général et au Trésorier pour le zèle qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

Affectation de l'excédent. — L'excédent de recettes au 1er janvier 1925 est de 1.452 fr. 15.

Il est d'usage d'en verser la plus grande partie au fonds de réserve et d'attribuer l'autre partie au budget des recettes de l'année en cours.

Afin de parer aux difficultés qui pourraient provenir des variations imprévues de la situation économique et d'une diminution de ressources, par suite de mesures financières que le Parlement sera appelé à voter, le Président propose à l'Assemblée :

1° De ne faire qu'un versement de 400 francs au fonds de réserve ;

2° Le reste 1.052 fr. 15, sera versé en compte-courant et constituera un fonds de roulement et de prévoyance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide que les fonds à verser à la Réserve (400 francs de 1923 et 400 francs de 1924), et à la Dotation (2.179 francs) seront convertis en obligations nominatives du Crédit National (émission 1919, 5 o/o) ; elle autorise le Président et le Trésorier à faire procéder le plus tôt possible au placement de ces disponibilités.

Election des membres du Comité. — Le dépouillement des votes étant terminé, le Président proclame les résultats :

Votants	189
Suffrages exprimés	181
Bulletins nuls..............	8
Votes parvenus trop tard.....	4

Ont été élus pour une période de 3 ans :

MM.	Pellet	176 voix
	Dupuy	173 »
	Keil	172 »
	Stéfanopoli	170 »
	Fischer	166 »
	Pérez	166 »
	Abadie	161 »
	Blondin	151 »

Pour une période de deux ans :

M. Mazel .... 140 voix

Pour une période d'un an :

M. Moteley .... 137 voix

Ont obtenu ensuite :

MM.	Soubiran	110 voix
	Mégias	70 »

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est levée à 10 h. 45.

Le Président, DOUMERGUE. — *Le Secrétaire Général,* MAILLET.

Allocution du Président

Messieurs et Chers Collègues,

Permettez-moi d'ouvrir cette réunion par quelques brèves considérations sur la marche de notre Société.

Laissant à M. le Secrétaire général le soin de vous faire l'exposé détaillé du fonctionnement de la Société pendant l'année écoulée, je veux seulement vous affirmer que la situation morale de notre association est bonne. La situation financière reste aussi satisfaisante que possible. Malgré l'augmentation exagérée de dépenses que nous devons subir, par suite des conditions économiques anormales dont souffrent toutes les branches de la vie de la nation, je pense que nos nouvelles ressources nous permettront de faire face, au moins pour cette année, aux charges financières supplémentaires que nous ne pouvons éluder. La situation de la Société est donc prospère. Je me fais un devoir d'attribuer le mérite de cet heureux résultat

au concours moral et financier que ne cessent de nous apporter les Pouvoirs publics, la Chambre de Commerce, la Municipalité d'Oran et les anciens sociétaires qui nous restent fidèles, appui qui vient d'être renforcé par l'entrée dans la Société d'un très important contingent de membres nouveaux.

A tous les sociétaires, anciens et nouveaux, aux collectivités qui nous subventionnent, à mes collègues du Comité et du Bureau qui m'apportent leur dévoué concours et tout particulièrement à M. le commandant Maillet, secrétaire général, qui est mon plus précieux collaborateur, je dis de tout cœur : Merci !

Dans les comptes qui vous seront présentés tout à l'heure par M. le Trésorier, vous remarquerez que, conformément aux prescriptions des Statuts de toute Société reconnue d'utilité publique, le Comité a organisé le Compte de la Dotation. Notre première mise de fonds a été surtout constituée par la donation du très regretté Fabre Sylvain et par le montant des cotisations rachetées. Il me reste à renouveler le souhait que des dons importants viennent rapidement accroître notre Dotation. Ce vœu émis, je donne la parole à M. le Secrétaire général.

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Société pendant l'exercice 1924-1925

Messieurs et Chers Collègues,

Il est de tradition à la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, qu'à chaque Assemblée générale, le Secrétaire général présente un compte-rendu sommaire des travaux de l'année écoulée et fasse, en même temps, un exposé de la situation morale de la Société. Je dois donc m'y conformer, en réclamant toute votre indulgence, car je crains fort de ne pas parvenir à m'acquitter de cette tâche comme je le désirerais.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je commencerai par évoquer la mémoire des membres décédés depuis la précédente Assemblée générale.

Nous avons eu la douleur de perdre le Général Baschung, M. le Dr Carton et M. René Basset.

Je renouvelle, aux familles atteintes par ces deuils, l'expression de notre douloureuse sympathie et de nos regrets attristés.

Effectif numérique de la Société. — Le nombre des membres titulaires et à vie, qui s'élevait l'année dernière à 431, atteint

cette année, au 1er mai, le chiffre de 534. C'est une augmentation de plus de 100 membres. Ce résultat est dû à l'activité déployée par les membres du Comité, sous l'impulsion méthodique du Président. L'effort ainsi réalisé mérite les plus vifs remerciements. Il en résultera une amélioration notable des recettes de la Société, en même temps qu'un sérieux accroissement de son influence morale.

Comité administratif. — Le Comité a tenu très régulièrement ses séances mensuelles, comme il est facile de le constater par l'examen des procès-verbaux insérés au Bulletin. Le nombre des membres présents a varié entre 14 et 18, exception faite pour la séance de juillet, à laquelle n'assistaient que 8 membres, plusieurs étant déjà partis en vacances.

L'assiduité avec laquelle les séances sont suivies par les membres du Comité est une preuve du vif intérêt qu'il prennent aux questions qui y sont traitées. Je ne saurais trop les engager à persévérer dans cette voie.

Bulletin. — Comme les années précédentes, le Bulletin a été l'objet de tous les soins du Comité et surtout du Président qui y consacre tout le temps nécessaire. Il faut d'ailleurs reconnaître que ses efforts sont couronnés de succès. On pourra constater dans un instant, par l'analyse des travaux publiés au cours de l'exercice 1923-1924, que notre Bulletin continue à être une publication scientifique à laquelle les spécialistes veulent bien reconnaître quelque valeur.

L'analyse du fascicule du 1er trimestre 1924 ayant été faite à l'Assemblée générale de l'année dernière, je passe au fascicule du 2e trimestre.

Ce fascicule débute par une *Contribution à l'histoire du vieil Oran* que nous devons à l'initiative de notre honorable trésorier, M. Pellecat. Notre collègue a eu la bonne fortune d'avoir, en communication, la traduction faite en 1851 par les capitaines Cassaigne et de Loqueyssie du *Rapport général sur l'état de solidité des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir*, par le colonel espagnol Don Harnaldo Hontabat, du 31 décembre 1772.

Je ne puis entreprendre ici de vous faire l'analyse de cet important document ; ce serait chose presque impossible et cela m'entraînerait dans des développements trop longs pour vous être exposés dans le peu de temps que j'ai à vous consacrer.

Je pense d'ailleurs que vous avez tous lu ce mémoire avec tout l'intérêt qu'il mérite et qu'il vous a fait revivre d'anciens souvenirs qui tendent de plus en plus à disparaître par suite de l'extension, toujours croissante, prise par la ville d'Oran.

En tout état de cause, je me permets de le signaler et d'en conseiller vivement la lecture à ceux qui, pour des raisons diverses, pourraient n'en avoir pas eu connaissance.

Nous devons remercier M. Pellecat de nous avoir fait connaître un document dont l'importance pour l'histoire d'Oran n'est pas contestable.

Vient ensuite un travail remarquable du Commandant Noël, intitulé : *La Question du Khalifat*.. Vous avez tous présents à l'esprit les événements qui se succédèrent à la suite de la déposition du sultan Abd-ul-Hamid ; il est donc inutile de vous les rappeler. Mais il y a lieu d'insister sur la transformation en démocratie du gouvernement théocratique de l'empire Ottoman ; ce fut l'œuvre de Mustapha Kemal à la suite de sa victoire sur les Grecs. La conséquence de cet événement fut la déchéance et l'exil du Khalife, considéré comme le Chef suprême de l'Islam.

Il eut un retentissement considérable, non seulement dans tout l'Islam, dans les Indes par exemple, mais encore dans les principales nations européennes ; ces dernières furent fatalement entraînées à s'intéresser à la question, surtout celles qui avaient des musulmans sous leur domination. Cette réforme qui ne paraissait pas devoir sortir du domaine religieux empiéta immédiatement sur le terrain politique lorsque la plus haute fonction du monde de l'Islam devint vacante. Qui en prendrait la succession ? Tel fut le problème à résoudre.

Après un exposé très clair de la question, le Commandant Noël en montre la complexité. Plusieurs concurrents se sont révélés, mais les musulmans ne sont pas d'accord sur les conditions que doivent remplir les candidats au Khalifat. En outre, cette question est intimement liée à celle des Lieux-Saints et de Jérusalem qui est réclamée comme Ville Sainte Musulmane par les vrais Croyants. De là naît encore une nouvelle complication dont les origines sont magistralement mises en relief pas l'auteur.

On conçoit, dès lors, que les puissances européennes (Angleterre, France, Allemagne et Italie) aient été amenées à jouer un rôle dans le conflit créé par les diverses compétitions.

Les Anglais cherchèrent à soutenir le roi Hussein, mais n'obtinrent aucun résultat ; ils en profitèrent, néanmoins, pour tenter de ruiner notre influence et notre prestige en Syrie en poussant l'émir Fayçal, installé à Damas, à se proclamer roi ; mais cette intrigue fut rapidement déjouée par le Général Gouraud.

Un autre candidat, encore dans l'ombre, mais soutenu par les Allemands peut surgir d'un moment à l'autre ; on lui a créé une généalogie ; une propagande intense est faite en sa faveur ; c'est le grand cheikh Senoussi. Le Commandant Noël met en lumière les raisons de l'hostilité des senoussistes à l'égard de la France et la série des difficultés qu'ils n'ont cessé de nous créer, ainsi d'ailleurs qu'aux Anglais, au cours de la dernière guerre.

La conclusion du travail est que la France ne doit prendre fait et cause pour aucun des partis en présence.

Je regrette que ce trop rapide aperçu ne soit pas susceptible de vous donner une idée suffisante de la valeur de cette étude si documentée.

A la suite figure le Tableau des observations météorologiques de la *Station Oran-Lycée*, du 1er janvier au 31 mai 1924, par MM. Lasserre et Grosrenaud, observations qui, pour des raisons que nous n'avons pas à discuter ici, sont malheureusement interrompues.

Le bulletin des 3e et 4e trimestres 1924, que nous ne pouvons encore dédoubler, comprend la suite et la fin de la traduction de la relation de Hontabat dont je vous ai parlé précédemment.

Nous sommes ensuite en présence d'une savante étude de M. Pierre Laforgue intitulée : *Une station préhistorique dans le secteur nomade de Tichitt.*

Tichitt est une région de la Mauritanie saharienne, dont l'occupation est relativement récente. M. Pierre Laforgue nous donne une rapide description géographique, avec croquis à l'appui, de la station néolithique de Zig, la plus importante des stations de l'Aouker de Tichitt.

Il expose ensuite les recherches qu'il a effectuées et qui l'ont conduit à la découverte de nombreux et importants documents préhistoriques dont il donne une description avec adjonction de croquis pour faciliter la compréhension du texte. De son étude il tire des conclusions très intéressantes relatives aux populations néolithiques de la station de Zig ; elles auraient été à peu près sédentaires et agricoles, d'une civilisation déjà évoluée.

« Le grand intérêt de la station de Zig, dit-il, repose sur la constatation d'un chevauchement entre l'industrie noire méridionale et l'industrie septentrionale, durant la période néolithique. »

Le travail de M. Laforgue ne peut manquer d'être très apprécié par tous ceux qui s'intéressent à la préhistoire, et nous devons le remercier d'avoir bien voulu faire bénéficier notre Bulletin des résultats de ses savantes recherches.

Le Bulletin donne ensuite une note de M. Abel Varnier, administrateur-adjoint, relative aux circonstances qui ont amené la découverte, à Aouzalel (commune mixte de Cacherou), de ruines romaines et de trois bornes milliaires. Cette note est suivie d'une première traduction des inscriptions due à M. le Chanoine Fabre.

A cet article fait suite une importante notice du Colonel Paul Azan sur l'ouvrage de M. Cockenpot intitulé : *Le Traité Desmichels*. C'est une analyse critique du plus haut intérêt qui contribuera à faire apprécier le travail de M. Cokenpot.

Enfin, M. Abou Beckr Abdeslem ben Choaïb a donné une étude sur les *Marabouts guérisseurs*. Nul mieux que lui n'était

à même de traiter avec autant de compétence une question qui exige une connaissance très approfondie des coutumes des musulmans de l'Afrique du Nord.

Aussi devons-nous adresser tous nos remerciements à l'auteur pour avoir bien voulu nous faire profiter des observations qu'il a recueillies sur un sujet aussi spécial.

Il me reste enfin à vous analyser le fascicule du 1er trimestre 1925.

Nous y trouvons en premier lieu le remarquable Rapport du Chef de Bataillon Gallet, sur le voyage accompli par deux équipages du centre d'aviation de La Sénia, sur le parcours Oran-Gao (aller-retour), du 22 janvier au 10 février 1925.

Le but de ce voyage a été *d'établir progressivement la liaison aérienne Algérie-Afrique occidentale française, de rechercher le meilleur itinéraire, de créer des terrains d'atterrissage, d'organiser les installations et ravitaillements sur le parcours.*

C'est vous dire la haute importance d'une semblable expédition qui ne pouvait manquer d'avoir pour tout Oranais le plus puissant intérêt. Toutes les péripéties en sont relatées en détail dans le rapport.

Au Commandant Gallet et à son personnel qui ont accompli ce raid brillant sans aucun accident nous renouvelons les félicitations qui leur ont été adressées au nom de la Société.

Aujourd'hui il est démontré que la traversée rapide du Sahara est possible et nous devons espérer qu'elle se réalisera sans danger, dans un avenir peu éloigné.

Le Colonel Paul Azan nous fait ensuite une brève relation du rôle joué par le Commandant de La Moricière lors du désastre de la Macta. A l'appui de son étude il reproduit les documents qu'il a pu recueillir sur la matière et qui sont de nature à rectifier « certaines erreurs que les historiens se transmettent invariablement ». C'est une contribution intéressante que le savant historien apporte à l'histoire de la conquête de l'Algérie.

Enfin la liste des travaux est close par un mémoire de notre président, M. Doumergue, intitulé : *Historique du Musée d'Oran*, de l'année 1882 à l'année 1898. C'est un travail qui doit exciter l'intérêt, non seulement des habitants d'Oran, mais aussi de tous ceux du département.

Beaucoup trop de personnes ne se rendent pas un compte exact de l'importance d'un Musée ; elles ne se doutent pas que c'est le lieu où sont rassemblées toutes les collections qui intéressent en particulier l'histoire et les productions du pays, la préhistoire, l'archéologie, la géologie, la faune, la flore du département. Les œuvres d'art y ont leur place marquée. Ces collections sont le fruit d'un labeur patient et de longue haleine

de savants souvent très modestes et qui méritent d'autant plus notre admiration qu'ils sont désintéressés.

C'est le Musée que recherchent les étrangers dès leur arrivée dans une ville pour se documenter sur les ressources et les curiosités d'une région. La création d'un Musée est donc une œuvre de la plus grande utilité et il est nécessaire que les pouvoirs publics et les municipalités ne négligent pas d'y consacrer leurs efforts.

M. Doumergue signale les difficultés rencontrées par les créateurs du Musée d'Oran, dont le principal fut le Commandant Demaeght ; elles ne sont pas de nature à nous étonner.

Le travail de M. Doumergue s'imposait pour rappeler à la génération actuelle les efforts de la génération précédente. Il est en effet nécessaire de rappeler qu'à l'origine, le Musée a été l'œuvre de la Société de Géographie et que c'est elle qui en a fait la remise à la ville ; celle-ci est tenue d'en assurer la conservation et l'avenir ; mais la Société de Géographie n'en conserve pas moins le droit de veiller à sa bonne gestion.

La Commune et la Société sont liées par des conventions réciproques, que des circonstances défavorables ont jusqu'ici empêché d'exécuter.

A l'heure actuelle, les collections du Musée sont dispersées dans divers locaux ; certains documents épigraphiques sont même exposés en plein air à toutes les intempéries. Il serait temps de remédier à cette désorganisation qui a déjà causé bien des pertes irréparables. Espérons que l'appel émouvant fait par M. Doumergue sera entendu et félicitons-le d'avoir signalé encore une fois la déplorable situation d'un des plus utiles et des plus importants établissements de notre cité.

Bibliographie. — De très intéressantes notices bibliographiques, relatives aux ouvrages offerts à la Société, ont été insérées dans les trois fascicules dont je viens de vous donner un aperçu. Elles sont dues à MM. le Colonel Azan, le Chanoine Banton, Charléty, Doumergue, Chanoine Fabre, Ch. André Julien, Kehl, Lemoisson, Maillet et Pellecat.

Plusieurs d'entre elles présentent un grand intérêt, soit au point de vue historique, soit au point de vue scientifique ; nous devons adresser ici nos sincères remerciements à leurs auteurs.

Concours. — Cette année, comme l'année dernière, aucun manuscrit n'a été présenté aux concours ouverts par la Société. Il y a là une preuve certaine que les travaux d'ordre intellectuel sont de plus en plus délaissés pour le grand dommage de l'étude de toutes les branches scientifiques qui intéressent l'Algérie et l'Oranie en particulier. Il faut espérer que les travaux non encore terminés seront prêts pour l'année prochaine.

Conférences. — J'ai le regret de constater qu'aucune conférence n'a pu être organisée au cours de l'exercice écoulé. Il n'y

a pas lieu de s'en étonner outre mesure ; les bons conférenciers sont rares, surtout ceux qui sont aptes à traiter les sujets qui sont du ressort de notre Société. Toutefois, soyez certains que le Comité ne se désintéresse pas de la question. Il nous est agréable de rappeler que notre collègue M. le Dr Abadie a bien voulu inviter les membres de la Société à assister aux conférences de la Ligue de l'Enseignement dont il est le distingué Président.

Travaux du Comité. — Suivant la tradition, le Comité ne s'est pas borné à la simple administration de la Société. Il s'est intéressé à diverses questions et il a émis notamment un vœu tendant à la mise en état de la Mosquée de Sidi Mohammed el Kébir, pour y abriter momentanément les inscriptions restant en souffrance à l'Evêché. Ce vœu a été admis et la Mosquée a été officiellement mise à la disposition de la Ville et du Musée.

Le Comité s'est occupé de faire dresser la liste des armoiries espagnoles existant encore sur les anciens monuments d'Oran. Trois seulement sont classées. On a pensé qu'il serait intéressant de connaître celles dont le classement serait désirable et de savoir s'il ne serait pas possible d'en assurer la conservation par un silicatage. La question est encore en cours d'étude.

Recherches archéologiques. — Grâce à l'initiative du Comité et aux démarches entreprises, la Société a pu faire transporter à Oran plusieurs inscriptions romaines intéressantes, déjà signalées au Bulletin. Elles sont déposées provisoirement au musée Nessler.

Donation Fabre Sylvain. — Je me fais un agréable devoir de signaler à votre attention la donation faite par notre ancien collègue et secrétaire général, Fabre Sylvain, d'une somme de 1.000 francs dont les arrérages sont destinés à la fondation d'un prix à décerner par la Société pour commémorer la mémoire de son fils mort pour la France. Ce prix portera le nom de *Prix Fabre Ernest*. Toutes les formalités légales ont été accomplies et la Société est actuellement en pleine possession du don.

Nous devons renouveler ici nos remerciements à Mme Cardusi, fille de Sylvain Fabre, pour avoir pieusement exécuté les dernières volontés de son père.

Je dois vous faire observer que la Société n'a pu recevoir cette libéralité que parce qu'elle est reconnue d'utilité publique. J'insiste d'autant plus volontiers sur ce fait que c'est un exemple qui, je l'espère, ne restera pas isolé.

La générosité est une des grandes qualités françaises, et elle n'a jamais hésité à se manifester, surtout lorsqu'il s'est agi d'encourager les œuvres scientifiques dont le développement contribue si puissamment à améliorer les conditions de l'existence et à augmenter le rayonnement intellectuel de la France à travers le Monde.

Bibliothèque. — La bibliothèque continue à être l'objet de la plus grande sollicitude du Comité et de notre Président qui s'y intéresse tout particulièrement. Grâce à lui, nous pouvons dire qu'elle constitue une mine de documents ordonnés et logiquement classés mis à la disposition du public cultivé et des chercheurs. Elle fait d'ailleurs l'admiration de tous ceux qui sont susceptibles d'en apprécier la valeur.

Depuis le 1er mai de l'année dernière, elle s'est accrue de nombreux ouvrages offerts en hommage ou achetés sur les fonds dont nous pouvons disposer à ce sujet.

En outre des périodiques, 116 ouvrages ont été enregistrés.

Messieurs, je ne retiendrai pas plus longtemps votre attention. J'espère que l'exposé rapide et malheureusement un peu sec que je viens de vous faire, vous a donné l'impression que notre Société n'a pas périclité et qu'elle continue à tenir un rang honorable parmi les Sociétés savantes.

Le Secrétaire Général,

MAILLET.

Rapport du Trésorier sur les opérations financières de l'exercice 1924

Messieurs,

Nous avons pu atteindre la clôture de l'exercice 1924 dans des conditions d'équilibre budgétaire très satisfaisantes. Les difficultés de la vie chère nous ont atteint tout comme les autres éléments sociaux, particulièrement pour ce qui concerne les frais de loyer et d'impression du Bulletin qui vont toujours croissant. L'augmentation du prix de la cotisation portée, en 1922, de 12 à 16 francs et le plus grand nombre de cotisants sont les moyens qui nous ont permis de faire face à ce difficile problème.

A ce sujet, il est intéressant de faire un peu de statistique et de rappeler que la Société comptait : en 1885, 536 membres ; en 1905, 263 et en 1925, 534.

Je n'en dirai pas davantage cette année et j'espère bien que le millésime 1925 marquera un sursaut remarquable dans le domaine de l'après-guerre.

Le Trésorier,

PELLECAT.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 1924

Recettes

Report de l'existant en caisse disponible le 1er janvier 1924		777 75
Cotisations encaissées		6.625 15
Abonnements		64 00
Droit de diplôme		80 »
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie	300 »
	Conseil Général	500 »
	Protectorat du Maroc	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran	1.000 »
	Ville d'Oran	500 »
Vente de publications		389 30
Arrérages du fonds de réserve (1)		1.397 65
Intérêts du compte courant au Crédit Lyonnais		25 95
Dons		»
	Total des recettes	11.959 80

Dépenses

Impression du Bulletin		4.146 35
Frais d'envoi du Bulletin et des diplômes		298 65
Recouvrement des cotisations		445 20
Imprimés et frais de bureau		251 05
Reliure et brochage d'ouvrages		585 50
Achats de livres et abonnements		467 20
Prix accordé au Lycée		50 00
Frais d'élections annuelles		218 35
Charges immobilières	Loyer	720 00
	Taxe locative	72 »
	Assurance de la Bibliothèque	101 55
	Gaz	104 00
	Entretien	74 80
	A reporter	7.534 65

(1) Les arrérages proviennent du fonds de réserve constitué par des titres de rente qui ont coûté 24.581 francs. Le capital 22.660 fr. 40, dont la Société disposait au moment de la reconnaissance d'utilité publique (1922) a été mentionné à l'art. 14 des nouveaux statuts.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1925

Recettes

Cotisations des Membres titulaires, abonnements...		7.800 »
Rachats de cotisations		700 »
Droit de diplôme		250 »
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie..	300 »
	Conseil Général	500 »
	Résidence du Maroc	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran	1.000 »
	Ville d'Oran	500 »
Vente de publications		100 »
Arrérages du fonds de réserve		1.395 »
Intérêts du compte-courant		25 »
	Total des recettes prévues....	12.870 00

Dépenses

Impression du Bulletin		4.800 00
Frais d'envoi du Bulletin et des diplômes		200 »
— de recouvrement des cotisations		650 »
Imprimés et frais de bureau		300 »
Reliure et brochage		600 »
Achats de livres, abonnements		600 »
Prix au Lycée		50 »
Frais d'élections		280 »
Charges immobilières	Loyer	1.560 »
	Taxe locative	187 »
	Assurances	142 »
	Electricité	150 »
	Entretien	100 »
Traitement du gardien		1.080 »
Gratifications		75 »
Garde de titres, timbre, etc.		35 »
Conférences		200 »
Recherches archéologiques		200 »
Concours		300 »
Dépenses diverses et imprévues		521 50
Versements à la Dotation	Rachats de cotisations par un membre bienfaiteur et 2 membres à vie.	700 »
	Dixième du revenu pour la dotation.	139 50
	Total égal	12.870 00

Report	7.534 65
Traitement du gardien de la Bibliothèque......	780 00
Gratifications de fin d'année....................	70 »
Garde des titres au Crédit Lyonnais, timbre......	31 25
Conférences	122 60
Recherches archéologiques......................	»
Concours	»
Dépenses diverses et imprévues..................	89 65
Versement au fonds de réserve (*Décision de l'Assemblée générale de Mai 1924*)	400 00
Rachat des cotisations des 12 membres à vie......................	1.200 »
Le dixième des arrérages de 1923..	139 75
— 1924..	139 75
Total des dépenses....	10.507 65

BALANCE :

Recettes	11.959 80
Dépenses	10.507 65
Excédent de recettes au 1er janvier 1925..	1.452 15

COMPTE DE LA DOTATION AU 1er MAI 1925

Mobilier	(pour mémoire)
Bibliothèque	—
Donation Fabre Sylvain	1.000 00
Les arrérages seront affectés au prix Fabre Esnest	
Rachat de cotisations de 12 membres à vie anciens.	1.200 »
— de 2 nouveaux de 1925....	400 »
— de 1 membre bienfaitr (1925)	300 »
Le dixième des arrérages de 1923..............	139 50
— 1924..............	139 50
Total	3.179 00

Le Trésorier,

PELLECAT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 11 MAI 1925

Election du Bureau

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. FLAHAULT, doyen d'âge.

Sont présents : MM. FLAHAULT, DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BLONDIN, DUPUY, Chanoine FABRE, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, KEHL, KRIÉGER, LEMOISSON, MALMÉJAC et MOTELEY.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusés : MM. PELLECAT, MAZEL et STÉFANOPOLI.

Absents : MM. Dr ABADIE, BRUNIE, CHARLÉTY et PÉREZ.

M. FLAHAULT souhaite la bienvenue aux membres nouveaux du Comité et donne lecture des articles 49 et 51 des Statuts et de l'article 26 du Règlement concernant l'élection du Bureau.

Il donne aussi lecture d'une lettre de M. Pellecat qui demande à être relevé de ses fonctions de Trésorier, le renouvellement de son mandat municipal ne lui permettant pas de les remplir avec tout le soin désirable.

Au nom du Comité et en son nom personnel M. Doumergue rappelle le dévouement que le commandant Pellecat a apporté dans l'exercice de ses fonctions de Trésorier et l'en remercie.

Le Secrétaire général sortant donne lecture des résultats relatifs à l'élection des membres du Comité par l'Assemblée générale du 3 mai.

La séance est suspendue pendant 10 minutes, conformément aux prescriptions du Règlement.

Elle est reprise à 5 h. 50, et on procède à l'élection du Président. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 16.

MM. DOUMERGUE .... 15 voix.
PELLET .... 1 —

M. Doumergue est élu Président.

Election des Membres du Bureau

Nombre de votants : 16.

1er Vice-Président	: M. Pellet	14 voix, Elu.
—	: M. Charléty	1 voix.
—	: M. Malméjac	1 voix.
2e Vice-Président	: M. Tournier	15 voix, Elu.
—	: M. Malméjac	1 voix.
Secrétaire général	: M. Maillet	15 voix, Elu.
—	: M. Kehl	1 voix.
Trésorier	: M. Fischer	15 voix, Elu.
—	: M. Blondin	1 voix.
Bibliothécaire	: M. Moteley	15 voix, Elu.
Secrétaire de la Section de Géographie et d'Histoire :	M. Lemoisson	15 voix, Elu.
	M. Chanoine Banton	1 voix.
Secrétaire-adjoiut —	: M. Pellecat	16 voix, Elu.
Secrétaire de la Section d'Archéologie :	M. Chanoine Fabre	15 voix, Elu.
Seerétaire-adjoint —	: M. Fabre La Maurelle	14 voix, Elu.
	M. Chanoine Banton	1 voix.
	M. Kehl	1 voix.

Election de la Commission des Finances

Nombre de votants : 17.

MM. Barbié	15 voix, Elu.
Blondin	16 voix, Elu.
Kriéger	16 voix, Elu.

L'élection du Bureau étant terminée, M. Flahault cède le fauteuil de la présidence à M. Doumergue, qui remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner. Il félicite les nouveaux membres du Comité et leur souhaite la bienvenue.

La prochaine séance du Comité est fixée au premier lundi du mois de juin. Aucune question importante n'est encore prévue pour être portée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 15.

Le Secrétaire Général, *Le Président d'âge,*

MAILLET. FLAHAULT.

Séance du Comité du 8 Juin 1925

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. Doumergue, président.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Fischer, Moteley, Chanoine Banton, Barbié, Blondin, Dupuy, Fabre La Maurelle, Flahault, Kehl, Kriéger, Lemoisson, Pellecat et Pérez.

Excusé : M. Brunie.

Absents : MM. Abadie, Charléty, Chanoine Fabre, Malméjac, Mazel et Stéfanopoli.

Les procès-verbaux des séances du 27 avril et du 11 mai sont lus et adoptés.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. Ducret et Varloud, présentés à la séance du 27 avril.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Buadès Vincent, directeur de la maison Causse, 1, boulevard Charlemagne, à Oran, présenté par MM. Romand et Lemoisson.

M. Coquelin Félix, chef du Service des Titres à la Cie Algérienne, 22, rue d'Alsace-Lorraine, à Oran, présenté par MM. Maillet et Flahault.

M. Grenet Henri, principal du Collège de Tlemcen, présenté par MM. Calzaroni et Mercier.

M. Laforgue Pierre, adjoint des Services civils à Bakel (Sénégal), présenté par MM. Doumergue et Reygasse.

M. Pradel Cyrille, propriétaire, 79, rue de Mostaganem, à Oran, présenté par MM. Pellecat et Maillet.

Correspondance. — M. Mégias, remercie pour les félicitations que lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

MM. Charles et Guigue ont adressé au Président des lettres de remerciement pour leur admission comme membres titulaires de la Société.

Le Crédit Lyonnais avise la Société de la transformation des titres au porteur en titres nominatifs, et de l'achat des nouveaux titres affectés à la Réserve et de ceux destinés à la Dotation.

Attributions de Prix.— Selon l'usage, une somme de 50 francs a été remise à M. le Proviseur du Lycée de garçons, pour l'achat

d'un prix de Géographie, offert par la Société. Le Proviseur a remercié.

Deux ouvrages sont attribués aux Cours Industriels et à l'Ecole de Commerce.

Envoi du rapport moral et financier. — Le rapport sur la marche de la Société pendant l'année 1925 a été transmis à M. le Préfet et aux Ministres, par l'intermédiaire de la Préfecture.

Mosquée de Si Mohamed el Kébir. — Le Maire d'Oran a communiqué au Président une lettre du Gouverneur Général de l'Algérie qui l'autorise à utiliser la petite mosquée pour y abriter *provisoirement* les inscriptions romaines actuellement déposées à l'Evêché et qui font partie des collections du Musée d'Oran.

Le Président a répondu au Maire que le vœu émis par la Société ayant été admis, le rôle de celle-ci était terminé. Il appartient à la Ville et à la Direction du Musée d'assurer le transfert des pierres.

Inscriptions d'Aouzalel. — Les bornes milliaires envoyées par MM. Logeart et Varnier nous sont parvenues et ont été déposées au Musée Nessler.

Une autre inscription, de Marnia, remise au Président par M. Barbin, a été jointe aux précédentes.

La copie et la traduction sont données dans le présent fascicule du Bulletin.

Il y aura lieu de faire classer ces inscriptions.

Armoiries espagnoles. — Le Président invite la Commission chargée de la question des Armoiries espagnoles à terminer son étude et à indiquer les écussons qui méritent d'être classés, afin que les propositions faites puissent être soumises à l'administration compétente.

M. Vel a eu l'amabilité de nous adresser un numéro de l'*Echo de Bougie* dans lequel il reproduit une inscription romaine intéressante dont il donne la traduction ; nous lui adressons nos remerciements.

Nous apprenons, par la même occasion, que M. Vel est chargé des fonctions de Conservateur du Musée de Bougie, ce dont nous le félicitons.

Bibliothèque. — Ouvrages reçus :

Ernest Chantre, Mayet et Roman : *Les Eléphants pliocènes de l'Europe et de l'Afrique du Nord.*

Colonel Paul Azan : *L'armée indigène Nord-Africaine.*

Des remerciements sont votés aux auteurs donateurs.

Achats. — WALSIN-ESTERHAZY : *Le Maghzen d'Oran.*

COLLIGNON : *L'Archéologie grecque.*

DAUMAS : *Les chevaux du Sahara et les mœurs du Désert ; Mœurs et coutumes de l'Algérie.*

FAIRMAIRE : *Les coléoptères de la France.*

GRANGER : *Mollusques ; Céphalopodes, Gastropodes.*
— : — ; *Bivalves.*

GALIBERT : *L'Algérie ancienne et moderne.*

Ed. QUINET : *Vie et mort du génie Grec.*

SIMOND : *Les Français en Afrique au XIXe siècle.*

BERNARD : *Autour de la Méditerranée ; Les côtes barbaresques d'Alger à Tanger.*

BOISSIÈRE : *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaine dans le Nord de l'Afrique.*

GIGNOUX : *Les formations marines pliocènes et quaternaires de l'Italie du Sud et de la Sicile.*

Ern. CHANTRE : *L'homme quaternaire dans la vallée du Rhône.*

MAREY et PISSOT : *L'abri préhistorique de la Colombière* (Ain).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Le Président, — *Le Secrétaire Général,*

DOUMERGUE. — MAILLET.

Octave CARTEAUX

Le 7 avril 1925 décédait à Oran, à l'âge de 84 ans, M. Octave Carteaux, officier d'Administration en retraite, membre de notre Société.

Né à Sainte-Maure (Indre et Loire), le 18 mai 1841, Carteaux s'engageait volontairement le 13 décembre 1856 à Alger. En 1870 il fit la campagne de France, et fut fait prisonnier à Sedan ; il était alors adjudant. Rentré de captivité en juin 1871, médaillé militaire en août 1877, il fut, le 27 août 1881, promu officier d'Administration, décoré de la Légion d'Honneur le 28 février 1889, et mis à la retraite en 1890 ayant rang, depuis trois ans, d'Officier d'Administration de 2ᵉ classe, soit de capitaine.

Sur ses trente-quatre années de service militaire, Carteaux en avait passé trente en Algérie ; il s'était profondément attaché à la Colonie, et il était naturel qu'il s'y fixât définitivement. Il se maria donc à Oran, et n'étant ni d'âge, ni de caractère à prendre un repos prématuré, il consacra son activité à la création du Village Carteaux dont les terrains ont été aliénés dans des conditions favorables aux bourses les plus modestes.

Carteaux fut un homme droit, loyal et honnête dans toute la force du mot, mais sa caractéristique fut la bonté, et il l'exerçait sous toutes les formes, exquise courtoisie, indulgence pour les défauts d'autrui et surtout bienfaisance. Il s'était donné de tout cœur, payant de sa bourse et de sa personne, ne manquant ni une distribution de secours, ni une réunion du bureau, à l'œuvre de la Charité Oranaise, dont il fut longtemps le Président. En dehors de ce champ d'action de prédilection, il mettait un véritable empressement à accueillir, même à rechercher, les misères cachées, et il savait soulager avec une grâce charmante et toujours discrète, les infortunes imméritées.

Membre depuis 1903 de notre Société, Carteaux était un lecteur assidu de nos Bulletins, et lorsque sa vue affaiblie le priva, ces dernières années, de cette satisfaction, il prenait encore plaisir à se faire analyser nos travaux et à suivre la marche de la Société.

A Madame Carteaux sa veuve, à son frère et à sa famille, la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* renouvelle l'expression bien sincère de ses condoléances.

E. Flahault.

INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE

Au moment où l'agriculture nord-africaine réclame, de plus en plus, des agriculteurs possédant des connaissances étendues, familiarisés avec les conditions spéciales faites à la culture dans nos régions, capables, en un mot, de résoudre les problèmes d'ordre technique ou économique qui se posent au colon, l'attention est vivement sollicitée par l'*Institut Agricole d'Algérie* qui répond précisément à ce besoin.

Par son installation et son organisation remarquables et des plus modernes, autant que par les moyens d'études qu'il met à la disposition de ses élèves, cet Institut figure au premier rang des établissements de l'espèce les plus importants et les mieux conçus, ainsi qu'ont tenu à le souligner le Ministre de l'Agriculture, lors du voyage présidentiel en Afrique du Nord, et, plus récemment, la Délégation du Groupe viticole de la Chambre des Députés au cours de la mission d'études qu'elle a accomplie en Algérie.

L'enseignement de l'Institut, comportant deux années d'études sanctionnées par un titre d'*Ingénieur*, est du niveau de celui des Ecoles supérieures d'agriculture. Il est caractérisé également par l'alternance des périodes d'études (à Maison-Carrée) et de travaux essentiellement pratiques (sur les domaines annexes de l'Institut s'étendant sur 600 hectares et dans les caves d'Algérie), qui permet aux élèves d'acquérir sans surmenage, une formation technique et professionnelle complète.

Le prix de la pension est maintenu à un taux très réduit et des bourses peuvent être accordées par le Gouvernement général de l'Algérie, les Départements ou les Protectorats.

Le concours d'admission à cet établissement aura lieu les 10 et 11 juillet 1925.

Ouvert aux candidats âgés d'au moins 17 ans, il ne comporte que des épreuves écrites (français, mathématiques, physique et chimie, sciences naturelles, croquis coté) et peut être subi dans les grands centres, ceux de l'Etranger y compris.

Peuvent être admis sans concours les jeunes gens titulaires du baccalauréat, du brevet supérieur ou ceux qui justifient de garanties reconnues équivalentes.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Etablissement, à Maison-Carrée (Alger) ou au Directeur de l'Office de l'Algérie, 10, rue des Pyramides, à Paris.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1926, 1927,... ; *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1926 : *Monographie descriptive et historique des armoiries espagnoles existant sur les anciens monuments de la Ville d'Oran* (avec dessins).

Une médaille d'argent sera attribuée au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1926 : *Histoire de la ville d'Oran, de l'année 1848 au recensement de 1921*, pour faire suite à la 1re partie de l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

4° Pour 1926 : *Mettre au point la géographie comparée de la Maurétanie Césarienne de Demaeght.*

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

5° Pour 1926 ou 1927 : *Le bassin moyen et supérieur de la Moulouya. Description géographique et économique.*

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

La pénétration saharienne par voie ferrée en suivant la vallée de la Saoura et le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb Béchar à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

Le Préhistorique au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

48e ANNÉE

TOME XLV

FASCICULE CLXXI (3e et 4e TRIM.)

Septembre 1925
Décembre 1925

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret
du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

QUELQUES ENGINS DE PÊCHE

DU NÉOLITHIQUE INFÉRIEUR DU SAHARA

L'homme quaternaire demandait à la chasse la majeure partie de son alimentation mais il ne dédaignait pas les ressources que lui fournissaient les innombrables familles de la faune aquatique.

En Europe Occidentale, on connaît un ensemble de gravures paléolithiques, provenant du niveau Magdalénien représentant des salmonidés : (saumons et truites) (1). Des gisements quaternaires ont livré les restes fossiles de plusieurs espèces de poissons et les débris de cuisine sont extrêmement riches en déchets ichtyologiques. Dans le nord de l'Europe en particulier, ces dépôts sont considérables.

Durant l'époque néolithique, l'industrie de la pêche fut très active et c'est au début de la phase dite « supérieure » de cette immense période de civilisation primitive, qu'apparaissent les cités lacustres, les palafittes, dont les habitants possédaient les engins de pêche perfectionnés : filets, lignes en corde, hameçons de pierre, de nacre, d'os, bien avant la connaissance du bronze. Une partie de cet outillage est arrivée jusqu'à nous, conservée dans les dépôts d'alluvions et les formations de tourbe (2).

Dans la profonde nuit des temps paléolithiques, l'homme a fabriqué des engins pour capturer les habitants des eaux. Au cours des périodes mésolithiques et néolithiques ces instruments ont été perfectionnés suivant la lente élaboration du progrès humain, et, dès les débuts de l'âge du bronze dans le bassin occidental de la Méditerranée, la forme simple actuelle de l'hameçon était fixée.

---

(1) Caverne de Lorthet (Hautes Pyrénées), Grotte Rey (Dordogne) etc...
(2) Les cités lacustres ont duré en Gaule jusqu'à l'époque historique.

Nos lointains ancêtres de la Dordogne et du Mas d'Azil ne pêchaient pas le saumon et la truite avec des hameçons perfectionnés, mais il n'empêche, que certains petits silex quaternaires n'en sont pas moins les essais les plus lointains de la fabrication des engins de pêche.

*
* *

Des témoins de l'antique industrie lithique, découverts dans différentes régions du Sahara, soit sur le littoral de l'Atlantique, soit sur les rives des grands fleuves Sahariens actuellement sans eau superficielle, nous semblent pouvoir être considérés comme ayant été utilisés dans le but de capturer des poissons.

Au quaternaire, le Sahara était différent au point de vue physique du désert actuel. Le régime hydrographique aujourd'hui figé et empâté par les sables, était en pleine activité. Cette zône africaine était peuplée par des tribus humaines, de grands mammifères, disparus du Sahara, habitaient les forêts, les savanes et les eaux (1). Les cours d'eau étaient nombreux et poissonneux (2).

*
* *

Des espèces de poissons pré-désertiques sahariennes, plusieurs sont arrivées jusqu'à nous, favorisées par leur rusticité et leur adaptation au milieu transformé (3).

Il est certain, que d'autres espèces ont habité les eaux sahariennes au pléistocène et au début de l'époque actuelle, considérée au point de vue géologique ; que ces espèces étaient apparentées aux familles actuelles des bassins du Nil, du Niger et du Sénégal (4) où certaines formes présentent encore un ensemble de caractères primitifs, telles que certaines espèces de la grande famille des Siluridés.

*
* *

(1) Grands pachydermes : Hippopotames, Rhinocéros, Eléphants, etc.... Grands Sauriens : Caïmans, etc...

(2) Le phénomène du desséchement saharien a été attribué à différentes causes : Effondrement d'un continent Atlantique, influence du Gulf-Stream, etc... Certains ont émis la théorie de déplacements dans le temps de la zone désertique du Nord au Sud et vice-versa en relation avec l'activité des périodes glaciaires ; mais ces questions sortent du cadre de cette note.

(3) *Protepterus annectus* (Owen), *Barbus deserti* (Pellegrin) ; *siluridés* ; *Claria senegalensis* (C. V.). *Claria lazera* (C. V.). On doit signaler également le genre *Tilapia* et quelques représentants d'*Hemichromis*.

(4) Dr J. Pellegrin : Les poissons des eaux douces de l'Afrique Occidentale (Larose, Paris 1923).

L'outillage saharien préhistorique de pêche est, à notre avis, constitué par des formes particulières de pointes en silex à crans ou à ailerons exagérément développés dans le sens transversal par rapport à l'axe formé par une ligne passant de l'extrémité aiguë au pédoncule ou talon. Cinq types sont remarquables (N°s 1, 2, 3, 4 et 5). (Pl. 1).

Le type n° 1, est commun sur le littoral Atlantique, en Mauritanie Saharienne, entre le Rio-d'el-Oro et l'embouchure du Sénégal.

Les spécimens n°s 2-3, sont communs sur les rives des anciens cours d'eau du Baten de Tichitt, dans l'Aouker (Mauritanie Saharienne N.-E.).

Le n° 4 est un témoin de la rive sud de la Sebkha de Timmimoun au Touat - Gourara. Il a été également retrouvé sur les berges de l'Oued Messaoud, dans le sud de la **Saoura.**

La pointe n° 5, est une forme commune au Sahara et souvent rencontrée près des ouadi. On en a découvert de nombreux exemplaires dans la presqu'île du Cap-Vert.

Enfin, nous figurons sous le n° 6 une petite sphère de grès, présentant une ligne enveloppante et circulaire d'usure qui entoure la boule. Plusieurs témoins analogues ont été recueillis dans le lit desséché d'un torrent, au pied d'une ancienne cascade, dans le sud du Sahara Occidental, à Ganeb el Haféïra (1).

Nous supposons que ces pierres étaient utilisées à la manière des plombs de filets.

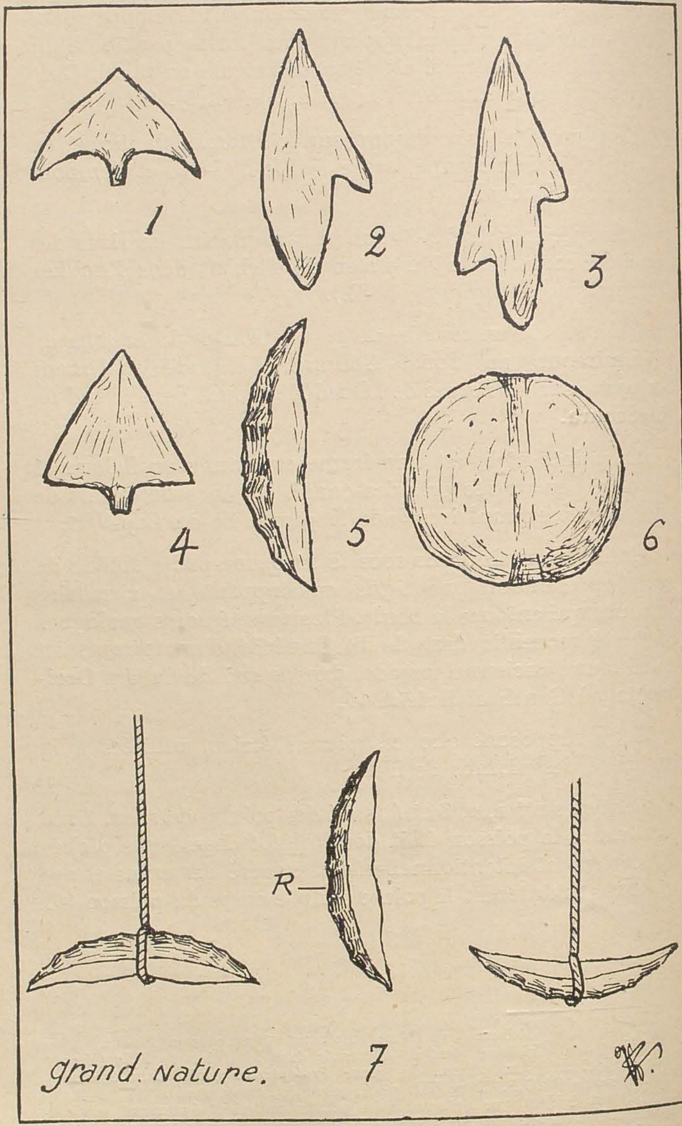
Les types n°s 1, 2, 3 et 4, sont des pointes de silex. Avec ces armes le poisson était donc plutôt chassé que pêché. L'écartement intentionnellement exagéré des crans et des ailerons maintenait la pointe dans le corps du poisson (2).

---

(1) L'auteur a découvert au même emplacement un poisson fossile. Le lieutenant Guilbaud vient de découvrir dans la région de Kiffa (Mauritanie saharienne) un poisson du genre *Protopterus*. (Bull. Comité études hist. et sc. de l'A.O.F. Tome VII, n° 4, page 730, année 1924).

(2) Il est évident que de semblables pointes pouvaient également servir à d'autres fins. Cependant nous ferons remarquer que ces pièces sont rares, certaines même inexistantes, loin des berges des anciens cours d'eau sahariens, où, en revanche, elles sont abondantes.

Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran. — P. LAFORGUE, 1925. Pl. I



Engins de pêche néolithiques du Sahara

Le n° 5 est également une pointe, mais aussi un hameçon primitif. Cette forme était connue des Egyptiens préhistoriques. Plusieurs de ces silex aux dimensions très variables (de 10 à 50 millimètres), provenant du littoral désertique de l'Atlantique et des rives d'anciennes rivières Sahariennes, présentent une forte retouche, parmi de plus fines, sur la partie convexe et au milieu de la pièce [1]. Il est probable que le silex était attaché à cette partie par un lien (Fig. n° 7-R). Il n'était pas même nécessaire de recouvrir cet engin d'un appât [2].

Si nous avions des conclusions à tirer, nous parlerions d'anciens fonds de cabanes et de débris de cuisine inventés dans les régions sahariennes méridionales ; mais tel n'est point notre but. Nous avons simplement voulu signaler un certain nombre de petits silex dont les formes ont toujours retenu l'attention des préhistoriens et qui, à notre avis, ont été utilisés par les habitants préhistoriques du Sahara, pour la capture des poissons, alors que les conditions d'habitabilité du désert étaient essentiellement différentes de celles d'aujourd'hui.

P. Laforgue.

Adjoint Principal des Services Civils de l'A.O.F.

---

(1) On remarquera la morphologie de ces silex apparentés aux formes Tardenoisiennes.

(2) Quelques insulaires du lac Tchad pêchent encore avec un hameçon en fer forgé, analogue par la forme à la pointe n° 5. Cet hameçon ne porte aucun appât. Une longue ligne portant une vingtaine d'avançons munis chacun d'un hameçoon est simplement maintenue entre deux eaux. Les poissons capturés ainsi par ces leurres sont en majeure partie des carnassiers : Lates Niloticus Linné ou des Siluridés : Clarias et Hétérobranchus.

La pêche ou plutôt la chasse aux poissons avec la flèche est encore commune dans les cours d'eau de l'A.O.F. La pointe est en fer doux au lieu d'être en **silex.**

UTILISATION D'ANCIENNES LAMES NÉOLITHIQUES EN SILEX

par les Indigènes Actuels de l'Afrique Occidentale Française

Il n'est pas très commun que des pièces d'outillage des époques préhistoriques du travail de la pierre soient recherchées de nos jours, en vue de leur utilisation pratique.

Des Groupements humains, dans le but de satisfaire d'anciennes superstitions, attachent encore un pouvoir surnaturel à certains objets archaïques, tels que : haches et hachettes néolithiques ; les noirs ne sont pas seuls à partager cette croyance qui est universelle. Mais, il ne s'agit dans ce cas, d'aucune utilisation industrielle ou commerciale, car des recherches pour se procurer spécialement ces témoins sont très rares. C'est la survivance, par un curieux phénomène d'atavisme de l'esprit, de cérémonies rituelles, aussi anciennes que l'humanité.

Par contre, on n'a jamais signalé, en Afrique Occidentale, la recherche par les indigènes et l'utilisation pratique dans les nécessités de la vie actuelle de pièces préhistoriques.

Dans les régions soudanaises et sahariennes, des perles en pierre des époques préhistoriques, perles dites « perles de tombeaux » ce qui explique bien leur origine, sont encore activement recherchées dans un but de commerce et de parure ; d'anciennes meules plates de grandes dimensions, servent et ont servi de stèles funéraires, mais ces témoins anciens ont été employés tels quels, sans aucune intervention industrielle actuelle.

Nous avons recueilli des pièces toutes différentes et transformées. Ce sont d'anciennes lames minces ou triangulaires en silex, finement retouchées sur les bords, par des séries de denticulations obtenues par percussion [1]. Ces

---

(1) Les lames étaient détachées de grands nucléi de silex (matrices). Le plan de frappe a disparu, car les extrémités des lames ont été brisées.

lames anciennes ont été fractionnées en tronçons grossièrement rectangulaires de 3 à 4 centimètres de longueur. Chacun de ces fragments est destiné à servir de pierre à fusil.

Dans nos industries préhistoriques d'Europe et au paléolithique c'est dans les couches aurignaciennes qu'apparaît la grande lame mince retouchée sur les bords (1), elle se retrouve dans le Solutréen et le Magdalénien pour devenir abondante au néolithique (2).

C'est dans cette dernière période du travail de la pierre, qu'il faut rechercher les grandes lames de silex en Afrique Occidentale.

On a pu croire que ces pièces étaient rares dans la zône tropicale, car on n'en connaissait qu'un fort petit nombre : elles sont cependant abondantes dans certaines régions. Dans le Nord-Ouest du Guidimakha, ces lames existent dans des ateliers néolithiques de surface, parfois recouverts d'une mince couche de sable. Ces gisements sont exploités depuis longtemps par les indigènes (3).

Les lames de silex, variant entre 12 et 20 centimètres de longueur sont soigneusement recueillies, emportées et fractionnées en morceaux rectangulaires de la façon suivante : la lame de silex est posée sur une pierre plate ; avec un ciseau de fer et un marteau, l'artisan sectionne la lame. Ces fragments sont ensuite vendus à des Dioulas qui les exportent sur les marchés du Sénégal Oriental (4) de la Mauritanie et du Soudan.

Pierre LAFORGUE,

Adjoint Principal des Services Civils de l'A.O.F.

---

(1) Avec persistance de technique moustérienne.

(2) La perfection est atteinte par les lames du néolithique égyptien et scandinave.

(3) Il en serait de même de gisements exploités par les Bambars dans le Nord du cercle de Ségou (renseignement de source indigène).

(4) Nous avons compté plus de 200 fragments de silex entre les mains d'un seul Dioula, sur le seul marché de Bakel, ce qui représente l'utilisation d'une soixantaine de lames néolithiques. Chacun de ces tronçons est vendu 0 fr. 50.

Contributions au Préhistorique
DE LA PROVINCE D'ORAN

V

INTRODUCTION

Ces nouvelles *Contributions* comprennent la cinquième liste des stations préhistoriques que j'ai relevées en Oranie depuis l'année 1892. Elles font donc suite à celles publiées précédemment [1]. Ces notes montreront une fois de plus la richesse de notre province en stations préhistoriques et l'étendue des problèmes à résoudre. Puissent-elles inciter quelques jeunes intellectuels à s'adonner à des recherches fécondes en découvertes, à s'initier à une étude très attachante par les données qu'elle nous apporte sur l'histoire des premières âges de l'Humanité en Afrique du Nord.

1° ARRONDISSEMENT D'ORAN

Aïn-el-Turk. - (Feuille d'Etat-Major, Oran 1/50.000^{e}).

Carrière à meules [2]. — Au commencement du mois d'avril 1920, j'ai revu l'emplacement de la carrière de meules berbères. Le poudingue et le grès coquilliers marins *q* [1] *m* étaient, en grande partie, recouverts par le sable de la plage ; seule une portion de meule restait encore visible. La plage s'était donc, en grande partie, reconstituée, ainsi que je l'avais prévu ; toutefois, le sable n'atteignait pas encore la maison. A droite et à gauche la

(1) *Préhistorique de la Province d'Oran*, in. AFAS, Congrès de Nantes, 1898. *Nouvelles Contributions au préhistorique de la province d'Oran.* (Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran, 1905).
Contributions. — (Loc. cit.) III, (1910), IV, (1919).
(2) Doumergue. — *La plage d'Aïn-el-Turk*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1925, p. 213.

plage s'était élargie et avait presque repris son aspect d'antan. Depuis, son état n'a pas cessé de s'améliorer et la carrière a entièrement disparu sous les sables, en attendant que quelque gros coup de mer vienne de nouveau la remettre à nu.

Arcole-Oran. – (Feuille d'Oran).

Batterie espagnole : Première Bergerie. — J'ai encore recueilli, dans cette riche station, plusieurs petites pièces intéressantes mais peu différentes, au point de vue morphologique, de toutes celles signalées jusqu'ici [1].

La trouvaille la plus importante est celle d'un petit bout de hache polie, plate, en serpentine, cette fois bien en place dans la zone des grands foyers. C'est donc le deuxième fragment de hache polie que je signale dans la station. Les deux fragments sont de roches différentes. Il est intéressant de le noter.

A signaler aussi : un galet, quelque peu cylindrique, long de $0^{m}09$, d'un diamètre de $0^{m}045$, à bouts régulièrement arrondis par un piquetage intentionnel. Cet instrument pouvait servir de percuteur, de double marteau, de pilon, de broyeur, de casse-tête, etc. Un double marteau, de forme assez identique, à surface longitudinale polie, se rencontre, parfois, dans les grottes d'Oran.

J'ai de nouveau recueilli plusieurs valves de pouce-pied [2].

Ancienne batterie espagnole (Vieux fort). — Les ruines de cette ancienne batterie, turque plutôt qu'espagnole, sont situées sur le territoire de la commune d'Oran, mais contre la limite de celui de la commune d'Arcole. Le nom de Batterie espagnole sous lequel elle est désignée, on ne sait trop pourquoi, est aussi donné à la longue terrasse de grès, de sables et de dunes qui s'étend, au N.-E., jusqu'aux foyers de la *1re Bergerie.*

La station de l'*Ancienne batterie* a été la première connue dans ces parages ; sa découverte remonte à 1894. Si, jusqu'ici, je ne l'ai pas citée dans mes *Contributions* c'est parce que M. Pallary l'avait signalée en 1896 (Troisième catalogue, A.F.A.S., Congrès de Carthage, p. 495). La station est indiquée en ces termes :

« *Oran.* — A la Batterie espagnole (El Oudja), sur le bord

---

(1) DOUMERGUE. — *Contributions* : III (1910), IV (1919) (in. Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran, 1910, 1919).

(2) Au sujet du pouce-pied voir : *Le Cimetière des Escargots* (loc. cit.) 1921.

occidental du petit plateau, à quelques mètres de la batterie, atelier avec nombreuses lames en silex calcédonieux, poterie (?), coquilles terrestres et marines. Doumergue et Pallary, 1894. »

Je ne me serais pas permis de citer à nouveau cette station si M. Pallary dans ses *Instructions* (1909), p. 46 et p. 97 n'avait pas considéré la « Batterie espagnole » comme une des stations-types de son *Ibéromaurusien*, d'âge « paléolithique récent » c'est-à-dire « sans poterie ». Cela, malgré le point de doute dont il avait fait suivre le mot « poterie » ? dans la citation ci-dessus reproduite.

Très étonné de cette attribution au paléolithique, je recherchai mes premières récoltes et je constatai qu'elles comprenaient cinq morceaux de poterie. Je ne pouvais donc, sans plus ample informé, admettre cette station comme paléolithique, surtout depuis que j'avais reconnu en 1904 les belles stations de la *1re Bergerie*.

Toutefois l'origine et l'âge de la poterie étant souvent discutables et l'expérience m'ayant rendu très réservé, j'entrepris de nouvelles recherches et j'attendis.

Depuis 1909, j'ai revu, plusieurs fois, la station de l'*Ancienne batterie* et j'y ai recueilli une quinzaine de nouveaux fragments de poterie. Si ces débris ne sont pas plus nombreux cela tient, sans doute, à ce que la station se trouvant au bord de la corniche les ustensiles brisés étaient le plus souvent lancés sur la falaise.

L'existence indéniable de la poterie suffirait à étayer mon opinion, mais, étant donnée l'importance classique attribuée à cette station, je crois utile d'en faire une description un peu détaillée.

Situation. — La station est située entre l'angle S.-O. de la batterie et la falaise, en bordure de cette dernière et à une cinquantaine de mètres du fort.

Nature de la station. — La station est un foyer littoral de plein air identique aux foyers de la *1re Bergerie*. La couche archéologique de sable noirci s'étale sur une assise de sable dunaire, peu épaisse, laquelle, à l'origine, remplissait une légère et étroite dépression. Plus tard, les eaux de ruissellement ont entraîné, vers la falaise, une partie du dépôt archéologique et le sable qui le supportait. D'assez nombreux silex restèrent

sur le sol, tandis que les coquillages furent emportés [1]. Aussi les premières récoltes de silex ont-elles été relativement fructueuses. Aujourd'hui il n'y a rien plus à récolter sur le sol rocheux, nu. Toutefois il reste la partie de la couche archéologique qui n'a pas été ravinée et qui montre sa lèvre au Nord et à l'Est de la petite dépression. Le dépôt ne paraît pas s'avancer trop loin sous les sables mouvants ; sa lèvre, épaisse de 0^m30 à 0^m50, est d'apparence excessivement pauvre en silex et autres restes préhistoriques.

Foyers. — Je n'ai vu aucun amas de pierres de foyer en place, c'est à peine si j'ai constaté la présence, sur le sol, de quelques rares pierres brûlées, éparses. Les foyers, superficiels, ont dû être emportés par le ruissellement.

Restes de l'alimentation. — Vertébrés. — Les ossements de vertébrés se conservant très difficilement dans les sables peu épais, je n'ai jamais recueilli des restes de mammifères dans cette station, pas plus d'ailleurs que dans les divers foyers de la 1re Bergerie.

Invertébrés. — Les escargots sont peu nombreux et les coquilles marines très rares. Ces matériaux légers ont sans doute été entraînés par les eaux de ruissellement. Toutefois on en voit peu dans la lèvre du gisement.

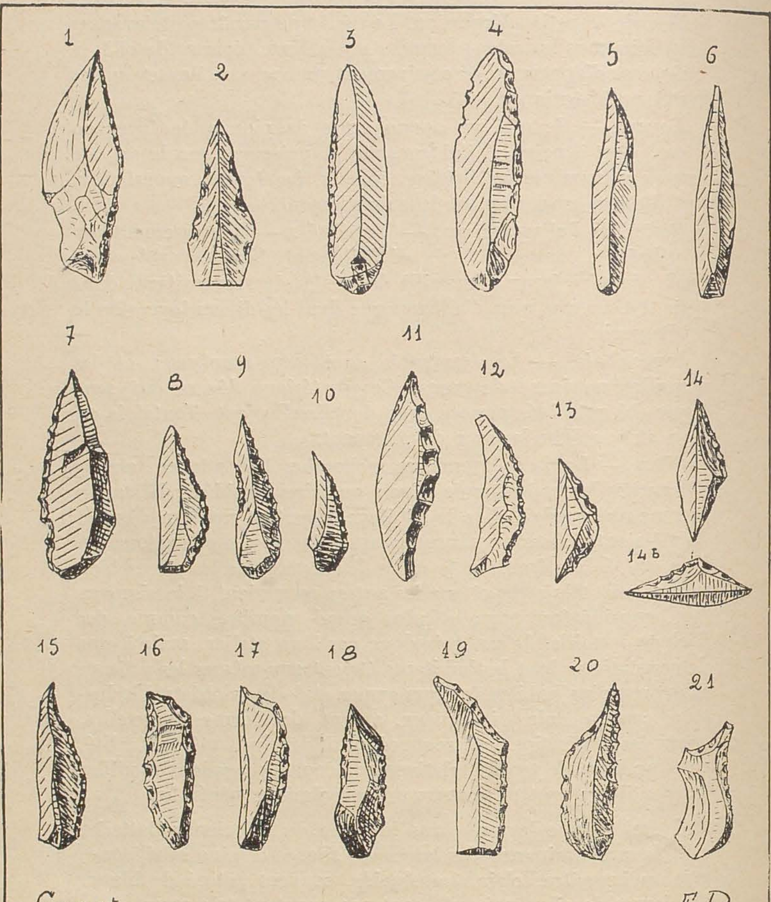
Silex. — Lors des premières recherches l'abondance relative des petites lames brutes de silex a pu faire considérer la station comme un simple atelier de débitage. Pourtant aux lames brutes se mêlaient d'assez nombreuses lames façonnées par retouches. Il en a été de même par la suite. Il est vrai que les pièces bien taillées sont très rares et que les autres pourraient, à la rigueur, être considérées, pour le plus grand nombre, comme des déchets de taille. Je ne crois donc pas à un atelier, mais à une de ces stations dont les habitants étaient eux-mêmes les artisans plus ou moins habiles de leurs armes et de leurs objets d'industrie, certains, plus ingénieux, créant des formes nouvelles. Aussi, les générations qui se succédaient dans une même localité, dans un laps de temps relativement court, pouvaient modifier leur outillage tout en conservant la technique générale.

Ce qui frappe le plus dans le foyer de l'Ancienne Batterie, c'est la prédominance des lames de silex d'origine sahélienne, gris ou brunâtre, clair, translucide, souvent patiné de blanc. Les lames de silex noir n'y sont pas pourtant très rares. A la Bergerie, les lames de silex gris sont l'exception.

---

(1) Il n'est pas inutile de faire remarquer que dans toutes les stations de la Batterie espagnole les silex, taillés ou non, ne sont pas communs dans les sections verticales des couches archéologiques en place ; je ne les ai trouvés relativement abondants, à la surface du sol, que lors de mes premières recherches, l'action érosive de la pluie, du ruissellement et du vent ayant, pendant de longues années, enlevé le sable qui les recouvrait. C'est d'ailleurs le cas général pour presque toutes les stations de plein air.

Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran. — DOUMERGUE, 1925. Pl. I



ORAN. — Batterie espagnole : *Ancienne Batterie*

En général les lames sont minces, faiblement carénées en dessus, parfois vers les deux bords, le plus souvent sur un seul, courtes, atteignant rarement $0^{m}035$ de longueur et $0^{m}010$ de largeur (Pl. I).

Cette industrie présente encore une autre particularité : certaines lames ont été détachées du nucleus de manière à obtenir, du premier choc, des pointes aiguës, qui, finement retouchées, sur un ou deux bords, constituaient de véritables lancettes (Pl. I, fig. 1, 2, 5, 6).

Les autres lames façonnées sont en général de forme très variable, on y distingue des pointes (fig. 7, 9, 10), des lames de canif (fig. 8), des segments de cercle ou croissants (fig. 11, 12) tendant vers le trapèze (fig. 13), une, même (fig. 14, 14 bis) est en triangle et rappelle plutôt une pointe à cran atypique. La série des fig. 15, 16, 17, 18, représente des sortes de burins latéraux et la fig. 19 un burin bec-de-perroquet. On peut aussi considérer les fig. 20, 21 comme représentant des burins ou plutôt des perçoirs obliques.

Les croissants fig. 11 et 12 sont très fortement cacholonnés, à tel point que le grand paraît être en ivoire ou en os. Les deux, comme d'ailleurs plusieurs échantillons de la collection, présentent des retouches de techniques différentes : l'un, fig. 11, porte des retouches en échelons, l'autre, fig. 12, des retouches ordinaires sur tranchant rabattu.

Cette industrie microlithique est représentée dans ma collection par 56 pièces façonnées et fragments de lames retouchées.

Il y a lieu de citer en outre quatre lames courbes, épaisses, étroites, fortement carénées, à section triangulaire aussi haute que large ; deux sont retaillées sur les faces latérales, leur pointe est brisée, ce qui a pu les faire utiliser comme burins.

A cet outillage se mêlaient quelques gros éclats de silex et même quelques grossiers outils en calcaire comme dans les foyers de la 1re Bergerie.

Percuteurs. — J'ai recueilli deux galets en quartzite dont un, circulaire, peu épais, de 6 à 7 centimètres de diamètre, piqueté sur trois parties de son pourtour. Cet outil n'est pas précisément étoilé, les traces des chocs y sont fines et régulières. Ce caractère est plus net sur le deuxième percuteur qui n'est représenté que par une portion de galet dont l'extrémité arrondie est finement piquetée sur une longueur de $0^{m}060$ et $0^{m}020$ de largeur. Ce piquetage va presque rejoindre, sur un côté du galet, une surface aplanie obtenue plutôt par frottement que par piquetage.

J'ai déjà cité (p. 235) un galet cylindrique à bouts piquetés. Ce façonnage des galets rappelle celui des extrémités de pierres polies utilisées comme marteaux ou percuteurs.

Pierre polie. — Mes premières notes manuscrites portent : « boule polie ? » Je n'ai pas retrouvé cette pièce dans mes collectoins. Je ne puis donc en faire état.

Poterie. — J'ai recueilli, en tout, une vingtaine de petits et mauvais fragments de poterie non ornementés, mais présentant en général la même texture et le même galbe que la poterie commune à la 1re Bergerie.

Œuf d'autruche. — Les morceaux étaient assez nombreux et, sur un point, provenaient certainement d'un œuf écrasé qui avait dû servir de récipient. Il est à remarquer que dans toutes les stations des environs d'Oran (grottes et foyers) aucune trace de gravure, aucune perle n'ont encore été rencontrées. Toutefois des coquilles gravées pourraient, je crois être trouvées puisque la gravure sur os a été constatée, quoique très rarement, dans certaines grottes du département. J'ai, moi-même, jadis, cité deux fragments d'œuf d'autruche gravés provenant de la grotte de l'Oued Saïda.

CONCLUSIONS

Les quelques différences de détail que j'ai relevées dans la facture des armes et outils en silex, comparés à ceux des foyers de la Batterie espagnole (1re Bergerie), ne me permettent pas d'attribuer à chaque foyer un âge différent.

La situation et la constitution du dépôt de l'Ancienne batterie ont trop de rapports étroits avec celles des foyers de la Bergerie pour me faire douter un seul instant de leur contemporanéité.

Enfin, l'existence indéniable de fragments de poterie ancienne ne peut que confirmer mon opinion. Je ne puis donc admettre cette station comme appartenant au « paléolithique récent ». Avec tous les foyers de la Bergerie je la range dans le néolithique.

Bou-Sfer. – (Feuille d'Oran 1/50.000e).

Cimetière des Escargots. — J'ai décrit cette station en 1921 [1] et ne la cite que pour mémoire. Je l'ai revue depuis, mais je n'y ai récolté aucune pièce à signaler.

Feuille des Andalouses :

Foyers de la côte, entre Coralès et la ferme des Andalouses. — Tous les foyers disséminés le long de la côte sur la terrasse littorale, sont du même âge que ceux du Cimetière des Escar-

(1) DOUMERGUE. — (*Loc. cit.*) 1921, p. 45.

gots ; mais ils sont, en général, bien plus pauvres en restes d'alimentation. Le foyer le plus important est celui que j'ai signalé (1910) à l'Ouest du douar Bel Kheir. J'y ai recueilli encore des lames, des *Columbella rustica* et un segment de pectoncle bien percé au silex.

Dans celui de la côte 37 j'ai récolté de nombreuses lames à encoches et quelques rares menus silex, dont un trapèze.

La particularité la plus intéressante offerte par ces foyers est celle de l'abondance des morceaux de quartzite, au sujet desquels je dois rectifier mes premières impressions. Ces quartzites n'étaient pas destinés à être taillés ; ce sont des débris de pierres de foyer ; ils étaient préférés aux roches calcaires parce qu'ils résistaient beaucoup plus à l'action du feu que les grès calcarifères de la terrasse. Les primitifs devaient aller chercher assez loin ces matériaux, à l'état de galets, dans les dépôts d'atterrissement de la plaine de l'Oued Did ou, tout près, dans les lentilles alluvionnaires intercalées sous les grès supérieurs des falaises ou les surmontant.

Dans tous ces foyers les restes de l'alimentation sont rares parce que, les stations étant situées sur la corniche de la falaise, le ruissellement a, sans doute, entraîné tous les objets légers. Toutefois je n'émets qu'une hypothèse.

L'absence de poterie est aussi à remarquer ; elle peut s'expliquer par ce fait que les récipients brisés pouvaient être aisément jetés par dessus la crête de la falaise ; en outre, parce que ces stations, éloignées de sources abondantes ne devaient être habitées que temporairement, en été. Enfin comme il n'est pas douteux que ces foyers sont du même âge que ceux du *Cimetière des Escargots* l'absence de poterie ne peut pas être prise en considération pour les vieillir. Des recherches ultérieures peuvent faire trouver de la poterie sous les sables qui recouvrent des foyers non apparents. Et puis, la région où se trouvent ces stations est si éloignée qu'on ne peut la visiter qu'à la hâte et une fois par hasard.

Bou-Tlélis. — (Feuille de Lourmel 1/50.000ᵉ)

Ravin des grottes. — Dans le ravin des deux grottes que j'ai déjà citées [1], et non loin de ces abris, existent plusieurs grandes excavations qui ont dû être habitées ; plus en amont, à la rencontre d'un autre ravin secondaire, s'ouvre aussi une belle grotte, très régulière, dont le sol paraît être formé par une couche archéologique peu étendue.

Ravin des Carrières. — A 2 kilomètres au N.-E. du village se trouve le ravin des Carrières qui descend à l'Ouest de la côte 183. Les excavations y sont nombreuses. Les travaux

(1) DOUMERGUE. — *Contributions* IV, 1919, p 54.

d'exploitation de la grande carrière ouverte dans le flanc gauche tendent à faire disparaître la plus vaste des grottes de cette région.

Butte de la Gare [1]. — Dans une nouvelle visite à cette station j'ai recueilli un fragment de poterie.

Aïn Safsafa. — A 4-5 kilomètres au N.-O. du marabout de Bougoug, non loin de la source, j'ai trouvé, sur le sol, une rondelle en poterie faite d'un fragment de fond de marmite ancienne. Diamètre 0^m045, épaisseur, 0^m015.

Foyer à l'Ouest de la gare (km. 30.670 de la voie ferrée). — J'ai eu l'occasion de revoir ce foyer que j'ai déjà signalé (*Contributions* IV, p. 56 : *Autre station*). J'y ai récolté quelques nouvelles pièces, plus nombreuses et plus intéressantes que celles que j'avais récoltées lors de ma première visite des lieux. Réunissant le tout, voici l'énumération des divers objets que j'ai recueillis :

Silex. — Ils se répartissent en deux groupes bien distincts : l'un, comprenant des outils de facture grossière, l'autre des instruments de petites dimensions.

Parmi les premiers je citerai :

Deux grossières ébauches de pierres de jet, peu caractérisées.

Un petit disque circulaire, peu épais, largement éclaté sur ses deux faces peu pyramidales, à pourtour tranchant obtenu par éclats alternatifs et non retouché. Dimensions : diamètre 0^m037, épaisseur au milieu 0^m012 (Pl. II, fig. 1).

Une ébauche de disque de mêmes dimensions que le précédent.

Deux racloirs ovalaires, à face inférieure plane, la supérieure taillée par enlèvement de larges éclats, à bords peu ou pas retouchés. Dimensions : longueur, 0^m040 et 0^m045 ; largeur, 0^m030 et 0^m035 ; plus grande épaisseur, 0^m016 (Pl. II, fig. 2).

Une ébauche de grattoir circulaire de 0^m045 de diamètre à face inférieure plane, la supérieure, avec le cortex.

Deux ébauches de racloirs triangulaires, à face inférieure plane, un peu rétrécis vers la base pour former une sorte de pédoncule. (Pl. II, fig. 3). Ces pièces rappellent le grattoir pédonculé en quartzite de Karouba [2].

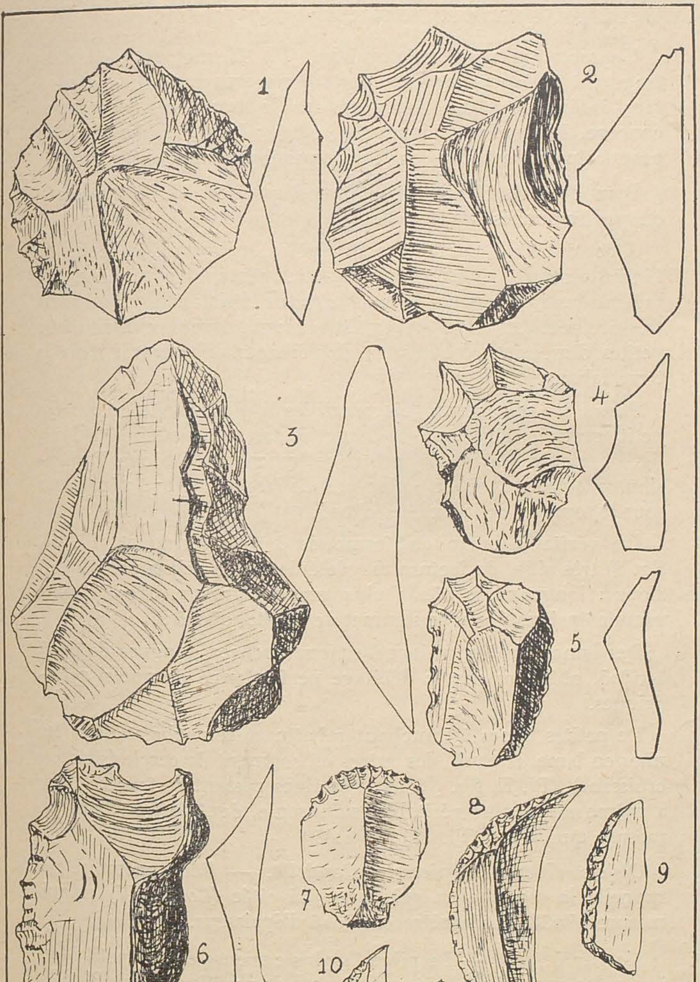
Deux petits grattoirs à face inférieure plane, l'un elliptique, l'autre plutôt rectangulaire, à bords peu ou à pas retouchés. Dimensions : longueurs, 0^m030 et 0^m028 ; largeurs, 0^m022 et 0^m018 ; épaisseurs, 0^m010 et 0^m008 (Pl. II, fig. 4 et 5).

---

(1) Doumergue. — (Loc. cit.) IV, p. 55.

(2) Doumergue. — *Description de deux stations préhistoriques à quartzites taillés des environs de Karouba* (Mostaganem). Bull. *Soc. Géogr. Oran*, 1922, p. 183. (Pl. IV, fig. 1).

Soc. de Géograph. et d'Arch. d'Oran. — DOUMERGUE, 1925 Pl. II.



BOU-TLELIS : *Foyer à l'Ouest de la gare*

Un gros racloir, en calcaire, rectangulo-ovalaire à face inférieure plane, à un seul bord grossièrement retaillé. Dimensions : $0^{m}070$, $0^{m}045$, épaisseur : $0^{m}02$.

Un racloir-scie subrectangulaire (Pl. II, fig. 6), fait d'un fragment de lame grossière, portant un gros reste du cortex, à face inférieure plane, retouché sur le tranchant légèrement concave. Dimensions : longueur, $0^{m}05$; largeur, $0^{m}025$; plus grande épaisseur sur le dos (bord opposé au tranchant) : $0^{m}01$.

Deux ou trois fragments de lames, assez épaisses à bords peu ou pas retouchés.

A cet outillage de facture grossière, survivance de celle de l'industrie des quartzites, ou peut-être même la représentant, se mêlent des instruments bien plus petits dénotant une industrie très évoluée. Ces silex doivent être assez nombreux, mais leurs petites dimensions les laissent difficilement apercevoir dans la terre labourée.

Parmi les pièces que j'ai recueillies il y a lieu de citer : Un petit grattoir sur bout de lame rectangulo-ovalaire (Pl. II, fig. 7), bien retouché, de facture nettement néolithique. Dimensions : longueur, $0^{m}025$; plus grande largeur, $0^{m}018$; épaisseur sous le sommet de la carène, $0^{m}004$.

Un véritable burin en forme de bec-de-perroquet (Pl. II, fig. 8) très aigu, de facture magdalénienne ou azilienne. Dimensions : longueur, $0^{m}032$; plus grande largeur, $0^{m}014$; plus grande épaisseur sous le sommet de l'arête, $0^{m}006$.

Des lames étroites, minces, non retouchées, longues de $0^{m}04$ à $0^{m}05$, obtenues par le débitage perfectionné de nuclei cylindriques.

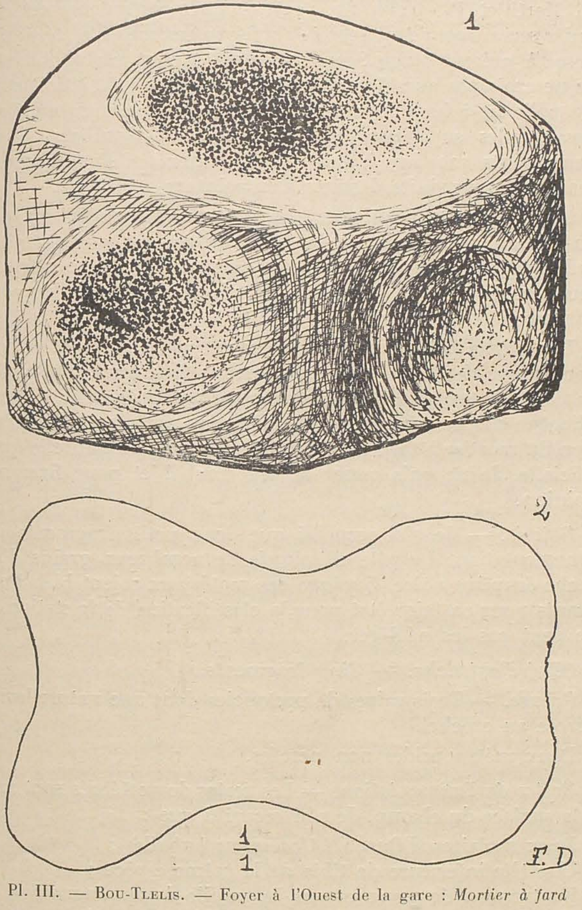
De petites lames à tranchant rabattu et retouché, taillées les unes en lame de canif, les autres en segment de cercle (silex en croissant), (Pl. II, fig. 9 à 11), certaines passant au trapèze ; il y a même un trapèze véritable, minuscule, dont le tranchant ne mesure que $0^{m}014$ (Pl. II, fig. 12).

Objets divers en pierre : Rondelle. — Pour mémoire je rappelle la rondelle en grès que j'ai citée (*Contr.* IV) et qui mesure $0^{m}038$ de diamètre et $0^{m}016$ d'épaisseur.

Mortier à fard. — La pièce la plus curieuse est un petit bloc à cupules que j'ai désigné sous le nom de mortier à fard (Pl. III, fig. 1 et 2). Cet objet irrégulièrement cubique a été taillé par frottement dans un morceau ou un galet de grès. Il est grossièrement poli, et tous ses angles et sommets, arrondis. Le profil externe de sa projection en plan rappelle celui d'un fer à cheval à branches courtes, sa section en long est représentée par la fig. 2. Sa largeur moyenne est de $0^{m}075$; sa hauteur, de $0^{m}048$.

Le bloc étant cubique présente six faces :

Les faces supérieure et inférieure sont creusées chacune d'une cupule très régulière, presque polie, polie autant que le permet le grain de la roche de grès. Le creux n'est pas limité par une



Pl. III. — Bou-Tlelis. — Foyer à l'Ouest de la gare : *Mortier à fard*

circonférence formant arête, sa concavité s'évase pour raccorder sa courbure à celle de la convexité qui la sépare des faces latérales. Le diamètre est d'environ 0^m038 et la profondeur, au centre, de 0^m012. Les deux cupules opposées sont à peu près semblables.

Deux faces latérales, contiguës, sont aussi creusées chacune d'une cupule, mais moins profonde que les cupules des bases.

Sur les deux autres faces les dépressions sont peu marquées et ne paraissent être que le résultat de chocs.

Cette pièce rappelle comme facture et dimensions le polissoir à boutons signalé et figuré dans le *Musée préhistorique* de G. et A. Mortillet (Pl. LXVI, fig. 122). D'après ces auteurs cet objet qui « servait pour façonner des boutons arrondis n'a été signalé, jusqu'à présent qu'en Scandinavie où il n'est pas abondant ». Je ne crois pas que l'instrument de Bou-Tlélis fût spécialement un polissoir à boutons ; il était destiné à des usages multiples. Les cupules supérieure et inférieure, très régulières, étaient deux petits mortiers à fard, dans lesquels étaient broyés et malaxés les produits destinés à la peinture corporelle.

Les deux cupules latérales, moins profondes, pouvaient servir au même usage. Les traces de chocs sur les deux autres semblent indiquer que l'instrument pouvait être utilisé comme marteau ; toutefois il est mal en main quand on essaie de s'en servir comme outil de percussion.

Une partie du mortier est rouge et paraît avoir été colorée par l'usage de l'ocre, mais je n'oserais l'affirmer. Il y a lieu, en effet, de tenir compte de ce que certains grès calcarifères du pliocène d'Oran sont souvent rubigineux par places. La coloration du mortier à fard pourrait donc être plutôt naturelle qu'artificielle. Je ne puis casser le précieux objet pour fixer mon opinion.

Poterie. — Je n'ai recueilli que deux petits fragments sans ornementation. La pâte est piquée de nombreux grains d'une roche éruptive noire. Quoique ces matériaux soient bien insuffisants pour en faire état pour la classification de la station, on ne peut pas les négliger.

Œuf d'autruche. — Cinq fragments.

Parure. — Trois valves de pectoncles dont une naturellement percée au crochet.

Deux mélanopsides non percées.

Restes de l'alimentation. — Les restes de vertébrés sont rares à la surface du champ. Je n'ai recueilli que :

Deux molaires d'Ouach (*Alcelaphus bubalis*) ;
Une tête inférieure de tibia de la même espèce ;
Un tronçon de noyau osseux de gazelle de montagne ;
Une dent et une tête inférieure de tibia d'un petit bœuf.

CONCLUSIONS

Le matériel lithique de ce foyer présente un mélange très net d'instruments de l'industrie des plateaux et de celle des foyers littoraux, même de celle des grottes. Il s'en dégage un caractère indéniable d'ancienneté que ne corrobore pourtant pas la faune représentée par les quel-

ques rares ossements que j'ai pu recueillir. Les deux fragments de poterie ne le conditionnent pas non plus nettement. Toutefois je crois qu'il y a lieu d'attribuer ce foyer au néolithique ancien comme les foyers similaires d'Arbal et de Saint-Louis.

El-Ançor. — (Feuille des Andalouses).

Grotte de l'Aïn Gueddara (M'sila). — Cette grotte est située dans la forêt de M'sila, à 400 mètres au N.-O. de la maison forestière de Gueddara, sous le chemin carrossable d'El-Ançor à M'sila. Elle s'ouvre sur le flanc gauche du ravin de Gueddara dans lequel coule un ruisselet alimenté par la source du même nom. Une ancienne émergence a déposé jadis les travertins dans lesquels est creusée la grotte.

Au mois d'avril 1921 des fouilles, entreprises pour l'exploitation du guano de chauves-souris, firent découvrir (sous ? une couche d'engrais de 2 mètres), deux haches polies, des débris de poterie, des ossements de ruminants et de carnassiers actuels. M. Hertogh fils, d'El-Ançor, prévenu, s'empressa de s'intéresser aux fouilles et obtint les échantillons recueillis qu'il voulut bien me réserver. Au mois de juin nous visitâmes ensemble la grotte. Ce ne fut pas sans peine. La grotte a deux ouvertures : l'une au plafond qui la met en communication avec l'extérieur par un puits naturel, sorte d'aven par lequel s'est faite, au moyen de cordes et d'une échelle, l'exploitation du guano ; l'autre, en façade, orientée au Nord, élevée, très difficilement accessible à cause de l'épais fourré d'arbres et de broussailles qui en défend l'entrée.

La grotte comprend : un vestibule assez étroit mais à voûte élevée, un couloir et une grande chambre. Le couloir se relève fortement pour aboutir dans la grande chambre dont le puits forme le ciel ouvert. La visite de la grotte ne nous permit, malheureusement, que de faire de vagues constatations. Le terreau et la couche de guano avaient été entièrement bouleversés, à tel point qu'il nous fut impossible de reconnaître si la couche archéologique était supérieure ou inférieure à celle du guano. Cette dernière nous a toutefois parue se trouver entre deux couches de terreau, ce qui indiquerait qu'une couche archéologique ancienne pourrait bien occuper le fond de la cavité.

Cette grotte serait donc à fouiller, mais son exploration, qui ne peut guère se faire facilement que par le puits, nécessiterait de grosses dépenses.

Son caractère préhistorique n'est pas douteux ainsi qu'en témoignent les quelques matériaux que les ouvriers ont trouvés en criblant les déblais. En voici l'énumération :

Faune. — Un axis incomplet de *lion* offrant les dimensions suivantes :

Distance entre les bords externes des faces articulaires : $0^{m}072$;
Longueur de la pointe à l'articulation vertébrale : $0^{m}085$;
Largeur de la face articulaire vertébrale : $0^{m}050$;
Hauteur de la face articulaire vertébrale : $0^{m}026$.
Une partie antérieure d'omoplate de jeune *panthère*.
Un fragment d'humérus de *porc épic*.
Un métacarpien de *sanglier*.
Une 2e phalange d'*ouach* (*Alcelaphus bubalis Pallas*).
Une 2e phalange de *Gazelle*.

Silex. — Une lame non retouchée, mince et carénée. Trois petits blocs de calcédoine jaspoïde. Les silex ont pu échapper à l'attention des ouvriers. Toutefois nous n'en avons pas recueilli dans les terres rejetées.

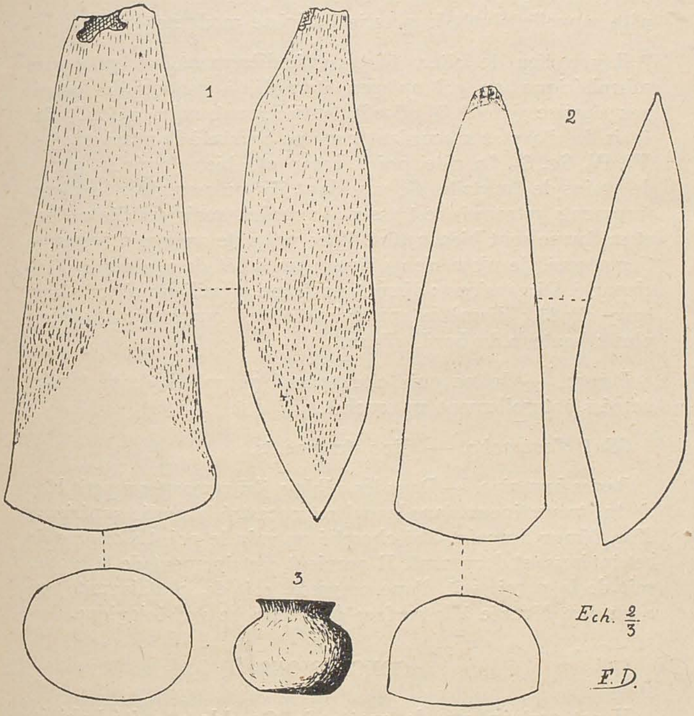
Percuteurs. — Un petit galet de quartzite.

Haches polies. — Une hache et une herminette ont été recueillies par les ouvriers : l'une, à l'entrée du vestibule, dans une crevasse, probablement dans une cachette, l'autre, provient du terreau ou du guano de la grotte. Ces deux pièces sont très belles (Pl. IV).

La hache (Pl. IV, fig. 1) est très régulière, son épaisseur s'atténue insensiblement de la base au sommet ; sa section, au milieu, est elliptique ; elle n'est polie que sur le tiers inférieur et seulement sur les faces convexes du tranchant. Ce dernier est en double biseau et ses extrémités font légèrement saillie sur la ligne de chacune des faces latérales, ce qui donne quelque peu à cette hache le profil des premières haches en bronze. Dimensions : longueur, $0^{m}117$; largeur du tranchant, $0^{m}050$; largeur au milieu, $0^{m}039$, au sommet, $0^{m}022$; épaisseur, au milieu, $0^{m}030$, au sommet, $0^{m}013$.

L'herminette (Pl. IV, fig. 2) est admirablement bien polie ; son biseau est convexe et termine une face d'apparence plane mais légèrement convexe dans le sens de la longueur et celui de la largeur ; la face opposée est celle de la moitié longitudinale d'un cône. Les deux faces se raccordent presque à angle droit formant arête de chaque côté. Dimensions : longueur, $0^{m}102$; largeur du tranchant, $0^{m}036$; largeur au milieu, $0^{m}030$, au sommet, un peu ébréché, $0^{m}013$; épaisseur, au milieu, $0^{m}025$, au sommet, $0^{m}008$.

Cette herminette est en pétrosilex de couleur presque noire légèrement verdâtre. D'après M. Cayeux, professeur au Collège de France, auquel j'ai eu l'occasion de la montrer, la roche de cette pièce est assez commune dans les terrains primaires du



Pl. IV. — Forêt de M'Sila : *Grotte de l'Aïn Gueddara*

Maroc Oriental qu'il venait de parcourir. Si on se rappelle qu'un atelier de haches polies en ophite a été signalé à Bab Merzouka [1], il n'y a rien d'impossible à ce que l'on découvre un jour ou l'autre, au Maroc un atelier de haches en pétrosilex.

L'herminette de Gueddara est identique, comme roche et facture, à une autre, plus petite, que j'ai recueillie dans la grotte de Noiseux. Cette pièce aussi la pointe un peu ébré-

(1) Feu le capitaine Petit. — *Le Préhistorique au Maroc Oriental* (*Loc. cit.*) 1918, p. 171. Depuis, l'inventeur a décrit sa découverte dans le Bulletin de la Société de Borda (Dax) 1921, p. 175.

chée. Il y a là un fait intéressant à noter : tandis que les tranchants sont intacts, ou à peu près, les sommets ont été légèrement dégradés par des chocs.

Poterie. — De nombreux et assez gros morceaux de marmites ont été recueillis ; ils sont dépourvus d'ornementations et leur pâte rappelle plutôt la poterie indigène moderne.

Il y a lieu de citer, tout particulièrement, un petit vase subsphérique, au col un peu étranglé, à section des parois peu épaisse (0^m004 à 0^m006), entièrement noir, à fond plat épais de 0^m012 se raccordant par une courbe à la paroi externe. (Pl. IV, fig. 3). La pâte, noire, compacte, bien durcie est piquée de grains de quartzite. Ce vase dont j'ai pu assembler les divers fragments retrouvés, est assez incomplet, mais ses dimensions et sa forme sont bien nettes. Il ne présente aucune ornementation. Aussi, je n'ose rien affirmer au sujet de son degré d'ancienneté. Dimensions : diamètre externe au milieu : 0^m108 ; hauteur, 0^m083 ; diamètre approximatif de l'ouverture, 0^m070 au plus ; hauteur du bord, 0^m022.

Parure. — Je ne puis citer que deux valves de pectoncles percées naturellement au crochet.

Œuf d'autruche. — Cinq fragments.

Restes humains. — Dans les déblais j'ai ramassé un petit bloc de tuf travertineux dans lequel est encastré la partie supérieure d'un fémur humain. J'ai cherché en vain le point d'origine de cet intéressant document. Il provient certainement de la grotte, soit de la paroi, soit d'une crevasse, soit de la stalagmite qui a pu être déposée à la surface de la couche archéologique.

CONCLUSIONS

Il est certain que la grotte de Gueddara a été habitée par l'homme néolithique mais la couche archéologique a tellement été bouleversée pour l'extraction du guano de chauves-souris, qu'il est impossible d'en établir la stratigraphie. Toutefois comme la grotte n'a pas été fouillée en profondeur, on pourrait, en y entreprenant des travaux de déblaiement importants, y découvrir, peut-être, des parties intactes.

Ile Plane. — Le 20 décembre 1923 M. Crépet, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, m'a remis de nombreux éclats de silex recueillis sur le sol d'une grotte de l'île Plane. Parmi ces éclats, deux présentent des retouches indéniables. Depuis, M. Crépet m'a rapporté quelques

autres silex parmi lesquels les pièces retouchées sont rares. Je ne puis citer que les suivantes :

Un fragment de lame rectangulaire, retouchée sur les deux bords latéraux ;

Une belle pointe triangulaire de facies moustérien, à faces presque parallèles, courte (0m035), large à la base, de 0m025, épaisse de 0m009, amincie dans la moitié postérieure, à côtés latéraux tronqués et retouchés. L'extrémité est brisée. Cette pièce est facile à assujettir entre le pouce et l'index ;

Un fragment d'écaille de silex présentant un bord largement tranchant et bien retouché en dessus ;

Un fragment de lame assez grossière portant deux encoches non retouchées ;

Enfin, la pièce la plus intéressante est un petit segment de cercle dont une des extrémités est très aiguë. Longueur, 0m023 ; plus grande largeur, 0m006.

Tous ces silex taillés démontrent que la grotte a été habitée et que des fouilles pourraient donner des indications précieuses. En attendant, un fait important reste acquis, c'est que les hommes néolithiques qui habitaient la côte des Andalouses avaient déjà des embarcations qui leur permettaient de gagner l'île et d'y séjourner. Cette constatation n'est d'ailleurs pas nouvelle puisque Louis Gentil a trouvé des silex dans l'île de Rachgoun (1895) [1] et aux Habibas (1896). J'ai moi-même revu la station des Habibas (*Contributions*, 1906) et recueilli un assez grand nombre de silex retouchés.

L'industrie des Habibas me paraît antérieure à celle de l'île Plane, la première est celle des stations de surface, à lames un peu épaisses et éclats retouchés en racloirs ou grattoirs de fortune, la deuxième rappelle celle des grottes, mais les échantillons recueillis sont en trop petit nombre pour émettre une opinion ferme.

Il y a trois grottes à l'île Plane, la plus grande, celle d'où proviennent les silex, se trouve près du point culminant de l'île, à environ 20 mètres d'altitude. Il y aurait intérêt à fouiller ces trois grottes, au moins la plus vaste.

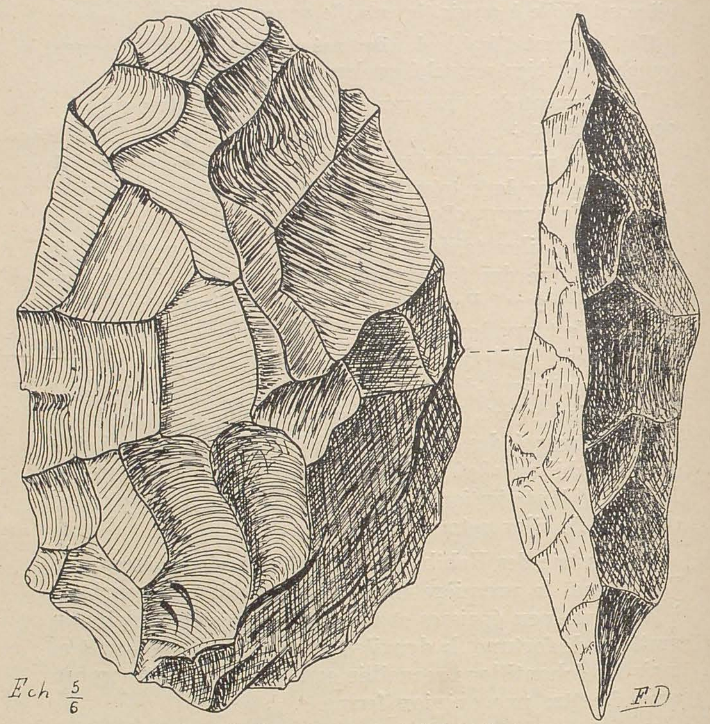
Lourmel. (Feuille des Andalouses).

Aïn Naïdja. — Près du marabout de Sidi Bakrti de l'Ouest, entre les sources et la haouïta située au Sud, j'ai récolté, dans

(1) PALLARY. — (3e *et* 4e *Catalogues*).

un champ, un instrument ovalo-elliptique de facture acheuléenne, en calcaire jaunâtre, peu épais. Dimensions : longueur, 0^m120 ; plus grande largeur, 0^m077 ; plus grande épaisseur, 0^m035 (Pl. V.).

Cette pièce présente des caractères intéressants : l'un des côtés est assez rectiligne, l'autre, nettement convexe ; sa base, aussi convexe, se raccorde régulièrement au bord latéral curviligne.



Pl. V. — Lourmel : Sidi Bakrti

Il y aurait lieu de s'assurer si cette particularité de facture ne se retrouve pas sur d'autres instruments de même technique, ce qui indiquerait que ces coups de poing avaient une destination particulière.

Polygone d'artillerie : Station de Mgara. — A 1 kilomètre au S.S.-E. du dj. Mgara les éclats de calcédoine et de jaspe sont nombreux. Il y avait là, sans doute un petit atelier. La matière était prise sur place à un dyke, faisant quelque peu saillie à la surface du sol, et à de gros blocs épars.

Quelques éclats, assez épais sont plus ou moins retouchés en grattoirs de fortune, aucun ne m'a présenté une forme classique.

Oued el Guebib : Foyer. — A 15 kilomètres au N.-E. de Lourmel, dans la vallée de l'Oued el Guebib qui conduit à la Mersa bou Nouar, se trouvent les restes d'un foyer en plein air. Ce foyer est situé exactement dans la partie supérieure du bassin de l'Oued el Guebib, au S.S.-E. de la côte 279 du dj. Haft el Béjeur. Le dépôt archéologique s'allonge en corniche sur la rive gauche du ravin principal, entre les deux petits ravins tributaires situés à l'Ouest de la lettre O du mot Oued. La station s'étale en une terrasse qui domine de 6 mètres le fond du thalweg.

La couche archéologique, épaisse de près d'un mètre, montre sa lèvre sur une vingtaine de mètres de longueur ; sa largeur est difficile à apprécier, la terrasse étant envahie par l'herbe.

A la surface du sol et sur les pentes j'ai recueilli quelques grossiers éclats de roches diverses, des bouts de lames à retouches plutôt rares. Toutefois, il y a lieu de signaler : un mauvais segment de cercle, un autre plus parfait, très aigu, non encore retouché sur le dos et surtout un magnifique triangle microlithique de $0^{m}08$ de côté.

Je n'ai pas vu de poterie.

Les moules (Mytilus) sont assez nombreuses. Les patelles m'ont paru rares.

A citer une cérithe roulée portant deux trous opposés et irréguliers, probablement non intentionnels.

Ce foyer paraît tout à fait l'analogue des foyers littoraux. Il n'est d'ailleurs situé qu'à 2 kilomètres de la mer.

Atelier. — Un peu plus bas, dans la vallée, en aval de l'« Ancienne mine de fer » on trouve, sur le sentier, d'assez nombreux éclats grossiers de silex, quartzites, jaspes, nettement taillés et retouchés, mais sans forme définie. Il y a, sans doute, dans ces parages, un atelier dont je n'ai pas recherché l'emplacement central.

Misserghin. — (Feuille d'Oran).

Pont-Albin : Tumuli. — A 3 km. 500 au N.-O. de Pont-Albin, sur deux légères éminences situées à l'Est de la côte 327, à peu près sur la limite des communes d'Oran et de Misserghin, se trouvent deux tumuli en très mauvais état, toutefois l'un d'eux, avec son ciste ouvert, est très net.

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM

Mostaganem. — (Feuille de Mostaganem)

Stations de Karouba et du Moulin. — Pour mémoire je rappelle ces deux stations à quartzites que j'ai décrites *in Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran,* T XLII, 1922, p. 183 à 224 [1].

Station du Chabet Youdi. (Limite des feuilles de Mostaganem et Belle Côte. — A 6 kilomètres environ au N.-N.-E. de Mostaganem, près du coude que fait le ravin Youdi, au pied Sud du dj. Diss, se trouve une station intéressante. Pour s'y rendre on suit la route d'Ouillis jusqu'au km. 358,8 ; là on prend, à droite, un chemin rural, perpendiculaire à la route ; on le suit jusqu'à l'extrémité de la vigne qu'il longe ; puis, on tourne à gauche et on ne tarde pas à atteindre de petites dunes étalées et consolidées, entre lesquelles se trouvent des restes d'anciens foyers, caractérisés par de gros morceaux de quartzite.

Les objets préhistoriques y sont rares ; il y a mélange d'assez nombreux éclats de silex avec quelques rares éclats de quartzite. J'ai récolté, sans trop m'arrêter, quelques éclats un peu retouchés, une ébauche de grattoir circulaire, des lames et deux petits silex en lame de canif ; deux fragments de lames de quartzite non retouchées.

J'ai recueilli, en outre, de la poterie non ornementée et d'assez nombreux morceaux d'œuf d'autruche.

Il y a là plusieurs foyers littoraux, en grande partie recouverts par le sable des dunes. La présence de quelques quartzites s'explique par l'abondance de la matière première dans le dj. Diss qui est en grande partie constitué par des grès et quartzites éocènes (Medjanien).

ARRONDISSEMENT DE MASCARA

Aïn-el-Hadjar. — (Feuille de Saïda 1/200.000e).

J'ai revu deux fois cette année la plus grande partie de l'immense agglomération des stations paléolithiques découvertes, vers 1892, par mon bien regretté ami et collaborateur le capitaine Poirier et que j'avais, peu de temps après, parcourues avec lui. A la même époque j'ai donné dans le Bulletin une relation des découvertes du capitaine [2]. Un mauvais croquis de la carte des lieux accom

(1) Voir *L'Anthropologie*, 1924, p. 328 (analyse de M. Boule).

(2) F. Doumergue. — *Notice sur une station préhistorique d'Aïn-el-Hadjar.* (Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran, 1892, p. 547).

pagne le texte. En 1892 la carte au 200.000ᵉ n'existait pas ; elle ne fut publiée qu'en l'année 1899. Quoique cette carte soit bien insuffisante et ne permette pas d'y porter toutes les stations que l'on rencontre, elle offre, aujourd'hui, des lignes de ravins et quelques trop rares points de repères qui aident à fixer, au moins approximativement, l'emplacement des stations.

Un des grands défauts des cartes au 200.000ᵉ réside en ce que la place a manqué, aux topographes, pour y indiquer de nombreux lieux dits qui, souvent, sont mentionnés dans les textes et qu'on ne sait où situer, ce qui conduit à des pertes de temps souvent sans résultat. Aussi je préfère, avant tout, faire état des indications portées sur les cartes, afin de permettre à mes confrères de retrouver plus facilement les stations que je signale. Je les dispense ainsi de courir aux renseignements après des bergers indigènes qui, presque toujours, répondent à vos questions par l'éternel « manarf » (Je ne sais pas). Tout ceci n'empêche pas de retenir le nom d'un lieu dit quand on est arrivé à le situer par rapport à un des repères de la carte qui ne le signale pas.

Aidé du 200.000ᵉ je puis aujourd'hui décrire avec plus de précisions l'aire de dispersion des stations paléolithiques qui s'étendent à l'Est et au Nord-Est d'Aïn-el-Hadjar.

La haute plaine peut être explorée soit en partant de la gare, par le chemin du cimetière, soit par le chemin des fermes qui s'embranche à la grand'route, à 300 mètres au sud du cimetière.

Dans le permier cas, on se dirige vers la côte 1188, dans le deuxième, vers la ferme (F. Marin) située sous la côte 1075. Le mieux est, surtout si on ne peut consacrer plusieurs journées à l'exploration de la région, de partir du cimetière. Aussitôt qu'on a franchi la grand'route d'Aïn-el-Hadjar à Saïda on se trouve dans le champ des silex. Les échantillons sont d'abord rares, ils deviennent plus fréquents, et de plus en plus abondants, au fur et à mesure qu'on avance vers l'Est. Les groupements commencent à prendre de l'importance à environ deux kilomètres de la base de départ.

Le parcours de la plaine est assez pénible car le sol, plat et rocheux, est tout hérissé de petites aspérités. C'est à peine si, par places, quelques légères dépressions,

nivelées par des sables provenant de la désagrégation des dolomies bathoniennes qui constituent le plateau, sont cultivées. Le sol, presque partout horizontal, ne laisse apparaître les ravins que lorsqu'on approche des bords.

Deux ravins, dont il est d'abord difficile de soupçonner l'existence et l'importance quand on quitte la grand'route qui coupe leur zone d'épandage, sillonnent la plaine de l'Est à l'Ouest. A quelques centaines de mètres en amont de la ligne de ruissellement, presque superficielle, ils entaillent de plus en plus profondément les dolomies bathoniennes. Leurs hautes berges, dressées à pic comme de vieilles ruines, offrent, sous des dimensions moindres, le même aspect que les escarpements des gorges des environs de Saïda.

Si on ne veut pas risquer de trop s'égarer, il faut suivre la direction et les abords de l'un ou l'autre de ces deux ravins. A droite et à gauche se trouvent, le plus souvent, les stations. Elles prennent leur plus grande extension au fur et à mesure qu'elles sont plus proches du pied de la côte 1188. De là elles s'étendent au Sud, vers la ferme Marin, à l'Est de laquelle elles se distribuent sur plus de 1 kilomètre.

Dans la partie du territoire que je viens d'envisager les stations occupent une superficie d'environ 800 hectares. Aux abords de cette zone centrale on relève, presque partout, d'autres stations et de nombreux silex épars.

Mes récentes visites m'ont permis de reconnaître les quelques nouvelles stations suivantes :

Atelier du plateau d'El Hazani [1]. — Depuis l'époque des premières trouvailles faites par le capitaine Poirier, je m'étais demandé d'où provenait la roche utilisée pour la confection des pièces taillées répandues à profusion dans la plaine d'Aïn-el-Hadjar. J'avais admis, jusqu'ici, que la matière première devait surtout provenir de Tifrit ; toutefois j'étais loin d'en être persuadé car je me demandais comment une aussi grande quantité de matériaux avait pu être transportée d'un point éloigné d'environ 25 kilomètres. Le hasard m'a conduit sur le point d'origine, à la carrière, pour ainsi dire, où s'approvisionnaient les tailleurs de silex.

(1) Ce plateau est « l'Arzem » d'où proviennent quelques pièces données au Musée d'Oran par le capitaine Poirier, qui n'a certainement jamais soupçonné l'immense étendue de l'atelier que je vais décrire.

En arrivant au pied de la colline d'El Hazani, sous le point trigonométrique 1188, je fus très surpris de me trouver en présence d'un bloc de calcédoine pesant au moins 25 kilogrammes. Il ne pouvait guère avoir été apporté là de Tifrit. Fort intrigué, mais soupçonnant aussitôt ce qui devait avoir lieu, je grimpai sur la pente et je ne tardai pas à voir, épars, plusieurs blocs de calcédoine, dont un pesant environ 200 kilogrammes. Avec ces gros éléments de nombreux petits blocs, des rognons, des cargneules de la même roche étaient épars dans les éboulis descendus sur les marnes oxfordiennes. Tous ces éléments du dépôt de pente ne pouvaient provenir que d'une formation superposée aux marnes de la colline. Je les retrouvai en effet sur le plateau, lequel est constitué par une assise tabulaire de calcaire gris, piqué ou intercalé de rognons ou de masses de calcédoine, et qui s'étend de la côte 1188 à la côte 1171 située au N.-E. de la précédente [1].

Sur ce plateau, long de 6 kilomètres et large de 200 à 500 mètres, je trouvai le sol couvert, presque sans solution de continuité, de millions d'éclats de calcédoine et de milliers de pièces taillées.

Je ne connais pas, dans la province d'Oran, un atelier d'une aussi vaste étendue. Je réserve pour une prochaine note les observations que j'ai faites en parcourant de nouveau ces riches stations d'Aïn-el-Hadjar et les conclusions que j'ai tirées de l'étude des matériaux recueillis.

Ruines berbères d'El Hazani. — A l'extrémité sud de la colline d'El Hazani, auprès de la côte 1188, occupant un admirable point stratégique dominant la plaine, se trouvent des ruines berbères anciennes. Ces ruines, représentées par de longs amas de pierres, occupent une superficie de $200^{m} \times 150$, soit, environ 3 hectares. On y distingue encore quelques fondements de murs, remarquables par la régularité de leur construction. Ils ont été établis avec des dalles-pavés de grès oxfordiens, presque équarries naturellement, posées à plat et disposées sur deux rangées contiguës. Il y avait des maisons et des enclos. Les fondements rectangulaires d'une maison mesurent $8^{m} \times 4^{m}$, ceux d'un enclos, environ $30^{m} \times 20^{m}$.

Je n'ai rien autre de particulier concernant ces ruines. Toutefois il m'a paru qu'un tumulus existe contre leur emplacement tout près de la côte 1188. C'est peut-être le tumulus qu'avait fouillé le capitaine Poirier sur l'Arzem et sur lequel il m'avait conduit. Mais cette visite des lieux remonte hélas ! à une époque si lointaine que je ne puis compter sur la fidélité de mes souvenirs.

---

(1) Dans sa thèse, Flamand a attribué cette formation à l'étage portlandien.

Aïn bou Rached. — A 4 kilomètres au S.-E. d'Aïn-el-Hadjar. Autour de la ferme située près de la source Aïn bou Rached, les pierres taillées, de même facture que celles des stations d'Aïn-el-Hadjar, sont assez nombreuses.

Saïda. — (Feuille de Saïda 1/200.000e).

Aux nombreuses stations signalées dans les environs de Saïda et rappelées par M. S. Gsell dans son *Atlas archéologique de l'Algérie.* (Texte et carte : Saïda au 200.000e n° 43), je puis en ajouter quelques autres :

Région Est :

Route de Tifrit : Camp des Chasseurs. — A 1 km. 400 de Saïda, station de S. T. coupée par la route entre les km. 62,7 et 62,6. Des deux côtés, entre le parc à fourrages et le camp des Chasseurs, sur des buttes argileuses, éclats fortement cacholonnés de blanc. Pas de lames. En général les éclats sont retouchés en petits racloirs de fortune. Il y a quelques ébauches de petits disques.

Une assez grosse pièce jaune rappelle l'industrie d'Aïn-el-Hadjar. Dans l'ensemble, station plutôt pauvre, mal caractérisée et de peu d'intérêt.

Chabet Sidi Salem. — Non loin de la station précédente, et au S.-E., vient déboucher le ravin de Sidi Salem qui prend naissance sur les pentes du N.-O. de la colline d'El Hazani pour aller passer à quelques mètres de l'Aïn Soltane dont il recevait les eaux avant le captage de la source pour l'alimentation de la ville de Saïda. Tout le fond du défilé du ravin est semé d'éclats et de pièces taillées de même facture que celles d'Aïn-el-Hadjar. Dans l'ancienne zone d'épandage, aujourd'hui profondément ravinée par les eaux torrentielles, la situation des silex est des plus intéressantes.

En explorant les berges du ravinement j'ai eu la bonne fortune et la grande satisfaction de récolter, dans les alluvions caillouteuses et jusqu'à 4 mètres de profondeur, de nombreuses pièces indiscutablement taillées.

Les déductions que je tire de cette importante observation feront l'objet d'une prochaine note détaillée. En attendant je tiens à faire connaître que le gisement est constitué *par l'industrie chelléo-moustérienne d'Aïn-el-Hadjar et que j'en ai retiré des racloirs à talon atténué, des racloirs pédonculés et aussi une pointe pédonculée.*

Ruines berbères de Mouma. — A 5 kilomètres au nord de la côte 1188, sur le sommet méridional de la colline de Mouma, ruines identiques à celles d'El Hazani. Quoique dominant une profonde et étroite vallée cette décherra n'occupait pas une position aussi avantageuse que celle d'El Hazani.

Champ de Tir. — Sur la route de Tifrit, après le troisième kilomètre, s'embranche le mauvais chemin qui se dirige vers la côte 984 et passe par le champ de tir sur le sol duquel j'ai recueilli quelques rares éclats dont plusieurs nettement retouchés en grattoirs de fortune.

Plateau de la décherra de l'Aïn-Kerma. — Le chemin précédent coupe la petite vallée de l'A. Kerma, un peu en amont de la source, non loin de l'entrée de la gorge du ravin entaillé à pic dans les dolomies bathoniennes. Sur le plateau qui s'étend à l'Est du ravin et au Sud des ruines berbères, j'ai récolté d'assez nombreux éclats de silex mais peu retouchés.

Ruines berbères. — Elles se trouvent à 300 mètres en amont de l'entrée de la gorge et dominent la haute muraille rocheuse du flanc droit. Ces ruines sont anciennes et assez importantes.

Ferme ben Chohra. (Non indiquée sur le 1/200.000^{e}). — Vers le treizième kilomètre de la route de Saïda à Tifrit s'embranche, en direction Sud, la route en construction des Hassasna destinée à desservir un beau territoire de colonisation. Cette route atteint en ce moment le sixième kilomètre, tout auprès de la ferme ben Chohra. Sur le 200.000^{e} cette ferme peut être située, approximativement, à une distance de 1 à 2 kilomètres au sud de la cote 1094.

Aux abords immédiats des bâtiments de la ferme, surtout à l'Est, existe une belle station de l'industrie paléolithique à patine jaune d'Aïn-el-Hadjar, les grosses pièces y sont relativement nombreuses. Malheureusement je n'ai pu explorer ce coin que pendant un quart d'heure, encore, grâce à l'obligeance d'un de mes anciens élèves, M. Fuster, entrepreneur des travaux de construction de la route, que je ne saurais trop remercier.

Région Sud :

Grotte éboulée du Camp d'Abdelkader. — J'ai revu et fouillé cette grotte que j'ai signalée en 1898 et dont j'avais, dès lors, soupçonné l'importance [1]; sa description détaillée était jointe au présent travail, mais le trop grand nombre de planches m'oblige à en remettre la publication au prochain fascicule du Bulletin. En attendant je tiens à faire connaître que, pour la première fois, je me crois autorisé à signaler l'*existence en Oranie, d'une industrie moustérienne bien caractérisée, analogue à celle du moustérien supérieur de certaines grottes françaises.*

(1) DOUMERGUE. — *Le Préhistorique dans la province d'Oran* (AFAS, Congrès de Nantes 1898, T. II, p. 580). Cette publication est pour ainsi dire le 1er fascicule de mes *Contributions au Préhistorique de la Province d'Oran*).

Région Ouest :

Stations du Chabet el Hamra. — La route de Saïda à Sidi-Bel-Abbès passe sur l'Oued « Zebouge » au km. 66,488, à environ 2 km. 500 de Saïda. D'après la carte au 1/200.000^{e} le pont se trouve sur le *Chabet el Hamra* qui descend, du Sud au Nord, à l'Ouest du dj. Irhlem. En remontant la terrasse qui borde le ravin du côté droit, j'ai, à 500 mètres du pont et près du confluent du ravin principal avec le premier petit ravin tributaire, recueilli, sur un espace assez restreint, quelques silex cacholonnés de blanc des types ordinaires des plateaux. A citer un disque à une face pyramidale, des grattoirs de fortune et, avec ces pièces informes, une belle petite pointe de flèche losangique néolithique, dont le triangle inférieur égale en longueur le tiers du supérieur. La partie moyenne de chaque face est plane, et tous les bords sont finement retouchés en dessus et en dessous. Les angles de base non prolongés en ailerons sont arrondis. Enfin le losange est prolongé en bas par un appendice minuscule. Dimensions : longueur totale : 0^{m}025 ; plus grande largeur entre les angles arrondis de base, 0^{m}018 ; épaisseur, 0^{m}0045.

Autre station. — En remontant le ravin pour passer sur le côté gauche du grand ravin tributaire qui prend naissance au Sud du dj. Irhlem, j'ai recueilli des silex épars ; j'en ai trouvé de plus groupés vers le haut, autour d'une ferme entourée de sables provenant de la désagrégation des dolomies bathoniennes qui forment presque tout le sol plat du bassin du Chabet el Hamra.

Dans la petite collection que j'ai recueillie les grattoirs sont bien caractérisés et l'utilisation des lames courtes, encore un peu épaisses, est très nette. Une est même taillée en burin d'angle. A citer un minuscule racloir de 0^{m}023 de longueur, 0^{m}018 de largeur et 0^{m}011 de plus grande épaisseur.

ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS

Aïn-Tindamine. — (Commune-mixte du Télagh, feuille de Sebdou 1/200.000^{e}). Sur la route de Magenta à Bossuet (Daya).

Il m'a été dit qu'on trouvait des silex dans les cultures, probablement aux abords des deux petites sources qui se trouvent dans le village et que je n'ai pas explorés. Je n'ai recueilli que deux éclats autour de la source A. Left, à 4 km. au Sud.

Baudens. — (Feuille de Mercier-Lacombe 1/50.000^{e}).

Sablière d'El Kçar. — A 1 km. au Sud de Baudens, dans la sablière ouverte aux abords de la source d'El Kçar qui alimente

le village, restes d'importants foyers qui sont détruits, petit à petit, par l'extraction du sable. Il est probable que d'autres foyers sont encore entièrement ensevelis, surtout à l'Ouest de la sablière où les silex ne sont pas très rares à la surface du sol.

Dans la partie exploitée apparaissent les sections de trois ou quatre foyers. Le plus grand s'étend sur 2 à 3 mètres ; son épaisseur varie de $0^{m}20$ à $0^{m}80$. Ce foyer est surmonté d'une couche de sable de $1^{m}20$ à $1^{m}50$. La section ne m'a offert que d'assez rares débris d'ossements et quelques silex. C'est surtout dans le sable noir, laissé de côté par les ouvriers, que j'ai recueilli les quelques pièces intéressantes suivantes :

Faune. — Deux espèces sont nettement représentées : le *Bos opisthonomus* Pomel et l'*Alcelaphus bubalis* Pallas.

Du *grand bœuf* j'ai recueilli : Une molaire supérieure, une deuxième phalange, une poulie inférieure de métatarsien, une moitié de calcaneum et quelques autres débris.

De l'*ouach* : une 3e ou 4e molaire inférieure.

Il n'y a pas d'accumulation d'escargots, les hélices paraissent même être rares.

Silex taillés. — La matière utilisée est assez variée mais le silex noirâtre domine. Il n'y a guère que des éclats et encore sont-ils peu nombreux. Il y a lieu de citer un éclat d'ophite et un autre d'un quartzite ocreux, très dur, roche dont il sera question au sujet d'une autre station. Avec les éclats informes, il y a quelques fragments de petites lames. Les pièces façonnées sont rares. Je ne puis citer que les suivantes :

Un gros racloir de fortune en quartz laiteux, triangulo-ovalaire, terminé en pointe, épais, à face inférieure plane, la supérieure rendue presque plane par enlèvement de grands éclats, retaillée sur la moitié de son pourtour et présentant sur le bord droit quatre coches, larges, régulières et contiguës. Dimensions : longueur, $0^{m}075$, plus grande largeur, $0^{m}05$; épaisseur, $0^{m}015$.

Parmi les pièces étroites et allongées :

Une ébauche de petit grattoir ovalaire ; une belle lame mince, terminée par une section oblique, non retouchée ; deux lames fortement carénées, à section triangulaire, dont une retouchée sur l'arête dorsale.

Enfin, il y a lieu de citer une lame de canif à dos rabattu et retouché dont la pointe est brisée ; le tranchant, paraît avoir été ébréché par l'utilisation.

Œuf d'autruche. — Je n'ai recueilli qu'un fragment de coquille d'œuf d'autruche.

Poterie. — Je l'ai recherchée vainement.

Conclusions. — L'absence de poterie qui est souvent la caractéristique des foyers de plein air semble indiquer que nous nous trouvons ici en présence d'une station des premiers temps néolithiques. L'âge paléolithique supérieur qu'on pourrait, à la rigueur lui attribuer n'est conditionné ni par une industrie caractéristique, ni par une faune plus ancienne.

Station de surface. — A 2 km. au S.-E. de Baudens, au pied nord du dj. Bou Thaleg, au S.-O. et non loin de la cote 591, autour d'un tumulus, j'ai recueilli des outils grossiers du type des stations de surface. Le silex y est très rare. La matière utilisée est un quartzite ocreux très fin, jaspoïde, de couleur jaune de miel brunâtre, très dur. Les éclats, assez épais et informes, sont taillés et quelque peu retouchés en racloirs ou grattoirs de fortune. Une seule pièce a une forme régulière, c'est un petit racloir elliptique, atténué en pointe courte aux deux bouts, largement retouché sur presque tout son pourtour. Avec cela deux étroits racloirs concaves sur éclats frustres.

L'âge des stations de ce genre reste encore à déterminer.

Tumuli. — Dans la même région j'ai noté le petit tumulus situé sur l'emplacement de la station précédente. Il est fait de pierraille et peu surélevé.

Un autre, fait de moëllons, se trouve à la cote 743 du dj. Bou Thaleg. Il est effondré et d'un assez grand diamètre.

Bossuet-Daya.—(Feuille de Sebdou 1/200.000e).

Bleicher a signalé des silex taillés aux environs de Daya. Je puis préciser l'emplacement de deux stations :

1° Aux abords des fontaines situées derrière la Redoute (Sud). Il y a là un sol noirâtre, assez étendu, sur lequel j'ai récolté quelques éclats, dont deux seulement avec traces de retouches.

2° Au pied N.-E. du mamelon de la Vigie où j'ai recueilli une dizaine d'éclats, la plupart lamelliformes, à bords tranchants.

Zégla.- (Commune-mixte du Télagh, feuille de Saïda 1/200.000, angle N.-O.).

Vallée de l'Oued Djeffafa. — Dans la Djafra Thouama, près de la rive gauche de l'Oued Djeffafa, à la hauteur de la cote 993, entre le chemin et le ruisseau, station de S.T. paraissant assez importante. J'y ai recueilli, en passant, une vingtaine de bouts de silex dont un fragment de lame, assez épaisse, à bords retouchés et à coches et une ébauche de grattoir circulaire. A citer, tout particulièrement un beau perçoir oblique, fait d'une lame bien retouchée sur toute la longueur d'un bord et

sur la partie antérieure de l'autre ; les deux côtés de l'angle convergent en pointe oblique constituant un perçoir ayant pu aussi servir de burin. La lame est plane en dessous, retaillée en dessus, le dos opposé au tranchant est tronqué, par retouches.

Cette pièce ressemble à celle représentée par la fig. 20 de la Pl. I, mais elle est moins élégante ; ses dimensions sont un peu plus grandes : longueur, $0^{m}040$; largeur, $0^{m}011$; épaisseur, $0^{m}05$ à $0^{m}06$.

ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

Aïn-Fezza. — (Feuille de Tlemcen 1/50.000e).

Grotte du dj. Mnit. — Sur la route de Tlemcen à Sidi-Bel-Abbès, à 3 km. 500 d'Aïn-Fezza, dans un escarpement jurassique qui domine, de plus de 100 mètres, la petite plaine que suivent la route et la voie ferrée, existe une belle grotte dont l'ouverture et les pentes vertes attirent de loin le regard. Cette grotte, dont l'intérieur est assez irrégulier, comprend : en avant, une grande chambre, sorte de vestibule de 5 mètres de largeur et de 5 mètres de hauteur. La paroi du fond est constituée par un énorme pilier qui soutient la voûte et sépare le vestibule d'un court couloir qui donne accès dans trois grandes excavations. La profondeur horizontale de l'ensemble est d'environ 10 mètres. Une couche archéologique peut exister sous la couche de crottin actuelle. Elle peut s'étendre dans les multiples recoins des cavités. Je n'ai recueilli à la surface du sol et sur les pentes herbeuses aucun fragment de silex.

Cette grotte offre deux particularités intéressantes : d'abord, une terrasse élevée de 1 mètre au-dessus du seuil naturel et qui s'étale en avant de l'ouverture ; ensuite, une enceinte de grosses pierres qui entoure la pente herbeuse et forme les deux tiers d'une circonférence de 20 à 24 mètres de diamètre ; les extrémités de l'arc s'appuient contre les parois rocheuses des deux côtés de la grotte. Par quelques pierres dressées et vaguement disposées sur deux rangées, cet entourage rappelle les enceintes berbères.

Il est fort probable que cette grotte a été habitée par des berbères anciens et modernes, longtemps après que les primitifs néolithiques l'eurent abandonnée.

Il serait intéressant d'y pratiquer des fouilles. Si la grotte a été habitée pendant la période néolithique on en retirera des matériaux précieux qui aideront à la connaissance de la préhistoire d'une région où, jusqu'ici, aucune grotte n'a été fouillée. Les grottes à couche archéologique étant rares ou très pauvres autour de Tlemcen, il y aurait lieu, le cas échéant, d'éviter le sabotage de celles qui existent.

Rar Ouadjbar. (Feuille de Tlemcen).

Dans le dj. R'ar Ouadjbar, à 8 kilomètres au N.-O. d'Aïn-Fezza, dans l'escarpement élevé du flanc oriental, existe une belle grotte. Son caractère archéologique paraît être indiqué par la grande étendue de la pente herbeuse qui s'étale au-dessous du seuil. Je n'ai pas eu le temps de la visiter.

Hennaya. — (Feuille de Tlemcen).

Tumuli. — J'ai relevé deux tumuli dans le dj. Mendjel à la cote 656. L'un d'eux, qui marque le point trigonométrique, est encore assez reconnaissable. Il est constitué par un énorme amoncellement de moëllons parmi lesquels on distingue des traces de gradins concentriques.

Les pierres éparses d'un deuxième tumulus se trouvent à côté du précédent. Le voisinage seul du premier fait soupçonner la nature de l'autre tas de pierres.

Hadjar Ouaguef. — Dans son deuxième *Catalogue des stations préhistoriques* (1893). M. Pallary cite la station suivante :

« Hennaya. — Au fond de la plaine des Ghossels, près du ravin des sources, à 8 kilomètres environ d'Hennaya, sur une hauteur qui domine la Saf-Saf au lieu dit : « Ghossels », monolithes de 1^{m}50 rapprochés les uns des autres ». — D'après M. Couret, 1885.

Nanti de ces indications imprécises, j'ai cherché vainement des monolithes dressés dans le Bled el Ghocel et aux alentours « des sources » que je suppose être celles d'Aïn-Ouahab. Mon collègue M. Calzaroni, qui habitait alors Hennaya a enquêté dans la région et a fini par obtenir, d'un indigène, quelques indications qui nous ont permis de trouver des pierres dressées (Hadjar Ouaguef) dans la vallée de la Sikkak [1].

Aussitôt arrivés sur les lieux nous constatâmes que nous nous trouvions en présence de ruines romaines. Personnellement elles me rappelaient celles d'un fortin que j'ai signalées jadis des environs d'Arbal Domaine [2].

Les ruines d'Hadjar Ouaguef sont situées à 1.450 mètres à l'E.-N.-E. de l'Aïn-Ouahab, sur le flanc droit de la vallée de la Sikkak qui forme le versant Ouest de la colline d'El-Gaâda, 400 mètres au S.-O. de la cote 278. L'emplacement

---

(1) Si on ne considérait que les distances, ces monolithes devraient se trouver sur le territoire de la commune d'Hennaya ; mais administrativement ces ruines relèvent de la commune-mixte de Remchi(Montagnac) dont l'étendue est immense.

(2) Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran 1913, p. 83.

se trouve exactement sur une petite terrasse qui domine, à une très faible hauteur, le grand méandre semi-circulaire que dessine le cours de la rivière en cet endroit.

Pour s'y rendre on descend par le ravin Ouahab en suivant, sur le flanc droit, le chemin qui aboutit au gué de la Sikkak que l'on ne peut pas passer à pied sec. De l'autre côté on remonte la rive droite. A 600 mètres du gué se trouvent les ruines. Sur la carte d'Etat-Major (révision de 1912), elles sont indiquées par quatre points rouges, sans autre désignation.

Ces ruines étant romaines je ne crois pas devoir joindre leur description à la présente notice.

Lalla-Maghrnia ou Marnia. (Feuille de Nédroma).

Ayant eu l'occasion de passer par Marnia j'en ai profité pour consacrer quelques heures à visiter, soit avec M. Barbin, soit seul, les importantes stations du pont de la Mouillah, si bien explorées par l'infatigable chercheur qu'est mon distingué confrère. J'ai eu aussi l'avantage d'admirer les belles collections locales qu'il a réunies et luxueusement installées.

La visite des lieux, quoique trop rapide, m'a permis de faire certaines observations que je crois utile de consigner. Ceux qui auront l'avantage de parcourir cette region privilégiée pourront peut-être en tirer parti, les contrôler, les modifier et les compléter.

Grottes de la Mouillah. Plateau du Moulin. — Je n'ai pas à revenir sur les belles et savantes descriptions qu'a faites M. Barbin des abris du Pont de la Mouillah (1re et 2e campagnes) [1], mais je crois utile de préciser la constitution géologique et topographique du plateau du Moulin et de signaler les quelques déductions que j'ai tirées de l'examen des lieux et des observations que j'ai faites.

Les grottes sont creusées dans de puissants dépôts de turfs travertineux qui s'élèvent en falaise sur la rive gauche de la rivière. Les excavations sont séparées de l'oued par la grand'route, non loin du pont. Le seuil du grand abri se trouve à 2 mètres au-dessus du niveau du tablier du

(1) Barbin. — *Fouille des abris de la Mouillah* (1re campagne in Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran 1910, p. 77). — 2e campagne (Loc. cit) 1912, p. 389.

pont, lequel est à 7 à 8 mètres au-dessus de la rivière. Par conséquent le seuil du grand abri est situé à une dizaine de mètres au-dessus du plan d'eau de l'oued. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nulle trace de remaniement alluvionnaire de la « couche grise » de l'abri n'ait pas été constaté. Toutefois il eût été intéressant de connaître l'origine de « l'argile jaune » de la couche inférieure qui pourrait bien être alluvionnaire.

En aval du pont, la falaise travertineuse supporte le moulin à une douzaine de mètres de hauteur.

En arrière de la ligne de faîte de la falaise, les tufs travertineux s'enfoncent vers le Nord et sont recouverts de tufs marneux, cultivés, qui constituent, un peu en arrière du Moulin, la terrasse et le plateau ; leur épaisseur s'accroît insensiblement au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de la crète de la falaise.

Le puissant dépôt de tufs travertineux et celui du tuf marneux offrent des repères stratigraphiques de la plus haute importance, car les beaux instruments de facture acheuléenne et les quartzites taillés et pédonculés, recueillis par M. Barbin, se trouvent dans les tufs marneux du plateau. Il n'est donc pas douteux que les pièces paléolithiques du plateau sont d'âge postérieur à celui des tufs de la falaise et, très probablement, d'âge antérieur à celui des tufs marneux.

Les abris. — Les abris sont, on le sait, creusés dans la falaise de tufs travertineux. L'examen des lieux m'a laissé l'impression que le dépôt archéologique, à petits silex, n'est guère plus ancien que certains foyers de plein air que l'on trouve sur les berges de nos cours d'eau. On pourrait en rencontrer le long de la Mouillah sur les alluvions récentes ou anciennes. Quoique j'incline encore à classer ces stations à l'aurore du néolithique, du moins en Oranie, je n'oublie pas que M. Barbin a recueilli :

1° Quelques dents de Rhinocéros et de nombreux restes de « Zèbre ». (Je crois plutôt au *dauw* qu'au zèbre).

2° De très nombreux petits silex taillés que M. Barbin a représentés par les fig. 1 à 14 de la Pl. II de son mémoire (1re campagne 1910) et dont la facture rappelle, pour les uns, celle de l'outillage aurignacien supérieur français, pour les autres, plus nettement, celle du magdalénien.

3° Des molettes à tranchant usé par frottement.

4° Qu'il a constaté l'absence de toute trace de poterie ancienne.

Faisant état de ces observations mon zélé confrère a attribué le gisement à l'ibéromaurusien c'est-à-dire au paléolithique supérieur. Sans rejeter *de plano* l'attribution au paléolithique supérieur que je ne suis pas éloigné d'admettre, je crois devoir présenter quelques objections :

1° Il n'est pas démontré que le dauw et le Rhinocéros ont disparu de la Berbérie à une époque excessivement reculée. Les ossements des abris de la Mouillah ne présentent aucune trace de fossilisation calcaire malgré la pénétration des eaux d'infiltration à travers les 2 à 3 mètres de travertins qui s'étagent au-dessus du plafond des abris. Les restes du dauw ne sont pas plus fossilisés que ceux du grand bœuf des grottes d'Oran. Quant aux dents de Rhinocéros je n'en puis rien dire M. Barbin ne les ayant pas conservées devers lui [1].

2° La facture de l'outillage de petits silex, pointes à cran dorsal, burin à bec de perroquet, etc., permet bien au *point de vue morphologique*, l'attribution au paléolithique supérieur.

3° Mais « ces molettes faites de deux galets de forme ovalaire, en roche verdâtre, *usés par frottement, de manière à produire un biseau semblable à un tranchant de hache polie* » ne me paraissent pas offrir un caractère paléolithique indiscutable.

M. Barbin n'ayant pas ces pièces en sa possession je n'ai pu les examiner. Encore un exemple des inconvénients résultant de la dispersion des objets provenant d'une même station, surtout lorsque les pièces caractéristiques ne sont représentées que par un petit nombre d'exemplaires.

4° En revanche, l'absence de poterie autoriserait l'attribution au paléolithique supérieur. Mais à ce sujet, un doute sérieux hante mon esprit. Si je ne puis me permettre de récuser l'affirmation de M. Barbin, je ne puis aussi ne pas me rappeler que M. Pallary (in A.F.A.S., Congrès de Boulogne-sous-Mer, 1899, T. I. p. 278, *Recherches palethnologiques dans les Traras*) a écrit, au sujet de la grotte de la Mouillah : « Un sondage m'a donné des lames de

---

(1) Je n'ai pu les retrouver dans les collections du Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences d'Alger où elles doivent pourtant exister avec les nombreuses dents de « zèbre » provenant de la Mouillah.

silex, quelques ossements humains, des débris de cuisine et des fragments de poterie. On peut considérer ces abris comme datant du néolithique ».

Dans ses deux notes M. Barbin ne dit rien de cette première opinion de M. Pallary dont la vieille expérience ne pouvait guère être mise en défaut au sujet des déductions à tirer des tessons de poterie qu'il avait recueillis, avec tout un mobilier, dans la couche archéologique.

Il est évident que le fait de la présence réelle de morceaux de marmites néolithiques à côté de restes de vertébrés disparus, tels que le dauw et le Rhinocéros, renverserait des principes posés, non sans talent je le reconnais. Mais les faits sont les faits ; trop souvent ils se contredisent et nous montrent la fragilité de théories séduisantes insuffisamment étayées. La belle poterie ornementée que j'ai trouvée en abondance avec une phalange onguéale de Rhinocéros dans la grotte de la Guethna (Lourmel) [1] en a fourni une nouvelle preuve. Cette constatation n'a pu qu'accroître le doute qui plane dans mon esprit, au sujet des conclusions tirées des faits observés à la Mouillah ; leur analyse conduit à des déductions qui s'opposent. Toutes ces contradictions démontrent une fois de plus que nous avons encore beaucoup à apprendre pour établir des règles définitives en ce qui concerne la classification de nos nombreuses stations préhistoriques.

Le plateau du Moulin. — Après avoir consigné sur mon carnet les impressions que m'avaient laissées l'examen des abords immédiats des grottes, j'ai exploré les alentours, en quête des rares bons échantillons qui auraient pu échapper à l'œil perspicace de M. Barbin.

Malheureusement l'état des récoltes m'obligea à suivre les chemins et les sentiers.

Sur le chemin qui va de la grand'route au moulin, j'ai recueilli quelques quartzites taillés bien intéressants : trois petits disques dont un de 0^m023, deux grattoirs carénés dont un, triangulaire, rappelle le grattoir à museau (Déchelette T. I., p. 121, fig. 39, n° 5), une belle lame ovalaire, retouchée en racloir sur les bords latéraux, arrondie aux deux bouts, des fragments de lames, larges

(1) Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran 1923, p. 44.

et peu épaisses, enfin, 2 ou 3 ébauches d'outils pédonculés. Aux quartzites se mêlent quelques très rares calcédoines.

J'ai récolté toutes ces pièces sur les bords et aux abords du petit canal qui amène les eaux de la source thermale au moulin. Nul doute que les quartzites taillés proviennent du creusage ou du curage du canal ouvert dans les tufs marneux d'épandage. Ils m'ont donc paru avoir été ensevelis sous les dépôts de tufs marneux. Il en est de même dans les champs, que longe le canal, où M. Barbin a fait de belles récoltes et où ils sont mis à jour par la charrue.

Ces observations, faites, je le reconnais, après des visites trop rapides, me conduisent à attribuer à cette station du plateau du Moulin le caractère *archéolithique ancien* que j'ai donné aux stations de Karouba. Je ne puis donc me rallier à l'attribution au néolithique récent. D'ailleurs je tiens à faire remarquer que M. Barbin a recueilli dans la couche inférieure d'argile jaune des grottes des instruments de « facture moustérienne » de dimensions bien plus grandes que celles de la couche grise, « *quelques-uns* en silex, les autres en quartzite ».

M. Barbin m'a montré dans ses collections une belle ébauche de grattoir circulaire, provenant de la grotte, ressemblant à un de ceux que j'ai recueillis sur le plateau.

Il y avait donc des quartzites taillés sous le grand dépôt archéologique à petits silex. Cette remarque ne me paraît pas négligeable pour appuyer ma thèse de l'antériorité de l'emploi du quartzite par rapport à celui du silex, au moins en Oranie, et démontrer que la station du plateau du Moulin du pont de la Mouillah est plus ancienne que celle des grottes.

Pour justifier l'attribution de la station à quartzites au néolithique berbère, M. Barbin s'appuie sur la trouvaille qu'il a faite, *devant la grotte*, d'une hache polie [1], tombée du plateau, et au sujet de laquelle il écrit, à la fin de sa première note (1910) :

« Quelques-unes de ces pièces tombées ou perdues en bas de la falaise ont été recueillies sur le sol. C'est ainsi qu'au mois de janvier 1908, dans une excursion que je fis en cet endroit, je trouvais à la surface du terrain situé devant les grottes, une

(1) Cette hache n'est polie que sur le tranchant, le reste est piqueté.

petite hache de pierre, en roche ophitique, encore encroûtée de la mince couche de calcaire rougeâtre qui enveloppe les quartzites. »

Dans la *Revue Africaine* 1922, p. 399, M. Pallary faisant état de cette trouvaille, s'exprime ainsi :

« D'après M. Reygasse, l'outillage du moulin Orsini (Marnia), est de même technique que celle du Sud Constantinois. »

« Or de ce même gisement, M. Barbin, possède une petite hache polie en boudin portant les mêmes incrustations rougeâtres que le reste de l'outillage. »

Ce qui revient à dire que la hache polie doit être considérée comme contemporaine des quartzites taillés et que le *berbère* de la Mouillah est, morphologiquement au moins, l'équivalent de l'*atérien*. Personnellement je me refuse à admettre que cette hache polie est contemporaine des quartzites taillés de la terrasse du Moulin. Elle est incontestablement néolithique. Son possesseur a pu la perdre, soit devant la grotte, dans laquelle il se serait abrité, soit sur le plateau où il a pu s'arrêter. Dans ce dernier cas, qui est le plus probable, les eaux de ruissellement auraient entraîné la hache jusqu'au pied de la falaise. Il est évident que lorsque la grotte était habitée par les hommes préhistoriques, ses occupants montaient sur la corniche soit, pour vivre au dehors de leur grotte puante, chaque fois que la température le permettait, soit pour s'y livrer à de multiples occupations.

Des nomades ont dû aussi, à diverses époques, s'arrêter ou séjourner sur la terrasse en ce lieu de passage où ils trouvaient des eaux thermales et une rivière poissonneuse. Rien ne permet donc d'établir l'origine exacte de cette hache polie. Je ne puis la considérer que comme sporadique.

D'autres pièces néolithiques seront probablement rencontrées encore dans cette station.

Station acheuléenne. — Au N.-E. du Moulin, sur le plateau après le premier ravin, M. Barbin a recueilli toute une série de beaux instruments de facture acheuléenne dans une station qu'il a bien voulu me faire visiter et sur laquelle, malgré mon insistance, il n'a encore rien publié. En attendant qu'il veuille bien nous décrire sa belle découverte, je me bornerai à dire que les coups de poing se trouvent dans un champ cultivé dont la terre arable est

constituée par des tufs marneux qui paraissent, là aussi, reposer directement sur des tufs travertineux. Le champ étant cultivé en céréales je n'ai pu y poursuivre mes investigations. Cette découverte montre, une fois de plus, tout l'intérêt qu'il y aurait à faire une étude stratigraphique des plateaux de la région du Moulin et des berges de la rivière, après l'enlèvement des récoltes.

Stations nouvelles. — Poursuivant mes recherches dans la région j'ai pu relever quelques nouvelles stations.

Alluvions de la rive gauche. — En aval du moulin j'ai fait, sur les pentes de la rive gauche de l'oued, des observations qui ne manquent pas d'intérêt. En cherchant à reconnaître les rapports existant entre les travertins et les dépôts alluvionnaires, j'ai d'abord constaté que les premiers *paraissent être* antérieurs aux seconds ; mais cette observation a besoin d'être contrôlée par l'étude du prolongement de la rive gauche en aval et en amont ; ensuite, qu'il n'existait aucun quartzite taillé à la surface du sol constitué par la couche de travertins dont la lèvre domine les pentes alluvionnaires sans peut-être les surmonter stratigraphiquement.

A ma grande satisfaction, j'ai recueilli, parmi les éboulis, provenant de la désagrégation des alluvions caillouteuses, quatre pièces indiscutablement taillées :

1° A 500 mètres en aval du moulin, une très grande pointe en quartzite gris, triangulaire, à peu près équilatérale, mesurant $0^{m}105$ de longueur, $0^{m}100$ de largeur et $0^{m}010$ au plus d'épaisseur. Ses faces sont presque parallèles, celle du conchoïde de percussion bien unie, la supérieure rendue presque plane par l'enlèvement d'un large éclat sur les deux tiers de la surface. Les côtés latéraux du triangle, longs de $0^{m}10$ et $0^{m}09$, ne sont retouchés, et grossièrement, que sur la face supramarginale.

La facture de cet instrument indique une origine nettement paléolithique, plutôt moustérienne, mais un moustérien primitif.

Il doit exister dans la région d'autres pièces du même âge peut-être apparentées aux instruments acheuléens découverts par M. Barbin.

2° Un peu plus en aval, presque en face le débouché du troisième ravin de la rive droite situé à l'Est du coude de la grand' route, j'ai récolté une ébauche de grattoir circulaire en quartzite brun, à face du conchoïde plane (diamètre moyen, $0^{m}05$; épaisseur $0^{m}015$) ; une lame carénée en dessus dont un bord est retouché et l'autre présente une assez large et profonde encoche ; une pointe non retouchée et de même style que les pièces précé-

dentes ; une lame, courte, dont un bord et le sommet sont taillés en grattoir, le profil rappelle assez celui d'une sorte de burin à bec de perroquet à bec peu saillant : $0^{m}045$ sur $0^{m}023$.

A signaler, avec ces quatre quartzites, un éclat de silex. Toutes ces pièces ont été recueillies entre les niveaux de 8 et 12 mètres au-dessus du lit actuel de la rivière.

Voilà des faits que j'ajoute à la belle série de ceux que nous a déjà apportés M. Barbin. Ce sont des jalons qui pourront servir à guider ceux qui entreprendront une nouvelle étude de cette intéressante région, mais cette étude ne peut être menée à bien que par un spécialiste pouvant séjourner longtemps à Marnia, ou mieux, y demeurant. Les recherches devront être conduites avec un fort sagace esprit d'observation. Pour cela M. Barbin est tout désigné.

Dj. Tikarkadine. (Feuille de Nédroma 1/50.000^{e}). — Dans la plaine, sur le chemin qui, d'Hammam Cheikh, conduit au pied du dj. Tikarkadine, à 800 mètres au S.-E. de la cote 461, et non loin de la montagne, les quartzites bruns, taillés, ne sont pas rares, mais je n'ai recueilli, comme pièces intéressantes, qu'un disque à éclats alternatifs, un racloir et deux pointes triangulaires dont une mesure $0^{m}065$ de longueur, $0^{m}060$ de largeur et $0^{m}020$ d'épaisseur, retouchée sur les deux côtés du triangle, elle présente à gauche une forte encoche.

Les deux pointes ont les faces parallèles et la plus petite, surtout, a un facies semblant indiquer l'ébauche d'une pointe moustérienne presque aussi large que longue. A signaler aussi une courte pointe en forme de pyramide triangulaire atténuée en perçoir et présentant à droite une large et forte encoche.

El Koudiat. (Feuille de Nédroma 1/50.000^{e}). — Entre Marnia et la Mouillah, aux approches de la cote 450, j'ai trouvé un tronçon de hache verte piquetée.

Montagnac-Remchi. (Feuille de Pont-de-l'Isser).

Lac Karar. — Cette importante station a été signalée en 1896 par M. L. Gentil qui en a fait l'étude au point de vue géologique. Les matériaux qu'il a recueillis ont fait l'objet, de la part de M. Marcellin Boule, d'une étude paléontologique et archéologique [1].

(1) L. Gentil. — *Un cas singulier de recherche d'eau en Algérie, le lac Karar.* — Mémoires du Congrès des Sociétés Savantes, Toulouse, 1899, p. 147.
M. Boule. — *Etude paléontologique et archéologique du Lac Karar* (Anthropologie 1900, T. XI, p. 1 à 21.

La source Karar est située à 2 km. 500 environ au S.-E. de Montagnac (Remchi mixte). Jadis la colonne ascendante de la source artésienne alimentait un tout petit lac, le lac Karar, que le captage de la source a fait disparaître.

Le lac n'est pas indiqué sur la carte d'Etat-Major ; son emplacement se trouve près du « Réservoir » marqué contre le bord sud du cadre de la feuille.

Lors des travaux de captage, en 1898, de nombreux instruments en pierre et ossements (*Elephas*, *Hippopotamus*, etc.), furent mis à jour avec les déblais du puits.

Les matériaux recueillis ont été éparpillés dans divers musées :

A Paris, au Museum, se trouvent tous les échantillons récoltés par M. Gentil.

Au musée de Tlemcen il y a quelques dons de MM. Beauviel, Blanchot et Estaunié.

De M. Beauviel, il y a six gros coups de poing et quelques ossements qui, avec ceux offerts par M. Blanchot, constituent une collection ostéologique de peu d'importance. J'y ai noté :

Quelques lames de molaires d'*Elephas*.

3 ou 4 germes de dents de *Rhinocéros*.

4 molaires d'*Equus*.

Une arrière-molaire inférieure de *Bos*.

Une boîte crânienne, de Gazelle, voisine avec les pièces précédentes mais pourrait bien ne pas en être contemporaine.

De M. Blanchot, il y a deux magnifiques coups de poing en quartzite vert, de facture chelléenne de forme étroite et aiguë, à faces pyramidales, bien taillées et non polies par le sable de la source. Ce sont, à ma connaissance, les plus beaux outils retirés de Karar [1].

Il est curieux de constater que le musée de Tlemcen ne possède aucun coup de poing, poli par le sable, à patine verte, large et aplati, de facture plutôt acheuléenne. Ce type d'instruments a plus particulièrement frappé la curiosité des amateurs ; aussi, ce n'est guère qu'entre leurs mains que j'en ai vu quelques rares exemplaires.

---

(1) Il n'existe rien au Musée de Carcassonne où M. Beauviel, qui était administrateur de la commune-mixte de Remchi au moment des fouilles, aurait donné, m'a-t-on dit, une partie des objets qu'il avait recueillis.

De M. Estaunié, qui a pu explorer souvent les déblais retirés des fouilles du lac, le Musée possède encore une série de petits « racloirs du néolithique berbère » des pointes et racloirs de « type moustérien » dont l'étiquette démontre que mon zélé et compétent confrère n'attribue pas, avec raison, au paléolithique ancien tous les objets d'industrie de Karar.

Avec les objets d'une industrie franchement paléolithique ancienne, M. Boule a cité et représenté des outils bien plus petits, de formes très variées, en quartzite ou en silex, ceux en silex étant les plus nombreux. Il a signalé aussi la découverte d'une hache polie et de pointes de flèche néolithiques recueillies autour de la cuvette. L'éminent anthropologiste conclut, avec juste raison, que les bords du lac ont été habités, à diverses époques, pendant la longue durée des temps paléolithiques et néolithiques.

Au mois d'avril 1919 ayant eu à m'occuper du régime de la source, j'ai pu explorer la station et y recueillir quelques échantillons de l'industrie lithique.

Avec les gros coups de poing en quartzite, de facture plus souvent chelléenne qu'acheuléenne, j'ai recueilli quelques pièces de dimensions moindres : pierres de jet, gros racloirs circulaires, grattoirs, éclats plus ou moins mal retouchés. Ces petits outils sont, en général d'âge postérieur au paléolithique ancien. Ils se rapportent en grande partie à l'industrie des plateaux dont l'âge reste encore à déterminer.

Ce qui frappe, dans l'ensemble des matériaux de Karar, c'est la variété des roches utilisées, presque toutes des grès quartziteux ou des quartzites à grain très fin, diversement colorés. Les couleurs dominantes sont le vert noir, le vert olivâtre et le gris. Les plus petites pièces sont souvent en silex. La matière première des instruments en quartzite a été fournie par des galets d'origine éocène.

Les pièces que j'ai récoltées proviennent en partie des terres remuées pour le creusement de la tranchée destinée à recevoir la canalisation et des rares déblais provenant du curage du puits de captage. C'est sur les calcaires lacustres qui forment la ceinture de la cuvette que j'ai récolté le plus grand nombre de grosses pièces.

Je n'ai pas trouvé le moindre fragment d'os. J'ai été plus heureux pour les objets en pierre dont j'ai recueilli une assez importante série d'échantillons, hélas ! tous, plutôt médiocres. J'ai laissé une partie de mes récoltes à l'école de garçons de Montagnac où il n'existait rien, pas plus d'ailleurs qu'à la Commune-Mixte et que chez les habitants du village.

La station peut être considérée comme épuisée.

Observation. — En citant la station de Karar je n'ai eu nullement l'intention de m'attribuer le mérite de la moindre découverte. D'ailleurs la visite des lieux et l'examen de mes récoltes ne m'ont conduit qu'à faire des observations de peu d'importance. Après un maître comme M. le professeur Marcellin Boule, il ne reste pas grand chose à glaner.

Sidi M'barek. (Feuille de Tlemcen). — A 3 kilomètres au S.-S.-O. de Montagnac, auprès du marabout de Sidi M'barek, se trouve une mare, probablement alimentée par une ramification de la nappe de Karar. Il n'y a rien d'impossible à ce qu'un jour le curage de cette mare fournisse des matériaux analogues à ceux de Karar, au moins des ossements. Je tiens à faire remarquer que je n'ai pas trouvé le moindre bout de silex aux abords immédiats de la pièce d'eau.

Aïn Beidâ. — Autour de cette source située à 1800 mètres à l'Ouest de Montagnac, je n'ai trouvé que trois quartzites, dont un racloir taillé sur les deux faces.

Station de Sidi Kader. (Feuille de Pont-de-l'Isser). — A 3 kilomètres à l'O.-N.-O. de Montagnac, sur l'étroit plateau dont l'éperon nord domine les trois marabouts de Sidi el Hadj Sidi Kader et la rive droite de la Tafna, non loin de la lèvre qui forme escarpement, à 600 mètres au Sud des marabouts, j'ai récolté quelques quartzites bruns et gris de fer grossièrement taillés et peu retouchés. Il y a d'assez grosses pièces, gros racloirs allongés à face du conchoïde plane. Quelques pièces de même style se retrouvent sur l'encroutement calcaire qui recouvre une puissante assise d'alluvions caillouteuses de la Tafna du niveau de 55 mètres. En suivant, du Nord au Sud, la corniche du plateau qui couronne le flanc droit du Ch[t] Tamrisi j'ai encore récolté quelques quartzites sporadiques.

Station de l'Oued bou Kiou. (Feuille de Pont-de-l'Isser). — A 8 kilomètres à l'O.-N.-O. de Montagnac, dans la vallée de la Tafna, dans l'angle S.-O. de la feuille de Pont-de-l'Isser, sur le sommet du mamelon (cote 203) qui domine les confluents de

l'O. Zitoun et de l'O. Bou Kiou avec la Tafna, j'ai noté une station de quartzites taillés grossiers. Là, les éclats plus ou moins retaillés et retouchés, se trouvent directement sur la terrasse alluvionnaire caillouteuse du niveau de 65 à 70 mètres au-dessus du lit actuel de la Tafna. Les tailleurs de quartzite avaient donc la matière première sur place.

La pièce la plus intéressante est une petite pointe elliptique assez nettement pédonculée, mais on ne peut affirmer que le pédoncule est intentionnel. Les autres pièces sont des racloirs de fortune. Je n'ai pu recueillir qu'une douzaine de pièces retouchées mais il doit en exister d'autres dans le champ d'orge que je n'ai pu explorer.

Par sa situation sur un point culminant qui domine la rencontre de trois vallées, cette station constituait, pour ses habitants, un refuge assurant leur sécurité.

Embouchure de l'O. Zitoun. — Non loin de l'embouchure de l'O. Zitoun (rive droite), sur la terrasse qui s'étend entre le pont sur la Tafna et l'O. Zitoun, j'ai recueilli une belle pierre de jet sporadique, en quartzite brun, taillée à grands éclats, subglobuleuse, de $0^{m}05$ de diamètre.

Plateau des Zenata. (Feuille de Tlemcen). — A 10 kilomètres au N.-O. d'Hennaya s'étend le beau plateau des Zenata sur lequel se rencontrent, çà et là, de petits lots de quartzites bruns taillés. J'en ai récolté surtout sur le sentier qui, au Nord du plateau, passe non loin des cotes 223, 224, 220 et traverse le Ch^{t} m'ta bou Mered.

Au Sud du plateau et à 1 kilomètre environ au Nord du marabout des Zenata, j'ai aussi trouvé quelques pièces intéressantes, entr'autres, un beau racloir subcirculaire.

Aïn Louiza. (Feuille de Tlemcen). — Vers la naissance du ravin qui limite au S.-E. le plateau des Zenata, non loin du marabout de Sidi Yahia, j'ai recueilli, près de l'Aïn Louiza, trois éclats de roches différentes : un quartzite, une roche éruptive et un calcaire, tous de peu d'intérêt.

Station de Beni Yacoub. (Feuille de Tlemcen). — Dans les Oulad Ria, à 12 kilomètres environ à l'Ouest d'Hennaya, sur le bord du plateau qui domine le flanc gauche de la vallée de l'Oued Atchane, à 700 mètres au S.-S.-O. du marabout de Si Es Sahraoui, aux abords du douar Beni Yacoub, quartzites bruns assez nombreux sur le sentier qui va passer au Sud de la cote 295. Les pièces recueillies sont des racloirs de fortune ; un seul, triangulaire, est assez bien retouché.

La pièce la plus intéressante, la plus petite, présente comme une ébauche de pédoncule, très court, qui n'est probablement pas intentionnel, car il n'est pas retouché en dessous.

Sur le plateau, entre Si Sahraoui et le dj. Neïla, j'ai recueilli quatre quartzites, sur le sentier de l'Ouest. Le plateau étant couvert de moissons je n'ai pu y faire d'autres recherches.

Tumuli. — A 1 kilomètre environ au Sud de la station précédente, en contre-bas de la route de Marnia, à 250 mètres au S.-S.-O. de la cote 302, beau tumulus conique fait de très gros galets, dessinant des enceintes concentriques peu saillantes. Diamètre : 4 à 5 mètres, hauteur $1^{m}50$.

Un autre tumulus, mais en assez mauvais état, se trouve plus bas à une distance de quelques mètres.

Nédroma. (Feuille de Nédroma).

Grottes de Bab Taza. — Quand on suit la route de Marnia à Nemours, on passe par le col de Bab Taza qui en marque le point culminant. En descendant ou en remontant le versant nord, on aperçoit, du côté de l'Est, plusieurs grottes remarquables par leurs grandes ouvertures. Cinq sont très visibles. Elles se trouvent sur le versant droit du bassin de réception supérieur du Chabet bou Abdallah. La plus grande paraît être celle qui domine le col sous la côte 914 du Rar-el-Kranzir, dénomination qui est sans doute celle de la grotte. Trois grottes s'échelonnent le long de la vallée. Il doit en exister d'autres dans les ravins de l'Ouest et dans les recoins non visibles de la route.

Les fouilles de ces grottes présenteraient probablement un grand intérêt. Mais comment y procéder dans une région aussi éloignée ?

Grottes de Mezoudj. (Feuille de Nédroma. — Ces grottes sont situées à 10 kilomètres environ au Sud de Nemours, dans la vallée de l'O. Taïma, dans l'angle N.-O. de la feuille de Nédroma.

M. Pallary (in *Catalogue 4*, 1900) a cité la « Grotte Mezoudj » indiquée sur la carte d'Etat-Major. Ayant eu l'occasion de suivre le côté droit de la vallée j'ai constaté l'existence de plusieurs grottes sur le haut du flanc gauche, mais elles sont si escarpées, si difficiles à atteindre, que je n'ai pu les visiter. D'ailleurs je ne pouvais passer l'oued où l'eau coulait à pleins bords.

Je n'ai pas aperçu la « Grotte Mezoudj », cachée sans doute dans quelque recoin de la falaise rocheuse, mais, à 1500 mètres en aval, on voit très distinctement, du che-

min, une dizaine de grottes non indiquées sur la carte et qui se succèdent sur une longueur de 200 mètres. Ces abris sont creusés dans un puissant escarpement de basaltes qui surmonte les pentes marneuses, presque à pic, du flanc gauche de l'O. Taïma. Ils sont tous à la même hauteur, à environ 80 mètres au-dessus du lit de la rivière. Leurs ouvertures font face à l'embouchure de l'O. El-Ayoun. Comme elles sont à peu près inaccessibles par les pentes de la rive gauche, il faut, pour y atteindre, gagner le plateau de la côte 272 en montant par le ravin de l'Est ou, mieux, s'y rendre par le chemin des plateaux. Quatre de ces grottes, qui se distinguent par leur grande ouverture, m'ont paru être actuellement habitées par des indigènes.

Grottes de Taïma. (Feuille de Nemours). — Citées aussi par M. Pallary (*Loc. cit.*) elles sont indiquées sur la Carte d'Etat-Major. Ces grottes se trouvent en aval des précédentes. De la rive droite on compte une demi-douzaine d'ouvertures, distribuées à deux niveaux superposés et s'étendant sur une longueur d'environ 80 mètres. La première et la dernière sont les plus grandes. La première paraît avoir deux ouvertures.

Ces abris sont assez facilement accessibles par le flanc gauche de la vallée. On peut se rendre aux grottes de Mezoudj et de Taïma par le chemin qui suit les plateaux et qui, de Nemours, aboutit à l'angle S.-O. de la feuille de Nemours, chez les Souahlia, pour pénétrer ensuite sur la feuille de Nédroma.

Nemours. (Feuille de Nemours).

Régions Est et Sud :

Foyer du Taount. — A l'Est de la ville de Nemours, dans la vallée du Taount (Touent), sur la route de Sidna Toucha, à 100 mètres au-delà du cimetière israélite, se trouvent les restes d'un foyer littoral. Cette station a été, en grande partie, détruite lors de l'ouverture de la nouvelle route du littoral. Le lambeau qui reste est accroché aux rochers qui surplombent la route. En contre-bas de cette dernière on relève des traces du foyer qui devait déborder toute la largeur de l'emplacement occupé aujourd'hui par la chaussée. Le terreau est noir, identique à celui des grottes J'y ai recueilli les quelques matériaux suivants :

Faune. — *Vertébrés.* — Mouflon : un calcaneum et son astragale.

Bœuf (petite race) *Bos ibericus* ? 3 prémolaires supérieures sur fragment de maxillaire ; une molaire inférieure ; une poulie inférieure de métatarsien.

Ouach (*Alcelaphus bubalis* Pallas), une tête inférieure de tibia.

Ovis , (mouton ou chèvre ; un fragment de mandibule inférieure avec 3 prémolaires.

Porc épic ; une molaire et la partie inférieure d'un humérus.

Invertébrés. — Ce foyer est caractérisé par l'abondance relative de coquilles marines : troques, pourpres cassées, patelles et moules.

Les hélices y sont assez nombreuses.

Dans cette faune de vertébrés et d'invertébrés il n'y a rien de bien ancien.

Silex. — Deux éclats seulement, dont un fragment de large lame retouchée et présentant, à l'extrémité, deux encoches bien marquées.

Il y a lieu de citer aussi deux petits éclats en calcaire, à bords tranchants, et un gros outil en grès quartziteux, à face inférieure plane, la supérieure étant fortemenu carénée.

Œuf d'autruche. — J'ai recueilli 7 morceaux.

Pendeloques. — Je n'ai trouvé qu'un mauvais fragment de pectoncle roulé et non percé, et un gros gravier de quartz, elliptique, qui, percé d'un trou, aurait pu être utilisé comme pendeloque.

Os poli. — Je ne puis citer qu'un fragment d'os d'oiseau poli ayant subi l'action du feu.

Poterie. — Trois fragments non ornementés.

Cette station est un foyer littoral néolithique constitué par quelque pauvre famille mal outillée.

Hache polie. — Plus loin, aux abords du sentier forestier qui va de la route au cap Torcas, j'ai trouvé, entre la route et la cote 185, une hache verte piquetée. Ses dimensions sont : longueur, $0^{m}125$; diamètre, $0^{m}045$. Cette hache est plus large qu'épaisse et son tranchant, en double biseau un peu asymétrique, est seul poli. Elle offre une particularité curieuse : la moitié antérieure de la face inférieure a été intentionnellement enlevée sur une épaisseur de 3 à 4 millimètres ; un sillon postérieur, très régulier, creusé au silex, marque la section de séparation de la lame détachée.

Grottes de la route de Nédroma. (Feuille de Nemours. —

Les calcaires liasiques qui bordent à l'Est la route de Nemours à Nédroma, du km. 1 au km. 4, offrent une suite d'excavations signalées par M. Pallary (4e *Catalogue* 1899). Je les ai visitées. Elles sont vides de tout dépôt, mais elles ont pu être habitées.

La grotte la plus intéressante se trouve à 3 km. 700 de Nemours, à la hauteur du km. 101,3 de la route. Sa largeur est d'environ 4 mètres, sa profondeur, de 3 à 6.

Cette grotte est surtout remarquable par un couloir très régulier qui s'ouvre à droite de la chambre. Ce souterrain, que j'ai suivi sur une douzaine de mètres, paraît se prolonger plus loin dans l'obscurité. Sa largeur est d'environ 1 mètre et sa hauteur, d'autant.

Le sol de la chambre est terreux et peut renfermer des restes préhistoriques. Je n'ai rien trouvé de taillé sur les pentes. Toutefois je dois signaler des éclats d'un quartzite noir très fin ainsi qu'un galet qui paraît avoir servi de nucléus.

Le couloir pourrait conduire à quelque chambre intérieure renfermant des ossements laissés par les fauves.

A 30 mètres vers le Sud, bel abri sous roche sans aucune trace de terreau.

Grottes des Oulad Ziri. (Feuille de Nemours).

A 2 kilomètres environ de Nemours, à 100 mètres en amont du Tombeau des Braves, sur la rive gauche de l'Oued Ghazaouana, au pied de l'énorme escarpement rocheux qui s'élève à flanc de côteau et supporte le hameau berbère des Oulad Ziri, se trouvent deux grottes dont on aperçoit, de la grand'route, les grandes ouvertures.

Dans le prolongement de l'escarpement vers le Sud et le Sud-Ouest il en existe deux ou trois autres. Toutes ces grottes ne m'ont offert qu'un sol rocheux ne présentant rien de préhistorique.

Ruines berbères récentes du dj. Arkab. — A 5 kilomètres environ au S.-S.-E. de Nemours, au Sud du dj. Arkab, la carte d'Etat-Major indique des « Ruines » ; Il y a là, en effet, des fondations et çà et là quelques pans de murs dont le mode de construction a les plus grands rapports avec celui des solides maisons qu'habitent les kabyles de la région de Nemours-Nédroma. Ces ruines n'ont donc aucun caractère de grande ancienneté. Tout au plus appartiennent-elles à une époque où l'art de

la construction rurale des Berbères de la région était un peu moins perfectionné qu'aujourd'hui (1). Si je les cite c'est pour les distinguer des anciennes ruines berbères, seules préhistoriques ou protohistoriques, dont le mode de disposition des matériaux dans la construction est bien différent.

Les ruines du dj. Arkab, un peu distantes les unes des autres, présentent des rectangles de fondations et de restes de murs, de 6 à 10 mètres de longueur et de 4 mètres de largeur, murs compris. Ces derniers ont une épaisseur moyenne de $0^{m}70$.

A la base, les moëllons sont posés à plat, puis, au-dessus, ils sont de plus petit volume et disposés obliquement par couches successives dont les éléments s'inclinent, alternativement, de sens contraire.

Il y a là les ruines d'une douzaine de maisons. Un peu plus haut, près du sommet de la montagne, il y en a encore trois ou quatre.

Un autre groupe, plus intéressant, se trouve à 600 mètres au Nord de la cote 368. Sur le sommet du grand mamelon, et à son extrémité nord, on voit une sorte de camp retranché entouré par les fondations de larges murs formant un rectangle de 80 mètres environ de longueur, en direction Sud-Nord, et de 15 à 20 mètres de largeur. Ces murs sont faits de moëllons assez gros posés à plat ; leur épaisseur est de près d'un mètre.

Ces constructions sont du même type que celui des ruines précédentes, mais elles sont plus solides.

Le grand rectangle est divisé par 2 ou 3 murs de refend. Sur le point culminant de la montagne un de ces murs paraît être surmonté d'un tumulus ? sur lequel ont été établies deux haouïta.

Le cône de pierres qui représenterait un tumulus est trop peu caractérisé pour me permettre d'être affirmatif sur la détermination exacte de la nature de cette ruine

Un autre cône de pierres, situé dans l'intérieur du rectangle, est encore bien moins caractérisé que le premier. Le sol étant rocheux on n'a pourtant pu épierrer un champ.

L'existence d'un tumulus dans ces ruines et sur les fondations d'un mur permettrait de tirer des conclusions excessivement intéressantes au sujet de l'âge relatif du monument. La donnée

(1) Fait curieux, les Berbères de Nemours, généralement blonds, ont, beaucoup plus que ceux d'autres régions, le facies européen. Si les fillettes et les jeunes femmes étaient habillées à l'européenne, il serait bien difficile de reconnaître leur origine berbère.

est trop hypothétique pour que je m'arrête un seul instant, à formuler la moindre déduction. Je me borne à signaler le fait [1].

Pièces sporadiques. — Sur les pentes du dj. Arkab et sur le plateau qui domine la mer, de Nemours au cap Torcas, j'ai récolté çà et là, quelques silex et quartzites taillés sporadiques qui indiquent que l'on pourra rencontrer quelques stations dans la région.

Région Est :

Grottes de l'Oued Abd Allah. (Feuille de Nemours). — Au Sud-Ouest du phare de Nemours, dans l'escarpement de basalte du flanc droit du ravin Abd Allah, plusieurs grottes dominent des pentes raides à 30 mètres au-dessus du thalweg. La plus importante se trouve non loin des falaises maritimes. J'y ai constaté l'existence d'un terreau noir duquel j'ai retiré des troques, des pourpres *cassées* et une valve roulée de pectoncle. Je n'ai vu aucun reste d'industrie.

Un peu plus loin, vers l'amont, autre grotte au sol rocheux.

Plus loin encore, deux ou trois autres cavités dont une assez grande. Je ne les ai pas visitées.

Foyer de l'Aïn Fedjouj. (Feuille du Cap Milonia). — Station située à 50 mètres de la limite Sud de la feuille, à la hauteur du km. 6,800 du cadre, à 400 mètres au S.-O. du marabout d'El Hadj Abd Allah. Là, l'O. Kezaous est barré par une puissante assise de poudingues cartenniens desquels sort une assez belle source, l'Aïn Fedjouj ; un sentier, qui part du marabout, y conduit. Sur le sentier, aux abords de la muraille rocheuse, on voit les restes d'un foyer de plein air. La station mesure 7 à 8 mètres de longueur sur 3 à 4 mètres de largeur. La couche archéologique, épaisse de $0^{m}20$, a dû être réduite par le ruissellement. Le dépôt, très caillouteux, est reconnaissable aux menus débris de coquilles d'escargots qui jonchent le sol. Je n'y ai récolté qu'une dizaine d'éclats de silex dont 4 lames carénées, à section triangulaire, sans retouches. Ce foyer ne présente d'autre intérêt que celui de marquer le passage de l'homme primitif dans une région où les traces d'habitat m'ont paru excessivement rares.

Grotte de l'Oued Arrar. (Feuille du Cap Milonia). — Cette grotte n'est pas indiquée sur la carte. Elle est située à 1200 mètres au Nord du foyer précédent, à 1 kilomètre environ du marabout d'El Hadj Abd Allah, dans le ravin de l'O. Arrar, dans l'escarpement marqué par des hachures sur la carte à 500 mètres au S.-S.-E. de la cote 460. On l'aperçoit de loin. Je ne l'ai pas visitée, mais ses pentes herbeuses indiquent qu'elle a pu être habitée.

---

(1) Il y a lieu de rappeler que j'ai signalé à la rubrique d'Aïn-el-Hadjar l'existence d'un tumulus contre les ruines d'El Hazani.

Il y a peut-être une autre grotte tout à côté, face à l'Est où l'on aperçoit une excavation.

Rhar el Hammam. (Feuille du Cap Milonia). — Cette grotte n'est pas indiquée sur la carte. Elle est située à 500 mètres au Nord de la grotte précédente, dans le bassin de réception de l'O. Nesrani, à 400 mètres au Nord de la cote 460. Elle est très belle. Profonde de 50 mètres elle est éclairée à 20 mètres, par un ciel ouvert. Son entrée, ogivale, mesure 10 mètres de flèche et 8 mètres de largeur. A droite se trouve une petite galerie.

Tlemcen. — (Feuille de Tlemcen).

La région de Tlemcen, très riche en belles sources, est pauvre en silex. Pourtant les grottes y sont nombreuses : les unes, dans les escarpements des dolomies jurassiques, les autres, dans les puissants dépôts de tufs et de travertins. La plupart de ces grottes étant encore habitées de nos jours, ou l'ayant été depuis peu, les restes préhistoriques, s'il en existe, soit à l'intérieur, soit sur les pentes, sont cachés par des détritus récents ; aussi dans quelques-unes, d'importants sondages seraient nécessaires pour reconnaître la nature des couches non apparentes.

Voici les principales grottes que je crois devoir signaler :

Grottes de Bou Ennag. — A 7 kilomètres environ au N.-O. de Tlemcen se trouve la pittoresque et sauvage vallée de l'Oued bou Ennag dans laquelle sont creusées, surtout sur le flanc droit, plusieurs grottes qui ont certainement été habitées dans les temps préhistoriques. La couche archéologique y paraît peu épaisse. Je n'ai examiné que les pentes de deux d'entre elles ; très herbeuses, lors de mon passage, elles ne m'ont offert que deux ou trois fragments de silex.

Ces abris ne sont pas très vastes, mais ils sont très réguliers ; ils offrent l'avantage de ne pas être encombrés de rochers éboulés, les dolomies se désagrégeant en petits fragments.

Grottes des Gorges de la Safsaf. (Feuille de Tlemcen). — A 3 kilomètres en aval des Cascades d'El Ourit (Cascades de Tlemcen), sur la rive gauche de l'oued Safsaf, au pied du dj. El Melah, se trouvent plusieurs grottes, très grandes, presque contiguës, actuellement occupées par des indigènes. Situées au bord de la rivière elles ont été très probablement habitées par les primitifs néolithiques.

Grotte du Kerkor Chebak. (Feuille de Tlemcen). — A 15 kilomètres à l'O.-S.-O. de Tlemcen, au-delà des Beni Mester, dans le Kerkor Chebak, dans l'escarpement du flanc gauche du ravin à l'Est de la cote 619, belle grotte à deux ouvertures.

Cercle de pierres. (Feuille de Tlemcen). — A 22 kilomètres à l'Est de Tlemcen, aux abords de la route des Abdellys, au Sud du Bled bou Senane, dans l'angle N.-O. de la feuille, près du km. 6 du cadre, on voit, sur la carte, un cercle minuscule de points rouges. En ce lieu se trouve un monument funéraire ou votif qui tient à la fois du tumulus et de la haouïta. Il est formé d'une enceinte, en bon état, de pierres en dalles, plantées de champ, plongeant vers l'intérieur, saillantes de $0^{m}30$ à $0^{m}50$. La circonférence mesure environ 5 mètres de diamètre. Le cercle intérieur n'est pas encombré de pierres et rien n'indique que les indigènes considèrent ce monument comme une haouïta.

Tout à côté et contre, se trouve un autre cercle plus petit (2 mètres de diamètre). Il est en mauvais état. Je ne puis que signaler ces monuments dont la destination me paraît énigmatique.

F. DOUMERGUE.

DEUX RAZZIAS MOUVEMENTÉES
des Espagnols d'Oran
AU XVIe SIÈCLE

Les deux récits, dont nous publions la traduction, forment les chapitres XXXIII et XXXIV du manuscrit espagnol n° T. 266 de la Bibliothèque Nationale de Madrid, dû à la plume de Diégo Suarez qui servit à Oran pendant près de trente ans, à la fin du XVI[e] siècle. Ce manuscrit constitue un ouvrage complet et contient les Annales d'Oran sous le gouvernement des deux frères Borgia (1567-1573). Guillen Robles en a édité la première Partie (31 chapitres), à Madrid, en 1889, dans la *Coleccion de Bibliofilos Españoles*, sous le titre de : *Historia del maestre ultimo que fue de Montesa*. De la deuxième Partie, encore inédite, nous avons extrait l'exposé de deux razzias mouvementées, qui eurent lieu sous la direction du cinquième gouverneur-titulaire d'Oran.

Don Louis Pierre Garceran de Borgia, marquis de Navarrex dans la province de Valence, et dernier Grand Maître de l'Ordre militaire de Montesa, appartenait à la fameuse famille des ducs de Candie ; nommé *Capitaine Général des Royaumes de Tlemcen et de Ténès et Gouverneur de la forteresse et des Places fortes d'Oran et de Mers-el-Kébir* par le roi d'Espagne Philippe II, il avait pris possession de son commandement le 29 juin 1567 et devait l'exercer pendant plus de quatre ans, pour le céder, le 3 novembre 1571, à son frère Philippe de Borgia.

Dès les premiers jours de la conquête d'Oran effectuée par le cardinal de Cisnéros et Pierre Navarro, en 1509, la garnison espagnole avait pris l'habitude d'exécuter de de fréquentes expéditions contre les Maures. Voici dans quelles circonstances ces hardis coups de main s'opéraient.

Ordinairement ils étaient précédés par les dénonciations de quelque indigène, que l'appât du gain faisait agir ou

qui avait une vengeance à exercer. Cet homme attendait le moment propice, abandonnait les siens en cachette, et arrivait à Oran, où il demandait à faire des révélations. On l'amenait aussitôt à l'interprète et il lui dénonçait les coreligionnaires imprudents qui, sans autorisation, s'étaient installés sur les territoires voisins de la Place forte. Il indiquait avec tous les détails requis, le nombre de tentes et d'hommes armés (cavaliers ou fantassins) que comprenaient ces douars ennemis et l'emplacement exact occupé par eux. Ensemble ils convenaient du prix de la trahison et l'interprète rendait compte de ses démarches au Capitaine-Général[1].

La plupart du temps celui-ci se montrait fort satisfait et acceptait de commander en personne l'expédition, dont il escomptait pouvoir tirer gloire et butin. Il dépêchait deux éclaireurs (*adalides*), en général un officier indigène (*mogataz*) et un officier de cavalerie qui tous deux connaissaient bien la contrée, pour s'assurer que l'espion avait dit vrai. Pendant ce temps le dit espion restait dans la ville, sous bonne garde, et on l'amenait ensuite, les menottes aux poignets, avec les soldats.

Tout le succès de ces sorties lointaines dépendait de la rapidité avec laquelle elles étaient menées. Il s'agissait de tomber sur les douars au lever de l'aurore et de surprendre les guerriers maures dans leur sommeil. Lorsque tout allait bien et qu'au retour rien ne venait entraver la marche lente de la troupe expéditionnaire chargée de butin, ces razzias rapportaient de grosses sommes et permettaient de ravitailler en bétail et céréales les places d'Oran et de Mers-el-Kébir. Tout le monde y trouvait son compte, depuis le simple soldat, mal payé et mal nourri, jusqu'au gouverneur qui, facilement, décuplait sa solde. Ces expéditions avaient un double but, moral et matériel. La garnison d'Oran, ne disposant pas de moyens suffisants pour dominer toute la province et s'étant, après quelques revers coûteux, systématiquement enfermée dans l'enceinte fortifiée, devait pourvoir elle-même à sa propre subsistance ainsi qu'à celle de la population civile, car la Métropole oubliait souvent de secourir ses Places fortes d'Afrique. Il fallait donc se faire respecter des Maures et les obliger à assurer un ravitaillement à peu près régulier. Plusieurs tribus, pressurées et maltraitées d'un autre côté par les Turcs installés à Alger, Tlemcen et Mostaganem,

préféraient vivre en bonne intelligence avec les chrétiens, plus humains et mieux armés.

On leur accordait un traité d'alliance (*seguro*), sorte de sauf-conduit valable pour un an, à partir du mois d'août. Elles s'engageaient à payer en nature un certain tribut, fixé d'un commun accord, et à vendre aux Oranais du blé et de l'orge ; les Espagnols leur accordaient l'autorisation de cultiver les terres du voisinage, leur prêtaient au besoin le secours de leurs armes contre les attaques des Turcs ou des autres groupements indigènes.

Mais beaucoup préféraient la liberté et refusaient de faire acte de vasselage à l'égard des chrétiens abhorrés. En général les tribus d'origine arabe, comme les Beni Amer, acceptaient l'alliance, tandis que les Berbères, comme les Beni Rached, se montraient plus revêches. C'est contre ces indépendants qu'étaient dirigées de fréquentes razzias. « Ces expéditions, avouait franchement un honnête Général d'Oran, ressemblaient étrangement aux incursions rapides des Tartares dans la Hongrie, la Pologne et autres contrées voisines : les Espagnols se conduisaient, en tout et pour tout, comme ces Barbares. »

Cela n'allait d'ailleurs pas toujours sans inconvénients. Diégo Suarez prétend que les Oranais avaient tout intérêt à se concilier les bonnes grâces et l'amitié des maures du royaume de Tlemcen. Mais les capitaines-généraux s'en souciaient en général fort peu. La cupidité les poussa souvent à organiser des incursions, sans aucun motif raisonnable, sur des douars qui leur avaient demandé aide et protection : ce fut la cause première et principale de leur perte. Ce même chroniqueur, qui avait longuement observé toutes choses, nous démontre que les Espagnols se conduisaient parfois comme leurs adversaires, les Maures, que l'historien latin Salluste jugeait déjà incapables d'attachement et de fidélité : *gens hominum mobile, infidum.*

Parfois l'espion qui avait fourni des renseignements aux Espagnols était simplement un émissaire de ses coreligionnaires ; on l'appelait : *espion double.* Alors les soldats d'Oran tombaient dans une embuscade ; on les laissait approcher des douars, autour desquels des fossés avaient été creusés et dissimulés avec du gazon, et quand ils croyaient surprendre les autres, la cavalerie et l'infanterie musulmanes, cachées non loin de là, se jetaient sur eux et en faisaient un grand massacre.

Fréquemment il arrivait aussi que, dans le voisinage du douar razzié, il y avait d'autres groupements de Maures ; ceux-ci, en apprenant l'exploit des chrétiens, accouraient pour les harceler et leur couper, si possible, la retraite. Il fallait marcher avec de grandes précautions, faire sans cesse le coup de feu sur les hordes qui suivaient la troupe, guettant le moment favorable pour l'anéantir et lui enlever son butin ; il fallait s'arrêter plusieurs fois, former le carré pour tenir tête aux assaillants, fiers de leur supériorité numérique. Il y avait de vraies batailles : les Espagnols ne devaient leur salut qu'à leur discipline, à leur endurance, à leurs mousquets et à leurs arquebuses qui tenaient en respect l'ennemi armé seulement de lances et de cimeterres. Le récit émouvant de la première razzia, traduit plus loin, permet de se rendre compte des dangers qu'affrontaient sans cesse les soldats oranais et du courageux sang-froid qu'ils gardaient au cours de leurs sorties.

D'autres fois, comme dans la seconde razzia, par suite d'une erreur de l'espion et des éclaireurs, on ne pouvait retrouver les douars des maures hostiles et l'on allait tomber sur des alliés. Les indigènes que l'on devait attaquer avaient levé le camp et d'autres avaient aussitôt pris leur place, sans se douter du sort qui les attendait. Dans ce cas, le but de l'expédition n'était pas atteint et il fallait relâcher les prisonniers sur le chemin du retour ou en arrivant à Oran.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de lire les récits, si vivants et si animés, de Diégo Suarez. On entrevoit, grâce à eux, les relations entre chrétiens et indigènes pendant l'occupation espagnole d'Oran. Ceux-ci, pour se maintenir dans une Place forte sur la côte Oranaise, au sein d'un pays dont ils n'avaient pas voulu faire la conquête, éprouvaient déjà, cinquante ans après la prise d'Oran, des difficultés presque insurmontables. Enfin les deux passages suivants méritaient d'être publiés, ne serait-ce que parce qu'ils nous prouvent qu'à la fin du XVI[e] siècle il y avait, en Afrique, des chevaliers aussi vaillants et aussi téméraires que ceux des Guerres de Grenade, dont parlent avec tant d'éloges l'histoire, la légende et la poésie.

Jean CAZENAVE.

PREMIÈRE RAZZIA

Dans la plaine de Médiona

Le samedi 27 janvier de l'An de Notre Seigneur 1571, le Grand Maître de l'Ordre de Montesa, don Louis Garcéran de Borgia, Capitaine-Général d'Oran et de Mers-el-Kébir, fut avisé que dans la plaine dite de Médiona, à neuf lieues d'Oran vers l'occident, sur la route de Tlemcen, s'étaient installés un grand nombre de Maures de guerre, chevaliers et vilains, appartenant aux tribus des Ouled Mousa et des Alhaxeses (1) : environ une quarantaine de douars. Comme ils agissaient en ennemis des chrétiens et des autres Maures qui vivaient en paix avec les Espagnols, le Général résolut de marcher contre eux pour punir leur audace et les chasser du territoire soumis à sa juridiction. Il dépêcha aussitôt les deux officiers éclaireurs (*adalides*) Marc Ortiz et Anton de Palma avec quelques soldats pour les reconnaître. Ceux-ci, après avoir déterminé exactement l'emplacement des douars, revenaient dans la nuit du mardi. Le lendemain, 31 janvier, laissant les deux Places fortes sous bonne garde, le Général partait avec ses gens d'armes à la recherche de l'ennemi.

Prenant la route de la *Tinaja* (la Cuve) et de Misserghin, on alla se reposer et passer le reste de la journée dans l'embuscade (celada) appelée l'*Angostura*, à quatre lieues (2) d'Oran. On était sur le point de repartir, à l'heure où le soleil se couche, lorsque les Espagnols virent venir à leur rencontre sept cavaliers maures, que précédaient quatre chameaux. Le Général lança sa cavalerie vers eux, avec l'ordre de les prendre, morts ou vivants ; nos soldats n'eurent pas de peine à les capturer.

C'était un grand cheikh, nommé Hamet ben Adayfe, qui venait, avec un de ses fils, demander la protection des chrétiens pour lui et soixante-dix autres chefs de tribus ; ils revenaient du Sahara ; les chameaux étaient chargés

(1) Les quatre grandes tribus oranaises étaient, à cette époque, celles des : Ouled Mousa, Ouled Abdallah, Ouled Brahen et Alhaxeses.

(2) Il faut rappeler que l'ancienne lieue espagnole, plus longue que la lieue française, mesurait environ 7.430 mètres.

de caisses de dattes, présent qu'il destinait au Général. Ils contèrent qu'ils avaient campé, la veille, dans la plaine de *Médiona*, avec ceux que l'on allait châtier, formant un groupement de plus de cent douars : la fleur de la chevalerie maure dans les royaumes d'Oran et de Tlemcen, les plus riches et les plus habiles dans l'art de la guerre.

Lorsque le cheikh apprit le but de l'expédition, il supplia instamment le général de retourner sur ses pas ; car, ajouta-t-il, s'il persistait dans son dessein d'attaquer tant de monde avec une si petite armée, aucun soldat chrétien ne reverrait Oran : il y avait dans la plaine de *Médiona* près de 120 douars, qui pourraient, avec la rapidité de l'éclair, jeter sur lui plus de 50.000 cavaliers maures et une infinité de fantassins, bien armés et très endurants [1].

Le cheikh ben Adayfe disait vrai ; mais il voulait surtout éviter une attaque des chrétiens à ses propres douars que l'on devait rencontrer les premiers de tout ce groupement (ou *Zafina*) [2]. Cependant ses supplications et ses menaces, loin d'intimider le général, lui donnèrent plus d'ardeur pour continuer son expédition (*jornada*). Il fit donc connaître au cheikh sa joie de trouver plus de maures que ne lui en avaient signalé ses espions et sa ferme résolution d'aller châtier tous ces ennemis de la couronne d'Espagne.

« Puisqu'il en est ainsi, noble et puissant seigneur, dit le maure, et puisque tu persistes dans ton dessein de razzier des douars qui de tout temps furent vos adversaires, je te demande instamment de ne point faire de mal à mes sujets, que tu rencontreras les premiers sur ton chemin. Agis en chevalier et en noble prince chrétien et considère que je venais solliciter ta protection (seguro) et que je t'apportais en présent ces dattes que tu vois. Nous ne som-

---

(1) Le chroniqueur fait observer que cette expédition fut entreprise à l'époque où les maures vivent en groupes compacts, au moment des semailles ; en effet, dit-il, les paysans restent seuls pour cultiver les terres ; les autres, bergers et chevaliers, s'en vont vers le Sahara en quête de gras pâturages pour revenir à la fin de l'hiver. Or, précisément ceux que l'on allait attaquer arrivaient du Sud, en compagnie des Beni-Rached, grands ennemis des Turcs

Ils s'étaient arrêtés, ajoute-t-il, dans la plaine de Médiona. Il ne s'agit pas ici de la tribu des Médiona (que les Espagnols appelaient : *les galants de* (*Médiona*). Ceux-ci avaient disparu de cette contrée en 1550 : le sultan du Maroc avait envahi, à cette époque, toute l'Oranie, s'était avancé jusqu'à Mostaganem et, au retour, avait amené à sa suite toute la susdite tribu.

(2) Le mot *Zafina* servait, pour les Espagnols d'Oran, à désigner un groupement des tribus des maures paysans. « Les Maures, dit Diégo Suarez, appellent de ce nom l'endroit où se réunissent des douars en grand nombre. »

mes pas tes ennemis, mais les vassaux du grand Roi d'Espagne, que Dieu protège !

— Bien volontiers, répondit le Grand Maître, j'agirai comme tu le demandes et ne causerai aucun dommage à tes vassaux. Mais, pour plus de sûreté, renseigne-moi avec exactitude sur l'emplacement occupé par tes douars et pour ce, donne-moi un de tes serviteurs pour me conduire vers les autres à qui je veux administrer une dure leçon. »

Aussitôt, par l'entremise d'un de ces arabes convertis, toujours nombreux à Oran, le cheikh Hamet ben Adayfe donna l'ordre à l'un de ses lieutenants à cheval (que l'on appelle *chérif Kalifa*), de se joindre aux chrétiens et de les guider vers les douars que l'on allait attaquer. Le général accepta, bien qu'il eût avec lui, pour le conduire, son espion ; les maures du cheikh avaient pu, en effet, se mêler aux autres. Puis ayant choisi parmi ses gens ceux qui étaient déjà fatigués, il les renvoya à Oran avec le cheikh et les autres prisonniers et, accompagné des deux espions, il continua sa route.

Il arriva sur l'ennemi le jeudi matin, 1er février, avant l'aurore, avec ses soldats et ses bagages, sans avoir laissé de renforts à l'arrière, parce que le but de l'expédition n'était pas éloigné. Renseigné par le nouvel espion, à qui l'on avait passé les menottes comme à l'autre, il s'avança sans encombre à travers les nombreuses tribus de chevaliers récemment arrivés et tomba brusquement sur leurs voisins. On attaqua ainsi quatre douars, aux cris répétés de *Santiago* (1) et l'on captura aussitôt 230 maures de tout âge et des deux sexes, après en avoir tué beaucoup d'autres qui se défendaient à coups de lance et d'épée. On prit également près de 100 bêtes de somme : chevaux et juments. Mais on ne perdit pas de temps à ramener des troupeaux ni à se charger de butin, car chacun savait qu'au retour il aurait besoin de ses bras pour défendre sa vie.

Sur le point de se retirer, comme il faisait déjà grand jour et qu'on était loin des douars, en train de s'organiser pour regagner Oran, une multitude de maures, cavaliers et fantassins, sous la conduite de leurs chefs, s'avança vers

(1) *Santiago ! Santiago ! cierra España !* était le cri de guerre des Espagnols. Les chroniqueurs emploient l'expression *dar Santiago* (crier Santiago) dans le sens de : attaquer.

les Espagnols. Ils poussaient devant eux un grand bataillon de chameaux, dans le but de bousculer les chrétiens au passage du Rio-Salado que l'on devait franchir à gué (1).

Ce que voyant, le sergent-major et les capitaines tinrent conseil. Ils demandèrent au Grand Maître de prendre le commandement de l'arrière-garde et lui donnèrent toute la cavalerie et deux compagnies d'Infanterie, celle de Mers-el-Kébir et une autre d'Oran. Tout le reste de l'Infanterie, avec les bagages et les prisonniers, devait aller devant et marcher en bon ordre. Pour pouvoir traverser la rivière, deux compagnies durent passer le gué en toute hâte et se déployer en tirailleurs, de chaque côté de l'autre rive, afin d'empêcher l'approche des Maures par leur feu nourri de mousqueterie.

Déjà les ennemis, précédés des chameaux qui chargeaient avec une fureur inouïe, tombaient en poussant des cris rauques sur l'arrière-garde, pendant que l'avant-garde et le centre franchissaient le gué. Le Grand Maître arrivait à son tour, lorsque soudain les Maures se jetèrent sur lui avec une ardeur redoublée, précédés d'un troupeau de 5.000 chameaux. Le lieu était propice pour une attaque de ce genre : l'oued coule en cet endroit dans un lit assez bas et sans aucune végétation.

La trombe des bêtes que stimulaient une grande multitude de gens à pied et de nombreux cavaliers arriva au moment où le général se trouvait au milieu de la rivière ; nos cavaliers et nos fantassins se virent obligés de s'arrêter. Ils se défendirent vaillamment avec leurs coutelas et leurs épées ; car il ne leur était point possible de se servir de leurs piques, trop longues, qui se brisaient rapidement : les chameaux, dans leur fureur, telle une avalanche qui

---

(1) Ici Diego Suarez place une dissertation géographique sur les cours d'eau de la province de Tlemcen. Lorsqu'on va d'Oran vers le Sud-Ouest, dit-il, on rencontre trois fleuves. Le premier, qui était celui que devaient traverser les Espagnols au cours de cette expédition, est à huit lieues d'Oran, prend sa source dans les monts Tessala, coule vers le Nord ; les Indigènes l'appellent : *Ouled Zeïr* ; les Espagnols le nomment : *Fleuve du Marabout* ou encore *Rio Salado*, parce que ses eaux sont très salées. (C'est l'*Oued Melah* des Arabes). Le second est l'oued *Cénan* ou *Céné* ; son eau est très bonne et il se jette dans le Rio Salado, une lieue avant son embouchure ; alors ces deux cours d'eau perdent leur dénomination ; on les désigne sous le nom de : *Oued Targa*.

Le troisième est situé à trois lieues en deçà de Tlemcen et à treize lieues d'Oran ; c'est *l'Oued Isser*. Plus loin il se joint à d'autres cours d'eau pour former l'*Oued Risgol* (ou Rachgoun). (C'est la *Tafna*, qui se jette dans la Méditerranée après avoir traversé les ruines de la ville Berbère Rachgoun, l'antique Siga des Romains).

descend du haut d'une montagne, se précipitaient sur les nôtres engagés dans l'eau. Pendant ce temps, nos tirailleurs tenaient en respect la cavalerie ennemie et ne perdaient pas une balle.

Une bataille terrible se livra ; dans un furieux corps à corps, beaucoup de maures tombèrent, sans compter ceux qu'atteignait le feu de mousqueterie. Ce fut un vrai miracle de la Providence si les nôtres ne furent point brisés par la charge des chameaux. Les ennemis, les serrant toujours de plus près, combattaient avec rage et les accablaient de traits. Mais plus de 2.000 maures payèrent de leur vie leur audace ; beaucoup grièvement blessés purent s'enfuir et quelques-uns furent faits prisonniers : on les plaça au milieu de leurs compagnons d'infortune déjà enchaînés.

Fait digne de louange : pendant que les nôtres étaient au milieu de la rivière, combattant avec l'épée dans une mêlée extraordinaire, un fantassin, originaire des montagnes de Léon, homme très fort et courageux, se jeta soudain sur un infidèle qui, plus hardi que les autres, avançait vers lui ; il le saisit à bras le corps et bien qu'il fût d'un empan plus petit que lui, il le porta ainsi sur la rive opposée où se trouvaient les Espagnols et le déposa lui-même dans le groupe de prisonniers, sans lui avoir laissé toucher terre.

Finalement notre troupe partit avec ses 234 prisonniers. Dieu voulut qu'aucun chrétien ne mourût dans l'échauffourée, malgré la supériorité numérique des ennemis, parce que l'on combattit sans cesse en bon ordre et en rangs serrés. Il est vrai qu'il y eut beaucoup de blessés, surtout parmi les fantassins, et quelques chevaux tués ou mis à mal.

Plus tard le Grand Maître reforma sa troupe, la disposa en carré, au centre duquel devaient marcher les prisonniers et reprit son chemin. Sur les ailes et sur les derrières, les Maures continuèrent à harceler sans cesse nos soldats. De temps à autre ils essayaient de les charger en poussant leurs cris de guerre. Mais chaque fois plusieurs des leurs tombaient sous les balles de nos arquebusiers, qui ne cessaient de tirer. Durant tout le trajet les artilleurs (dans chaque expédition il y a toujours deux artilleurs avec deux bêtes de somme pour le transport des munitions) ne

cessaient de répartir parmi les fantassins de la poudre, des balles et autres munitions nécessaires.

Ainsi, en combattant avec acharnement, on atteignit le grand *Corral (ou Cour) de Médiona.* C'est une bâtisse très ancienne en maçonnerie, construite jadis par les Romains, de forme carrée, mesurant 3oo pieds de côté. Elle est située dans une plaine spacieuse et dénuée de toute végétation. Les maures jugèrent cet endroit à propos pour attaquer de nouveau et mettre en déroute les Espagnols. Ils venaient derrière eux avec plus de 6.ooo chameaux : ceux qu'ils avaient déjà lancés dans la rivière et d'autres qu'ils avaient réunis à la hâte. Ils occupaient de cette façon un espace quatre fois plus grand que notre troupe : on aurait dit l'ombre d'un nuage immense.

Maintenant ils avançaient avec une audacieuse crânerie : bien armés et richement parés, selon leur coutume, de cottes de mailles sarrazines, d'antiques casques plats et brillants, de boucliers ronds et blancs de Tlemcen, de lances à manche noir long de trente empans au bout desquelles flottaient des oriflammes et des enseignes de diverses couleurs ; tous étaient jeunes et vaillants. En marchant ils poussaient de telles clameurs guerrières qu'ils semblaient vouloir bouleverser tout l'univers. En avant de cette troupe, rangée en ordre de bataille, marchaient les chameaux que des piétons aiguillonnaient de leurs piques pour les lancer sur notre escadron. Toute la cavalerie et l'infanterie ennemie se plaça bientôt de chaque côté de cette énorme masse d'animaux. Ils formaient ainsi, dans la plaine, un énorme croissant qui paraissait devoir écraser, dans une irrésistible étreinte, le bataillon des chrétiens. Leurs bras nus brandissaient des cimeterres à la poignée damasquinée, qui brillaient au soleil et ils invoquaient à grands cris leur Prophète Mohamed. Leur cercle se resserrait peu à peu sur les nôtres.

Alors le Grand Maître fit faire halte à ses gens, appela auprès de lui tous les capitaines pour tenir conseil et leur demander leur avis dans une situation si angoissante. Les capitaines de cavalerie Georges de Angulo et Gil Hernandez de Sotomayor le Vieux, et d'autres chefs de l'Infanterie dirent que, puisque l'ennemi présentait si résolument la bataille, le mieux était de gagner la première manche du jeu et de lui faire face pour l'attaquer sans retard avec la

même ardeur : la victoire dépendait plutôt de la rapidité de l'action que de la multitude des combattants.

Le Grand Maître de Montesa approuva cette décision et sur le champ fit faire demi-tour à sa petite armée pour recevoir le choc des maures qui en criant et escomptant déjà la victoire allaient attaquer. La troupe formait un carré, au centre duquel se tenaient les prisonniers et les auxiliaires ; à l'avant et à l'arrière marchait la cavalerie. Les cavaliers de l'arrière-garde (devenue avant-garde) reçurent l'ordre de mettre pied à terre et de placer au centre leurs chevaux sous la garde de leurs aides et des servants : ces combattants pouvaient en effet être bousculés par l'ennemi et, en reculant, jeter le désordre dans toute la troupe .L'autre partie de la cavalerie servirait de soutien ; mais si les Maures menaçaient d'envelopper tout-à-fait nos gens, ces cavaliers devaient imiter leurs camarades et mettre pied à terre à leur tour. Tous ces ordres furent donnés et exécutés rapidement.

Bientôt se trouvèrent en face de l'adversaire les gens de Mers-el-Kébir et les deux compagnies d'Oran que l'on désignait à cette époque sous le nom de fusiliers et de tirailleurs. Bannières déployées, lançant trois fois le cri de *Santiago* (comme ont coutume de faire les soldats d'Oran), ces trois compagnies reçurent sans broncher le choc des chameaux. Fier de les voir ainsi combattre, le Grand Maître, nous dit-on, versa des larmes de joie : « Valeureux soldats, leur cria-t-il, défenseurs de la Couronne d'Espagne, n'oubliez pas le nom chrétien que vous portez ni le sang qui coule dans vos veines ! » Disant cela, le vaillant prince se jeta dans la mêlée ; il allait d'un groupe à l'autre, le visage aussi serein que lorsque, sur la place publique, il s'exerçait au jeu de cannes.

Les tambours battaient ; les fifres et les trompettes sonnaient la charge avec un fracas qui semblait faire trembler la plaine et les monts environnants. Les bannières et les étendards flottaient au vent, encourageant nos hommes dans cette lutte acharnée. Les chrétiens bouillaient d'ardeur, impatients de répandre le sang des infidèles qui, bravement et en poussant des clameurs, avançaient dans l'ordre qui a été dit. Quand l'adversaire fut en face de nos premières lignes, une décharge des arquebuses l'accueillit ; pas un coup ne se perdit et l'on vit tomber beaucoup de maures, de chevaux et de chameaux. Les deux ailes tiraient

également ainsi que l'arrière-garde pour empêcher les deux pointes du croissant ennemi de se refermer.

Cependant les chameaux, dont plusieurs avaient été blessés, allaient, en avançant comme une trombe dévastatrice, écraser les premiers rangs espagnols ; mais en entendant le tapage des tambours, des fifres et des trompettes, ils obliquèrent tous soudain, d'une fuite précipitée sur leur gauche et leur élan était tel qu'une montagne n'aurait pas résisté à leur choc. Alors notre escadron, semblable à un petit troupeau de brebis dans cette multitude de Maures qui l'assaillait, se replia sur l'aile opposée pour laisser ces bêtes poursuivre librement leur route ; et les chameaux, exécutant encore un brusque demi-tour sur leur gauche, filèrent comme un ouragan. Ces animaux agissent, en effet, comme les moutons : lorsque l'un d'eux s'élance, tous les autres le suivent, même pour tomber au fond d'un précipice où ils trouvent la mort. De plus ils sont corpulents et maladroits ; toutes les personnes qui les ont vus en Afrique ou ailleurs le savent bien.

Ce fut grand plaisir alors de les voir bousculer les Maures, fantassins et cavaliers, qui les conduisaient et les stimulaient par derrière, et qui n'eurent pas le temps de les éviter. Telle une vague furieuse de la mer déchaînée, cette masse passa sur eux dans une course folle. Ils furent renversés et écrasés comme, en été, la moisson que jette à terre, en passant sur la plaine, un vent trop violent.

Après le passage des chameaux, tous les Maures restèrent à découvert et les nôtres firent pleuvoir sur eux rapidement des décharges bien dirigées de leurs arquebuses. La fête dura quelque temps. A la fin, le gros de l'armée ennemie désemparée, ainsi que ses deux ailes, lâcha pied et recula. Les Espagnols se lancèrent sur eux en déchargeant toujours leurs armes. Puis l'on combattit vaillamment à la pique et à la lance et maintes fois, dans l'ardeur de la mêlée, nos soldats croisèrent l'épée avec les cimeterres damasquinés.

Les nôtres furent encore heureux dans cette seconde bataille, comme au passage de l'oued, malgré la puissance et la belle ordonnance d'un ennemi qui avait choisi lui-même le champ du combat. Un seul soldat fut tué, un cavalier nommé Pierre de Quesada, originaire d'Oran, victime de son imprudence. Quelques autres furent blessés

dans la mêlée. Nos arquebusiers se montrèrent fort vaillants et actifs : ils tiraient sur l'ennemi avec tant de hâte et d'adresse qu'ils ne perdaient pas une seule balle ; à la fin, les canons de leurs armes, à force de tirer, leur brûlaient les mains. Dieu voulut aussi favoriser les chrétiens en leur accordant, ce jour-là, un clair soleil en ce mois de février où les pluies et le froid sont fréquents dans ces régions.

Après avoir poursuivi ses ennemis pendant longtemps, le Grand Maître arrêta sa vaillante et invincible petite armée, lui fit faire demi-tour et reprendre, avec les précautions accoutumées, la route d'Oran. Les Maures, voyant l'inutilité de leurs efforts, cessèrent de l'inquiéter : ils avaient engagé dans cette action, selon des témoignages dignes de foi, environ 150.000 hommes, dont 100.000 cavaliers expérimentés [1] et les Espagnols ne comptaient que 800 combattants, parmi lesquels 100 cavaliers et près de 200 auxiliaires et officiers.

Parmi les infidèles qui allaient ainsi regagner leurs douars se trouvait un chevalier, cheikh d'une tribu, nommé Sidi Ali ben Adayfe, frère de Hamet ben Adayfe que le Grand Maître avait rencontré la veille et envoyé sous bonne escorte à Oran : il ignorait le sort de son frère. Or étant revenu sur ses pas, il approcha de notre arrière-garde que le général commandait, déploya un étendard blanc au bout de sa lance et dit à haute voix qu'il voulait parler au chef des chrétiens. Les Maures convertis qui faisaient partie de la troupe expliquèrent le sens de ses paroles et le Grand Maître ayant défendu, sous les peines les plus sévères de tirer sur lui, lui fit savoir qu'il accordait l'entretien demandé. Comme sauf-conduit, il ôta un de ses gants, le plaça sur une feuille de palmier et continua sa marche. Le Maure prit bientôt le gant et rejoignit l'escadron ; il descendit alors de cheval et baisa l'étrier du général. Quand il fut de nouveau sur sa monture, les deux chefs cheminèrent côte à côte devant la troupe.

« Sache, dit alors le cheikh, sache, puissant seigneur, que je suis venu pour considérer de près le vaillant chevalier que tu es. Tu as accompli des prouesses aujourd'hui avec cette armée infime, mais d'un courage tel et si

---

(1) Inutile de faire observer que ces chiffres paraissent quelque peu exagérés.

bien disciplinée qu'aucun prince du monde n'en possède, ni n'en a jamais possédé de semblable à son service. Dieu la conserve longtemps à votre roi, car vous avez combattu en très petit nombre et loin de tout secours comme si vous aviez été fort nombreux et sur le sol de votre propre patrie. » A ces mots le Grand Maître, par l'intermédiaire de l'interprète qui marchait près de lui, demanda au maure s'il désirait quelque chose de lui et s'il voulait obtenir un traité de protection. Tout joyeux, le maure s'adressant alors à l'interprète :

« Dis-lui, ajouta-t-il, qu'il soit assez bienveillant pour m'accorder ce traité, ainsi qu'à mes douars et à mes vassaux ; qu'il me considère dorénavant comme l'ami et le fidèle vassal du grand roi d'Espagne et de sa couronne. Car puisqu'il a des gens et un chef aussi valeureux pour le servir dans les places d'Oran et de Mers-el-Kébir, je tiens pour moi qu'il est prudent d'être vos amis et compagnons aussi bien en temps de paix qu'à la guerre. »

Le général apprit alors les noms et qualités du maure, qu'il appartenait à la tribu des Ouled Mousa, étant frère du cheikh rencontré la veille. Il en éprouva une grande joie et dit qu'il avait envoyé Hamet ben Adayfe à Oran, qu'il avait attaqué tous ses douars, malgré ses avis et ses conseils, et qu'il lui avait promis de ne point combattre ses sujets.

Après avoir longuement conversé, le cheikh prit congé des chrétiens et s'en alla fort content, parce que le Grand Maître l'embrassa en lui promettant de lui accorder, dès qu'il serait de retour à Oran, le traité de protection dans le mode et la forme accoutumés. Il rejoignit un escadron de cavalerie composé de ses parents, de ses amis et des vassaux de son douar et qui cheminait tout près des Espagnols.

La troupe suivit alors sa route pour aller dormir cette nuit-là à l'abri des fourrés de la *Angostura*, à l'endroit même où l'on avait rencontré Hamet ben Adayfe. Elle n'avait eu qu'un homme tué, trente blessés presque tous fantassins ; douze chevaux étaient morts et quelques autres portaient des plaies. Le lendemain vendredi 2 février, on repartit de très bon matin, après la deuxième veille et l'on atteignit Oran vers deux heures de l'après-midi.

Avant d'entrer dans la ville, on fit halte, comme il est d'usage au retour de semblables expéditions. Les capitaines

et autres chefs de l'armée nommèrent les quatre commissaires (*quadrilleros*) chargés de répartir le butin ; le général exigea d'eux le serment par lequel ces officiers promettent de s'acquitter fidèlement de la mission qui leur est confiée, conformément aux ordres de sa Majesté le Roi. Ceci fait, on procéda à l'inventaire de tout le butin et l'on fit l'appel de tous ceux qui avaient pris part à l'expédition ; puis on pénétra dans la place triomphalement, pendant que les arquebuses et l'artillerie de tous les forts et des remparts tiraient des salves joyeuses.

Le lendemain le Grand Maître choisit pour son cadeau (*joya*) cinq esclaves. Tous les autres, ainsi que les animaux capturés, furent taxés et vendus aux enchères publiques. On vendit à Oran 113 prisonniers et les autres furent envoyés en Espagne, à Malaga, à Ronda et à Antequera ; car il y avait trop d'esclaves dans la Place forte et l'on ne pouvait en garder davantage. La vente des premiers produisit la somme de 45.705 réaux et les autres valurent net, tous frais déduits, 39.916 réaux. Ainsi, avec le prix des bêtes, cette expédition rapporta la somme totale de 84.329 réaux.

Lorsqu'on eut calculé les droits ordinaires du courtage, ce qu'on devait donner à l'espion qui avait vendu les douars et à son trucheman, les autres avantages accordés à diverses personnes et le quint pour sa Majesté (10.600 réaux) on eut à répartir 43.704 réaux. On fit 1.445 parts et demie, à raison de 30 réaux chaque part, et on les distribua, selon leur rang et leur solde, à tous les ayant droit.

Après le partage, le Grand Maître fit allouer les 366 réaux restants pour subvenir aux dépenses occasionnées par cette expédition.

DEUXIÈME RAZZIA

Dans la plaine de Mléta

Dans la nuit du vendredi, 14 septembre de cette même année, le Grand Maître de Montesa fut avisé que dans la plaine dite de Mléta, à sept lieues d'Oran, vers le Sud, s'étaient établis des douars qui appartenaient à la tribu des Alhaxeses, ennemis des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir. Il jugea bon d'aller les harceler et, le lendemain, vers quatre heures de l'après-midi, il sortit de la ville avec une partie des troupes et quelques ouvriers qui travaillaient aux constructions et qui avaient pris les armes comme ils ont coutume de faire pour de semblables expéditions. Les deux Places furent laissées sous bonne garde.

On chemina pendant tout le reste de la journée et aussi pendant toute la nuit. Lorsqu'on arriva dans la plaine de Mléta, où les espions avaient laissé les Maures deux jours auparavant, on attaqua, par suite d'une erreur, des douars amis des Espagnols. C'est que les premiers s'en étaient allés l'avant-veille au soir et d'autres avaient planté leurs tentes en ces lieux. Ceux-ci appartenaient à la famille des Hamian (1), qui étaient des amis et des alliés d'Oran.

Ainsi donc on trouva deux douars à l'endroit où l'espion prétendit avoir laissé les maures ennemis ; l'un d'eux était assez important. On les cerna tous deux et peu après on les attaqua, aux cris répétés de : *Santiago !* Plus de trois cents personnes, hommes et femmes, tombèrent aux mains des soldats d'Oran ; quelques autres maures furent tués parce qu'ils essayaient de se défendre, les armes à la main. Et tous, en se voyant attaqués, protestaient à grands cris, disant en leur langue : *Temim, temim !* ce qui signifie : Nous avons votre sauf-conduit !

On prit encore beaucoup de bêtes de somme : des che-

(1) Les Hamian étaient des Arabes et formaient une tribu importante. Avec les Chafaï et les Guiza, ils se montrèrent toujours partisans et amis des Espagnols d'Oran. Ils habitaient El Hafra et le territoire de la Mléta et constituaient un groupement d'environ trente douars. Ordinairement ils approvisionnaient Oran de blé, d'orge, de viande, de légumes et de bois ; en toute occasion ils combattirent aux côtés des chrétiens contre les Turcs et même contre les autres tribus d'origine berbère.

vaux, des juments, des ânes et d'autres dépouilles. Pas un chrétien ne tomba sous leurs coups ; il n'y eut que sept blessés parmi les fantassins et trois de nos chevaux morts. Cependant, comme ces Infidèles ne cessaient de crier qu'ils avaient un traité d'alliance avec le roi d'Espagne, signé par le Capitaine-Général d'Oran et qu'ils étaient les amis des chrétiens, le Grand Maître leur demanda de se tranquilliser ; s'ils possédaient ce traité revêtu de sa signature ou de celle de quelque autre général d'Oran, son prédécesseur, il leur promettait, sur son honneur de chevalier, de réparer l'erreur commise dès son arrivée dans la Place forte ; il les invita à produire aussitôt la preuve de ce qu'ils avançaient.

Alors leur cheikh, qui se trouvait parmi les prisonniers, répondit : « Comment veux-tu, seigneur, que nous retrouvions ce traité, si tes soldats ont saccagé toutes nos tentes ; il a dû être déchiré ou égaré au cours de l'attaque. — Il n'importe, répondit le Grand Maître ; dès que nous arriverons à Oran, nous verrons sur nos registres la preuve de ce que vous affirmez. » Cette réponse calma un peu le cheikh et les autres maures que l'on avait capturés.

On reprit la route de la ville et comme on avançait lentement à travers la Grande Sebkha, qui était à sec en cette époque de l'année, un des soldats de Mers-el-Kébir retrouva dans sa musette le traité qu'il avait dérobé dans la tente du cheikh. Sachant bien que tôt ou tard on reconnaîtrait que ces maures étaient des alliés des chrétiens, il résolut de remettre ce papier à son général. Aussitôt le Grand Maître, au vu de sa signature et du sceau de ses armes, se rendit compte qu'il avait affaire à des amis. Il fut confirmé dans cette opinion par le capitaine Gil Fernandez, interprète d'Oran, qui se trouvait auprès de lui, et qui avait écrit de sa propre main le susdit traité. Car il faut savoir que ces actes sont toujours rédigés en espagnol et en arabe sur une feuille de papier de la dimension d'une bulle. On inscrit en premier lieu le texte castillan, au-dessous des noms et titres du Capitaine-Général qui l'octroie au nom du roi d'Espagne, puis le texte arabe, qui n'est qu'une traduction de la première rédaction. Cet acte fait en outre mention des droits et des devoirs auxquels sont astreints les indigènes qui se réclament de notre protection.

Ainsi donc le Grand Maître ne voulut attendre plus longtemps et décida de rendre sur le champ la liberté à

ses prisonniers. On fit halte ; toute l'armée se trouva au milieu de la *Sebkha*, qui était complètement à sec, comme d'ordinaire il arrive en automne avant la saison des pluies. Cette *Sebkha* est à deux lieues au midi d'Oran, et mesure de l'Ouest à l'Est sept lieues de long et deux lieues de large. Elle reçoit l'eau des pluies et les torrents qui descendent des flancs du Murdjadjo et de la sierra de Guiza (Djebel Santo) et qui n'ont pas de débouché vers la mer. Sa circonférence est de plus de trente lieues et dans ses eaux, très salées, on ne trouve pas de poissons. Elle se remplit surtout au mois d'octobre avec les premières pluies et en mars et avril. A ce moment on dirait, de loin, une mer et cependant on peut la passer à gué partout : un homme n'y enfonce guère que jusqu'à mi-cuisse.

Bien des fois, lorsque je servais dans la Milice d'Oran, nous l'avons franchie ainsi à travers l'eau qui la recouvrait pour aller faire une razzia ; ainsi nous trompions la vigilance des maures dont les sentinelles, pensant que nous n'oserions pas nous engager dans ce lac, ne se gardaient pas de ce côté.

Quand tout le monde fut arrêté, le Grand Maître se plaça devant la troupe et donna l'ordre à tous ceux qui avaient pris part à l'expédition, cavaliers et fantassins, de défiler devant lui, l'un après l'autre. Il fit ainsi restituer toutes les dépouilles et tout le butin dont chaque soldat s'était chargé. Les maures recouvrèrent de même toutes les bêtes de somme qu'on leur avait volées : chevaux, juments et ânes (le bétail ovin n'avait pas été saisi). De la sorte ils rentrèrent en possession de leurs biens. On prit aussi en note le nombre de blessés (hommes et femmes) et les noms des familles qui avaient eu à déplorer des pertes humaines au cours de l'attaque, pour les indemniser tous, comme on le fit plus tard quand on fut de retour à Oran.

Le butin fut donc restitué aussitôt ; mais il faut dire que les soldats réussirent à cacher beaucoup de choses, notamment de l'argent (doublons et réaux d'Espagne qu'ils avaient volés dans les douars), des turbans et des étoffes de soie que beaucoup d'entre eux avaient enroulées autour de leur corps, sous la chemise. Le Grand Maître jugea convenable de rembourser à ces maures le montant de toutes ces pertes ; il le fit en prélevant la somme nécessaire sur le produit de la première razzia qui fut faite

par la suite dans des douars ennemis. Il faut savoir en effet que souvent les dommages, éprouvés au cours d'une expédition malheureuse en armes, en hommes et en chevaux morts ou blessés, sont couverts par la première razzia importante exécutée par les soldats d'Oran.

Tout le monde se remit en route et on vint se reposer et se rafraîchir au lieu dit *Aguas Blancas* (Eaux blanches) (1), deux lieues avant d'atteindre Oran. Sur ces entrefaites, on vit arriver un millier de cavaliers maures, magnifiquement armés de cottes de mailles, de boucliers et de lances ; quelques-uns portaient des morions. Ils appartenaient tous à la tribu des Alhaxeses, contre lesquels le Grand Maître avait dirigé cette expédition. Ils étaient campés non loin des Maures amis que l'on avait razziés par erreur ; et lorsqu'ils apprirent ce qui venait de se passer, ils partirent sur les traces des chrétiens pour leur arracher leur proie. Ils n'ignoraient pas que ceux qu'on avait capturés étaient alliés des Espagnols ; mais ayant avec eux des liens de parenté, ils avaient été indignés par cette attaque non justifiée. En route ils avaient bien rencontré les autres maures qui regagnaient leurs douars, mais ils n'en avaient pas moins persisté dans leur détermination de poursuivre les chrétiens, car ils voulaient les voir face à face et se mesurer avec eux.

Au lieu dit *Aguas Blancas*, sur le bord de la Grande Sebkha, près d'Oran, cette troupe rencontra les Espagnols campés tout autour des puits d'eau douce qu'on trouve en cet endroit. Plusieurs d'entre eux s'approchèrent avec un drapeau blanc, désirant parlementer. Ils demandèrent au Grand Maître de s'avancer avec ses cavaliers pour engager un combat en champ libre. Le général leur fit répondre combien cette proposition lui agréait et aussitôt, sans même terminer le repas qu'ils prenaient, il fit sonner le rassemblement. Les cavaliers montèrent à cheval ; il disposa quelque infanterie de chaque côté de leur escadron, mais à une assez grande distance pour ne point gêner leurs mouvements.

Cependant que les maures galopaient non loin de là, brandissant leurs lances et leurs boucliers blancs pour inviter les nôtres au combat, quatre hommes furent dési-

(1) Il s'agit, sans nul doute, des puits d'eau douce d'Aïn-Béida, sur l'ancienne route d'Oran à Misserghin.

gnés par le général pour engager la lutte. C'étaient quatre hardis et dextres cavaliers, habiles dans l'art de mener une escarmouche et habitués à se mesurer avec les Turcs et les Maures : Don Philippe de Borgia, frère du Grand Maître de Montésa, le capitaine George de Angulo, Jean de Montera, porte-étendard de la cavalerie, et Anton Sanchez Carrasco de Sandoval, oncle de Marie de Velasco, ma femme, et un des braves défenseurs de ces Places fortes.

Ils commencèrent à escarmoucher peu à peu de façon à attirer les Maures vers notre troupe, pendant que celle-ci avançait à son tour. Au moment propice, les deux ailes s'élancèrent, au son des trompettes, sur la cavalerie adverse. Après une décharge nourrie, ils se jetèrent sur les Maures, aux cris de : *Santiago !* Au galop de leurs chevaux, ils eurent rapidement atteint les Infidèles sur le terrain plat de la Sebkha desséchée. Une vingtaine d'ennemis ou plus tombèrent sous les balles ou les coups de lance. Anton Sanchez Carrasco de Sandoval tua un vaillant chevalier maure ; d'autres, grièvement blessés, allèrent mourir dans leurs douars ou succombèrent en chemin avant d'y arriver. Parmi les chrétiens, il n'y eut ni blessé ni tué ; quelques chevaux seulement, quatre ou cinq, crevèrent de fatigue après cette course folle à la poursuite des fuyards.

Bientôt le Grand Maître reprit la route d'Oran, où l'on revint ce même dimanche, à cinq heures de l'après-midi.

Cette expédition avait été malheureuse ; mais quelques jours après on eut la joie de voir camper dans les environs immédiats de la ville, dont ils réclamaient la protection, des Maures que l'on désignait sous le nom de *Moulouk*, ou de *Ben Acarich*. Ils jouissaient d'une grande considération dans l'Oranie et appartenaient à la grande famille des Ouled Abdallah, qui étaient de la race des anciens rois de Tlemcen. Jadis, sous le gouvernement de don Martin, comte d'Alcaudete (1534-1558), ils étaient venus une première fois sous les murs d'Oran ; leur cheikh se nommait alors Ben Acarich, dont le nom avait été donné à toute la tribu et, maintenant, ils obéissaient à un autre chef, appelé Abd el Malek. Ils étaient tous fort habiles dans le métier des armes.

Ces maures ne formaient qu'un seul douar, qui comprenait soixante cavaliers solides et bien armés de cottes de mailles sarrazines, de lances et de boucliers. Le Grand

Maître leur accorda un traité d'alliance et l'autorisation de planter leurs tentes (environ une centaine), près de l'enceinte de la Place, comme de fidèles et loyaux amis des Espagnols.

Ils s'établirent en premier lieu derrière la casbah (ou forteresse) où ils restèrent longtemps. Ils faisaient paître leurs troupeaux dans la montagne de Guiza (entre Oran et Mers-el-Kébir) et dans les plaines voisines. Les portes de la ville leur étaient ouvertes, comme aux habitants eux-mêmes ; car ils étaient d'un commerce fort agréable et fraternisaient avec les chrétiens.

D'un autre côté, ils approvisionnaient souvent nos Places fortes de toutes les victuailles nécessaires, surtout de blé et d'orge et aussi de viande. Ils allaient razzier fréquemment les autres maures hostiles, tombaient sur les caravanes qui transportaient d'un point à un autre de la province des approvisionnements. Comme ils parcouraient sans cesse l'Oranie, de la mer à Tlemcen et de Tlemcen à Ténès, ils ramenaient parfois des indigènes qu'ils avaient capturés ou des nègres enlevés à leurs coreligionnaires qui, du Sahara ou de l'Ethiopie, les conduisaient sur les marchés de Tlemcen ou de Mostaganem ; ils apportaient en outre des marchandises diverses provenant des régions tropicales de l'Afrique.

De plus, la fleur de leur chevalerie prit toujours une part active, à côté de nos gens d'armes, aux expéditions que l'on organisa contre des Maures ennemis, chaque fois que l'occasion s'offrit propice pour cela. Ils se comportaient merveilleusement et combattaient les adversaires des chrétiens avec acharnement, soit pendant l'attaque, soit au retour, lorsque l'arrière-garde se voyait menacée.

Cette attitude leur valut la haine de tous les Maures du royaume, amis ou ennemis des Espagnols. Ils en vinrent peu à peu, devant cette hostilité générale, à ne plus oser s'éloigner beaucoup des environs d'Oran. Tous leurs coreligionnaires de la province de Tlemcen, même leurs parents, chevaliers ou vilains, les méprisaient publiquement et les appelaient *Moghtacés*, ce qui veut dire : traîtres au Coran et à leur religion.

Cependant, au bout de quelques années, ils purent se faire accepter parmi les Maures de leur race et de leur tribu, les Ouled Abdallah.

Diégo SUAREZ.

(*Traduit par* Jean Cazenave).

Légende marocaine au sujet de Dar Elbeida, nom arabe de Casablanca (Maroc)

Il y a environ deux cent cinquante ans, le territoire où s'élève aujourd'hui Casablanca était un vaste marécage où poussaient, en fourrés épais, roseaux, palmiers-nains, lentisques et plantes aquatiques de toutes sortes. D'après la tradition populaire, des bêtes sauvages : des chacals, des serpents, des panthères et même des lions y avaient leurs repaires ; de là les noms connus ici de : Aïn Diab (source des chacals), Aïn Seba (source du lion), Sidi Beliout (le saint dompteur des lions), etc.

A 20 kilomètres de la côte, les Médiouna formaient une agglomération servant de centre à une tribu importante. Il n'y avait pas encore d'Européens, seuls quelques négociants juifs et indigènes ainsi que des barcassiers s'étaient installés au bord de la mer : les premiers se livraient à l'importation et à l'exportation tandis que les barcassiers procédaient au débarquement et à l'embarquement des marchandises des rares bateaux qui fréquentaient la rade.

Ce fut alors qu'un commerçant tunisien, originaire de Qairouan, nommé Sidi Allal El Qairouani, vint s'établir à l'endroit même où s'élève aujourd'hui le sanctuaire qui lui est dédié, près du Jardin public. Il s'adonnait au commerce en compagnie de sa femme Lalla Elbeida (Madame la Blanche), aussi vertueuse que belle. Les deux époux devinrent fort riches et firent beaucoup d'aumônes. Ils s'étaient édifié une maison pour y mettre leurs marchandises en sûreté.

Les Médiouna ainsi que les habitants des tribus voisines venaient s'approvisionner chez eux en étoffes et autres produits d'importation ; c'est par bandes, surtout aux approches des fêtes, qu'ils descendaient à la côte effectuer leurs achats. Ils disaient alors : « Allons faire nos emplettes à la Maison de la Blanche (en arabe Dar Elbeida). » C'est ainsi que ce nom serait resté pour désigner le lieu où s'était établi Sidi El Qairouani ; il prit peu à peu de l'extension jusqu'à devenir la ville actuelle de Casablanca.

Encore de nos jours, particulièrement le vendredi, les Musulmans et surtout les femmes marocaines, vont pieusement visiter les tombes de Sidi Allal El Qairouani et de son épouse Lalla Elbeida qui avaient été inhumés côte à côte, au lieu même où ils avaient vécu et qu'ils avaient sanctifié par leurs bonnes œuvres et leurs vertus.

Barthélemy Sans.

BIBLIOGRAPHIE

(*Ouvrages offerts à la Société*)

CONSIDÉRATIONS HYDROLOGIQUES SUR L'ALGÉRIE, par M. A. Brives, in-8e, 58 pages. (Publication de l'Université d'Alger, Faculté des Sciences, Fondation Joseph Azoubib). Alger, J. Carbonel, 1925.

M. A. Brives, professeur à la Faculté des Sciences, directeur-adjoint du Service de la Carte géologique de l'Algérie, a condensé, en quelques brefs chapitres, d'intéressantes considérations sur l'hydrologie de l'Algérie. Sa longue expérience lui a permis de saisir les données les plus importantes de cette branche de la géologie nord-africaine et d'en tirer les déductions pratiques les plus utiles.

L'auteur montre d'abord que le climat d'aujourd'hui n'est guère différent de celui qui régnait pendant l'occupation romaine : il en déduit que la prospérité agricole était due, alors, plutôt à l'irrigation bien comprise qu'à un excès de pluies. En outre des eaux de rivière les Romains utilisaient aussi bien les eaux de source que les eaux sauvages que nous laissons encore aller se perdre en grande partie à la mer. Après avoir traité : de l'*Origine et répartition de l'eau*, de l'*Assèchement progressif du sol*, de l'*Assèchement depuis l'époque romaine*, de l'*Evaporation et de ses conséquences*, du *Ruissellement et de l'Erosion*. M. Brives envisage les *Moyens de lutter contre l'érosion* par le reboisement des pentes, par l'établissement de fossés horizontaux, par la construction de petits et multiples barrages de dérivation établis dans les ravins pour diriger les eaux d'orage et les eaux d'hiver dans les champs afin de pouvoir les ensemencer, sans attendre la saison des pluies qui peut trop tarder. Non seulement ces petits barrages permettraient une irrigation plus ou moins étendue, mais encore ils pourraient provoquer la formation de terrasses alluvionnaires dans le thalweg des ravins ; ils atténueraient surtout la vitesse du ruissellement et réduiraient l'action de la puissance érosive qui en est la conséquence 1.

M. Brives traite, ensuite, de l'*Infiltration* et de la *Formation des nappes aquifères* : nappes souterraines, phréatiques et artésiennes et d'un sujet très important, celui relatif à la *Conséquence de l'exploitation exagérée des nappes*. Il montre pourquoi le plan d'eau baisse insensiblement, depuis quelques an-

nées, dans les plaines, pourquoi le débit des grands puits artésiens de l'Oued Rir, des Zibans, diminue sans cesse. Il en arrive fatalement à cette conclusion qu'au lieu de chercher à augmenter, outre mesure, le débit d'une source il serait préférable d'améliorer les conditions d'absorption du terrain qui en assure, par infiltration, l'alimentation [2].

Après quelques données sur la *Création de sources artificielles* et sur l'*Importance des terrains calcaires et des terrains gypseux dans l'absorption des eaux de ruissellement* M. Brives en arrive aux *Conclusions* qui ne sont qu'un résumé de tous les chapitres précédents.

On ne peut que féliciter et remercier le savant géologue de la Faculté d'Alger d'avoir essayé de vulgariser des notions d'hydrologie agricole que tous les colons devraient posséder ou acquérir.

---

(1) En Oranie, où le déboisement par la hache et par l'incendie est des plus intensif, l'action érosive des crues sera de plus en plus dangereuse et néfaste ; les inondations de la Mékerra, par exemple, deviendront de plus en plus torrentielles et redoutables, le bassin de réception de ce cours d'eau étant, aujourd'hui, presque entièrement déboisé. En attendant que l'on puisse entreprendre un reboisement, dont le résultat utile ne peut être obtenu qu'en prenant des mesures de préservation sévères, le mieux serait de construire, sur la haute Mékerra, sur les ruisseaux et les grands ravins tributaires, des barrages d'arrêt et de dérivation. Ces barrages qui pourraient, souvent, être construits en pierre sèche, seraient peu coûteux. Les riverains eux-mêmes auraient tout intérêt à prendre l'initiative de la construction. après avoir sollicité l'avis des services techniques et obtenu leur autorisation. Il appartiendrait à chaque commune intéressée d'organiser la lutte sur son territoire.

(2) Personnellement je n'ai cessé de préconiser l'application de ce principe dans les recherches que j'ai eues à faire pour l'alimentation des villages. Les eaux de source, aussi bien que celles des nappes, doivent être économisées et non gaspillées. F. D.

F. Doumergue.

ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LA PRÉHISTOIRE EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, par Pierre Laforgue, broch. 67 p. avec 9 pl. et 2 cartes. (Extrait du Bull. du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F. janvier-mars 1925. Dakar, Sénégal.

Mon savant confrère M. Pierre Laforgue, adjoint principal des Services Civils de l'A.O.F., bien connu par ses recherches préhistoriques dans le Sahara et en Afrique occidentale, a eu l'heureuse idée de dresser l'inventaire des stations reconnues jusqu'ici dans toute l'étendue de l'A.O.F. Si on considère que les premières recherches faites scientifiquement ne remontent qu'à l'année 1900, l'inventaire porte sur une période d'un quart de siècle. Les publications de ce genre ont le grand mérite de tenir à jour le registre des découvertes et de faciliter les recherches bibliographiques de ceux qui étudient la Préhistoire.

Après une *Introduction* et un *Résumé* des connaissances *actuelles en préhistoire africaine* l'auteur indique la *Situation des gisements paléolithiques et néolithiques en Afrique occidentale* ; il conclut : « que l'état actuel des connaissances préhistoriques en A. O., repose sur des observations de surface, sans constatation stratigraphique, ni paléontologique », sauf de rares exceptions.

Vient ensuite un *Aperçu historique sommaire des découvertes préhistoriques en A. O.* relatant les découvertes les plus importantes faites depuis 1900. Ces précieux renseignements auraient gagné à être accompagnés d'indications bibliographiques plus développées.

A l'*Aperçu historique* fait suite la *Répartition des principaux gisements dans les diverses contrées de l'A.O.F.* : Mauritanie, Soudan français et Haute Volta, Niger, Sénégal, Guinée française, Côte d'Ivoire. Une carte indique la position géographique des *gisements connus d'objets préhistoriques en A.O.F.*

Après ce résumé de la distribution géographique des principaux gisements, M. Laforgue décrit les *Techniques de l'outillage de l'A.O.* et note l'existence de l'industrie paléolithique « dans quelques stations ». Dans cet outillage paléolithique « le *chelléen* existe certainement, le facies du *moustérien africain* domine et la technique *solutréenne* est constante ». Mais toutes les stations reconnues étant de surface ces données morphologiques ne suffisent pas pour préciser l'âge.

Le mésolithique paraît être représenté par des types rappelant les industries *campignienne* et *tardenoisienne*. Il doit bien y avoir autre chose représentant le mésolithique inférieur et moyen, mais, comme dans l'Afrique du Nord, c'est sans doute tout un mélange d'industries de surface pour lesquelles toute base sérieuse de classification dans la durée des temps reste incertaine.

La civilisation néolithique (avec pierre polie, poterie et pointes de flèche), est représentée par des restes excessivement abondants et qui ont les plus grands rapports avec ceux de l'industrie correspondante du Sahara septentrional dont elle a subi l'influence indéniable.

Dans cette industrie néolithique l'auteur établit deux divisoins : 1° un outillage *nordique*, en grande partie en silex, et qui se compose de belles pointes de flèche, de javeline, de lance, de petits perçoirs à dos retouché, de toute cette multitude de petites pièces remarquablement travaillées dont la technique et les formes si variées sont identiques à celles de la région saharienne.

Vers le Sud ces industries ne dépassent pas le 13° parallèle nord.

Le deuxième groupe comprend les haches courtes, polies et globuleuses, les mortiers, pilons, broyeurs, molettes, marteaux, polissoirs et meules dormantes. Cet outillage représente une industrie *méridionale* très répandue, plus particulièrement en pays noir, descendant vers le Sud et n'atteignant que très peu le Sahara.

Après des considérations sur *l'Habitat* de l'homme préhistorique et un chapitre très intéressant sur les *Régions où persiste l'usage de l'outillage de pierre et l'industrie lithique* l'auteur arrive aux *Conclusions* : Malgré l'abondance des matériaux recueillis, on n'a, dit-il, de connaissances sérieuses acquises que sur le néolithique. Pour les périodes antérieures, on se meut et on se mouvra encore longtemps, — comme en Afrique du Nord d'ailleurs, — dans le domaine des hypothèses.

Cette rapide analyse terminée il ne me reste plus qu'à féliciter mon excellent et savant confrère pour l'ardeur qu'il apporte à explorer l'A.O.F. et à nous en faire connaître les richesses préhistoriques.

F. Doumergue.

LES RECHERCHES DE PÉTROLE EN TUNISIE, par M. Marcel Solignac. Brochure in-4°, 58 pages, Paris (La Revue pétrolifère, 19, rue de Marignan).

Sous ce titre, M. Marcel Solignac, ingénieur géologue de la Direction générale des Travaux Publics (Service des Mines) de la Tunisie, a publié dans la **Revue Pétrolifère** et réuni en brochure les résultats des recherches qu'il a effectuées de 1917 à 1922 en Tunisie, où, sous l'éminente et bienveillante direction de M. le Professeur Mrazec, directeur de l'Institut géologique de Roumanie, il a procédé à l'étude générale des points pétrolifères actuellement reconnus.

La mise en gisement du pétrole étant, comme l'a écrit M. le Professeur Mrazec étroitement liée aux mouvements orogéniques des régions productrices, l'auteur expose d'abord dans ses grandes lignes la tectonique générale de la Tunisie du Nord, d'après laquelle il classe les gîtes d'hydrocarbures tunisiens en trois catégories, suivant leurs conditions tectoniques ou génétiques :

1° Gîtes localisés à la zone des nappes, suivant les lignes de chevauchement des écailles ou des plis diapyres ; parmi ceux-ci les plus intéressants sont ceux dans lesquels les plis diapyres du Trias ont, par renversement et chevauchement, provoqué la migration des hydrocarbures dans certains niveaux perméables du miocène. Ces gîtes sont accompagnés de venues d'eaux vétiriques, iodées et bromées, et parfois d'émanations de gaz hydrocarburés naturels.

A cette catégorie appartiennent les gîtes d'Aïn Rhelal et de Slouguia. Elle paraît de beaucoup la plus importante.

2° Gîtes des régions normalement plissées de l'Atlas saharien, du Cap Bon, de l'Enfida. Ils échappent aux investigations superficielles.

3° Gîtes de ségrégation dans les roches plus ou moins bitumineuses des formations synclinales, avec hydrocarbures localisés dans des calcaires ou des marnes. Ces gîtes sont extrêmement répandus, mais leur valeur industrielle est généralement très contestable.

Pour chaque groupement de gîtes, l'auteur expose, après sa situation géographique, la stratigraphie et la tectonique de la région, les travaux exécutés, la composition des hydrocarbures et celle des eaux qui les avoisinent. Cette étude très documentée est illustrée par huit planches hors texte et une cinquantaine de figures.

Retenons une conclusion pratique : c'est que le pétrole doit surtout être recherché, en Tunisie, tout comme bon nombre de minerais métalliques, au voisinage des massifs triasiques.

L'auteur insiste enfin sur la nécessité de développer les prospections et surtout l'exploration par des sondages nombreux et aussi profonds que possible. S'il a été délivré jusqu'ici 433 permis de recherches d'hydrocarbures, intéressant 173.200 hectares, le travail réalisé est presque insignifiant.

On ne peut que féliciter le savant ingénieur géologue qu'est M. Solignac d'avoir, en quelques pages claires et précises, résumé les résultats des recherches pétrolifères en Tunisie.

E. Flahault.

FRAGMENT DE BOUCLIER PORTANT UNE LISTE D'ÉTAPES, par M. Frank Caumont, brochure de 15 pages, extraite de la Revue *Syria*, Paris, P. Geuthner, 13, rue Jacob.

Les ruines de l'ancienne Doura-Europos, aujourd'hui Salihiyeh, ont conservé, ensevelis dans le sable qui a comblé une des tours de son enceinte, un certain nombre de boucliers légers, formés de planches et recouverts sur leurs deux faces d'un parchemin ; celui de la face extérieure était décoré de peintures voyantes.

Un fragment important de l'un de ces parchemins nous a conservé une véritable carte d'étapes. La partie centrale, peinte en bleu, figure la mer, avec des navires de divers types, dont on distingue les coques, les mâts, les agrès et les rames. Le

rivage est indiqué par un trait blanc, parallèle au bord du bouclier, dont le pourtour est occupé par une série de noms géographiques ; les gîtes d'étapes y sont mentionnés avec le nombre de milles séparant chacun d'eux du suivant, beaucoup sont en même temps symbolisés par le dessin d'une construction couverte, la mansio. Quant aux fleuves traversés ils sont nommés, et figurés par des traits bleus rejoignant la mer.

La route ainsi déterminée comprend la voie romaine, déjà connue par la *Table de Peutinger* et *l'Itinéraire d'Antonin*, et qui suivait le rivage de la Mer Noire, de Varna aux bouches du Danube ; elle se prolonge ensuite, longeant le pourtour de cette mer en passant par la Crimée, jusqu'au-delà de Trébizonde.

Ce document précieux semble provenir des *Sagittarii* de la *Cohor XX Palmyrenorum*, qui occupait Doura en 230 et 235 ; il serait une copie d'une des cartes militaires romaines, peut-être celle que Caracalla avait fait établir à Rome quelques années auparavant. Tous ceux qui s'occupent d'histoire romaine en prendront connaissance avec le plus vif intérêt.

E. Flahault.

L'ALGÉRIE DE 1830 *à* 1870 (Bulletin des publications de 1923), par M. André Julien, agrégé d'histoire. Rennes 1925.

C'est un article paru dans le Bulletin de la *Société de la Révolution de 1848*. Nul n'est mieux qualifié que M. Julien pour intéresser le lecteur à l'histoire de la conquête de l'Algérie, par l'analyse des nouveaux ouvrages qui s'y rapportent. Aussi son article, alerte et attrayant, met-il en lumière de nombreuses questions jusqu'ici peu étudiées.

Après avoir rappelé le déplorable abandon dans lequel furent laissées pendant trop longtemps les archives des administrations algériennes, il évoque la figure du Consul Deval, « de moralité douteuse », dont le rôle dans l'affaire du coup d'éventail mériterait d'être éclairci, les incertitudes et les fautes qui entourèrent la prise d'Alger et la cession d'Oran au bey de Tunis en 1831.

Examinant la correspondance de Bugeaud, M. Julien y relève surtout ce qui peut jeter un jour défavorable sur le caractère du célèbre maréchal, les appréciations dures et peut-être injustes que celui-ci porta sur ses camarades, sur les politiciens, sur tous ceux en qui il vit ou supposa des rivaux de sa gloire ou des ennemis de ses idées. Le procédé est un peu rigoureux.

Il faut prendre Bugeaud pour ce qu'il fut essentiellement : un homme d'action, d'une activité infatigable, ayant la volonté de tout connaître et d'organiser tout ce qu'il jugeait utile et possible.

Un pareil tempérament supposait nécessairement une absolue confiance en soi-même, des entêtements, une certaine présomption, quelque mépris pour ceux dont il jugeait les conceptions peu pratiques ou dangereuses, des expressions de colère contre ceux qui entravaient son action.

En devenant Gouverneur général des « possessions françaises du Nord de l'Afrique », Bugeaud avait entrepris deux tâches : la conquête de l'Algérie et la colonisation du territoire. La conquête était virtuellement terminée en 1847, à son départ. Quant à la colonisation, œuvre de longue haleine, elle exigeait l'établissement préalable de la sécurité. Bugeaud organisa la pacification du pays et la sécurité des personnes et des biens en couvrant le territoire conquis du réseau de ses Bureaux arabes. Il entreprit la création de travaux publics.

C'est sous son gouvernement que furent prises les premières mesures sérieuses en vue d'assurer la stabilité juridique de la propriété immobilière entre les mains des colons.

Son œuvre fut utile et durable.

Malgré ses défauts, il reste donc, au point de vue de l'histoire algérienne, une « forte personnalité ». Il figure dans la belle lignée des soldats administrateurs auxquels la France doit, pour une large part, l'étendue et la prospérité de son empire colonial.

Pour le moment, malgré l'opinion de Pélissier de Reynaud, on n'a pas encore démontré « qu'avec les moyens dont il dispo- « sait et dans les circonstances où il opéra, la plupart des « généraux d'Afrique eussent obtenu des résultats analogues ».

Après avoir rappelé l'étude de M. Calzaroni sur Hennaya, qui fut publiée ici même, M. Julien termine son article en citant le *Traité élémentaire de Législation Algérienne* du regretté professeur Emile Larcher, ouvrage revu par M. Rectenwald. A ce propos, il est à remarquer que la plupart des livres d'histoire de l'Algérie passent sous silence les institutions juridiques. L'évolution de celles-ci est cependant un des éléments essentiels de l'histoire. Il constitue le meilleur témoin des efforts tentés pour améliorer les organismes de la vie sociale et la condition des personnes et des biens.

C. Kehl.

VIEUX PAPIERS DU TEMPS DES ISLES, par M. Maurice BESSON. (Paris, aux Editions Géographiques, maritimes et coloniales, 17, rue Jacob, 1925).

La lecture de ce livre procure une distraction agréable et instructive. M. Besson a puisé dans les « vieux papiers » des histoires de marins et d'aventuriers, et il nous les raconte. En une série de petits récits, il nous promène tout autour de la terre, au hasard des temps et des lieux, de la Louisiane aux îles Marquises, de l'époque du Roi-Soleil à celle du Roi-Citoyen. Il nous montre les hommes vivant et agissant dans les détails des travaux quotidiens. De là vient le charme de son livre, qui nous aide à mieux comprendre l'histoire maritime et coloniale.

Un pareil ouvrage ne s'analyse pas. Tout au plus peut-on indiquer quelques-uns des sujets qui le composent et qui forment un ensemble très varié. Signalons, par exemple, en ce qui concerne le Canada, les instructions données par Louis XIV au Gouverneur de cette colonie en 1691 et 1699, le récit de la révolte et de l'extermination des derniers Natchez en 1730, l'inventaire de la succession d'une dame de Louisbourg en 1754.

La turbulente existence des aventuriers de la mer, corsaires et flibustiers, est évoquée à propos de la Nouvelle-Normandie (Ile de la Tortue), dont vingt-cinq gaillards dieppois chassèrent la garnison espagnole en 1629, qui fut ensuite gouvernée par un officier français huguenot et dont les habitants mirent en application les principes communistes, à propos, aussi, du Corsaire Delaïen et du procès qui lui fut fait.

Le livre est orné de dessins de Jean Kerhor et de reproductions de vieilles gravures.

C. KEHL.

L'ISLAM NOIR, par le capitaine P.-J. ANDRÉ. Librairie Orientaliste P. Geuthner, 13, rue Jacob, Paris, 1924.

L'auteur établit d'abord la répartition des Musulmans dans l'Afrique Occidentale Française et dans la Nigéria. En 1922, sur 12.283.216 habitants, on comptait dans l'A.O.F. quatre millions de Musulmans ; sur dix-huit millions et demi, on en compte, dans la Nigéria, neuf millions ; soit, dans ces deux pays, un total de treize millions de Musulmans sur trente-un millions d'habitants. Les Noirs sont plutôt animistes et conservateurs ; les Musulmans, moins nombreux que les précédents, sont plus remuants. « Le Soudan est le champ de bataille entre l'Animisme et l'Islamisme. »

L'Islam s'est répandu autrefois en Afrique par deux voies : 1° par les côtés de l'Océan-Indien ; 2° par la Tripolitaine, la Mauritanie jusqu'au golfe de Guinée et en Nigéria. Les Almoravides et les confréries religieuses ont été les principaux agents de la propagande. Actuellemenu celle-ci se fait par les ports de la côte et par les chemins de fer de pénétration. Les deux confréries qui se partagent les Musulmans noirs sont surtout celles des Quadria et des Tidjania ; la première perd du terrain en Afrique mais se répand en Asie ; la seconde, originaire d'Algérie, a plus de succès chez les jeunes Noirs. La confrérie des Senoussia qui fut longtemps redoutée des Européens semble abandonner l'Afrique pour l'Orient.Enfin une secte nouvelle, celle des Ahmadia, fondée dans le Fendjah par Mirza Ghulam Ahmet (1836-1908), a été introduite dans l'Afrique Orientale par les commerçants et coolies hindous et commence à envahir l'A.O.F. ; elle a d'ailleurs des adhérents en Australie et en Amérique et semble présenter un caractère anti-européen. Cette nouvelle secte musulmane, d'origine hindoue, prétend exercer une action mondiale alors que les anciennes confréries exerçaient une action simplement locale.

Quelle peut être actuellement l'influence de l'Islam et de ses confréries sur les Noirs ? M. le capitaine J. André estime que « l'éveil des nationalités n'est pas un aboutissant des doctrines musulmanes mais un phénomène général constaté après la grande guerre » ; le contact brusque des Noirs avec d'autres peuples a produit chez eux un bouillonnement d'idées inconnu avant 1914. L'Islam de la côte occidentale s'adapte aux conditions de la vie moderne, évolue des anciennes confréries religieuses vers des associations politiques où le chef n'est plus de souche prophétique mais un entraîneur d'hommes. Cet éveil des particularismes locaux ne présente pas d'ailleurs un caractère inquiétant ; c'est à la France de comprendre les besoins nouveaux des Noirs modernes et de développer les ressources naturelles de leur pays.

A la suite de son ouvrage, l'auteur donne une Etude des Musulmans du Dahomey, particulièrement dans la région de Porto-Novo.

M. le capitaine J. André est bien connu pour ses savants travaux sur l'Islam : tous ceux qui s'occupent des questions islamiques liront avec un vif intérêt son nouvel ouvrage sur l'Islam Noir.

E. Lemoisson.

LE MAROC DE DEMAIN, par Paul MARTY. Publication du Comité de l'Afrique Française, rue Cassette 21, Paris, 1925.

L'Université de Qaraouiyne à Fez a fourni depuis sa fondation (859 après J.-C.), les cadres intellectuels et le clergé de la Société Arabo-Berbère ; au Moyen-Age, ses « ulemas » et ses « tolbas » ont joué dans le monde de l'Islam un rôle semblable à celui de nos docteurs et de nos escholiers dans le monde chrétien ; elle enseignait les sciences divines et profanes. Mais, au XVIe siècle, par réaction antichrétienne et antiportugaise, la 1re dynastie chérifienne élimina des programmes les sciences profanes comme « inventions diaboliques ». L'enseignement fut peu à peu réduit à celui de la théologie, de la grammaire et du droit canon. Par suite de cette décadence, beaucoup de tolbas allèrent faire leurs études dans les universités musulmanes à Tunis, au Caire ou même en Orient. Les Fassis éclairés se rendaient compte que leur vieille Université avait besoin d'être revivifiée dans ses méthodes et ses programmes ; le contact avec la civilisation française rendit ce besoin de réformes plus urgent.

Après l'établissement du protectorat français sur le Maroc, le général Lyautey comprit que de nouvelles armes, la langue et l'idée françaises, devaient entrer en jeu ; l'école devait donner satisfaction aux aspirations confuses des Fassis et préparer le Maroc de demain.

D'abord, à Qaraouiyne, la situation matérielle des professeurs et des tolbas fut améliorée ; un cycle d'études, terminé par un examen de passage, permet aux tolbas d'étudier le programme théologique en un temps déterminé ; un enseignement des sciences profanes a été rétabli le 17 mars 1923. Ces mesures ne tendent qu'à réveiller la vie ancienne de l'Université, dans un esprit nouveau, sous la direction française.

En deuxième lieu, les collèges musulmans de Moulaï-Idriss à Fez et de Moulaï-Youssef à Rabat furent ouverts à l'élite sociale de la jeunesse marocaine ; dans une société divisée en classes depuis le simple artisan ou le fellah jusqu'aux cheurfas, il ne fallait pas créer un prolétariat intellectuel ; d'ailleurs, la jeunesse marocaine devait faire ses études dans son milieu et non en Europe où elle aurait perdu ses traditions et se serait déracinée. Les collèges devaient être des établissements confessionnels où la culture musulmane (langue, littérature, droit canon) servait la morale ; la culture française devait compléter celle-ci en donnant à la jeunesse marocaine les deux qualités qui lui font défaut : l'esprit de précision dans la pensée et la constance dans l'effort.

En troisième lieu, en dehors des écoles coraniques dont on cherche à rendre les méthodes plus rationnelles, l'enseignement primaire est représenté par l'Ecole des Notables de Fez, véritable pépinières du collège Moulaï-Idriss et par les écoles de quartiers où les fils d'artisans font une sorte de préapprentissage des métiers : les meilleurs d'entr'eux passent à l'Ecole professionnelle de Bou Djeloud qui forme de bons ouvriers et des contremaîtres ; l'élite de Bou Djeloud peut terminer ses études à l'Ecole industrielle et commerciale de Casablanca. Pour les fellahs, l'Ecole d'agriculture a, comme but, de combattre les usages routiniers et de fournir une élite agricole. Enfin une chaire publique de français a été créée à Fez ; on y trouve des élèves âgés de 25 à 60 ans.

Les écoles énumérées plus haut ne s'adressent qu'à la jeunesse des villes ; il a fallu s'occuper aussi de la jeunesse des tribus montagnardes, pacifiées de la veille. Le Protectorat a remarqué que les montagnards n'avaient qu'un vernis d'Islam et qu'ils détestaient l'administration du Makhzen ; il a donc respecté leurs traditions sociales, leur autonomie juridique et a écarté toute tentative d'islamisation ; il a laissé à la tribu sa djemaâ, sa coutume (izref) ; il a créé, avec un personnel de fortune et quelques maîtres kabyles, des écoles neutres où l'on enseigne le français et des éléments d'agriculture.

Un Institut des Hautes Etudes Berbères a été fondé à Rabat.

Ainsi, grâce à ces écoles, fondées depuis à peine dix ans, un nouvel ordre de choses, une nouvelle mentalité commencent à s'établir lentement : la culture française complète la quâda (coutume) ; malheureusement, les écoles ne recrutent jusqu'ici que des garçons ; les femmes marocaines sont ennemies des innovations : « elles ressaisissent tous les soirs leurs fils et leurs maris et défont lentement ce que nous avons tant de peine à faire ». Assisterons-nous impuissants à ce nouveau travail de Pénélope ? Il serait intéressant, à ce sujet, de se reporter à un article sur la question indigène, publié dans notre Bulletin de mars 1922, sous le pseudonyme de « Hilal ». Dans la Société musulmane c'est le chef de famille qui est le pivot, car, de par la religion même, il est à la fois souverain et pontife de son petit milieu et il est de toute évidence qu'il faut d'abord relever le chef pour qu'à son tour il exerce son action bienfaisante sur sa propre famille et *aussi sur celles sur lesquelles il peut avoir une action morale*... Ce sera la dernière étape du chemin long et difficile par lequel nous aurons conduit la misérable bédouine actuelle à vivre la vie normale de ses sœurs d'Europe. »

E. Lemoisson.

NUEVA TEORIA COSMICA, Y SU APLICACION A LAS CIENCIAS NATURALES, MECANICA CELESTE. COSMOLOGIA, FISICA Y QUIMICA, por Mariano N. Ruiz. 1 vol. in-12°, 254 p. Comitan, Chiapas (Mexico), 1925.

Dans son ouvrage sur la *Nouvelle théorie du Monde, et son application aux sciences naturelles, à la mécanique céleste, à la cosmologie, à la physique et à la chimie* M. Mariano N. Ruiz s'est proposé de rechercher l'origine première des choses visibles, et de trouver un fait antérieur ou concomitant à la création de la matière qui puisse expliquer tout le processus de la formation du monde. Il prétend l'avoir trouvé dans le seul fait de l'attraction universelle.

Donner une analyse détaillée des considérations développées par l'auteur dans son ouvrage pour appuyer sa conception est chose impossible ici. Je me bornerai à en dégager les principes essentiels et à les exposer le plus succinctement possible, en recommandant la lecture du livre à ceux que la question peut intéresser.

Les origines du monde ont fait l'objet des recherches des philosophes depuis les temps les plus reculés. L'auteur estime que des diverses hypothèses émises par eux, aucune d'elles n'est admissible. Il s'attache à démontrer que le fait de l'attraction universelle est le grand principe qui est à la base de toute connaissance humaine de l'ordre naturel. Il en fait une étude approfondie, et il montre qu'à lui seul il peut servir de fondement à toutes les sciences cosmiques, physiques et philosophiques qui étudient, au moyen de principes généraux, la constitution des corps quand l'observation et l'expérience sont impossibles.

Cette théorie, dit l'auteur, ne ressemble en rien à celle de Laplace, ni à aucune de celles qu'on a proposées à différentes époques. Elle peut se résumer sommairement ainsi qu'il suit :

Quand la matière cosmique fut créée dans l'espace à l'état de division extrême, ses particules, douées de force attractive, commencèrent à s'unir entr'elles en formant des atômes et ensuite des molécules ; celles-ci s'unirent de la même manière pour former des corpuscules ou météorites. Ces derniers, en s'attirant à leur tour, absorbèrent d'autres molécules et météorites qui augmentèrent leur volume. En se précipitant les uns sur les autres, ils constituèrent les astres qui, aujourd'hui, peuplent l'espace. Ces astres, réunis en nébuleuses et firmaments, tendront, en parcourant l'espace, à se diriger vers le centre d'attraction universelle, où ils arriveront, à des époques très éloignées, soit seuls, soit unis à d'autres, pour former l'astre ultime, de grandeur immense, qui doit subsister dans l'éternité.

L'auteur est conduit par là à admettre : 1° Qu'à l'origine la matière fut créée par un Être suprême.

2° Que tous les systèmes atômiques et moléculaires sont construits de la même manière que les grandes agglomérations et sont régis par les mêmes lois.

3° Que les atômes sont composés d'éléments plus ténus qui ont reçu le nom de sous-atômes, éléments primordiaux dont la propriété exclusive est d'être dotés de force attractive. Ces sous-atômes ont été créés indépendants, séparés les uns des autres par des distances infiniment petites et animés d'un mouvement de rotation. En se précipitant les uns sur les autres ils obéissent aux lois de la mécanique rationnelle.

L'ouvrage tout entier est consacré à la démonstration et à la nécessité des diverses hypothèses émises. L'auteur fait en outre une application détaillée de sa théorie à toutes les sciences et montre qu'elle suffit à expliquer tous les phénomènes et faits actuellement connus.

Le sujet traité est évidemment le plus important qui puisse attirer l'attention des philosophes et des savants. Il faut pour en aborder l'étude posséder des connaissances qui ne peuvent appartenir qu'à une élite. C'est pourquoi je ne me permettrai pas de porter un jugement sur l'ouvrage de M. Mariano N. Ruiz, malgré le désir qu'il en manifeste dans sa lettre d'envoi. Je lui en exprime tous mes regrets et je laisse ce soin à des compétences plus qualifiées que la mienne.

Toutefois, je dois signaler ici que d'autres savants ont eu recours à l'hypothèse de l'attraction universelle pour expliquer les phénomènes de la nature. Je citerai notamment :

1° L'intéressant ouvrage de Max Franck publié en 1921 et intitulé : *La Loi de Newton est la Loi unique. Théorie mécanique de l'Univers*, Gauthiers Villars et Cie, éditeurs.

Dans cette « Théorie mécanique de l'Univers », la loi de l'attraction universelle prend une importance capitale. Elle est la conséquence de l'hypothèse énoncée par l'auteur, et elle sert de base à tous les phénomènes étudiés en physique et en chimie, car elle s'applique aux mouvements des molécules, des atômes, des électrons, comme elle s'applique aux astres.

2° La théorie du célèbre physicien Raoul Pictet sur « l'Astronomie moléculaire », thermodynamique qui tend à soumettre aux mêmes lois les phénomènes qui régissent les astres et les atômes en se basant sur la loi de Newton.

Ct Maillet.

LE FOLKLORE DANS L'ANCIEN TESTAMENT, par Sir James George FRAZER, traduit de l'anglais par E. ANDRA, 1 vol. in-8, 448 pages, Paul Geuthner, édit, 13, rue Jacob, Paris 1924.

La vaste érudition de Sir James George Frazer lui a permis, après de longues et laborieuses recherches, de réaliser un travail très important qui échappe à l'analyse ; toutefois le lecteur pourra l'utiliser avec profit pour le développement de ses connaissances, non seulement au point de vue de la pure exégèse, mais dans un champ beaucoup plus étendu. En effet, si s'en rapportant au titre, il n'est en droit d'attendre du *Folklore dans l'Ancien Testament* qu'un ensemble de traditions, légendes et usages populaires chez les Hébreux, il y verra, en outre, longuement exposées, les mêmes traditions, légendes et coutumes que l'on retrouve dans tous les groupements ethniques ; ceci résulte du plan même que l'auteur s'est tracé : mettre en regard d'un fait, d'une coutume, d'un droit mentionné dans la Bible, l'énumération de cas analogues dans les nations de l'antiquité, même encore en vigueur, de nos jours, chez les peuples civilisés ou chez les tribus demeurées à l'état sauvage dans les différentes parties du monde.

Dans presque tous les chapitres du livre l'abondance de ces derniers rapprochements excède de beaucoup, et sans doute à dessein, les savants et judicieux commentaires sur le point spécial qui fait l'objet de l'Etude. On pourrait citer comme exemple le Ch. II du livre II (*Héritage de Jacob* ou *ultimogeniture*) ou encore : le Ch. V du livre IV (*les Clochettes d'Or*).

Nombre d'auteurs se sont déjà appliqués à mettre en relief ces similitudes de croyances et de récits légendaires, mais, dans aucun travail de ce genre l'investigation n'a été étendue à des époques et à des milieux aussi divers.

En dehors de toute apréciation philosophique ou religieuse on peut considérer le *Folklore dans l'Ancien Testament* comme une remarquable contribution à l'étude comparative des croyances depuis le berceau de l'humanité jusqu'à nos jours.

Albert MOTELEY.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du 6 Juillet 1925

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir, sous la présidence de M. Pellet, vice-président.

Sont présents : MM. Pellet, Tournier, Fischer, Moteley, Chanoine Banton, Barbié, Blondin, Fabre La Maurelle, Flahault, Kriéger, Pérez.

Excusés : MM. Doumergue, Maillet, Dupuy, Lemoisson.

Absents : MM. Dr Abadie, Brunie, Charléty, Chanoine Fabre, Kehl, Malméjac, Mazel, Stéfanopoli.

En l'absence de M. Maillet, M. Tournier est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu et adopté.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. Buadès, Coquelin, Grenet, Laforgue et Pradel, présentés à la séance du 8 juin.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

Mlle Parmentier, étudiante, rue Dutertre, à Oran, présentée par Mlles Benhamou et Nemo.

M. le Dr Massiou, 36, avenue de Saint-Eugène, présenté par MM. Fischer et Pellecat.

M. Galin Pierre, Receveur des Postes et Télégraphes, bureau du boulevard National, à Oran, présenté par MM. Pock et Doumergue.

Conformément au règlement ces candidats sont admis dans cette séance.

Décès. — M. le Président fait part au Comité du décès de M. Louis Gentil, professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Institut, membre d'honneur de notre Société. Un article nécrologique lui sera consacré.

La Société Royale de Géographie d'Egypte nous a fait part de la perte qu'elle a éprouvée en la personne de son secrétaire général M. Adolphe Cattani-Bey. Nous lui avons adressé les condoléances de notre Compagnie.

Correspondance. — Le Conseil d'administration du Musée et de l'Université d'Harward, à Cambridge (Etats-Unis), nous envoie ses remerciements pour l'accueil reçu par un de ses membres, M. Homer Huntington Kidder à la Société de Géographie d'Oran.

Le Conseil d'administration nous dit qu'il serait heureux de reconnaître le concours prêté à son éminent collaborateur M. Kidder, en particulier par notre président M. Doumergue, et il se met à sa disposition et à celle de notre Société, s'il peut nous être utile. Le Comité l'en remercie.

Armoiries espagnoles. — M. Pellet fait connaître au Comité qu'il s'est transporté avec MM. Dupuy et Pellecat, membres de la Commission, sur différents points de la ville pour examiner les écussons espagnols relevés par M. Dupuy. Trois de ces écussons sont classés au nombre des monuments historiques. Des sept autres, un seul paraît intéressant à cause de ses dimensions et de l'inscription qui figure à sa partie supérieure : c'est celui qui existe sur le bâtiment du Conseil de Guerre. Il se compose d'un écusson aux armes d'Espagne assez bien conservé et, au-dessous, d'une inscription en langue espagnole qu'on ne peut lire à cause de son éloignement. On pourrait photographier le groupe en montant sur la terrasse d'un magasin militaire voisin.

A part les deux écussons du ravin Raz-el-Aïn, qui sont en marbre, les autres sont en médiocre état et sans grand intérêt.

Au sujet du silicatage des pierres, ce procédé ne doit pas être préconisé car, d'après les personnes compétentes, il offre plus d'inconvénients que d'avantages.

Musées payants. — Dans une lettre, dont il est donné lecture, M. Doumergue propose au Comité de s'associer au vœu suivant :

Dans la séance du 20 juin 1925, les Délégations financières ont décidé qu'un droit de 5 francs serait perçu pour la visite des musées, des collections, des sites aménagés, des monuments et des établissements appartenant à l'Etat.

Cette mesure ne pouvant qu'être préjudiciable au progrès des études artistiques, archéologiques et scientifiques, surtout en Algérie, où les artistes, les archéologues, les hommes de science travaillent loin des grands milieux intellectuels, le Comité, regrettant cette décision, prend la délibération suivante :

Considérant :

1° Que les touristes seraient à peu près les seuls à visiter les musées ;

2° Que nos musées d'Algérie sont déjà peu fréquentés par nos populations trop aux prises avec les difficultés matérielles de l'existence ;

3° Que, par dessus tout, nos Musées, sont des établissements d'enseignement par l'aspect, qu'ils sont pour l'enfant et pour l'adulte le complément des études poursuivies dans les divers degrés de l'enseignement ;

4° Que les musées nationaux doivent rendre les mêmes services que les musées communaux.

Le Comité émet le vœu : Qu'en Algérie, où les études d'ordre intellectuel progressent péniblement, l'entrée de tous les Musées reste gratuite.

Le Comité adopte ce vœu et décide qu'il sera transmis aux pouvoirs publics et à nos représentants.

Affaires marocaines. — M. Pellet propose au Comité d'envoyer l'adresse suivante au corps expéditionnaire du Maroc :

Le Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* adresse aux vaillantes troupes qui combattent au Maroc, ses chaleureux encouragements et exprime, à M. le Maréchal Lyautey, ainsi qu'aux officiers sous ses ordres, son entière confiance dans la conduite des opérations qui aboutiront, avec honneur, à la paix tant désirée.

Le Comité adopte cette motion.

Il décide ensuite de verser 100 francs à la souscription ouverte pour venir en aide aux blessés du Maroc et à leurs familles.

Bibliothèque. — Ouvrages reçus :

Brives : *Considérations hydrologiques sur l'Algérie.*

André Julien : *L'Algérie de 1830 à 1870.*

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 30.

Le Vice-Président,
PELLET.

Le Secrétaire de Séance,
TOURNIER.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1925

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. PELLET, vice-président.

Sont présents : MM. PELLET, TOURNIER, FISCHER, MOTELEY, Chanoine BANTON, BLONDIN, BRUNIE, CHARLÉTY, FABRE LA MAURELLE, FLAHAULT, KRIÉGER, LEMOISSON, MALMÉJAC, PÉREZ.

Excusés : MM. DOUMERGUE, MAILLET, BARBIÉ, DUPUY.

Absents : MM. Dr ABADIE, Chanoine FABRE, KEHL, MAZEL, STÉFANOPOLI.

M. TOURNIER, vice-président, est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet, est lu et adopté.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. VÉSIGNIÉ, lieutenant-colonel d'artillerie, commandant le centre d'instruction automobile de Fontainebleau, vice-président de la *Société française de Minéralogie*, présenté par MM. PELLET et FISCHER.

M. VIOLET-BERNARDIN, employé au Crédit Lyonnais, 4, square Garbé, à Oran, présenté par M. FISCHER et KRIÉGER.

M. PONS Jean, professeur d'histoire au Lycée d'Oran, 4, boulevard du Nord, à Oran, présenté par MM. LEMOISSON et FISCHER.

M. TONNAIRE Victor, professeur d'histoire au Lycée d'Oran, présenté par MM. LEMOISSON et FISCHER.

Correspondance. — Le vœu émis par le Comité, dans sa dernière séance, protestant contre la perception d'un droit d'entrée dans les musées, a été transmis aux Pouvoirs publics et à nos représentants

M. Carles, délégué financier, nous a répondu qu'il partageait notre manière de voir et qu'il la défendrait aux Délégations financières.

M. le Maréchal Lyautey a répondu à notre adresse aux troupes en opération au Maroc, en nous exprimant sa très vive gratitude de la pensée que nous avons eue et en nous remerciant du témoignage d'affection de notre Compagnie.

La Société de Géographie de Lisbonne, doit célébrer, le 10 novembre 1925, le *Cinquantenaire* de sa fondation. Elle nous invite à nous faire représenter aux manifestations qui auront lieu à cette occasion.

Le 59ᵉ Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Paris, le 6 avril 1926. Le programme des questions proposées est déposé sur le bureau et mis à la disposition des membres qui désireraient le consulter.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts par P. Geuthner, éditeur, Paris :

Sir James George FRAZER : *Le Folklore dans l'Ancien Testament*, 1 vol.

Capitaine P. J. ANDRÉ : *L'Islam noir*, 1 vol.

Franz CUMONT : *Fragment de bouclier portant une liste d'étapes*, 1 broch.

Le même éditeur nous propose une nouvelle édition de l'*Histoire des Berbères*, d'IBN KHALDOUN, en cinq volumes, au prix de 250 francs.

Le Comité décide de souscrire à cet ouvrage payable par fractions à la parution de chaque volume.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 20.

Le Vice-Président, PELLET.

Le Secrétaire de Séance, TOURNIER.

SÉANCE DU COMITÉ DU 9 NOVEMBRE 1925

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de M. DOUMERGUE, Président.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, Dʳ ABADIE, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BLONDIN, BRUNIE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, KEHL, LEMOISSON et PELLECAT.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Excusés : MM. TOURNIER, FLAHAULT, KRIÉGER et PÉREZ.

Absents : MM. CHARLÉTY, Chanoine FABRE, MALMÉJAC, MAZEL et STÉFANOPOLI.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre est lu et adopté.

Décès. — Le Président fait part du décès du Colonel Monteil, membre honoraire de notre Société. Une notice nécrologique lui sera consacrée dans le fascicule du Bulletin en préparation,

Nous avons aussi à regretter la mort de M. Charles Kilian, professeur de Géologie de l'Université de Grenoble, membre de l'Institut, qui a été un des principaux collaborateurs de la Carte géologique de la France ; il a créé à Grenoble une collection précieuse concernant les Alpes et tout particulièrement les Ammonitidées. Ce grand savant faisait faire à notre Société le service du Bulletin des Travaux du Laboratoire de Géologie de son Université.

Promotion et récompenses honorifiques. — Le Président adresse les félicitations du Comité :

A M. le Commandant Voinot, qui a été promu lieutenant-colonel et maintenu dans sa résidence ; à M. Agostini, directeur de la Banque de l'Algérie à Oran, nommé chevalier de la Légion d'Honneur ; à Mlle Garnier, professeur à l'Ecole Normale de Filles et MM. Grosrenaud et Zurbac, professeurs au Lycée, nommés officiers d'Académie ; à M. Lemoisson, dont un élève a obtenu un 5e Accessit de Géographie au Concours général des Lycées.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. Vésignié, Violet-Bernardin, Pons et Tonnaire, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Adoue François, inspecteur des Chemins de fer en retraite, Villa Nicolas, à Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. Lacretelle et Moteley ;

M. Lafaille René, avocat, 1, rue Manégat, à Oran, présenté par MM. Pellecat et Maillet ;

M. Aubert Louis, professeur au Lycée, rue du Fondouck, à Oran, présenté par MM. Lemoisson et le Chanoine Banton ;

M. Hais, professeur au Lycée, 3, place Welsford, à Oran, présenté par MM. Lemoisson et le Chanoine Banton ;

M. Dalifard, professeur au Lycée, 17, rue d'Igli, à Oran, présenté par MM. Lemoisson et le Chanoine Banton ;

M. Seguin, professeur au Lycée, 14, rue de la Bastille, à Oran, présenté par MM. Lemoisson et le Chanoine Banton ;

M Jehel Edouard, expert près les Tribunaux, 8, boulevard des Chasseurs, à Oran, présenté par MM. Kehl et Blondin.

Affaires marocaines. — Le Président expose que se trouvant en France au moment où se discutait au Parlement la question des crédits destinés à repousser l'agression riffaine, il a pu se rendre compte du fâcheux état d'esprit qui régnait dans les divers milieux de la Métropole, où on ne comprenait pas le nécessité de cette « guerre ».

Au Parlement, l'opinion de nombreux députés, peu renseignés, était flottante. L'heureuse intervention de M. Roux-Freyssineng assura le vote des crédits. L'affichage de son discours sur les murs de toutes les communes de France, modifia l'opinion des masses paysannes qui finirent par admettre que la France, agressée au Maroc, ne pouvait s'incliner devant l'audace d'un aventurier qui avait violé la frontière marocaine que l'honneur du drapeau et les traités nous obligeaient à défendre.

Au nom de la Société, le Président a adressé ses félicitations à M. Roux-Freyssineng qui a bien voulu l'en remercier.

Le Président informe ensuite le Comité que dès que M. le Maréchal Lyautey, Résident général de France au Maroc, eut demandé à être relevé de ses fonctions, il s'empressa de lui adresser, au nom de la Société, les vifs regrets que lui suscitait cette retraite prématurée et les souhaits que nous faisions pour qu'il jouisse dans sa retraite, d'un repos bien mérité. Le Président demandait aussi au Maréchal de continuer à notre compagnie le concours moral dont il n'a jamais cessé de l'honorer.

Par une lettre très affectueuse, M. le Maréchal Lyautey a remercié M. Doumergue et l'a chargé d'être, auprès de la Société, l'interprète de sa gratitude et l'a assuré qu'il ne cesserait de suivre nos travaux avec intérêt.

M. le Maréchal Lyautey nous reste comme Président d'honneur.

Le Maréchal ayant été heureusement remplacé par M. Steeg, le Président s'est fait aussitôt un devoir d'adresser au nouveau Résident les félicitations de la Société, en souhaitant que le nouveau Chef du Protectorat « sans algérianiser le Maroc s'emploie à resserrer les liens moraux et économiques qui peuvent et doivent unir plus intimement le Maroc à l'Algérie et, en particulier, à l'Oranie. »

Avec sa bonne grâce habituelle M. Steeg a chargé le Président d'être auprès du Comité et de la Société l'interprète de ses sentiments de reconnaissance ; il l'a assuré de son attachement à l'Oranie « dont il a admiré le magnifique effort du colon et le développement du labeur scientifique et artistique. »

Au titre de Résident général, M. Steeg sera inscrit comme Président d'Honneur de notre Société.

Droit d'entrée dans les Musées nationaux de la Colonie. — Par lettre du 9 septembre 1925, M. le Gouverneur général a bien voulu répondre, au sujet du vœu émis par le Comité, que l'Administration était liée par une décision des Délégations financières, mais qu'un certain nombre d'exonérations étaient prévues, notamment en ce qui concerne les personnes qui, à un titre quelconque, s'intéressaient aux arts.

Quant aux communes, elles restent libres d'établir ou non un tel droit.

Au Conseil Général d'Oran, M. le sénateur Gasser a, dans une heureuse intervention, conclu à l'adoption des mesures les plus larges pour favoriser l'accès des musées et des collections publiques aux artistes et aux hommes de science. Le Conseil Général a adopté les vues du rapporteur.

A tous vont nos remerciements.

Mosquée de Mohamed El Kebir. — M. le Maire a avisé le Président que les travaux de la mosquée de Sidi Mohamed El Kebir étant terminés, il avait invité M. le Conservateur du Musée d'Oran à faire procéder au transfert, dans ce monument, des inscriptions restées à l'Evêché.

Cinquantenaire de la Société de Géographie de Lisbonne. — A l'occasion du Cinquantenaire de la Société de Géographie de Lisbonne qui doit être célébré demain 10 novembre, le Président a envoyé à M. le Président de la Société portugaise, au nom de notre Société, les meilleurs souhaits pour la réussite des fêtes organisées à l'occasion de cette solennité scientifique.

Vœu au sujet des cartes préhistoriques. — L'*Association Française pour l'Avancement des Sciences*, lors de l'Assemblée générale tenue à Grenoble, le 1er août 1925, a, sur la proposition de la *Société préhistorique Française*, émis le vœu :

Que les Sociétés de province, s'occupant d'archéologie et de préhistoire, établissent la carte archéologique et préhistorique de leur ressort, sur le modèle de la carte établie par la *Société historique et archéologique de la Charente*, avec répertoire bibliographique par fiches. Cette Société demande que le double de ces documents lui soit envoyé pour les centraliser et les tenir à la disposition de tous les chercheurs.

Le Président a répondu que notre Société était toute disposée à réaliser le vœu si on voulait bien lui soumettre les modèles de la carte et des fiches à établir. Sous ces réserves le Comité approuve le vœu.

M. Doumergue fait remarquer que, pour l'Algérie, le travail a été déjà effectué par M. Gsell dans son magistral *Atlas archéologique de l'Algérie*. Il lui paraît impossible de réunir sur une petite carte toutes les stations portées sur les 50 cartes au 200.000e de l'*Atlas*. Rien que pour l'Oranie les seules stations préhistoriques reconnues jusqu'à ce jour s'élèvent à près de 800.

Décret relatif aux mesures à prendre pour la conservation des Monuments historiques. — Un décret, en date du 14 septembre 1925, et publié à l'Officiel le 15 octobre, vient de rendre applicable à l'Algérie, au moins en partie, la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

Le Président fait remarquer que ce décret, aura surtout pour fâcheuse conséquence de réduire encore le nombre des chercheurs et travailleurs bénévoles qui s'intéressent à l'Archéologie. En revanche, il aura le grand avantage de permettre de sauver de la destruction des monuments que les indigènes et trop souvent des colons ou des entrepreneurs exploitent en carrière.

De sévères pénalités sont prévues.

Conférences. — Saisi par l'intermédiaire de M. le Maire d'une offre de conférence de la part de M. Santo-Semo, offre faite aussi par M. Santo-Semo lui-même, le Président, après consultation du Bureau, a répondu que, pas plus que par le passé, la Société ne pouvait s'engager dans une voie pouvant entraîner des malentendus d'ordre financier. D'ailleurs les sujets proposés ne sont guère du cadre des études de notre Société. A regret il n'a donc pu donner satisfaction à M. Santo-Semo. Le Comité se range à cette manière de voir.

Au sujet des conférences qui pourraient avoir lieu dans le courant de l'hiver, il est procédé au renouvellement de la commission qui serait chargée de les organiser. Sont désignés : MM. Dupuy, Maillet et Pellecat.

Prélèvement des Cotisations. — M. le Trésorier signale que plusieurs sociétaires paient ou ont demandé à payer leur cotisation annuelle en une seule fois. Les membres de la Société qui préfèreraient ce mode de paiement n'auraient qu'à en aviser le Président.

Bibliothèque. — Ouvrages reçus :

Léotard : *Aperçu des Colonies françaises*, avec 13 photogravures et un planisphère hors-texte, 1 broch.

Pierre Laforgue : *Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire en Afrique Occidentale française*, 1 broch.

Mariano N. Ruiz : *Nueva téoria Cosmica y su aplication a las Sciencas naturales, Mécanica celeste, Cosmologie, Fisica y Quimica*, 1 vol.

Pierre Grandchamp : *Documents relatifs aux Corsaires Tunisiens*, 2 octobre 1777-4 mai 1824. Documents inédits, publiés sous les auspices de la Résidence Générale de France à Tunis.

Pierre Grandchamp : *La France en Tunisie au début du XVIIe siècle* (1611 à 1620). Suite des documents inédits publiés sous les auspices du Résident Général de France, 1 vol.

Maurice Besson : *Vieux papiers du temps des Isles*. Préface de Jean Brunhes. Images d'autrefois, 1 vol.

Commandant Voinot : *Une phase curieuse des rapports des autorités algériennes avec l'Amalat d'Oudjda* 1873-1874, 1 broch.

Commandant Voinot : *L'imbroglio marocain et l'entrevue du général Osmont avec le Sultan à Oudjda* 1874-1876.

Commandant Voinot : *Le début du système des revendications contre le Maroc* 1876-1881, 1 broch.

Paul Marty : *Le Maroc de demain*. Publication du Comité de l'Afrique française, 1 broch.

Mohammed ben Cheneb : *Alqama ben Abada, dîwân*. Texte arabe.

Des remerciements sont votés aux auteurs et éditeurs donateurs.

Achats :

Gabriel Hanotaux : *Le partage de l'Afrique, Fachoda*, 1 vol.

Alfred Nettement : *Histoire de la conquête de l'Algérie écrite sur des documents inédits*, nouvelle édition, 1 vol., 1 carte.

E Gauthonet : *Tanger, son port et ses voies de pénétration*,

Gabriel Maura : *Le Maroc au point de vue espagnol*. Traduit de l'espagnol par Blanchard de Fargues, 1 vol.

Ch. Monchicourt : *L'expédition espagnole de 1560 contre l'île de Djerba*, 1 vol.

Général O. Baratini : *Mémoires d'Afrique*, 1892-1896, avec préface de J. Claretie, 1 vol.

Colonel Paul Azan : *Souvenirs de Casablanca*, avec préface du général d'Amade, 1 vol.

M. d'Avezac : *Afrique : Esquisse générale de l'Afrique et Afrique ancienne*.

Dureau de la Malle et M. J. Yanoski : *Carthage*.

J. Zanoski : *L'Afrique chrétienne et Domination des Vandales en Afrique*.

Louis Lacroix : *Numidie et Mauritanie*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45

Le Président, *Le Secrétaire général*,

DOUMERGUE. MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 7 DÉCEMBRE 1925

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir, sous la présidence de M. DOUMERGUE, Président.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, FISCHER, MOTELEY, Dr ABADIE, Chanoine BANTON, BLONDIN, CHARLÉTY, DUPUY, FLAHAULT, KEHL, KRIÉGER, LEMOISSON et PÉREZ.

M. POCK, trésorier honoraire assiste à la séance.

Excusés : MM. BARBIÉ, chanoine FABRE et FABRE LA MAURELLE.

Absents : MM. BRUNIE, MALMEJAC, MAZEL, PELLECAT et STÉFANOPOLI.

Décès. — Le Président fait part au Comité du décès de la sœur de M. PELLET, vice-président ; il lui a adressé les condoléances du Comité, et les siennes ; M. Pellet a remercié.

Distinction honorifique. — L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, dans sa séance du 20 novembre, a décerné la médaille *Paul Blanchet* à M. REYGASSE, pour ses travaux sur la préhistoire de l'Afrique du Nord. Le Comité adresse ses félicitatons à notre savant collègue.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. ADOUE, AUBERT, DALIFARD, HAIS, JEHEL, LAFAILLE et SEGUIN, présentés à la séance précédente.

Est admis comme membre à vie :

M. LAULAGNET, inscrit déjà comme membre titulaire.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. ACHARD, docteur en médecine, à Aïn-Témouchent, présenté par MM. le Dr ABADIE et DOUMERGUE.

M. BRENET, proviseur du Lycée d'Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et VIGNON.

M. DUISIT, professeur au Lycée d'Oran, 4 rue Say, présenté par MM. LEMOISSON et le Chanoine BANTON.

Coorrespondance. — M. le lieutenant-colonel VÉSIGNIÉ remercie pour son admission comme membre de la Société.

La Société de Géographie de Lisbonne remercie également pour les vœux que le Président lui a adressés, au nom du Comité, pour la réussite des fêtes de son *Cinquanteraire.*

Augmentation des frais d'impression du Bulletin. — Le Président fait connaître que M. Fouque, imprimeur lui a annoncé une augmentation de 20 % sur les tarifs actuels. Le Comité trouvant ce relèvement un peu fort espère que M. Fouque voudra bien le réduire.

Monographies de Communes. — Par une communication à la presse, M. le Préfet d'Oran a fait connaître que M. le Gouverneur Général de l'Algérie, très étonné que la plupart des communes ignorent tout de leurs origines, a prescrit de faire placer dans la salle commune de chaque Mairie un cadre destiné à recevoir les indications suivantes :

« Nom de la commune (et deux ou trois lignes pour expliquer l'origine de ce nom), date de la création et nombre d'habitants, superficie approximative. »

Dès qu'il eut pris connaissance de cette note M. Doumergue s'est empressé d'écrire à M. le Gouverneur Général pour le féliciter de sa louable initiative et lui faire connaître que la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran a ouvert, depuis plusieurs années, un concours permanent de monographies des communes du Département.

Pour donner plus de développement à la mesure prise par M. le Gouverneur Général, le Président a soumis à l'appréciation du chef de la Colonie la suggestion suivante : « Ne jugeriez-vous pas utile de demander par la voie administrative un résumé en 10 à 30 lignes (suivant l'importance du centre) de l'historique de chaque commune ? »

Dans le cas de l'affirmative, la Société de Géographie d'Oran s'offre à publier, dans son Bulletin, toutes les notices concernant le département.

M. le Gouverneur Général a répondu :

« Je vous remercie vivement de ces intéressantes suggestions et du concours que vous voulez bien m'offrir au nom de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. J'ai aussitôt soumis ces suggestions à un examen dont les résultats vous seront communiqués dès que possible. »

Question marocaine. — Une note parue dans l'*Echo d'Oran* fait connaître que M. Steeg, Résident général au Maroc, aurait prescrit la mise à l'étude de la ligne à voie large entre Taza et Oudjda, de manière à réaliser des relations ferroviaires rapides entre le Maroc et l'Algérie. Les événements militaires récents ont fait ressortir la nécessité d'une liaison stratégique étroite et constante de toutes les possessions de l'Afrique du Nord. L'exécution de ce projet réalisera le vœu que le Comité a émis en 1923. Nous nous plaisons à espérer que, cette fois, l'intérêt national l'emportera sur les intérêts particuliers.

Service météorologique de l'Algérie. — Au sujet de la station d'Oran M. Doumergue donne lecture du rapport que M. Lasserre, directeur du *Service météorologipue de l'Algérie* a adressé à M. le Préfet d'Oran, rapport joint à celui du Préfet au Conseil Général d'Oran (session d'octobre 1925). De ce rapport il résulte qu'après entente avec la *Fédération des Syndicats Agricoles de l'Oranie* « la station pourra être transférée prochainement dans le parc de la villa Champenois ». Le Président fait remarquer que la *Fédération des Syndicats Agricoles* est toute désignée pour apporter son appui à une œuvre destinée surtout à rendre des services à la colonisation. Il ajoute que les appareils sont encore au Lycée.

Bibliothèque. — Ouvrage offert par la Résidence Générale de Tunisie :

G. Ginestous : *Etude climatologique du golfe de Tunis en vue de l'Aéronautique et de l'Aviation.*

Achats : 12 cartes d'Etat-Major au 1/200.000e, Sud et Extrême-Sud Oranais.

Albert Gaudry : *Les ancêtres de nos animaux dans les temps géologiques.*

Stanislas Meunier : *Traité de paléontologie pratique.*

Haardt et Audoin-Dubreuil : *Le raid Citroën. La première traversée du Sahara en automobile de Touggourt à Tombouctou par l'Atlantide*, 1 vol.

Ibn-Khaldoun : *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, traduite par le baron de Slane. (Nouvelle édition publiée sous la direction de M. Paul Cazanova). T. I. Geuthner, éditeur.

C. Bayet : *Précis d'histoire de l'Art.*

J. Canal : *Nemours.*

J. Pellegrin : *Sur des Poissons d'eau douce d'Algérie-Tunisie.*

Duc d'Aumale : *Les Zouaves et les Chasseurs à pied.*

Duc d'Orléans : *Campagne de l'Armée d'Afrique* 1835-1839.

D. de Blainville : *Mémoire sur les bélemnites.*

Bulletin. — Le Président fait connaître que le Bulletin (fascicule de décembre) est en cours d'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le Président, *Le Secrétaire général,*

DOUMERGUE. MAILLET.

Louis GENTIL

Le 12 juin 1925 est décédé, à Paris, M. Gentil, géologue, professeur de *Géographie physique* à la Sorbonne, membre de l'Institut (section de Géographie et de Navigation) bien connu par ses explorations géologiques au Maroc.

Né à Alger en 1868, Louis Gentil fit ses études primaires à l'école de Mustapha. Sous la direction de son frère aîné il prépara et obtint le baccalauréat. Admis ensuite comme boursier à la Faculté (alors *Ecole des Sciences* dont Pomel était le directeur), il fut reçu à la licence de physique et chimie. Comme il ne put obtenir un renouvellement de bourse pour préparer la licence ès sciences naturelles, Pomel le fit nommer préparateur de Botanique, ce qui lui permit d'obtenir sa deuxième licence.

Entre temps L. Gentil avait aiguillé plus spécialement ses études vers la géologie et il avait été attaché, comme collaborateur, au Service de la Carte géologique de l'Algérie où il bénéficia des conseils des deux grands maîtres Pomel et Ficheur. Le Service de la Carte, sous la direction de Pouyanne et Pomel, l'envoya à Paris, au Museum, pour y apprendre la technique minéralogique au laboratoire du professeur Fouqué dont il devint, en 1895, le préparateur au Collège de France. En 1899 il était nommé Chargé de conférences à la Sorbonne.

Dès lors L. Gentil se fixa à Paris ; il ne revint en Algérie que pour y préparer sa thèse de doctorat consacrée à l'*Etude géologique du bassin de la Tafna*. Grâce aux ressources et aux moyens que ne lui ménagea pas le Service de la Carte il parcourut, de 1896 à 1901, le Tell oranais de l'Ouest et put, en 1902, présenter sa thèse en Sorbonne. Il la soutint avec éclat. Ce travail remarquable, plutôt au point de vue de la pétrographie des terrains éruptifs qu'à celui de la géologie pure, lui valut d'être promu Maître de Conférences.

Quelques mois plus tard L. Gentil, avait cessé d'appartenir au Service de la Carte géologique de l'Algérie grâce auquel il avait pu faire valoir ses brillantes qualités intellectuelles et se préparer un bel avenir.

En 1904, Gentil obtint de faire partie de la mission de Segonzac et, dès ce moment, il ne s'occupa guère plus que du Maroc Son œuvre y fut immense et profitable. Elle lui valut, en 1919, de succéder au professeur Velain à la chaire de *Géographie physique* de la Sorbonne et, en 1922, d'être élu membre de l'Académie des Sciences. Il était officier de la Légion d'honneur.

Dès les débuts de ses études géologiques en Algérie, L. Gentil s'était mis en relations avec la Société de Géographie d'Oran. Le 9 janvier 1899 il y faisait une causerie sur la constitution géologique du Santa-Cruz. A la suite de cette intéressante communication, le Comité le nomma *membre correspondant*. Depuis 1922 il était *membre d'honneur*.

A tous les siens la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* renouvelle l'expression de ses sincères condoléances.

F. DOUMERGUE.

COLONEL MONTEIL

Le 30 septembre 1925 mourait dans sa propriété d'Herblay (Seine-et-Oise), à l'âge de 70 ans, le Colonel MONTEIL qui fut un des pionniers de l'Expansion Coloniale Française. Dès sa sortie de Saint-Cyr, à peine âgé de 24 ans, il fut le collaborateur du Général Brière de l'Isle au Sénégal. L'Afrique l'avait empoigné et c'est dans ce magnifique domaine colonial que s'échelonnent les étapes de sa carrière militaire qui a été un bel exemple d'enthousiasme, d'action réfléchie, d'opiniâtre persévérance. Il était épris des idées d'Etienne sur cette France Coloniale qui naissait à la fin du XVIIIe siècle et dont le développement était son plus ardent désir. *Un voyage d'exploration au Sénégal*, son beau livre *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad*, son dernier ouvrage *Quelques feuillets de l'Histoire coloniale*, ses nombreuses communications à la *Société de Géographie de Paris*, à l'*Académie des Sciences* sont la preuve irréfutable que cet intrépide soldat, était doublé d'un érudit aussi réfléchi que modeste.

Il s'agissait, en 1890, de déterminer la constitution des divers Etats reconnus par la Convention de 1890 entre la France et l'Angleterre. Certes, les voyages des Barth, des Gérard Rholfs, des Nachtigall, qui avaient, avant lui, traversé l'Afrique de l'Est à l'Ouest, avaient fourni ample moisson de données géographiques qu'il y avait lieu de compléter selon les modifications de la Convention de 1890. C'est en 1890 que E. Etienne, étant Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, confia cette mission au Capitaine Monteil. Le récit de ce voyage, qui dura de septembre 1890 à décembre 1892, fit l'objet du livre intitulé : *De St-Louis à Tripoli par le lac Tchad*. M. d'Attanoux, qui était alors correspondant du journal le *Temps*, en Algérie, voulut bien retracer

devant un élégant auditoire, rassemblé sous les auspices de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, en une magnifique Conférence faite à Oran, le 27 décembre 1892, les péripéties de ce voyage inter-africain. Là, nous vîmes défiler les grandes étapes de la randonnée : Kayes, sur le Sénégal, Bafoulabé, Badoumbé, Barakou sur le Niger, Kouli Koro (6 décembre 1890). Puis la mission se dédouble, l'adjudant Badaire par la voie de terre retrouve son chef à Ségou et ils arrivent ensemble à San. Monteil traverse Sikoso, capitale du roi Thïeba, Wagadougou capitale du Mossi, royaume qu'aucun européen n'avait encore traversé. Alors il entre dans le Gourma, mais les maladies l'arrêtent dans la Yagha ; il réorganise sa mission à Zebba d'où il part le 17 juillet 1891 et arrive à Say. Il marche sur Argoungou, capitale du Kebbi, où il signe son neuvième traité depuis son départ de Saint-Louis.

Très bien reçu à Sokoto il marche sur Kano où il dut s'arrêter deux mois. Ensuite la marche reprend en direction du Bornou en vue d'atteindre enfin le lac Tchad. D'Akouka, où il passe quatre mois pour se reformer, il s'agissait de passer du Bornou dans le Fezzan en traversant le désert : ce n'était pas l'étape la plus facile. Enfin Monteil arrivait à Tripoli où il recevait la croix d'Officier de la Légion d'honneur.

Le Commandant Monteil appartenait à notre Société de Géographie et d'Archéologie comme membre honoraire depuis 1892. C'est une grande perte pour notre Compagnie qu'illustra cette belle figure de soldat colonial.

A sa famille et au nom de la *Société de Géographie d'Oran* nous adressons l'expression de nos condoléances les plus attristées.

C[t] PELLECAT.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XLV. — 1925

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE

DIVERS
